

**JANVIER 1975**  
N° 250  
Rédacteur en chef :  
**Claude Julien**  
Prix : 5 F  
Algérie : 5,00 DA... Maroc : 5,00 dir.  
Canada : 1,25 \$ c. Roy.-Uni : 35 p.  
Espagne : 35 pes. Suisse : 3 F.S.  
Italie : 650 lire Tunisie : 500 ml.  
Abonnements : voir tarif page 22.  
Publication mensuelle  
(vingt-deuxième année)  
éditée par  
**Le Monde**

# LE MONDE

## diplomatique

Fondateur : Hubert Beauve-Méry 5, rue des Italiens, Paris-IX\* Directeur : Jacques Fauvet

Lire pages 7 à 12 :  
**La démocratie trahie par...  
...L'inégalité fiscale**  
Le Monde diplomatique présente à ses lecteurs ses meilleurs vœux pour 1975.

### Rassurer

Par CLAUDE JULIEN

**D**IVERS plans tendent à réduire la consommation, notamment la consommation d'énergie, depuis plusieurs semaines sur le bureau du président Ford. Et ils attendront longtemps. Car les sondages d'opinion ont montré — quel en croit d'abord ? — à quel point les mesures de restriction étaient impopulaires. Or les gouvernements, apparemment d'autant plus faibles que sont plus considérables les moyens dont ils disposent, se laissent titiller entre deux ordres de considérations : un œil sur les dossiers techniques qui justifient un diagnostic et suggèrent divers remèdes, l'autre œil sur le baromètre de leur cote d'amour, ils finissent presque toujours par choisir la solution de facilité, sans commune mesure avec le problème posé.

Beaucoup plus durement touchée que les États-Unis, et pratiquement sans espoir d'assurer son autonomie énergétique, l'Europe a-t-elle aussi des décisions qui prendraient un caractère suicidaire, tant le public est mal préparé à en comprendre l'urgence nécessaire. Les appels à l'économie restent pourtant sans effet notable, et les gouvernements semblent guidés par un seul souci : équilibrer la balance des paiements durement touchée par l'accroissement des prix du pétrole et d'autres matières premières que les pays développés consomment avec voracité. Une telle politique possède une signification précise : elle refuse tout examen critique des fondements de l'extraordinaire prospérité que l'Occident a connue depuis un quart de siècle, elle disculpe les pays riches de toute responsabilité à l'égard de la misère du tiers-monde, elle rejette toute mise en cause d'un modèle de développement qui a dangereusement aggravé tout de tensions internes et externes.

La « crise » invitait pourtant à guérir une société malade : on préfère la convalescence qu'elle ne se porte pas si mal et qu'elle trouve le salut dans une espèce de fuite en avant. Pas question de réduire le pillage et le gaspillage qui ont nourri une expansion aux fruits inégalement répartis. Une véritable reconversion économique impliquerait trop de risques. Continuons donc comme par le passé. Avec toutefois deux correctifs : une augmentation du chômage ou l'effacement néoconservateur de ne pas franchir le seuil de l'intolérable, et un accroissement des exportations — notamment d'armements. Pour les États-Unis, une variante : maintenir le pétrole à un prix élevé, qui assurera aux compagnies des profits plus substantiels indispensables au financement du plus d'indépendance énergétique.

**A**SSEZ inquiet voilà un an, le bon public est apaisé : son automobile roule. Rétrospectivement, il se reprend d'avoir cédé à ses frémurs injurieux. Et les gouvernements font tout ce qu'ils peuvent pour le rassurer : le taux d'inflation va décroître, les chômeurs recevront leurs allocations, les contrats d'exportation sont entérinés d'une main et loyaux publicités, la production va connaître un nouvel essor.

Encore quelques difficultés, que seuls surmontent les sursauts de troubles, et tout va s'arranger. Mais à supposer que ces sursauts perspectives ne soient pas un mirage, nous retrouverons demain devant le même double déséquilibre : entre notions riches et notions prolétaires, entre privilégiés et « exclus » ou sein des sociétés prospères. Ou cela simplement relevé la barre, porté ces contradictions à un niveau supérieur.

**P**ASSE encore que les gouvernements distribuent de telles doses de chloroforme : ils restent dans la logique de leurs conceptions qui ont orienté la croissance depuis vingt-cinq ans ; ils restent aussi dans la logique de leurs intérêts, soigneusement confortés par ce modèle de développement qu'ils veulent conserver en l'émoussant. Et comme ils ne peuvent « gérer l'imprévisible », ils improvisent leur gestion.

Mais les forces d'opposition ? Elles contestent, au principe, un système que l'on a tenté d'acquiescer, et restent elles restent sur la défensive. Car il ne suffit pas de dire que « le peuple » refuse de payer les pots commés, de subir les sacrifices d'une faillite. Il suffit encore moins de demander la nationalisation d'entreprises dans lesquelles l'État injecte des sommes massives. Nationalisées ou pas, que produiront ces entreprises ? Là est la question laissée sans réponse. N'ont-elles pas, les unes et les autres, au même titre, contribué à un mode de développement aujourd'hui remis en question ? Encore davantage d'automobiles, ou du matériel agricole pour l'Afrique ? Encore 500 kilomètres d'autoroutes en 1975, ou des hôpitaux ?

Les hommes au pouvoir ne sont pas les seuls à pratiquer la « navigation à vue ». Comme eux, leurs adversaires veulent bien échanger quelque chose, pourvu que ce soit pas parti atteinte aux déficits empesonnés de la « société de consommation ».

### MENACES EN PROCHE-ORIENT

La reprise de la guerre en Proche-Orient est-elle inévitable ? Et quelle serait l'étendue du champ de bataille ? A cause de la crise pétrolière, le conflit israëlo-arabe a pris une dimension nouvelle dans laquelle la sécurité d'Israël ou le sort des Palestiniens risquent finalement de passer au second plan. Freppé en pleine crise économique par l'augmentation du prix du pétrole décliné en l'occurrence de la guerre d'octobre, l'impérialisme occidental apparaît pour la première fois sur la défensive, face au tiers-monde. Les antagonismes économiques et commerciaux entre le Nord et le Sud s'en trouvent exacerbés, et politiquement cela s'est déjà traduit par un bouleversement du rapport de forces à YOMU lors des votes sur le Proche-Orient.

Après l'échec du Vietnam, une occasion se présente à l'Amérique d'imposer un coup d'arrêt à cette évolu-

tion. Les menaces d'intervention militaire évoquées par les plus hauts responsables américains, certains encouragements donnés à l'activisme israélien, et les efforts déployés pour resserrer l'unité du camp atlantique montrent que le tensionnisme existe, au moins dans certains milieux. Dans le même temps, l'annulation du voyage prévu de M. Brejnev au Proche-Orient aggrave les incertitudes.

Si la guerre éclate à nouveau en Proche-Orient, l'affrontement direct ou indirect entre l'impérialisme et le tiers-monde marquera profondément l'avenir des relations internationales. Ancien membre du Conseil de planification politique du département d'État et ancien président de l'Institut Adlai Stevenson, professeur à l'université de Chicago, William R. Polk envisage ci-dessous les modalités d'action qui s'offrent aux États-Unis.

### DEPOUVEUS de toute efficacité militaire, les Arabes n'avaient pu empêcher l'établissement d'Israël aux dépens des Palestiniens.

La guerre de 1948 revêla les faiblesses de leur société et de leur technologie. 1956 leur enseigna qu'Israël pouvait s'unir à des puissances occidentales pour leur infliger la défaite s'ils prenaient des initiatives préjudiciables aux intérêts de l'Occident. 1967 leur fit comprendre que quinze ans de développement ne les avaient pas hissés à parité avec Israël. Des années de terrorisme ont montré aux Palestiniens qu'ils pouvaient provoquer des ennuis, mais non amener l'Occident à leurs raisons. Et finalement, 1973 a prouvé aux Arabes qu'ils pouvaient réaliser des performances militaires assez crédibles pour remettre en jeu les vieux antagonismes de la guerre froide. Toutefois, la véritable innovation, en 1973, ce fut le recours à l'« arme du pétrole ».

Au cours de leur initiation graduelle aux affaires pétrolières, depuis une dizaine d'années, Saoudiens, Algériens, Koweïtiens ou Irakiens ont appris toute l'importance du pétrole pour les économies du Nord-Ouest et du Japon. Épisodiquement, des accès de colère contre l'Occident avaient déjà provoqué des tentatives pour interrompre le flux de l'or noir, généralement par sabotage des pipelines, mais il y eut aussi des interruptions de guerre froide. Toutefois, la véritable nouveauté, en 1973, ce fut l'unité relative du bloc arabe et le désir des Irakiens — qui ont, de leur côté, de profondes griefs à l'égard de l'Occident — de profiter de la crise pour augmenter le prix. Car ce sont bien les Irakiens qui lui ont donné cette tournure qui inquiète tant l'Occident aujourd'hui : au moment le plus crucial de la confrontation, l'Irak vendit du pétrole au prix de 17,40 dollars le baril, alors qu'il ne valait que 1,80 dollar quelques années plus tôt.

Il y a, désormais, trois façons de voir. Pour les Arabes, le pétrole est une arme diplomatique comme le furent naguère, pour nous, la ferraille le blé, le sucre, la viande, ces produits des torts dans le problème de la

### Un vent de panique économique

Le soulèvement du Proche-Orient, le 6 novembre 1973, était que le pétrole reste disponible en quantité suffisante pour faire face aux besoins courants et à leur accroissement futur. Les États-Unis semblent prêts, aujourd'hui, à accepter un prix élevé pour des raisons qui leur sont propres, mais les économies occidentales pourront-elles supporter ce coût élevé ? Parmi une multitude de calculs, d'estimations et de réservations, des chiffres publiés par James Reston dans l'*International Herald Tribune* du 30 septembre laissent perplexes. En 1972, les États-Unis déboursaient 4,9 milliards de dollars pour leurs importations de pétrole (1) ; en 1973, 8,5 milliards ; pour 1974, le coût est estimé à 25,2 milliards, et l'on s'attend qu'il atteigne entre 43 et 100 milliards de dollars vers 1980. Le Conseil national du pétrole prévoit qu'aux environs de 1985 les États-Unis devront importer près de 15 millions de barils par jour, soit 5 475 millions de barils par an.

Au prix actuel, environ 11 dollars le baril, les États-Unis transféreront aux producteurs de pétrole étrangers, pendant les dernières années de la décennie, une somme à peu près égale à l'évaluation des valeurs de toutes les sociétés cotées à la Bourse de New-York. D'une autre manière, cela revient à dire que six ans de transfert d'énergie coûteront cent cinquante ans de révolution industrielle.

Quelques encore relativement réduites, les conséquences économiques de ces transferts paraissent déjà dramatiques. Tous nos arrangements financiers ont été conçus à partir du faible coût de l'énergie. La situation est maintenant très répandue qu'un prix de 12 dollars le baril entraînera une dépression. Justifié ou non, il a certainement contribué à accroître les pressions inflationnistes. Or il semble bien que nous n'ayons ni les connais-

**Dans ce numéro**  
**LE PEUPLE PALESTINIEN**  
Histoire d'une conscience nationale (Pages 2 à 4.)  
**Au cinéma :**  
Combats de Palestine (Page 5.)  
**REPORTAGE :**  
Panama : les militaires face aux États-Unis (Pages 14 et 15.)

### La fin de la «dictature de consommation» en Espagne

**D**'ORDINAIRE si lent et décevant dans son processus, dont les altérations n'intriguent que les initiés rompus à l'exigence des rumeurs de séculité, l'équilibre du régime franquiste vient d'être bouleversé par une véritable avalanche d'événements. Fort longue et disparate en apparence, la liste de ces événements peut s'ordonner autour de trois axes qui sous-tendent chacun une modification fondamentale de la situation politique de l'Espagne. Le premier de ces axes correspond à l'espèce d'audience autonome, voire de popularité, acquises par le gouvernement Arias Navarro dans le temps même où s'affaiblissait le charisme personnel de Franco. Le second axe supporte toutes les données économiques et sociales présentes, qui mettent dramatiquement en cause la politique de fuite en avant dans le développement matériel pratiquée depuis 1957. Le troisième, enfin, se réfère à l'ampleur du débat politique, qui ne se limite plus à des cercles en mal de notoriété mais qui touche maintenant une fraction notable d'une population guérie de sa peur d'elle-même.

Un sondage publié en octobre dernier par l'hebdomadaire « Combos 16 » montre que 49 % des Espagnols se déclarent satisfaits de leur gouvernement, 14 %

seulement s'en disant totalement mécontents. Le score est assez brillant pour un cabinet confronté à la crise comme tous ses homologues européens, et il l'est plus encore si l'on considère la nature non démocratique de son pouvoir. Les Espagnols pardonneraient-ils au président Arias ce qu'ils n'acceptaient pas de son prédécesseur ?

Plus significative encore est la dissension qui se dessine dans les esprits entre le gouvernement et l'« établissement » franquiste. Le limogeage du ministre de l'information, M. Pla Cabanillas — qui n'intérait qu'un livre pendant ses dix mois d'exercice — puis la démission consécutive du ministre des finances, M. Barrera de Lirio, et de dizaines d'autres hauts responsables politiques et administratifs, ont été perçus très généralement comme un mauvais coup préparé par les ultras contre M. Carlos Arias Navarro, avec l'appui de la « coterie du Pardo » (1) et du Caudillo revigoré, contre toute attente, par ses médecins. Il en va de même en ce qui concerne le choix par le chef

(1) Du nom de la résidence du général Franco, sous le palais du Pardo.

**Cadeaux de classe**  
Prestigieux bagages de cuir  
à la Grande Maroquinerie de Paris  
**RIVES**  
156, rue de Rivoli (Métro : LOUVRE)



lux de classe  
ES

# LE PEUPLE PALESTINIEN

## Histoire d'une conscience nationale

### La rançon du mépris et le jeu de la violence

Par ERIC ROULEAU

Aucun règlement durable au Proche-Orient ne sera possible sans qu'une solution soit trouvée au problème qui oppose les Israéliens aux Palestiniens depuis un demi-siècle. Aucun gouvernement arabe, en effet, n'accepterait de coexister avec un régime qui n'est pas le leur, et aucun régime israélien ne consentirait pas à reconnaître l'existence d'un peuple arabe dans la région. L'absence de reconnaissance officielle des Palestiniens est donc une des raisons principales de l'absence de solution.

« PALESTINIEN » était naguère un mot tabou. Une bonne partie de l'opinion mondiale ignorait jusqu'à l'existence d'un peuple de ce nom. Ceux qui s'élevaient à son sujet, en tant que nationalisme, étaient considérés comme des extrémistes, voire des terroristes. Le Conseil de sécurité lui-même se contentait de recommander un juste règlement au problème des « réfugiés » sans se donner la peine d'indiquer leur origine. (Résolution 242 du 22 novembre 1947.) En juin 1968, l'assassin de Robert Kennedy, Sirhan Sirhan, était officiellement qualifié en Israël d'« émigré arabe originaire de Jérusalem ». L'année suivante, Mme Golda Meir, président du conseil, soutenait que les Palestiniens n'étaient pas en tant que peuple puis- qu'ils ne considéraient eux-mêmes qu'un peuple arabe, et qu'ils étaient « Syriens du Sud ». Mme Meir n'innovait pas en la matière. Avant elle, Theodor Herzl était parvenu que la Palestine était une « terre sans peuple pour un peuple sans terre » (les Juifs).

Le fondateur du sionisme politique tout comme l'ancien premier ministre d'Israël se trompaient, bien entendu. Au début de ce siècle, des centaines de milliers d'Arabes peuplaient le territoire qui devint plus tard l'État d'Israël. En 1920, sous le nom de Palestine, l'Entente sur cette terre avait même la conquête musulmane sur son esprit. Enracinés sur cette terre avant même la conquête musulmane, les Arabes y vivaient depuis des siècles, dans une civilisation qui avait ses racines dans la culture arabe. Ils se livraient à des activités lucratives, parfois prospères. Tout comme plusieurs autres peuples arabes vivants sous le joug de l'Empire ottoman, ils aspiraient à l'émancipation. Il est vrai que beaucoup d'entre eux espéraient devenir les citoyens d'un grand État arabe indépendant qui s'étendrait à la Syrie, et que le nationalisme spécifiquement palestinien, en germe, ne se développa qu'après la première guerre mondiale, à la faveur d'une double lutte menée à la fois contre les occupants britanniques et contre les colons Juifs tyranniques et persécuteurs. Il est significatif, par exemple, que le journal *Falastine* (Palestine), qui devint par la suite un journal nationaliste, fut fondé en 1911. Le cas du nationalisme palestinien n'est pas exceptionnel. Comme en Afrique récemment, comme en Europe et en Amérique

lains sutrafois, des frontières, le plus souvent arbitrairement tracées, ont contribué à forger de nouvelles nations.

En décembre 1920 se tint à Damas la troisième convention des représentants de la Palestine, laquelle condamna la « déclaration Balfour » (du 2 novembre 1917) promettant aux Juifs un « foyer national », et s'éleva contre l'immigration des Juifs en Palestine. Par le même occasion, ils se prononcèrent en faveur de l'indépendance, de la création d'un gouvernement responsable devant un Parlement élu ou éluire universel. Réunies autour de ces mots d'ordre, les Palestiniens n'ont cessé depuis de lutter, sous diverses formes — pacifiques ou violentes, — en faveur de l'intégrité territoriale et de l'indépendance nationale de leur patrie. Les sacrifices consentis témoignent non seulement de l'existence mais aussi de la violence du nationalisme palestinien : durant la soulèvement armé, qui dura de 1936 à 1939 — pour ne citer qu'un exemple, — trois mille Palestiniens sont tués, cent dix mille sont exilés, près de six mille sont internés. La communauté juive, pour sa part, déplore pendant la même période trois cent vingt-neuf morts et huit cent soixante-sept blessés ; les pertes des forces anglaises — chargées de la répression — s'élevèrent à cent trente-cinq tués et trois cent quatre-vingt-six blessés.

Dès sa naissance, le mouvement sioniste est parvenu à l'attitude d'adopter à l'égard de la population autochtone de la Palestine. Tandis que la plupart de ses dirigeants nient jusqu'à l'existence du problème, certains prônent courageusement la reconnaissance des droits nationaux du peuple palestinien. Ces derniers ne se contentent pas seulement de défendre le mouvement sioniste. Marxisés, humanistes ou simplement réalistes, ils cherchent à favoriser un compromis entre les deux peuples qui se disputent la même patrie.

Le monde arabe, divisé, écartelé par des ambitions contradictoires, soumis à la tutelle ou à l'influence des Anglais ou des Français, n'a pas les moyens de vaincre la volonté de la communauté internationale. Dans le domaine militaire, les Arabes ne sont pas non plus capables de se mesurer à l'armée clandestine juive, la Hagana, à un peuple en armes qui, après

### Eclipse du mouvement et permanence du nationalisme

avoir échappé aux fureurs crématrices, lutte pour sa survie.

La défaite de 1948, l'exode de centaines de milliers de Palestiniens, l'annexion de la Cisjordanie par le royaume hachémite, le rattachement de la bande de Gaza à l'Égypte marquent le début de l'éclipse du mouvement national palestinien, qui s'allie durer une vingtaine d'années.

Les jeunes Palestiniens s'enrôlent dans les formations politiques des pays d'accueil, de préférence dans les partis ayant des objectifs révolutionnaires ou panarabes, espérant ainsi libérer leur patrie d'origine. Communistes, baasistes, nassériens ou frères musulmans, les Palestiniens demeurent, en fait, animés par des sentiments essentiellement nationalistes. La preuve en est qu'ils devaient déserter leurs partis respectifs pour rejoindre les rangs du Fath et d'autres organisations de l'extrême gauche.

L'éclipse du mouvement palestinien contribua à forger une image fautive dans l'opinion internationale et mondiale. Les Palestiniens n'apparaissent plus comme un peuple ayant droit à une patrie mais seulement comme des « Arabes » en voie d'intégration dans les pays qui les avaient accueillis. On cite en exemple le Jordanie, qui leur avait octroyé la pleine citoyenneté ; le Koweït, qui employait sur ses champs pétrolifères des dizaines de milliers d'ouvriers et de techniciens palestiniens ; l'Arabie Saoudite et les émirats du golfe Arabo-Persique, où beaucoup occupaient des postes de responsabilité dans l'administration ou étaient devenus des membres respectés de la bourgeoisie d'affaires et des professions libérales.

Ces exemples permettaient de mettre en accusation d'autres pays arabes — l'Égypte, le Syrie, le Liban, notamment — qui refusaient d'absorber les centaines de milliers de réfugiés qui subsistaient dans des camps, grâce à la charité internationale (I.U.N.R.W.A.). Le monde arabe, républicain, s'obstinait à ne pas vouloir liquider les camps de réfugiés pour des raisons politiques. L'argument n'était pas entièrement faux. Certains régimes arabes exploitaient indéniablement le conflit palestinien à des fins égoïstes, notamment pour détourner l'attention de leurs peuples des problèmes intérieurs qu'ils ne voulaient ou ne pouvaient pas résoudre.

Cependant, d'autres raisons, plus importantes — d'ordre national, économique ou social, — font obstacle à l'entière intégration des Palestiniens. La sous-développement dans certains pays arabes, l'explosion démographique dans d'autres (surtout en Égypte), le chômage dans la plupart des cas, empêchent l'absorption des Palestiniens. Au Liban, un autre problème, propre à ce pays, se pose : l'octroi de la citoyenneté à des centaines de milliers de Palestiniens (pour la plupart de confession islamique) remettrait dangereusement en cause l'équilibre délicat péniblement entretenu entre les deux principales communautés : la chrétienne et la musulmane.

Per-dessus tout, le facteur national — dont l'ampleur est nettement soulignée ces dernières années — demeure le principal obstacle à la « dilution » des Palestiniens. Leur assimilation se heurte à une double résistance : le leur et celle des peuples arabes qui leur offrent l'hospitalité. On aurait voulu en même temps si l'on avait cherché à transplanter les Algériens chez leurs voisins tunisiens, ou les Marocains en Égypte. Partout les Palestiniens sont considérés comme ceux qui ont été déportés de leur patrie, et non comme des émigrés, des apatrides envers lesquels on compatisse, mais le plus souvent comme des intrus. Et ce n'est pas l'effet du hasard — ou d'une propagande assévante entretenue, comme le croient certains — si les Palestiniens de la diaspora, tels les émissaires pendant des siècles, clamant le slogan : « Retour à Edouard ! » (Nous reviendrons !) Leur volonté de retrouver un « foyer national », de fonder un État, n'a cessé de s'affirmer depuis leur dispersion en 1948.

Jusqu'en 1967, rares étaient les Israéliens qui s'intéressaient ou qui avaient pris conscience de l'existence de nouvelles forces qui allaient leur rendre de ses centres le mouvement national palestinien et lui donner une vigueur et des dimensions sans précédent dans l'histoire du conflit. Bien qu'attentifs à la moindre évolution en Proche-Orient, le gouvernement de l'État juif, ses instituts de recherches, ses universitaires, distinguaient à peine les Palestiniens des Arabes. Il est vrai qu'une poignée d'orientalistes s'étaient livrés à des études, mais le plupart d'entre elles ne portaient que sur des aspects secondaires : sur le problème des réfugiés ou sur celui du terrorisme (2).

À l'époque, ils paraissent avoir raison. Les tayloriens qui se livraient à des attentats en Israël, au début des années 50, étaient tous plus ou moins idéologues par les services de renseignements arabes : égyptiens, syriens et jordaniens, en particulier. Le désengagement provoqué par le catastrophe de 1948 n'avait pas, semblait-il, entamé les sentiments panarabes des Palestiniens. En outre, la révolution nassérienne en 1952 avait fait renaître l'espoir que les pays arabes, débarrassés des « régimes corrompus liés à l'impérialisme », allaient enfin s'unir pour libérer la Palestine.

Telle était, du moins, l'image perçue de l'extérieur. La réalité, cependant, était vécue autrement, du moins par l'avant-garde de la jeunesse palestinienne. Plusieurs fondateurs du Fath, que nous avons pu interviewer longuement sur cette phase de l'histoire, nous ont confié qu'ils étaient parvenus progressivement à la conclusion que le peuple palestinien ne pouvait compter que sur lui-même pour réaliser ses aspirations. Nasser les avait très rapidement déçus. Pendant ses premières années au pouvoir, le leader de la révolution égyptienne ne manifesta que peu d'intérêt pour le problème palestinien. Ses principales préoccupations jusqu'au raid israélien contre Gaza en février 1957 — qui avait coûté la vie à trente-sept soldats égyptiens et qui avait fortement inquiété — portaient sur des questions purement intérieures. Les tayloriens, armés et entraînés par des officiers égyptiens, avaient le sentiment d'être des instruments au service de la politique du Reïs. Ce dernier, d'ailleurs, mit fin à leurs activités au début de 1957, après l'installation d'une

force de l'ONU sur les lignes d'armistice. Pendant une dizaine d'années, la police de Nasser devait exercer une sévère répression dans la zone de Gaza pour empêcher les Palestiniens de s'organiser d'une manière autonome ou de passer à l'action armée.

C'est à Gaza que s'élaborent les lignes directrices de l'idéologie qui allait devenir celle d'abord du Fath, ensuite de l'O.L.P., dirigée par M. Yasser Arafat. Ce dernier, comme plusieurs de ses camarades, est fortement impressionné par la guérilla que déclenchent contre la France les nationalistes algériens en 1954. Ils aspirent à fonder un mouvement analogue au F.L.N., entièrement autonome, mais qui bénéficie, malgré cela, du soutien des pays arabes. Leur panarabisme se transforme radicalement : l'unité arabe passe par la libération de la Palestine, et non la contraire, soutiennent-ils. Le mouvement national palestinien devrait cesser d'être à la remorque des pays arabes pour devenir le moteur, le catalyseur de la révolution dans l'ensemble des pays « frères ».

En attendant que la révolution arabe fraie la voie à la « libération » de la Palestine, les « chefs historiques » du Fath envisagent dès leurs premières réunions clandestines de prôner la réinvasion de leur patrie en un « État démocratique dans lequel vivraient musulmans, chrétiens et Juifs sur la même base d'égalité ». Nous ne disposons d'aucune preuve formelle que cet « objectif stratégique », formulé publiquement pour la première fois en 1958, ait été débattu par les fondateurs du Fath dix ans plus tôt. Cependant, certains d'entre eux nous ont assuré que l'idée leur était venue à l'esprit dès l'automne de 1956, lors de l'occupation de l'enclave de Gaza par les troupes israéliennes. Malgré l'impitoyable répression exercée alors par l'armée du général Dayan, ces jeunes Palestiniens, ardents nationalistes, avaient fréquenté des soldats Juifs, nés en Palestine ou originaires des pays du Proche-Orient. Les uns et les autres étaient de culture arabe, passaient des nuits entières à débiter de leurs aspirations respectives, partageaient le même sens de l'humour, et parlaient chèrement de l'unisson de vieilles mélodies apprises dans leur enfance. « Nous avons alors réalisé que les Palestiniens et les Juifs d'origine orientale — qui constituent la majorité en Israël — avaient beaucoup de choses en commun et pouvaient très bien coexister au sein d'un même État, démocratique et laïque du point de vue constitutionnel arabe », nous ont déclaré certains cadres dirigeants du Fath.

Il est possible que l'idée d'une cohabitation juéo-palestinienne ait effectivement germé à Gaza en 1956. Mais il est plus que douteux que le Fath ait eu, surtout à ses débuts, une idéologie ou un programme cohérent. Ses fondateurs, puis ses militants de base, venaient d'horizons politiques très variés (Frères musulmans baasistes ou nassériens en particulier), résidaient dans différents pays, et observaient les règles d'une stricte clandestinité qui leur interdisait de publier, à l'époque, un quelconque document politique. Fuyant les persécutions policières dans les pays limitrophes d'Israël — surtout en Égypte et en Jordanie, — la plupart des « pères fondateurs » du Fath avaient trouvé un refuge et des emplois dès 1957 (c'est le cas de M. Yasser Arafat, notamment) dans les pays bordant le golfe Arabo-Persique : Arabie Saoudite, Koweït, Qatar, Abou-Dhabi, en particulier, où les services de sécurité, à l'état embryonnaire, ne les inquiétaient guère.

Ces pays à la fois sous-développés et riches en pétrole comptèrent de nombreux hauts fonctionnaires et de prospères hommes d'affaires (parfois des milliardaires) d'origine palestinienne. Les futurs dirigeants de la résistance disposaient donc de fonds, de compétences et de réseaux étatiques, et une relative liberté de mouvement, auxquels ils ne pouvaient prétendre dans les pays arabes du Proche-Orient. Ils établirent leur centre au Koweït, où M. Yasser Arafat exerçait le métier d'entrepreneur en travaux publics, et commençaient à assaillir leurs collègues à travers le monde arabe.

En 1958, le Fath (qui venait d'être formellement fondé) (3) publia à Beyrouth la revue *Falastinou* (Notre Palestine), dans laquelle il commença à répandre, d'une manière anonyme, des idées simples : le mouvement national palestinien devrait être strictement indépendant des États arabes ; il devrait se préparer à une guérilla de longue haleine, analogue à celle des Algériens et des Vietnamiens, avec le soutien actif des peuples arabes, ainsi que des mouvements de libération nationale dans les pays du tiers-monde.

Pour atteindre ce double objectif, les rédacteurs de *Falastinou* soutenaient que le principe de non-ingérence devait régir les rapports entre les nationalités palestiniennes et les divers régimes arabes (principe qui devait d'ailleurs rarement être appliqué dans les années qui suivirent).

Le Fath traverse une phase difficile à partir de 1958, quand l'union syro-égyptienne fut de Nasser le champion d'un panarabisme monolithique. M. Yasser Arafat et ses amis évitèrent de se heurter à l'front du nassérisme, pour ne pas être homologués comme « séparatistes » ou « régionalistes », suprématies injurées à l'époque. Ils poursuivirent néanmoins les tâches organisationnelles qu'ils s'étaient assignées. Dans la clandestinité, et souvent dans l'anonymat, ils constituèrent des cellules de militants, en particulier dans les camps de réfugiés au Liban, en Syrie et en Jordanie. Deux événements qui survinrent coup sur coup devaient donner un nouvel essor à l'organisation palestinienne : l'éclatement, en 1961, de l'union

### Quand David Ben Gourion reconnaissait le droit des Arabes

Curieusement, David Ben Gourion — dont l'attitude à l'égard des Arabes, lors de son passage au pouvoir, était dépourvue, c'est le moins que l'on puisse dire, de sympathie — fut l'un des premiers partisans du droit à l'autodétermination du peuple palestinien. Il déclara notamment dans une conférence publique qu'il donna à Berlin en 1937 (1) : « Le droit à l'autodétermination est un principe universel. Nous avons, toujours et partout, été parmi les plus fervents défenseurs de ce principe. Nous sommes radicalement pour le droit à l'autodétermination de tout peuple, de tout individu, de tout groupe humain, et il va de soi que le peuple arabe en Palestine a le droit de s'autodéterminer. Ce droit n'est pas limité et ne saurait être conditionné par nos propres intérêts. Les aspirations (des Arabes de Palestine) nous créent de graves difficultés mais ce n'est pas une raison pour nier leurs droits. »

Cependant, par la force des choses, le mouvement sioniste a été conduit tout naturellement à pratiquer la politique dite des faits accomplis, politique qui devait servir d'instrument d'ébord à la création puis à l'expansion de l'État d'Israël.

Entre les deux guerres mondiales, surtout après l'événement du nazisme en Allemagne, l'immigration, le colonatier des terres agricoles, le judaïsation progressive de certaines parties de la Palestine, l'infrastructure politico-militaire créée par l'Agence juive, se sont effectuées contre le vœu des Arabes et, parfois, contre celui de la puissance occupante, la Grande-Bretagne. L'objectif n'était plus seulement de créer un « foyer national » en Palestine — selon les termes de la « déclaration Balfour » — mais de convertir ce territoire, pour certains, en un État binational, pour d'autres, en une entité exclusivement juive. C'est ainsi que les représentants du mouvement sioniste américain, réunis à New-York en mai 1942, adoptèrent le « programme de Biltmore », lequel prévoyait l'instauration en Palestine d'un « commonwealth juif », l'immigration illimitée et la création d'une armée juive. Ces ambitions — fondées, une fois de plus, sur la négation de l'existence et des

droits nationaux du peuple palestinien — se révélèrent chimériques. Plus réaliste, le vingt-deuxième congrès sioniste, réuni en décembre 1946, formula une proposition qui devait rallier les sutrafois tout à la fois des puissances occidentales et des puissances communistes : la Palestine serait partagée en deux États, l'un juif, l'autre arabe projet qui fut adopté par l'Assemblée générale de l'ONU le 29 novembre 1947.

Le verdict de la communauté internationale — de toute évidence influencé par la compassion générale (ou la mauvaise conscience) ressentie à l'égard des Juifs rescapés du génocide hitlérien — suscita l'indignation dans le monde arabe, où l'on dénonça la nature « colonialiste » de la décision de l'ONU, le « diktat » imposé au peuple palestinien. Le plan de partage, en soi, est considéré comme une flagrante injustice : les Juifs, qui constituaient moins du tiers de la population et qui possédaient 8 % seulement du territoire, se voyaient octroyer 56 % de la superficie de la Palestine.

Le mouvement national palestinien engage un combat inégal, donc perdu d'avance. Déçu par le veuille de la deuxième guerre mondiale, après l'échec de la rébellion de 1936-1939, il est incapable de procéder à une juste évaluation du rapport des forces locales et internationales, notamment en faveur du nationalisme juif. Autrement, il ne se serait pas obstiné à poursuivre la politique dite du « tout ou rien », laquelle lui avait déjà valu des déboires et qui allait le conduire à des défaites successives dans la nouvelle phase qui s'ouvrit. Les Palestiniens, étroitement dépendants des États arabes, s'en remettaient à ces derniers pour faire échec à la création de l'État sioniste. Or

**GROSPIRON**  
RAOULT GROSPIRON SUO  
DÉMÉNAGEMENTS  
EMBALLAGE  
GARDE-MEUBLES  
EXPÉDITIONS  
49, Rue de la Fédération XV<sup>e</sup>  
**734-02-66**  
Davis Administratifs

مكتبة النهر



# FINIEN nationale

entretient ainsi une tension qui favorisait l'implantation des fedayin dans les pays voisins de l'Etat juif, suscitant, enfin, une guerre entre Israël et les pays arabes.

Des armes achetées au marché noir, grâce aux fonds des « millionnaires » palestiniens de la diaspora, sont entreposées dans les camps de réfugiés du Liban et de Syrie, en Cisjordanie et à Gaza. D'ex-fedayin des années 50, des anciens officiers ayant servi dans diverses armées arabes, sont prudemment recrutés pour entraîner dans le plus grand secret les futurs guerriers.

Quand le premier congrès national palestinien (sorte de Parlement) se réunit à Jérusalem en mai 1964 et fonde l'Organisation de libération de la Palestine (O.L.P.), le Fath d'estime directement menacé. Cette assemblée de notables a été convoquée à l'instigation de la Ligue arabe, dans le but évident de canaliser le nationalisme des Palestiniens sur une voie qui éloignerait des activités incontrôlées. L'O.L.P. est véritablement destinée à devenir le docteur instrument de Nasser, grâce à son président, M. Ahmed Choukairi, vieux routier de la politique, opportuniste, qui se met au service du leader de la révolution égyptienne, après avoir été longtemps aux ordres de l'ultra-conservateur Saoud, roi d'Arabie Saoudite.

Le Fath, dont les préparatifs militaires

sont loin d'être achevés, décide, au cours du deuxième semestre de 1964, de passer à l'action. Pour devenir le pôle unique du nationalisme palestinien, il lui faut prendre le visage de l'O.L.P. Un attentat contre le Knesset (le Parlement israélien) est fixé pour le 28 décembre. Mais le projet est annulé in extremis, en raison de difficultés techniques. C'est finalement le 1<sup>er</sup> janvier 1965 que l'Assada lance, et signe, sa première opération militaire en territoire israélien. Le commando, qui rentre en Jordanie, perd l'un de ses hommes à la frontière, où il est abattu par les services de sécurité jordaniens. La première victime de la résistance palestinienne aura été ainsi tuée par une balle arabe.

Les dirigeants du Fath comptent alors sur un délai de cinq ans pour favoriser un conflit armé entre Israël et ses voisins. Ils avaient, cependant, sous-estimé la dynamique du mécanisme qu'ils avaient déclenché. Aux attentats des fedayin, l'armée israélienne riposte par de meurtrières raids de représailles contre le Jordanie et la Syrie, ainsi que par des menaces contre le régime de Damas : à quel Nasser répondit par une mobilisation théâtrale de son armée et par la fermeture des détroits d'Akaba. La guerre éclata en juin 1967, deux ans et demi avant la date prévue par le Fath.

La débâcle des armées arabes inaugure l'âge d'or de la résistance palestinienne ; celle-ci apparaît désormais comme la seule force capable de poursuivre la lutte armée. Le Fath reprend ses raids dès octobre 1967. Les jeunes Palestiniens s'enrôlent en masse sous le bannière de l'organisation de M. Arafat. L'influence est telle que les bureaux de recrutement sont obligés de rouler les candidats à la guérilla.

## Les massacres de septembre et les causes du déclin

Des organisations de fedayin profitèrent, souvent sous l'impulsion de tel ou tel pays arabe, soutenu de ne pas laisser au Fath la monopole de la résistance. Le Front populaire de la libération de la Palestine (F.P.L.P.) est fondé en décembre 1967, avec la bénédiction de Damas et du Caire. La Syrie patronne en 1968 la création de la Saïte (le foudre). L'armée ouïvante, l'Irak installe sur la scène palestinienne le Front de libération arabe (F.L.A.). En mars 1970, les partis communistes de Jordanie, de Syrie et d'Irak — qui ne veulent laisser le champ libre ni aux basistes syriens et irakiens, ni aux nationalistes — constituent les « forces des partisans », organisation de fedayin qui, curieusement, est favorable à une solution pacifique du problème palestinien, selon les termes de la résolution 242 du Conseil de sécurité.

Au cours de l'année 1969, on pouvait dénombrer, au total, une quinzaine de groupements et de groupuscules palestiniens, dont la plupart étaient financés et armés par un ou plusieurs pays arabes.

Le Fath, cependant, ne se laisse pas submerger par la vague de ses concurrents. Il parvient même, en février 1969, à assurer le contrôle effectif de l'O.L.P., à remplir le coquille vide laissée par Choukairi, selon l'expression de M. Chafiq El-Hout, directeur du Centre des fedayin à Beyrouth. Il est vrai que, tout autant par réalisme que par intérêt, Nasser avait aidé M. Yasser Arafat à se hisser au sommet de l'O.L.P. Le leader égyptien croyait pouvoir ainsi manipuler plus facilement le chef du Fath, désormais dépourvu de l'aide de la « respectabilité ». En tout cas, le Rafs ne prenait que peu de risques, puisque la masse des partisans de M. Arafat était concentrée non pas en Egypte mais en Jordanie, leur principale base opérationnelle. Ils étaient en mesure, le cas échéant, d'exercer des pressions non seulement sur Israël mais également sur le roi Hussein, au plus grand profit de la stratégie égyptienne. A son apogée, en 1970, l'O.L.P. comptait quelque trente mille à cinquante mille hommes entraînés à la guérilla (4).

Les fedayin, cependant, avaient créé au sein du royaume hachémite une sorte d'Etat dans l'Etat, devenu intolérable pour le roi Hussein dès que celui-ci eut accédé, en juillet 1970, le plan Rogers concernant un règlement pacifique. L'épave de l'Etat engagé par le roi, en septembre 1970, se solda par le massacre de milliers de Palestiniens.

La résistance palestinienne, vaincue, s'engage sur la voie du déclin. Liquidée en Jordanie, mise sous tutelle en Syrie, restreinte dans ses mouvements au Liban, lâchée par l'Egypte (après le mort de Nasser, en septembre 1970), elle brille par son absence dans les territoires occupés par Israël. La résistance est menacée d'« effondrement total », déclare M. Abou Ayad, le n° 2 du Fath, à l'automne de 1972.

## La guerre d'octobre et la consécration internationale de l'O.L.P.

à leur lieu de travail pendant toute la durée de la guerre et même au-delà, paralyisant ainsi de nombreuses entreprises israéliennes.

Asses paradoxalement, l'organisation de M. Arafat, dont le rôle militaire dans la guerre d'octobre a été insignifiant, émerge renforcée du conflit, au plus grand étonnement des autorités israéliennes.

Malgré les déportations, malgré les arrestations malgré le dynamisme de malsons arabes et le conseil musulman de Jérusalem, les représentants des corps constitués et la plupart des maires et des notables (dont plusieurs passaient pour être des partisans du roi Hussein) ont les uns après les autres fait savoir au gouvernement de Mme Meir qu'ils considéraient désormais l'O.L.P. comme « l'unique représentant légitime du peuple palestinien ».

Autre signe de l'ascendant de M. Arafat : c'est sur sa consigne, véhiculée par le Front national palestinien, que trente-neuf mille Palestiniens (sur les quarante-trois mille inscrits) boycottèrent en décembre 1973 les élections municipales de Jérusalem.

Toutefois, la répression ne suffit pas à extirper la parasyde de la résistance. Des raisons plus fondamentales avaient contribué son déclin, dont certaines méritent d'être citées :

1° La division de l'O.L.P., dont le façade d'unité était illusoire, entraînait l'anarchie organisationnelle, les contradictions et les incohérences politiques, les surenchères démagogiques, pratiquées par les diverses organisations rivales et qui reflétaient souvent les luttes d'influence auxquelles se livraient les pays arabes ;

2° La chute de la force qui avait conduit les fedayin à proclamer, dans le « pacte national » adopté en juillet 1969, le principe selon lequel « la lutte armée est la seule voie conduisant à la libération de la Palestine ». Toutes les énergies ayant été investies dans la lutte armée, les dirigeants de la résistance n'ont pas su implanter dans les masses des organisations politiques durables qui auraient survécu aux défaites militaires et à l'annihilation physique des guérilleros ;

3° La politique dite du « tout ou rien », favorisée par le « but stratégique » visant à détruire l'Etat sioniste pour le remplacer par une « Palestine réunifiée et démocratique ». Ce « but stratégique » utopique était devenu une sorte de « vache sacrée », que l'on vénérait souvent sans trop y croire, mais qui permettait de maintenir le façade d'unité de la résistance. En revanche, il avait contribué à éliminer nombre d'« Eltsa arabes » favorables à un compromis, à exclure la résistance de l'échiquier diplomatique, et même à éliminer nombre de Palestiniens — surtout ceux qui étaient confrontés aux dures réalités de l'occupation — qui refusaient de confondre le souhaitable et le possible, de se sacrifier sur l'autel d'un paradis inaccessible.

Frapés d'impulsions politique et militaire, les activistes palestiniens ont eu recours beaucoup plus souvent à la seule arme qui leur restait accessible : le terrorisme aveugle, dont l'horreur avait contribué à aggraver leur isolement sur la scène internationale.

La guerre d'octobre devait modifier sensiblement la situation en donnant une puissante impulsion au mouvement national palestinien. Certes, les Arabes des territoires occupés n'ont pas eu le temps, ou les moyens, de relancer la guérilla.

Mais leur résistance passive se révéla tout autant redoutable. Sur les consignes du Front national palestinien — mouvement clandestin animé par le parti communiste jordanien, qui regroupe depuis août 1973 les organisations de fedayin, les diverses formations politiques, les syndicats, les associations professionnelles et nombre de « notables » — des dizaines de milliers d'ouvriers (Palestiniens des territoires occupés ou citoyens israéliens) se sont abstenus de se rendre au travail pendant toute la durée de la guerre et même au-delà, paralyisant ainsi de nombreuses entreprises israéliennes.

Asses paradoxalement, l'organisation de M. Arafat, dont le rôle militaire dans la guerre d'octobre a été insignifiant, émerge renforcée du conflit, au plus grand étonnement des autorités israéliennes.

Fin 1972, au cours d'une enquête que nous avons entreprise sur les Palestiniens dans les territoires occupés, au Liban, en Syrie et en Jordanie, nous avons enregistré nombre de critiques et de défections à l'encontre de l'O.L.P. Nous avions constaté cependant que le prestige de l'Organisation demeurait intact. « Malgré tout, nous ont dit la plupart de nos interlocuteurs, les fedayin nous ont restitué notre dignité, notre fierté d'être Palestiniens ».

Réunis à Alger en novembre 1973, un mois après la guerre, les chefs d'Etat arabes désignent l'O.L.P. comme « le seul représentant légitime du peuple palestinien », mais n'incluent pas leur déclaration dans la déclaration finale de la conférence, par égard pour le roi Hussein. La



SUR LA ROUTE D'AMMAN, PEU APRES LA « DECLARATION BALFOUR »  
D'abord une double lutte contre les occupants britanniques et les colons juifs.

(Photo Viollet.)

déclara — qui devait être confirmée officiellement par le « sommet » arabe tenu à Rabat en octobre 1974 — paraissait étonnant, à première vue. Pourquoi les amis et alliés du roi Hussein — comme le roi Fayçal d'Arabie Saoudite, l'émir du Koweït et le roi Hassan II du Maroc — sacrifieraient-ils le souverain hachémite au profit de M. Arafat ?

A notre avis, la décision des chefs d'Etat arabes a été dictée par au moins trois considérations politiques :

a) La passivité du roi Hussein lors de la guerre d'octobre a échoué de le désigner aux yeux des Palestiniens. Les chefs d'Etat arabes ont estimé qu'il n'était plus en mesure de négocier à Genève un règlement suffisamment crédible pour être durable ;

b) Tout accord de paix conclu avec Israël comporterait nécessairement des concessions, lesquelles nécessiteraient de mettre en péril la position de ceux qui les considéraient. Les chefs d'Etat arabes ne veulent pas assumer cette lourde responsabilité sans la caution, indispensable à leurs yeux, des premiers intéressés, les Palestiniens. Et, puisque les organisations de fedayin ne peuvent être soupçonnées de complaisance à l'égard de l'Etat juif, pourquoi ne pas les entraîner à la table des négociations et les conduire à associer au règlement général qui sera, un jour ou l'autre, conclu ?

c) Les chefs d'Etat arabes savaient, avant même la guerre d'octobre, que certains dirigeants de l'O.L.P. étaient disposés à envisager un compromis.

C'est sans doute ce que sous-entendait M. Arafat quand il déclarait, le 13 novembre dernier devant l'Assemblée générale des Nations unies, qu'il « rêvait d'une Palestine réunifiée judéo-arabe » (5). On pourrait déplorer le fait qu'il n'ait pas été explicité que le 8 juin 1974 quand il déclarait devant le Conseil national palestinien (le « Parlement » de la résistance) qu'il était prêt, le cas échéant, à participer à la conférence de Genève, en d'autres termes à négocier un compromis avec Israël.

Cependant, il est évident que, dans son discours à l'ONU, M. Arafat a voulu désigner les organisations de fedayin qui lui sont hostiles et qui rejettent le principe même d'une négociation. Certes, le F.P.L.P. du Dr Georges Habacha, le F.P.L.P. commandement général, de M. Ahmed Jibril et le Front de libération arabe (F.L.A.) ne représentent pas plus de 10 % des effectifs totaux des fedayin.

Mais l'influence de ces trois groupuscules, regroupés au sein du « Front du refus » — risque de s'étendre rapidement à la base — des autres organisations et M. Arafat devait abattre ses cartes prématurément, c'est-à-dire avant même que l'O.L.P. ne soit admise à la conférence de Genève. Or, au moment où M. Arafat prononçait son discours à l'ONU, le gouvernement

d'Israël réitérait sa volonté de ne pas engager le dialogue avec une « bande d'assassins » (l'O.L.P.) et encore moins de leur livrer le Cisjordanie et Gaza. M. Rabin devait d'ailleurs préciser le 12 décembre 1974, qu'il n'engagerait pas le dialogue avec les fedayin, même si ceux-ci devaient renoncer à leur projet de détruire l'Etat juif.

On comprend pourquoi Israël cherche à négocier — tardivement, il est vrai — avec le roi Hussein, dont les dispositions à la conciliation sont bien connues. Les dirigeants de l'Etat juif savent que les conditions que poserait l'O.L.P. seraient draconiennes. A en juger par les propos qui nous ont été tenus en privé, par les déclarations officielles et les documents publiés ces derniers mois — en particulier, le « programme transitoire » adopté le 8 juin dernier par le Congrès national palestinien, — il est acquis que M. Arafat formulerait les exigences suivantes :

1° Les Palestiniens ne se rendraient à Genève que s'ils y étaient invités en tant que représentants d'un peuple ayant des « droits nationaux légitimes », et non par les propos qui nous ont été tenus en privé, par les déclarations officielles et les documents publiés ces derniers mois — en particulier, le « programme transitoire » adopté le 8 juin dernier par le Congrès national palestinien, — il est acquis que M. Arafat formulerait les exigences suivantes :

1° Les Palestiniens ne se rendraient à Genève que s'ils y étaient invités en tant que représentants d'un peuple ayant des « droits nationaux légitimes », et non par les propos qui nous ont été tenus en privé, par les déclarations officielles et les documents publiés ces derniers mois — en particulier, le « programme transitoire » adopté le 8 juin dernier par le Congrès national palestinien, — il est acquis que M. Arafat formulerait les exigences suivantes :

2° La négociation de Genève devrait porter sur l'application de toutes les résolutions de l'ONU, y compris celle adoptée en 1947, relative au partage de la Palestine et celle concernant le droit des réfugiés de choisir entre leur rapatriement en Israël et une juste indemnisation.

3° Si ces revendications, considérées comme minimales, ne sont pas satisfaites, les représentants palestiniens refuseraient de conclure une paix « totale » avec l'Etat juif. En tout cas, l'O.L.P. ne renoncera pas formellement à son « but stratégique », à savoir la constitution d'une Palestine judéo-arabe (6).

A première vue, de telles exigences rendraient impossible la conclusion d'un accord israélo-palestinien et justifieraient le refus d'Israël d'engager le dialogue. Cependant, il ne faudrait pas sous-estimer

la dynamique de la paix que suscite toute négociation. Le seul left d'enoyer une délégation à Genève signifierait que l'O.L.P. reconnaît de facto l'Etat d'Israël ; ce serait le premier pas en un demi-siècle que les représentants des deux peuples tenteraient de rechercher ensemble une solution globale à leur conflit.

(Lire la suite page 4.)

## BIBLIOGRAPHIE

- 1. L'IDEOLOGIE PALESTINIENNE DE RESISTANCE, par Olivier Carré, Armand Colin, Paris, 1972.
- 2. THE POLITICS OF PALESTINIAN NATIONALISM, par William R. Chesnut, Fred Jabber, Ann Mosely Lesch, University of California Press, Berkeley, 1973.
- 3. LES PALESTINIENS ET LA CRISE ISRAËLO-ARABE, par Jacques Bergua, Jacques Couland, Louis-Jean Duclos, Jacqueline Hadamard et Maxime Robinson, Editions sociales, Paris, 1974.
- 4. HISTOIRE DE LA PALESTINE, par Lorand Gaspar, Maspero, Paris, 1968.
- 5. ISRAEL AND THE PALESTINIANS, Rediffusion en Clash of two National Movements ; recueil de textes de plusieurs auteurs sous la direction de Shimon Avineri, St. Martin's Press, New-York, 1971.
- 6. PALESTINE AND ISRAEL, THE LETHAL DILEMMA, par Hisham Sharabi, Pegasus, New-York, 1969.
- 7. PALESTINE IS A COUNTRY, THE STORY OF MUSA AL-AMM, par Geoffrey Furlong, John Murray, Londres, 1969.

# La Chine pour nous

sous la direction de **Philippe Laurent**

avec la collaboration de  
Paul Bady • Robert Bosc • Christian Cochini • J.F. Langumier • François Lesterlin • Michelle Loi • Henri Madelin • Catherine Morin • Tsien Tche-hao • Odon Vallet •

un regard neuf sur des problèmes concrets  
l'émancipation de la femme,  
l'évolution de la famille,  
les rapports sociaux,  
l'école et l'éducation des masses,  
le théâtre révolutionnaire,  
la socialisation de la ville,  
la domination de la nature,  
l'idéologie industrielle.

36 F

**Centurion / Resma**

**A vendre**  
MAISON QUERCYNOISE  
en pierres.  
Grand confort. Dépendances.  
3,5 ha terrain : 500 000 F.  
CHATEAU  
35 pièces. Confortable à particulier  
ou centre social : 450 000 F.  
DOMAINE AGRICOLE  
100 ha, avec château, terres  
et dépendances : 1 500 000 F.  
**Agence ALBOUY**  
46170 CEZAC. Tél. : 6.

Édité par la S.A.R.L. le Monde.  
Généraliste :  
Jacques Fauret, directeur de la publication.  
Jacques Sauvageot.

Reproduction interdite de tous articles, sans accord avec l'administration.



(Suite de la page 3)

En tout cas, l'Etat juif ne paraît pas avoir d'autre choix que de traiter, tôt ou tard, avec l'O.L.P., dont la représentativité est désormais reconnue — à tort ou à raison — par la grande majorité des membres de l'ONU, y compris par le Jordanie du roi Hussein. Refuser le dialogue ne laisserait d'autre issue que la guerre; celle-ci risque fort de se solder par une catastrophe politique pour Israël, compte tenu de la puissance économique, financière et diplomatique dont disposent les Arabes sur le plan mondial. Tenté un dialogue avec l'O.L.P., en revanche, permettrait au moins de mettre à l'épreuve la bonne volonté et les capacités de

compromis de l'élite modérée de la « centrale » des Yémen. Il est significatif de noter, à cet égard, que ni l'O.L.P., ni les Etats arabes n'ont défini « les droits nationaux légitimes du peuple palestinien ». L'imprécision de la formule est, dans un sens, rassurante, dans la mesure où elle ne limite pas la marge de manœuvre des futurs négociateurs.

Bien que les dirigeants de Jérusalem ne contestent plus l'existence d'un peuple palestinien (7), ils demeurent fermement opposés à la création d'un Etat indépendant qui viendrait s'insérer entre Israël et la Transjordanie. Ils redoutent, en effet, que la nouvelle entité — constituée par les territoires de Cisjordanie et de Gaza — ne devienne le foyer de l'irredentisme et

de l'« esprit revanchard » des Palestiniens, d'autant plus qu'elle ne serait pas économiquement viable.

Plusieurs études entreprises à ce sujet, notamment en Israël, ont cependant abouti à des conclusions moins pessimistes. La Cisjordanie est un territoire particulièrement fertile, où l'agriculture est traditionnellement florissante. De petites et moyennes industries y sont implantées. Le futur Etat palestinien pourrait bénéficier d'investissements massifs, venant des pays arabes pétroliers, ce qui lui permettrait de se développer rapidement et d'absorber une partie non négligeable des réfugiés établis en Syrie et au Liban, notamment. La diaspora palestinienne est riche en élites intellectuelles; elle compte

plus de cinquante mille diplômés d'Université, dont beaucoup pourraient contribuer à l'essor économique et au bien-être du peuple palestinien.

Les impératifs de la géopolitique finiront par s'imposer, même si l'Egypte ne parvenait pas à réconcilier le roi Hussein et M. Arafat. Si un « mini-Etat » palestinien devait être édifié en Cisjordanie et à Gaza, il est probable que cet Etat finirait par établir des liens étroits, peut-être de type fédéral, avec la Transjordanie hachémite. Certains responsables de l'« esprit revanchard » des Palestiniens, d'autant plus qu'elle ne serait pas économiquement viable.

Projet utopique ? Sans doute, en l'état actuel des choses. Mais peut-être deviendrait-il possible le jour où Israéliens et Palestiniens accepteraient, bon gré, mal gré, de se reconnaître mutuellement des « droits nationaux légitimes » dont la négociation définirait le caractère et l'ampleur, avant d'étudier la question de leur coopération, indépendante à l'épanouissement des deux peuples.

ERIC ROULEAU.

(7) Le parti travailliste a adopté le 28 novembre 1973 une « plate-forme électorale » de quatre points, dans laquelle il reconnaît explicitement l'existence d'un peuple palestinien.

# Menaces en Proche-Orient

(Suite de la première page.)

Pour cela, il faut, dans les limites disponibles au sein de l'OPEP ou en dehors — acheter du pétrole aussi bon marché que possible, mais en tout cas payer le prix. Encourager les Arabes à donner, ou à prêter, leur argent à la Banque mondiale, aux réfugiés palestiniens ou au tiers-monde, et accepter d'eux des dépôts bancaires à très court terme mais sans encouragement, et même en dissuadant, leurs investissements à long terme et leurs prises de participation dans les entreprises occidentales. Essayer de juguler les pressions inflationnistes internes selon les méthodes keynésiennes traditionnelles, à défaut d'autres recettes ou en attendant qu'on en trouve de nouvelles. Tenter, enfin, de contenir la crise du Proche-Orient, sans exercer des pressions massives ni sur les Arabes ni sur les Israéliens.

L'avantage d'une telle politique est d'éviter aux gouvernements d'avoir à prendre des décisions, mais, compte tenu de l'aggravation des conditions économiques et des frictions politiques, cette situation ne tarderait probablement pas à devenir insupportable. Ce serait, en outre, une solution très dangereuse pour les responsables politiques, qui, risquant de se voir accusés de ne rien faire, seraient certainement amenés à prendre des mesures pour se protéger eux-mêmes devant la montée des pressions.

b) *Intervention militaire.* L'hebdomadaire *Newswatch International* a publié, le 7 octobre, un projet d'intervention : il prévoit le débarras de la 2<sup>e</sup> division aéroportée dans la province orientale de l'Arabie

Saoudite, dans un premier temps. Mais, comme le fait remarquer l'hebdomadaire, ce ne serait qu'un premier temps, car d'autres régions devraient également être occupées pour éviter qu'elles ne servent de plates-formes de soutien à l'Arabie et ce que ne mentionne pas *Newswatch*, — pour s'assurer que leur pétrole continuerait à couler. Les opérations s'étendraient-elles jusqu'à l'Algérie et à la Libye ?

Si l'intervention réussissait, et si les Arabes acceptaient le coup, ce serait la fin de la crise de l'approvisionnement en pétrole. Nos gouvernements pourraient stabiliser les prix au niveau de leur choix et les profits éventuels pourraient être utilisés à notre guise. Nul doute que ce soit une solution et que cela puisse marcher. Faibles prix, revenus perçus directement : l'économie occidentale pourrait revivre.

Les coûts de l'opération sont en partie prévisibles, et ce sont des coûts élevés. Au cas où le plan ne se réaliserait pas parfaitement, il pourrait y avoir des sabotages, et de toute évidence, l'économie occidentale qui ne dispose que de réserves de quinze à vingt-dix jours de réserves, en subirait de sérieux dommages. Et même si nos tentatives de le déguiser, ne seraient pas faites acte de piraterie que de se servir de sa supériorité militaire pour saisir les biens d'autrui à son propre bénéfice ? A supposer que les Nations unies résistent au choc, et supposent que nous n'y perdions pas notre position dans la communauté mondiale, cela n'en produirait pas moins des perturbations insidieuses dans l'évolution de nos mentalités. Thucydide a décrit une évolution similaire dans le développement d'Athènes.

comment formuler cette menace et quelle sera la portée de sa résonance ? Nous attaquons et nous nous vendons par le pétrole à 6 dollars la baril ? Mais attaquons-nous si le prix était de 8, de 9 ou de 10,35 dollars ? Au mieux, et pour être précis, le problème devient flou et obscur. Entreprendre une négociation sur cette base, ce serait choisir une méthode instable et, bien sûr, illegale. Et qu'en dirait-il côté des pays producteurs d'autres matières premières ? Qui contrôlerait les transactions et sur quelles bases ; celles d'aujourd'hui, celles de janvier ou septembre derniers ?

Quant aux coûts, ils sont de deux sortes : notre recours à la menace pourrait ne pas marcher, nous forçant ainsi à choisir les options a) ou b) écartées jusqu'à pour un certain temps ; en outre, en cas de succès comme en cas d'échec, notre ascendant moral et notre dessein national se trouveraient sévèrement entamés.

comment formuler cette menace et quelle sera la portée de sa résonance ? Nous attaquons et nous nous vendons par le pétrole à 6 dollars la baril ? Mais attaquons-nous si le prix était de 8, de 9 ou de 10,35 dollars ? Au mieux, et pour être précis, le problème devient flou et obscur. Entreprendre une négociation sur cette base, ce serait choisir une méthode instable et, bien sûr, illegale. Et qu'en dirait-il côté des pays producteurs d'autres matières premières ? Qui contrôlerait les transactions et sur quelles bases ; celles d'aujourd'hui, celles de janvier ou septembre derniers ?

Quant aux coûts, ils sont de deux sortes : notre recours à la menace pourrait ne pas marcher, nous forçant ainsi à choisir les options a) ou b) écartées jusqu'à pour un certain temps ; en outre, en cas de succès comme en cas d'échec, notre ascendant moral et notre dessein national se trouveraient sévèrement entamés.

trois sera probablement épuisé dans quinze ou vingt ans ; garantir aux pays pétroliers, par l'indexation ou tout autre moyen, qu'ils ne seront pas lésés par un accroissement excessif des prix des produits primaires ou industriels décomposés les modalités de paiement du pétrole en plusieurs catégories — paiement comptant, obligations à long terme, fournitures de biens et de services, etc. — de manière que le prix d'achat courant soit ramené de 11 dollars la baril à environ 8 dollars ; élaborer des programmes de formations à grande échelle et à tous les stades de la gestion, de la technologie et de la distribution, de sorte que les pays producteurs de pétrole ne se sentent pas tenus à l'écart du marché ; il faudrait, enfin, que les Etats-Unis exercent des pressions réelles pour favoriser un règlement de la crise du Proche-Orient sur la base de la résolution 242 du Conseil de sécurité des Nations unies, assorti de garanties de sécurité assumées par les Etats-Unis. Bien d'autres initiatives salutaires pourraient être prises, mais cette simple énumération montre sur quels éléments un règlement global pourrait être ébauché.

Les bienfaits que l'on peut attendre d'un tel programme sont évidents. Il faciliterait, en particulier, un nouveau démarrage de l'économie mondiale à la faveur duquel on pourrait, enfin, se mettre sérieusement à la tâche pour résoudre les problèmes fondamentaux de la faim, de la population et de la violence qui menacent de nous submerger. Mais trois dangers risquent de le compromettre.

Disposant, quant à nous, de la supériorité militaire, il se pourrait que nous ne soyons pas disposés à la transaction. Aucun peuple dans l'histoire n'a accepté un changement d'une telle ampleur sans, peut-être, la Grande-Bretagne en 1915, à moins d'y être contraint par la ruine et la défaite. D'autre part, les Arabes doivent agir très vite, et les Israéliens doivent faire preuve d'une grande prudence. On oublie souvent que les Arabes ne sont encore que peu accablés à la richesse — comme les Texans et qu'ils ont le bon du pétrole et qu'ils ne disposent encore que d'une mince couche d'élites. De la même façon, parce que l'Iran nous a rejoints dans la lutte contre le communisme dans les années 50 et 60, nous avons aussi tendance à oublier la profondeur du ressentiment qu'il nourrit — à l'instar de la plupart des autres peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine — contre le club des riches. Le chah a édifié une véritable puissance militaire, il veut maintenant protéger son pays en Europe ; les conditions qu'il y mettra ne seront pas bon marché et nous-mêmes, qui l'avons patronné et aidé, nous ne les acceptons pas de gaieté de cœur. Enfin, le risque subsiste que nous soyons pris de vitesse par des événements graves, de nature militaire ou économique-politique. La tâche à entreprendre est complexe et encore mal définie, et pourtant le temps presse.

WILLIAM R. FOLK.

## Une intervention israélienne ?

CEPENDANT, l'enchaînement des événements pourrait être imprévisible. D'autres que nous pourraient prendre nos menaces comme des invitations, et se substituer à nous dans l'action, en dehors de notre contrôle. Plus récemment, Israël a été mentionné dans ce contexte et il n'est pas difficile de voir pourquoi. Trois conditions y sont réunies pour produire une combinaison explosive : sa supériorité militaire écrasante dans la région, son incapacité à se faire reconnaître de jure en Proche-Orient et sa grande crainte du futur.

La guerre d'octobre a prouvé que les Arabes voulaient se battre et qu'ils étaient capables de le faire, mais elle a aussi montré que les services encore de loin en technologie, en équipement et en détermination. Il apparaît, aujourd'hui, que la puissance militaire israélienne a augmenté depuis la guerre d'octobre, tandis que celle de l'Egypte déclinait. A notre sens, Israël pourrait, s'il le voulait, intervenir en Libye ou en Arabie Saoudite sans mettre en danger ses propres frontières. Inversement, cet Etat ne peut pas compter ouvrir des négociations qui éluderaient certains problèmes qu'il ne souhaite pas soulever. Pour un règlement complet, il n'y a rien à attendre des concessions à la Syrie ou au Liban, et des concessions à l'Egypte feraient perdre à Israël les gisements pétroliers du Sinaï qui lui permettent de tirer plusieurs milliards de dollars de pétrole, sans pour autant lui assurer la paix. Le gouvernement Rabin s'est engagé à ne pas négocier la question de la rive occidentale du Jourdain sans un référendum au suffrage populaire, et les sondages montrent qu'une nouvelle élection autour de ce thème affaiblirait sa position.

Le problème de Jérusalem, qui, pour l'Arabie Saoudite, est une condition sine qua non — alors que les Egyptiens dépendent tout spécialement des

Etats-Unis, — offre peu de chances de succès dans la conjoncture présente. De leur côté, à tort ou à raison, les Israéliens ne croient pas qu'il y ait beaucoup de chances de succès pour la plupart, convaincus que les Arabes ont pour dessein ultime de les « jeter à la mer » et que leur seul espoir est de conserver une puissance militaire écrasante tout en « préservant », comme l'a dit le général Harbaki, le miracle économique d'Israël ». Rien de cela ne permet de sortir de l'impasse — et c'est une impasse qui coûte cher. Israël consacre plus de 40 % de chacun de ses dollars à sa « sécurité », et cette « dentrée-là » ne rapporte guère.

Etant donnée cette situation, supposons qu'on décide de couvrir les menaces de l'Amérique, comme en 1956, et lance une attaque aéroportée sur la province orientale de l'Arabie Saoudite ou sur la Libye. Bien des scénarios et bien des issues peuvent être envisagés, mais tous impliqueraient de grands risques et de grands coûts pour les Etats-Unis — et pour Israël aussi, en fin de compte. Il n'en reste pas moins que l'utilisation de la menace par les Américains pourrait inciter Israël à agir et qu'il faut tenir compte de cette éventualité.

d) *Trouver un accommodement.* Les principaux éléments en seraient les suivants : 1) pour nous d'abord, maintien de l'approvisionnement en pétrole ; 2) prix de vente raisonnables pour le pétrole ; 3) maintien de la paix pour les pays producteurs de pétrole ; 4) pour les Arabes : règlement de la crise du Proche-Orient à des conditions politiques acceptables. Sur cette base, il est possible de construire un schéma qui soit acceptable pour tous et qui fonctionne au bénéfice de chacun.

Etats-Unis, — offre peu de chances de succès dans la conjoncture présente. De leur côté, à tort ou à raison, les Israéliens ne croient pas qu'il y ait beaucoup de chances de succès pour la plupart, convaincus que les Arabes ont pour dessein ultime de les « jeter à la mer » et que leur seul espoir est de conserver une puissance militaire écrasante tout en « préservant », comme l'a dit le général Harbaki, le miracle économique d'Israël ». Rien de cela ne permet de sortir de l'impasse — et c'est une impasse qui coûte cher. Israël consacre plus de 40 % de chacun de ses dollars à sa « sécurité », et cette « dentrée-là » ne rapporte guère.

Etant donnée cette situation, supposons qu'on décide de couvrir les menaces de l'Amérique, comme en 1956, et lance une attaque aéroportée sur la province orientale de l'Arabie Saoudite ou sur la Libye. Bien des scénarios et bien des issues peuvent être envisagés, mais tous impliqueraient de grands risques et de grands coûts pour les Etats-Unis — et pour Israël aussi, en fin de compte. Il n'en reste pas moins que l'utilisation de la menace par les Américains pourrait inciter Israël à agir et qu'il faut tenir compte de cette éventualité.

d) *Trouver un accommodement.* Les principaux éléments en seraient les suivants : 1) pour nous d'abord, maintien de l'approvisionnement en pétrole ; 2) prix de vente raisonnables pour le pétrole ; 3) maintien de la paix pour les pays producteurs de pétrole ; 4) pour les Arabes : règlement de la crise du Proche-Orient à des conditions politiques acceptables. Sur cette base, il est possible de construire un schéma qui soit acceptable pour tous et qui fonctionne au bénéfice de chacun.

## La solution de sagesse

DANS cette perspective, plusieurs mesures s'imposent. En premier lieu, une restructuration du Fonds monétaire international qui tienne compte de l'afflux des revenus nouveaux tirés du pétrole ; cela correspondrait à une nécessité tout autant psychologique que monétaire. Il faudrait aussi encourager l'investissement à long terme des revenus pétroliers et les dépôts d'argent sur

les marchés occidentaux ; inciter les pays pétroliers à participer aux efforts d'aide bilatéraux, multilatéraux et au sein de la Banque mondiale tout en maintenant une action parallèle de l'Occident en ce domaine ; organiser des transferts de capitaux de gouvernement à gouvernement, si possible, sur une base différée — ce qui serait souhaitable pour des Etats comme Oman, dont le pé-

RECTIFICATIF. — Dans l'article de François Constantin, intitulé *Compte de l'ouvrage de Mohamed Benouna, le Consentement à l'ingérence militaire dans les conflits internes* (le Monde diplomatique, décembre 1974), une erreur de transcription a altéré le sens du troisième paragraphe (première colonne). Au lieu de : « M. Benouna, sans s'attarder sur le contenu de la traditionnelle acceptation des compétences internationales... », il fallait lire : « sans s'attarder sur le contenu de la traditionnelle exception de compétence nationale... »

## Le Monde de l'éducation

MENSUEL

LE NUMÉRO 2 EST PARU

Douze millions de jeunes Français vont à l'école, au lycée ou à l'université. Un million de personnes (enseignants ou administrateurs) travaillent pour l'éducation. Un million quatre cent quarante mille travailleurs ont suivi, en 1973, un stage de formation professionnelle. Bien peu de Français ne sont pas, d'une façon ou d'une autre, concernés par la formation.

Pour s'adapter à cet accroissement massif, le système d'enseignement évolue sans arrêt, devient de plus en plus complexe et diversifié. Au point que même les spécialistes éprouvent des difficultés à en suivre les évolutions.

Le Monde de l'éducation s'adresse aux éducateurs, aux étudiants, aux parents d'élèves et à tous ceux (administrateurs, élus, médecins, chefs d'entreprise, responsables syndicaux...) qui, par leur fonction, sont intéressés par les problèmes de formation.

AU SOMMAIRE :

LES PATRONS ET L'ÉCOLE. — Une interview de M. François Ceyrac, président du C.N.P.F. : « L'école ne prépare pas les jeunes à comprendre la société d'aujourd'hui. »

LA FORMATION A LIP. — Après l'année glorieuse de la grève, de l'occupation d'usines et des ventes sauvages, les Lip ont connu une autre aventure non moins passionnante : celle de la formation.

IVAN ILLICH ET ETIENNE VERNE : LE PIÈGE DE L'ÉCOLE A VIE. — L'outil de vie et la Société sans école : regard sur le monde, après un long silence, sur les problèmes d'éducation, pour dénoncer, avec Etienne Verne, une nouvelle « illusion » pédagogique : la formation permanente.

L'ÉDUCATION A L'ÉTRANGER. — Belgique : Camarisme sur la laïcité. Danemark : Les Gronlandais revendiquent l'Allemagne fédérale. Le « numerus clausus » s'étend. U.R.S.S. : Le trafic des thèses. Québec : Contre-attaque des historiens.

VIE DE LA CLASSE. — Les nouveaux manuels. Des adolescents réalisateurs de télévision. Jeu. Le Syndicat des instituteurs et la réforme des maternités.

VOTRE ENFANT ET L'ÉCOLE. — La phobie scolaire. Les métiers de l'agriculture. Le bac F7.

UNIVERSITÉS ET GRANDES ÉCOLES. — L'expérience de Vincennes continue. A propos d'un rapport explosif sur la recherche en sciences sociales (M.M. Jean-Pierre Soisson, René Remond, le Syndicat des chercheurs). Pas de chômage pour les licenciés en droit L' « année spéciale » d'I.U.T. Les restaurants universitaires plus chers ?

FORMATION CONTINUE. — Les actions collectives. Le délégué académique. Licencielments et stages de reconversion.

LES LIVRES, LES REVUES.

Prix de vente : 5 F

Tarifs des abonnements

11 numéros par an

	VOIE NORMALE
France, D.O.M., T.O.M.	50
Etranger	68
PAR AVION	
Europe (y compris Turquie d'Asie, Açores, Chypre, Madère, Algérie, Maroc et Tunisie)	82
Afrique francophone, Guadeloupe, Guyane française, Martinique, Réunion	91
Comores, Madagascar, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Géorgie, Polynésie française, République khmère, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saïta et Futuna	91
Arabie Saoudite, Iran, Irak, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Égypte, Syrie, Singapour, Chine, Corée, Hongkong, Japon, Indonésie, Malaisie, Maldives, Mongolie, Philippines, Singapour, Thaïlande, Nord-Vietnam, Australie, Nouvelle-Zélande, autres pays d'Océanie	146
Autres pays d'Afrique, d'Amérique et d'Asie	116

LE MONDE DE L'ÉDUCATION

Service des abonnements

3, rue des Italiens, 75427 PARIS CEDEX 09 - C.C.P. 4.207-23

## automobiles PEUGEOT



Distributeur officiel pour la vente :

• aux Membres du Corps Diplomatique et des Organisations Internationales  
• aux Clients se rendant en France

# SODEXA

Exclusivement immatriculations spéciales CD et TT

26, RUE CAMBACÉRÈS • 75362 PARIS CEDEX 08 • ☎ 265.21.50 • Telex Peujoxa 28.426

مكتبة النخيل



COMBATS DE PALESTINE

# CINEMA POLITIQUE SORTIR DU GHETTO

Après chaque temps fort de la crise du Proche-Orient, quelques films consacrent les sympathies vers une des parties en conflit. Rappelons le succès de la Guerre arabe (1968), de Jules Bassin et Irving Shaw, Un mur à Jérusalem (1968), de F. Rossif et A. Knobler, et plus récemment Pourquoi Jérusalem (1973), de C. Lanzmann, films espéranciers qui s'inscrivent, en particulier, au mythe de l'homogénéité d'Israël. Et qui ignorent les conflits sociaux, la lutte des classes et les problèmes de minorités. Les questions palestiniennes, bien entendu, est mineure, parfois absente, au sein d'une œuvre qui permet de justifier les réalisations et l'intelligence d'Israël.

An peuple palestinien dépossédé de tout, sans terre, confiné dans des camps éparpillés et dispersés à travers le monde, on s'attendait, pour s'exprimer, que la violence et le cri. Aujourd'hui, il faut attendre de plus en plus sa parole. Celle-ci, pourtant, lorsqu'elle se fait discursive cinématographique, est encore délaissée, furtive; ainsi, de l'abondante production de films qui exposent la cause palestinienne, ne sont à être distribués en France: les Dupes, de T. Saleh, qui montrait les difficultés qu'enduraient un petit groupe de Palestiniens pour sortir des camps de réfugiés et participer à la vie sociale; Kaff-Kassem, de Borhan Alasoud, qui explorait l'hiver d'un jeune Koweït, nouvel Eldorado. Ce film, exploité l'hiver dernier dans une salle marseillaise (quatre-vingt places) du quartier Laïta, fut retiré de l'affiche après trois jours de projection, malgré son succès réel. D'autres films arabes sont pourtant diffusés en France: il s'agit trop souvent de comédies musicales sirupeuses et exotiques destinées aux travailleurs immigrés originaux de Maghreb. Les films traitent du problème palestinien sans, de fait, victimes d'un tabou boycotté qui empêche qu'un dialogue, par films

interposés, s'établisse entre deux peuples de toute évidence condamnés à se supporter, à s'entendre et à coopérer. Cet ostracisme est d'autant plus regrettable que le cinéma fournit précisément des preuves de collaboration créatrice possible entre membres des deux communautés. Révolution jusqu'à la victoire, par exemple, a été réalisé aux Etats-Unis par un collectif composé de juifs non sionistes et de Palestiniens. D'autre part, Kaff-Kassem, de Borhan Alasoud, par sa pondération, sa sérénité et son souci d'aller au fond du problème, établit la cadre pour un débat authentique sur les bases les plus larges, celles de l'humanité. Sortir les films palestiniens du ghetto où les renferment pour l'heure des distributeurs et des exploitants, serait la meilleure manière de prouver que les ghettos se brisent, se détruisent, et que leur disparition constitue une garantie de tolérance, de compréhension et de progrès, toutes choses dont le Proche-Orient a un urgent besoin.

## <Kaff-Kassem> : le sionisme ordinaire

Ce qui saisi d'emblée dans un film comme *Kaff-Kassem*, c'est une extrême gravité de ton, une sorte de modulation calme, équilibrée; celle de ces conteurs au soleil qui veillent à l'écoute, suspendant leur parole et gradant délicatement les habitudes (citoyens israéliens) devant le moucharafage et de l'apaisement des esprits, ne sont traités avec un souci de précision et de vérité, comme des faits, comme des données de leur classe qui, sans autre alternative politique, doit pacifier avec l'administration. Sur-mesure décalé, appartenant à une certaine opposition de cœur; Raja, par exemple, qui loue de la main-d'œuvre aux colonies israéliennes, explique et justifie son comportement en citant le proverbe: « Si tu ne peux briser le poids de ton ennemi, boise-le mais souhaite-lui de se rompre. » En contrepoint, les Israéliens apparaissent peu à peu individuellement, ils ne montrent jamais la moindre animosité personnelle contre les Palestiniens envers lesquels ils font même preuve de qualités positives: la gentillesse du patron du snack à Tel-Aviv, la patience des techniciens radio, la compréhension du colon et même les réticences de certains officiers devant la brutalité des ordres. Le réalisateur refuse ainsi le psychologisme, il supprime les arguments échangés de ceux qui se plaisent à passer le débat pour mieux escamoter l'enjeu. Il prouve que l'intensité des rapports affectifs entre deux individus isolés n'est jamais finie à l'heure de juger une politique. Enria, le ruine le plus banal des alibis racistes, celui qui consiste, pour un antisémite, à évoquer « ses meilleurs amis juifs » ou, pour un membre de l'O.A.S., à vanter « ses meilleurs amis algériens ». Borhan Alasoud s'en prend strictement au système sioniste qui opprime les membres de deux communautés en faisant strictement de ses uns les oppresseurs des autres. Un exemple: Abou Morad, petit propriétaire terrien, reçoit de l'administration un ordre lui interdisant pour des raisons militaires, l'accès à son champ, qu'il ne pourra donc plus cultiver. Des mois après, une lettre du ministère de l'Agriculture lui signale que ses terres n'étant pas cultivées, sont

considérées en friche et donc confisquées au profit d'un immigré israélien. Celui-ci est ainsi opposé par les simples rouages administratifs au paysan palestinien; un besoin de haine ou d'autre excuse passionnelle: les structures de pouvoir organisées, entièrement bureaucratiques, ont l'exclusion réciproque des deux communautés. Ainsi, au moment du massacre, les soldats ont un comportement machinal, utilitaire: ils tuent sans détour, sans insulter et sans plaisir. Ils ne font que porter à ses limites ce que le système du pouvoir institutionnel a comme modèle de rapports entre Israéliens et Palestiniens.

Le film s'attache à montrer le fonctionnement social d'une communauté rurale dans les rites traditionnels de politesse et de déférence constituant un exemple de convivialité. La parole et le geste peuvent tout exprimer, tout motiver, à condition de ne théâtraliser, d'oser se mettre en scène et de jouer le rôle qui convient à la logique et à l'harmonie du village.



LE SOLDAT ISRAËLIEN VU PAR BORHAN ALASOUD. Dénoncer un système qui opprime les deux communautés.

Rarement une œuvre produite dans ce contexte de médiation et de décalage n'est aujourd'hui le Proche-Orient aura atteint un tel degré dans la manière intelligente d'exposer les faits, une telle justesse dans l'analyse politique de la situation. *Kaff-Kassem* ose poser paradoxalement, à la réflexion israélienne le problème de l'antisémitisme, trop souvent escamoté par les dirigeants israéliens au nom même de leur « victimité ».

Voici ce film, en discuter, en débattre devrait devenir aujourd'hui une démarche constructive en vue de la formation d'un dialogue, aussi bien pour les Palestiniens que pour les Israéliens. L'auteur, d'ailleurs, le souhaite ainsi: « Je pense que le film peut aider à comprendre la logique de la stratégie de la résistance palestinienne et ce que le sionisme a d'horrible dans l'ordinaire, le quotidien. »

IGNACIO RAMONET.  
(1) Contenus dans les Arabes en Israël, de Sabri Geries et Elio Lohel, Ed. Maspero, Paris, 1968, 226 pages, 15 F.  
(2) Extrait de Borhan Alasoud, Contenus du cinéma, numéro de janvier 1975.

## Regards d'Occidentaux

LES premiers signes de l'existence du peuple palestinien parvenus jusqu'à nous ont été, naturellement, des signes de lutte et bientôt les signes de sa lutte. C'était un peu après 1967. On entendait parler des bombes explosées à Tel-Aviv et Jérusalem, de coups de feu très, de voies ferrées sabotées; et bientôt l'espace mondial était étreint et touché par les premiers détournements d'actions. C'est dans ce contexte très spécial que sont apparus des films qui ont contribué à éclairer la lutte dans un univers idéologiquement structuré, soigné, organisé. Situation extrême de l'état d'esprit colonial: de gauche à droite, c'est l'absence de ce peuple qui avait été organisé. Alors, plus que pour toute autre lutte de libération nationale, il fallait démentir, informer. Ne pas craindre de reparler à chaque instant de néo pour avoir une chance de faire un bout de chemin. Dans cet esprit furent réalisées, en Occident, par des cinéastes militants (américains, anglais, français, italiens, allemands), une dizaine de films certainement répétés les uns par rapport aux autres, mais chacun instrument de lutte utile.

Tous ont pour effet de jeter la lumière sur le devant de la scène historique le victime du drame, et l'Arabie, toujours des rôles coloniaux, devient le Palestinien acteur d'une réalité vivante. Ce fut une autre réalité vivante — les travailleurs arabes — qui porta en France le premier film de ce type. Palestine, réalisé en 1969 par des cinéastes socialistes, sans moyens et avec très peu de documents cinématographiques, donc presque tout en bande vidéo et photos réalisées par les réalisateurs, les grands moments de l'histoire du peuple palestinien ou revendiquant les instants modestes du quotidien de la vie en Palestine avant 1949, des insurrections, etc. Discours pédagogique illustré. Ce qu'il contenait d'implicite fut le plus important: il osait affirmer que le colonialisme, lui aussi, avait une histoire, et une histoire à la lumière de laquelle les mythes coloniaux faisaient long feu: bien plus, cette mémorisation révélait une menace pour le monde néo-colonial français en révélant des faits qui n'avaient pas le ton du « dialogue souhaité »: celles des colonies à domicile, des ouvriers arabes en France.

Réalisés l'année dernière dans un contexte différent, l'évolution jusqu'à la victoire, du groupe américain « Newsreel », peut remplir le même rôle mobilisateur. Récit historique produit par la conjonction de deux interventions: celle de l'histoire, par rapport à l'autre, celle du peuple palestinien et celle des communautés juives d'Occident; révolutionnaires palestiniens et juifs sionistes et l'ONU, le projet historique des sionistes, le désignant comme oppresseur pour les uns et les autres. D'autres films ont choisi de montrer le présent pour envisager l'avenir; l'exemple le plus accompli est Bitch, reportage réalisé pour la télévision suisse par Francis Reusser. Ce film répond aux questions essentielles de ce que l'on appellera un reportage révolutionnaire. Recherchant l'émotion du projet palestinien de la bouche même de ses protagonistes directs, les masses palestiniennes; relevant la surface du discours en s'écartant dans le corps du langage palestinien (la guerre populaire de longue durée) qui transforme la pensée et le geste quotidiens; et montrant comment il est au jour le jour, par le ton, par sa crédibilité: libérer un espace qui sera, cette fois, ouvert à tous ses habitants, juifs, chrétiens, musulmans: la Palestine.

## Sur les écrans arabes

C'EST en 1967 qu'a été tourné, par un cinéaste syrien, le premier film arabe sur la résistance palestinienne: il dénonçait à la fois l'implantation sioniste et la complaisance de l'impérialisme britannique. Ce n'est pourtant que trente ans plus tard que le peuple palestinien a trouvé à l'écran des porte-parole dignes de sa cause. Pendant longtemps, l'écran arabe des films arabes (presque tous égyptiens) consacré à la Palestine ont été marqués par deux constantes négatives: la répercussion mercantile de la févrité hétéroclite et la complaisance dans une douleur éperdue. Alors que le second trait a principalement été le fait de courts métrages produits par des organismes publics, le second a surtout caractérisé les longs métrages financés par des producteurs arabes privés. La critique palestinienne Hassan Abou Ghannim (1) dit ce propos: « Ce sont des sous-produits serviles et exorbitants qui exploitent de façon ignoble le légitime sentiment de solidarité des peuples arabes pour notre résistance. » Cette série semble avoir débuté avec Une jeune fille de Palestine, réalisé par l'Égyptien Mahmoud Zulfikar sur le thème de la première guerre, celle de 1948. Elle s'est poursuivie à l'occasion de l'agression trilatérale de 1956 avec sept longs métrages et a été étendue en outre par une dizaine d'autres films sur des thèmes divers comme la lutte contre l'espionnage israélien ou la dénonciation des nouveaux emplacements de la colonisation sioniste en Palestine occupée. Fondés sur les principes du médianisme larvoquant au les recettes du « thriller » à l'américaine, les films qui composent ce premier cycle

ont été presque tous des instruments de diversion dont la fonction latente était le détournement... Cette franchise charnelle de geste s'est achevée en 1969 par deux réalisations situées qu'en raison de leur parenté de style avec les Django italiens ou à quelques fois appelé des « coucou-westernes »: le Palestinien révolté, de Rida Myassar, et Nous sommes tous des todayin, de Gary Garabédian, tous deux Libanais.

C'EST donc au lendemain de la guerre de six jours que la résistance palestinienne a commencé à être illustrée par des cinéastes idéologiquement motivés. Le coup d'envoi de ce nouveau cycle, marqué dans un premier temps par une volonté d'autocritique et un souci de froide analyse, a été donné par l'Égyptien Tewfik Saleh avec son long métrage Les Dupes, tourné en Syrie d'après un roman de l'écrivain palestinien Ghassan Kanafani (2). Loin d'exalter de héros, ce film, après avoir dénoncé la responsabilité de certains gouvernements réactionnaires arabes, décrit avec une âpre amertume, mais de façon allégorique, l'état de déchéance du peuple palestinien privé pendant près d'un quart de siècle de toute direction véritablement révolutionnaire et « dupé » (d'où le titre) par des chefs sans stratégie cohérente. Peut-être Kanafani vient-il un Choukri par exemple.

On retrouve le même écrivain dans le film du Libanais, de l'Égyptien Yousef Chahine, qui stigmatise les horreurs du régime nassérien en 1967. Ou encore dans le long métrage syrien de Khalid Hamada, le Coudeux (adapté d'un autre roman de Kanafani), qui raconte le drame d'une jeune Palestinienne abandonnée à son trieste sort à Gaza, où elle a été séduite par un amant qui collabore avec les autorités sionistes. Son frère, qui était sa seule famille, a préféré s'exiler et, selon

les moments, l'oublier ou se battre contre des moutons à vent. Chacun de ces personnages figure un aspect du puzzle palestinien...

CETTE veine, qui pourrait sembler pessimiste, pourrait aussi être extrêmement optimiste à la longue. Ilanité dans ce que cent courts métrages arabes dont la dououreuse mélodie a bercé pendant vingt ans et plus la tragédie des Palestiniens. Il faut au contraire le comprendre comme la première étape d'une nouvelle démarche où, cette fois, la volonté de résistance, au lieu d'être hypothéquée dans des sous-produits nocifs, se nourrit d'une analyse impitoyable de la réalité, débarrassée des fards et des faux-fuyants. Ce cycle se développe aujourd'hui dans une double direction: d'une part une dénonciation des méthodes du sionisme, d'autre part une illustration des actions et des perspectives de la résistance.

La première inspiration comprend par exemple des longs métrages comme Des hommes au soleil, des Syriens Mohamed Chahine, Marouan Moussé et Nabila Malah, qui décrit l'oppression israélienne tout en rendant hommage à la prise de conscience antisioniste d'une jeune Européenne juive en visite en Israël, et surtout l'admirable Kaff-Kassem, du Libanais Borhan Alasoud. On le rencontre aussi dans des courts métrages comme Nahrain bi khair, du Syrien Fayçal Yassir: pour pouvoir communiquer sur les ondes de la radio israélienne avec leurs parents exilés, les Palestiniens occupés assurent que pour eux « tout va bien », mais de multiples messages viennent démentir cet optimisme de commande. La cinéaste palestinienne Mustapha Abou Ali s'est attaché, dans plusieurs courts métrages, à témoigner sur divers aspects de la condition de son peuple qu'il montre dominé dans Soirées d'occupation à Gaza, massacrés par Hussein dans De toute mon âme et avec mon

sang, et pionné par l'aviation israélienne dans Aggression sioniste.

La seconde inspiration est encore peu fournie: sans doute les perspectives nouvelles qui offrent à la résistance depuis la formation de l'Organisation pour la libération de la Palestine, aussi bien que l'ONU, le projet historique des sionistes, le désignant comme oppresseur pour les uns et les autres. D'autres films ont choisi de montrer le présent pour envisager l'avenir; l'exemple le plus accompli est Bitch, reportage réalisé pour la télévision suisse par Francis Reusser. Ce film répond aux questions essentielles de ce que l'on appellera un reportage révolutionnaire. Recherchant l'émotion du projet palestinien de la bouche même de ses protagonistes directs, les masses palestiniennes; relevant la surface du discours en s'écartant dans le corps du langage palestinien (la guerre populaire de longue durée) qui transforme la pensée et le geste quotidiens; et montrant comment il est au jour le jour, par le ton, par sa crédibilité: libérer un espace qui sera, cette fois, ouvert à tous ses habitants, juifs, chrétiens, musulmans: la Palestine.

GUY HENNEBELLE.

SERGE LE PERON.

### POUR DES PROJECTIONS DÉBATS

- Soirées d'occupation à Gaza: 25 mn, réalisateur: Mustapha Abouali.
- Aggression sioniste: Les bombardements des camps palestiniens au Liban le 9-7-74, réalisateur: Mustapha Abouali, 25 mn, n. et bl.
- De toute mon âme et avec mon sang: Sur les massacres de septembre 1971 en Jérusalem; réalisateur: collectif; 35 mn, n. et bl.
- Histoire de la Palestine: De Balout à la guerre de 1967; réalisateur: collectif français; 12 mn, n. et bl.
- Résolution jusqu'à la victoire: Production Newsreel, U.S.A., 22 mn, n. et bl.

- Palestine vaincue: Réalisateur: Jean-François Olivier; 40 mn, n. et bl.
- DISTRIBUTEUR: Librairie Palestine, 24, rue de la République, 75011 Paris, Tél.: 579-01-66.
- Palestine: Long métrage contenu; réalisateur: Paul-Louis Soulier.
- DISTRIBUTEUR: Association académique France-pays arabes, 18, rue Assolant, 75007 Paris, Tél.: 556-27-52.
- Kaff-Kassem: Long métrage contenu; réalisateur: Borhan Alasoud.
- DISTRIBUTEUR: M.E.S. Productions, 55, rue Traversière, 75011 Paris, Tél.: 307-02-74.

(1) Contenus du cinéma, n° 28.  
(2) La grande épopée, octobre 1973, Partitions d'Ally et Choukri. Rappelons que Kanafani, porte-parole du P.F.L.P., a été assassiné à Beyrouth par les services secrets israéliens.



AVEC LA RENCONTRE DE RAMBOUILLET

La coopération soviéto-française s'approfondit

Par SPARTAK BEGLOV \*

Le temps qui s'est écoulé depuis la visite en France de M. Leonid Brejnev permet d'apprécier dans toute son ampleur le portée de cet événement sur le fond général de la politique mondiale et européenne, ainsi que dans le contexte du développement des relations entre les deux pays.

D'une part, cette rencontre de travail a souligné le caractère régulier des contacts soviéto-français au niveau le plus élevé. Rien qu'un cours des deux dernières années, quatre rencontres de ce genre ont eu lieu, ce qui montre la fidélité des deux parties au principe de consultations politiques sur une base permanente. A cet égard, ces rencontres se sont déjà plus entourées de l'atmosphère de l'extraordinaire ou du sensationnel.

D'autre part, pour un certain nombre de raisons de caractère objectif et subjectif, la rencontre devait inévitablement susciter un intérêt particulier et de par le contenu et la portée du travail effectué, débordant le cadre des consultations habituelles. Me trouvant à Rambouillet en tant que correspondant particulier, j'ai senti aussitôt les signes de cette importance particulière du moment dans l'atmosphère qui a entouré les conversations aussi bien que dans les premiers mots échangés par les deux dirigeants. « Contribution », a dit une haute voix, signifiant, cependant, comme l'a souligné M. Valéry Giscard d'Estaing, les critères abstraits de continuité ne doivent pas être les seuls à jouer un rôle important : il y faut aussi la conviction intime des deux interlocuteurs.

La conviction personnelle exprimée par le président de la République, conviction selon laquelle la coopération franco-soviétique constitue l'axe privilégié et l'élément fondamental de la politique extérieure de la France, a incontestablement conditionné la cordialité et la sincérité des entretiens, qui continuent le dialogue commencé en 1966 par Charles de Gaulle.

En même temps, cette rencontre bouclait en quelque sorte la série de contacts que Moscou avait eus avec des gouvernements occidentaux dont les chefs s'étaient changés. Anxieux, des entretiens avaient eu lieu à Moscou avec M. Helmut Schmidt, et, très peu de temps avant Rambouillet, une rencontre importante avait eu lieu à Vladivostok avec le nouveau président des Etats-Unis. Dans une certaine mesure, la rencontre de Rambouillet devait confirmer le maintien du rythme de la détente dans toutes les directions fondamentales. Sous ce rapport, Rambouillet n'a pas causé de déception.

Enfin, la rencontre de MM. Leonid Brejnev et Valéry Giscard d'Estaing se déroulait au moment où les deux pays célébraient solennellement le cinquantième de l'établissement des relations diplomatiques. Dans ce sens, l'automne 1974 tout entier a été marqué par le bilan de l'association U.R.S.S.-France aux diverses étapes de l'histoire, par la mise en relief des traditions particulières et par une expérience fructueuse.

Les précurseurs doivent toujours servir d'exemple. Par leur association, l'U.R.S.S. et la France ont eu démontré qu'elles répondaient à cette vocation historique. Les autres pays, entraînés un peu plus tard dans le processus de la détente, ont justement recherché dans les relations soviéto-françaises des éléments clés qui puissent leur servir de points de repère, ou de modèle à imiter. Il convient en même temps de souligner que Moscou et Paris n'ont jamais considéré leur association comme quelque chose de statique et ont toujours cherché, à chaque étape, à donner une qualité nouvelle, sous une forme ou sous une autre, à leur action mutuelle, qu'elle fût politique ou économique.

DANS le contexte général des relations U.R.S.S.-France se dégagent deux directions principales qui revêtent une importance particulière pour le développement du processus de détente globale. La première est constituée par les principes et la pratique de leurs relations bilatérales. La deuxième, par les initiatives qu'elles

ont prises dans la construction de la grande Europe. Il va de soi que ces deux domaines sont étroitement liés, car tout ce qui est obtenu par les deux pays, qui représentent des systèmes sociaux différents, se traduit nécessairement dans la mise en œuvre des principes de la coexistence pacifique, en bien pour la recherche collective des bases d'une paix durable dans le cadre de l'Europe tout entière.

C'est pour cette raison que, me semble-t-il, les critères de richesse des résultats de la rencontre de Rambouillet sont déterminés par ce qui a été convenu dans ces deux directions précitées. Dans les deux cas, les résultats sont considérables.

En ce qui concerne la coopération bilatérale, pour ne prendre que leur base matérielle — les échanges économiques — la rencontre de Rambouillet a donné une puissante impulsion à un nouveau type de coopération : les projets communs dans le domaine de la construction d'entreprises et la mise en valeur des ressources. L'accord portant sur cette question est presque dépourvu de chiffrés. Il ne mentionne que l'intention de doubler et, encore mieux, de tripler, au cours de la prochaine période quinquennale, le volume du courant d'échanges. Cet objectif est parfaitement réalisable si l'on considère l'expérience des périodes quinquennales précédentes. Mais, du fait que le caractère de ces échanges s'est déjà détaché depuis longtemps de la forme primitive « achat-vente », la portée principale de l'accord réside dans le fait que le développement de la coopération industrielle et la réalisation de projets communs deviennent l'objet de l'attention particulière des gouvernements, qu'ils sont assortis de tout un complexe d'encouragements facilitant l'activité des firmes et organismes qui participent à cette sphère de la coopération.

\* Commentaire politique de l'Agence de presse Novosti.

L'accord de crédit pour les achats soviéto-français de biens d'équipement français revêt une grande importance. L'Union soviétique livrera du gaz naturel à la France, couvrant ainsi une part non négligeable de ses besoins en combustible de ce genre. La construction de grandes entreprises telles que le complexe de l'aluminium (marché de l'ordre de 5 à 6 milliards de francs), ou le combinat de cellulose et de papier de Sibéria, s'opèrera sur la base de la compensation, c'est-à-dire par le remboursement des crédits par la fourniture de produits provenant de ces nouvelles entreprises.

A en juger par tous les éléments en notre possession, les nombreux projets déjà adoptés ne constituent qu'un début. A l'avenir, le fait que la coopération franco-soviétique soit envisagée à long terme entraînera sans aucun doute des initiatives encore plus impressionnantes.

Et qu'a apporté la rencontre de Rambouillet à la grande Europe? Il est indéniable que le principal résultat est constitué par l'accord des deux gouvernements sur le fait qu'il existe de bonnes conditions pour l'achèvement rapide de la Conférence européenne de la Conférence européenne de normes de la coexistence pacifique, de la sécurité et de la coopération sur notre continent. Il convient de dire qu'à l'issue de ces progrès non négligeables ont été réalisés dans la mise au point concertée de formules acceptables par tous au cours de la phase de Genève de la Conférence. La « troisième corbeille » (relations culturelles et normes humanitaires) s'est, en définitive, également révélée très fructueuse, les participants aux négociations s'étant mutuellement convaincus que la création fondamentale de l'entente n'est pas l'imposition réciproque de convictions et de coutumes opposées, l'érection de l'ingérence dans les affaires intérieures en « norme »

des relations Est-Ouest, mais le développement des échanges qui encouragent la compréhension mutuelle et des normes en vigueur dans les différents pays.

L'U.R.S.S. et la France ont été pratiquement les premières à stimuler l'union des efforts des Etats à systèmes sociaux différents dans la recherche d'une nouvelle formule de paix collective de nature à prévenir la division de l'Europe en blocs. C'est pour cela que le sentiment de satisfaction que procure leur nouvelle décision commune de mener cette recherche jusqu'à son terme logique est si compréhensible. La portée de cette position commune de deux pays qui ont le plus souffert des cataclysmes guerriers mondiaux et européens du vingtième siècle est particulièrement soulignée par le sens historique du moment présent — la prochaine célébration du trentième anniversaire de la victoire commune sur le fascisme. Durant les trois dernières décennies, l'Europe a enfin pu vivre en paix. Le printemps 1975 a toutes les chances de devenir ce jalon historique où seront enfin jetées les bases des garanties les plus efficaces pour la paix et la coopération entre Etats à systèmes sociaux différents.

Les observateurs internationaux ont noté à juste titre que la proximité des positions de la France et de l'U.R.S.S. sur de nombreux autres problèmes internationaux, en premier lieu sur un règlement au Proche-Orient, avait été consignée à Rambouillet afin, comme l'a déclaré M. Leonid Brejnev, « d'élargir encore la sphère d'action mutuelle de nos pays dans les affaires internationales ».

Il va de soi que l'association soviéto-française ne va pas, en se développant, sans certaines complications, sans divergences. Mais, ce qui unit présentement les deux pays dans leurs efforts communs, leur volonté de développer au maximum leur coopération pour le bien des deux peuples et de la paix mondiale, a infiniment plus d'importance.

COMMUNES POPULAIRES, POLITIQUE EXTERIEURE, LES CENT FLEURS

Intellectuels et paysans dans la Chine rurale

La campagne chinoise fut longtemps terra incognita dans l'Occident. (1) W. Hinton donna un bon aperçu de la vie en zone libérée et du bouleversement de 1949 qui brisa le plus ancien des féodalismes. Depuis, la vie de six cent millions de ruraux passés au socialisme a été l'objet de divers reportages trop souvent ponctuels et imprécis (2). Un témoin, qui résida longtemps dans une commune populaire, familier de la terre et des hommes, Chinois lui-même et apte à communiquer avec l'Occidental, nous ouvre aujourd'hui un indispensable fenêtre. Elle révèle un monde paysan complexe, trouillonné de nouveautés et d'archaïsmes. Précieux ouvrage, car la Chine populaire, pour longtemps encore, plongera à ses racines, puisera là ses ressources et son énergie, ses contrastes et ses contradictions.

Upper Felicity est le nom anglicisé d'un petit village de la Chine du Nord où l'auteur passa l'année 1970, en pleine révolution culturelle. A Year in Upper Felicity (3) retracer ce séjour qui eut lieu dans le cadre du mandat de rééducation des intellectuels par le travail manuel, trait saillant de la nouvelle société. Ce remodelage idéologique, certains eussent voulu l'attribuer à des travaux forcés. L'auteur, Jack Chen, montre qu'il s'agit d'autre chose : du rapprochement des principes révolutionnaires au contact des masses paysannes.

Pour apprécier ce qu'a d'incomparable le témoignage de l'auteur, un aperçu de sa biographie est nécessaire. Jack Chen est un Chinois d'origine-mère qui eut vingt-trois ans en Chine populaire. Il débute dans la politique aux côtés de son père, Eugene Chen, qui fut ministre des affaires étrangères en 1957, dans le gouvernement du Kouomintang de gauche séjournant à Woban, journaliste, il accompagna ensuite Anna Louise Strong pour quelques-uns de ses plus fameux reportages. Plus tard, conféré avec les Etats-Unis, il défend la position de son pays dans le conflit avec le Japon. Correspondant à Moscou pen-

dant la guerre, il s'installe en 1950 à Pékin. Caricaturiste fameux, il signera souvent les dessins de l'hebdomadaire Peikin Information. Depuis 1973, il enseigne à l'université Cornell, dans l'Etat de New-York. Sans contente, il est celui qui, à l'étranger, connaît le mieux la Chine.

Célèbre à Pékin, tant par son talent que par son humour, joignant les dons du reporter à ceux du peintre, riche des expériences d'une vie aventureuse, l'auteur nous offre un récit alerte, pittoresque à souhait, où des ana-

logues en quatre parties correspondant aux saisons — préparation, germination, maturation, récolte — indique avec l'épique de l'auteur. Il juge ces mouvements récents pour l'esprit des hommes. Au terme de l'expérience, sa conclusion reste modeste : « Est-ce un bon ou un mauvais mouvement? Comment l'affirmer? » Mais cette paysannerie qu'il a côtoyée, il sait qu'elle apporte au régime un soutien décisif et qu'en retour le socialisme lui garantit que les fleuves d'eau ne reviendront pas. Sans doute l'auteur explore-t-il

Par JEAN DAUBIER

lyses très documentées voisinent avec de joyeuses descriptions.

La révolution a marqué le petit village d'Upper Felicity. L'atrocité misère du passé n'est qu'un souvenir et aujourd'hui, les villageois se nourrissent d'abondance, se logent, fabriquent des outils de base.

« Ils ont un médecin, des écoles, des films. On a installé l'électricité, une cimineterie, un atelier de réparations. La communauté forme sans cesse des cadres et des experts. » Toutefois, rien n'est simple. La tradition survit aux côtés de la révolution. Les parents continuent tranquillement d'arranger les mariages de leurs enfants, même s'ils souffrent ensuite d'une « mauvaise conscience socialiste ». L'égalité des sexes et des hommes est établie, mais le jour de la célébration du mariage est écopé par celui de l'antique fête du roi Urgan. Le paysannerie chinoise apparaît ici sans fard.

Comment réagit l'intelligentsia à son contact? Que pense-t-elle de ces mouvements de rééducation, de ce recyclage permanent, de ce retour aux choses de la terre? La division

des sentiments de nombreux intellectuels chinois quand il écrit : « Tout cadre honnête parti à la campagne pour vivre et travailler avec les paysans ne sent aucune obligation envers eux et, comme moi, il affirme : Lao Ma, Tao San (amis et bêtes de l'auteur, N.D.L.R.), je ne vous laisserai pas tomber. »

On a dit et écrit qu'en matière de diplomatie la Chine est une « machine à vapeur ». Les principes de la Realpolitik sont d'ailleurs, en matière d'idéologie, il est nouveau d'envisager la politique étrangère de Pékin comme le produit d'idées reçues. Les analyses de l'auteur, « L'origine de l'Etat World and China (4), ouvrage qui se signale par son style et son enregistrement, son auteur, John Gittings, est, en effet, un des sinologues britanniques les plus qualifiés.

« L'histoire écrite récemment est prégnante selon lequel les Chinois négligent l'histoire de leur tradition les porte au repère sur eux-mêmes. Il montre à l'inverse que Mao et ses partisans ont le souci de relier la révolution chinoise à la scène mondiale. « Hier plus, affirme-t-il, ils considéraient les données internationales de leur situation, c'est-à-dire la contradiction entre la Chine et l'impérialisme, comme la contradiction décisive dont découlaient les autres. »

Aux yeux de Mao Tse-toung, la jeune République née en 1911 était une semi-colonie soumise à la convoitise d'impérialismes rivaux. La révolution prolétarienne devait fêter telle une nef sur la houle de ces contradictions.

La guerre contre le Japon, les trahisons de Tchang Kai-shek, la suspicion de Staline, le blocus de l'Amérique, le conflit ouvert avec l'U.R.S.S. conduisirent Mao à perfectionner graduellement cette stratégie. Elle est, aujourd'hui au cœur de la politique étrangère chinoise. Elle a pour base l'hostilité aux deux super-puissances concurrentes et l'appui aux pays de la « zone intermédiaire » qui les sépare (c'est-à-dire le tiers-monde et l'Europe occidentale). Au cours des années 70, cette politique prit une dimension nouvelle, mais John Gittings montre qu'elle s'inspire d'un « grand dessein » que Mao conçut il y a longtemps, dans la pratique d'une révolution sans précédent et sans modèle.

RODERICK MACFARQUHAR, ancien rédacteur en chef du périodique londonien The China Quarterly et auteur du livre célèbre sur les Cent Fleurs, a entrepris d'une série d'ouvrages intitulés The Origins of the Cultural Revolution. Le premier tome (5) vient de paraître. Il remonte très justement à la préface de 1956 qui entretint les premières conceptions de parti communiste de l'Union soviétique. Avant la révolution culturelle, la simple

hypothèse d'une opposition entre Mao et Liou Chao-chi eût fait sourire tous les experts des questions chinoises. Chacun admet, aujourd'hui, que pendant des années il y eut une « lutte entre deux lignes » au sein du parti communiste chinois. Or les articles publiés dans Pékin sont trop souvent simplificateurs et fourment peu de détails concrets.

Le livre de Roderick MacFarquhar s'efforce de combler cette lacune par l'étude systématique des documents du gardes rouges et des textes transmis à l'étranger pendant la révolution culturelle. Or les archives en ce cas, le problème de l'authenticité des sources, ce qui ne semble guère avoir inquiété l'auteur. En outre, les positions controversées de Liou Chao-chi n'apparaissent qu'à travers ce que ses adversaires et eux seuls, en ont révélé. Ceci devrait imposer des formulations plus prudentes et davantage de nuances.

Dans les ouvrages en français récemment parus, nous citerons la Chine pour nous (6). Il s'agit d'un livre collectif ; fermée comme un livre de poche, il offre une vision d'ensemble des études partielles. Les secteurs étudiés sont, notamment, l'agriculture, l'industrie, la famille et l'enseignement. Ces analyses s'efforcent pas toutes le même intérêt. Certains des auteurs s'encombrent d'un jargon pseudo-universitaire aussi obscuro qu'irritant. Dans l'ensemble, pourtant, il s'agit d'un bon livre fait par des gens sérieux, de comprendre et d'apprendre (7). Parmi les meilleures contributions, relevons celles de MM. Tsiou Tche-hao sur la famille et Paul Bady sur Pékin. Mme Fritzsche-Lol évoque l'émancipation de la femme chinoise dans le style incisif qui lui est propre. Signalons, pour finir, un publiciste d'une série de bandes dessinées bilingues illustrant deux célèbres romans du quatorzième siècle : Au bord de l'eau et le Roman des Trois Royaumes (8). Il s'agit de la reproduction d'une édition réalisée Changshai en 1954. La qualité de ces grandes œuvres classiques et la forme choisie devraient séduire un large public.

- 1) Faoshen, par W. Hinton, Flon, Paris, 1971.
- 2) Notons cependant le livre de Ian Myrdal. Un village de Chine populaire, paru aux éditions Gallimard en 1972 et qui ne mérite que des éloges.
- 3) A Year in Upper Felicity, par Jack Chen, MacMillan, New-York, 1973, 8,95 dollars. Volume illustré par l'auteur.
- 4) The World and China, par John Gittings, Eyre Methuen Ltd, Londres, 202 pages, 5,25 livres sterling.
- 5) The Origins of the Cultural Revolution, tome 1, Contradictions Among the People, 1956-1967, Oxford University Press, 1974, 438 pages, 5,50 livres sterling.
- 6) La Chine pour nous, éditions Le Centaure, coll. Connaissance du présent, Paris, 284 pages, 36 F.
- 7) On ne peut en dire autant de deux ouvrages parus aux éditions 10/18 : Ombres chinoises, de Simon Levy, et Eivo, enl. en Chine pop., recueil de textes commentés. Ces livres sont marqués du sceau de la rancœur et de l'hostilité la plus systématique envers la personnalité en outre des attaques personnelles très basses contre plusieurs journalistes français. Qu'un éditeur se donne le ridicule de publier des écrits aussi inqualifiables, cela le regarde. Les commentateurs détaillés, ce serait leur donner une importance qu'ils n'ont pas.
- 8) San Guo et Shui Hu, publiés par les éditions Signes, 125, boulevard du Montparnasse, Paris, avec la sous-titre Bandes dessinées chinoises, tomes 1 et 2, 28 F l'un, 151 pages ; traduction collective.

INSTITUT FRANÇAIS DE POLEMOLOGIE

(Président-Fondateur et Directeur des Recherches : Gaston BOUTHOU, Secrétaire Général et Sous-Directeur des Recherches : René CARRERE)

ÉTUDES POLEMOLOGIQUES 15 - JANVIER 1975

- An sommaire :
- Gaston BOUTHOU : Problématique de la paix
  - Guy de LA TOURNELLE : Armes nucléaires et politique étrangère, (d'après Henry A. Kissinger, en 1957)
  - René CARRERE : Vie et mort des sociétés humaines
  - I.F.P. : Chronique de la violence mondiale (juillet-octobre 1974)

Recherches sur la guerre, la paix et les conflits.

- Hervé SAVON : Les recherches en République Fédérale d'Allemagne
- Recherches britanniques, en Amérique du Nord, en Suède
- I.F.P. : La chute de la polémique française

Le numéro, France : 18 F ; étranger : 22 F. - Souscription de soutien : 500 F. Abonnement à 4 numéros (12 numéros), France : 28 F ; étranger : 42 F. S'adresser à :

ÉTUDES POLEMOLOGIQUES, 7, rue Gutenberg, 75015 PARIS. (Téléphone : 07-94-67). C.O.P. 82.024-01 La Source.

Vient de paraître :

Gaston BOUTHOU LA PAIX

N° 1600. Collection « Que sais-je? ». Edit. France universitaires de France, 108, boulevard Saint-Germain, 75006 PARIS.

سكز لمن لا يملك



# LA DÉMOCRATIE TRAHIE PAR...

Trahie, la démocratie l'est de mille façons. A tel point que le mot lui-même paraît souvent dépourvu de signification précise. Dans la conscience collective, il a de plus en plus tendance à ne désigner rien d'autre que le contraire de la dictature. Cette définition négative le dépourville de tout dynamisme, alors que la

démocratie ne peut se concevoir que comme une course permanente vers des libertés mieux assurées, une plus grande égalité entre citoyens, une justice plus équitablement rendue. Or les développements modernes de la technologie, les puissances d'argent et les privilèges solidement assis sur un certain modèle d'expansion économique, la complexité des mécanismes politiques et les lourdeurs administratives ont mis à rude épreuve les principes de liberté, d'égalité, de fraternité.

"Che" Guevara comparait la révolution à une bicyclette, qui tombe si elle cesse d'avancer. Mais il en va de même pour toute démocratie, qui se condamne à mort si elle ne s'approfondit sans cesse par de nouvelles conquêtes. Or les démocrates vivent aujourd'hui sur d'anciennes définitions des droits des citoyens, alors que les techniques de communication de masse, de surveillance et de conditionnement des individus, de gestion des affaires publiques, etc., ont fait surgir de nouvelles causes de conflits, de nouvelles entraves aux libertés, de nouvelles méthodes soustrayant les grandes décisions au contrôle démocratique. Les mécanismes conçus pour donner la parole aux citoyens sont pour l'essentiel restés ce qu'ils étaient au siècle dernier, alors que deux révolutions industrielles, bouleversant de fond en comble les sociétés capitalistes, laissent l'individu presque démuné devant les pouvoirs accrus de puissantes entités gouvernementales, administratives, économiques.

# ... l'inégalité fiscale

Dès lors, comment s'étonner d'une certaine désaffection à l'égard de la "démocratie"? La solution ne consisterait-elle pas à changer de système? Trop de débats abstraits sur les problèmes d'un "socialisme" assez mal défini ont accablé l'idée qu'il suffirait d'"abattre le capitalisme" pour que disparaissent les plaies des pays occidentaux et que fleurissent la liberté, l'égalité, la fraternité.

L'histoire contemporaine invite pourtant à de plus sobres réflexions. Plus sobres, donc plus techniques. C'est pourquoi nous analysons ici les méthodes et artifices par lesquels la démocratie se nie elle-même dans une politique fiscale qui viole ses principes fondamentaux. Toujours sous le titre général de "la démocratie trahie par", nous publions ultérieurement des études sur les inégalités en matière de revenus, d'accès à la culture, à la santé, à la justice des tribunaux, aux décisions politiques, etc.

## Une politique délibérée pour mystifier les pauvres et privilégier les riches

## France : faire payer aux contribuables le prix de la concentration capitaliste

Par CHRISTIAN DE BRIE \*

La différence des hommes qui le gouvernement, la masse des contribuables n'a pas une vision nette et précise de l'ampleur de l'exploitation dont elle est victime. Pour le citoyen contraint de se soumettre à l'honorable obligation de contribuer aux dépenses publiques, l'égalité devant l'impôt, l'équité dans la répartition, toutes les règles de la légalité républicaine et démocratique sont respectées. Le système fiscal, au moins au niveau des intentions. Ce qui ne lui interdit pas de penser aussi que l'application laisse à désirer ou que des fautes de fait sont naturellement commises par les puissants au détriment des plus faibles. L'assujéti, en effet, n'est pas naïf et il sait la relativité des pétitions de principe. Mais de là à croire réellement que l'impôt repose sur des bases exactement équitables, admettre que si la 5<sup>e</sup> République n'a pas inventé l'inégalité, elle l'a délibérément confortée, le pas n'est pas facile à franchir.

La politique fiscale n'a pas de réalité autonome. Elle est un des moyens qui concourent à la réalisation des objectifs du pouvoir. Pendant seize ans, un mot d'ordre a incarné la volonté militante du régime : adapter et moderniser l'économie nationale pour répondre au défi de la concurrence mondiale. « Etant le peuple français, il nous faut accéder au rang de grand Etat industriel ou nous résigner au déclin » (1). L'impôt participe à cette tâche redoutable. L'injustice fiscale en est le prix.

L'histoire contemporaine est celle de la conquête du monde occidental par un groupe restreint d'entreprises géantes. Si l'on en croit les prévisions de la prospective, elles seront moins de cinq cents à détenir, d'ici à la fin du siècle, l'essentiel du pouvoir. Pour ce faire, de formidables concentrations de forces de travail et de capital, anonymes et transnationales, entraînent, dans un combat gigantesque pour l'élimination ou la soumission des moins aptes, des millions d'hommes qui n'ont d'autre destin que de servir et de subir une puissance qui les domine et à laquelle ne résistent ni les nationalisms qu'elle utilise. Dans cette compétition, les chances du capi-

talisme français, parti en retard et traditionnellement plus faible, dépendent d'un changement rapide, d'une « réforme radicale ». Ce fut l'ambition de la 5<sup>e</sup> République d'en être le promoteur, sés et le régulateur, ne concevant d'autre alternative que la maîtrise des mutations sauvages imposées par la lutte internationale ou la disparition prématurée et sans appel.

Ce « la France n'est pas pleinement consciente de la portée de la révolution qu'elle vient de choisir... Il n'y a pas de plus dure contrainte que la concurrence extérieure » (2).

Y a-t-il des vertus sévères : « La ténacité, l'efficacité, la sobriété... » (3). Car « nous sommes dans l'économie de la compétition mondiale un poids moyen qui se confronte avec des poids lourds » (4). C'est pourquoi « l'industrie française doit accentuer son effort pour réaliser des unités financières et industrielles plus importantes, et plus performantes » (5).

Dès lors, les fonctions de l'impôt sont précises :

- 1) Favoriser, par des traitements sélectifs, l'avènement de la grande entreprise capable de dominer le marché et de résister à la concurrence internationale ;
  - 2) Garantir le rendement maximum des recettes fiscales nécessaires au financement d'une dépense publique en accroissement continu ;
  - 3) S'assurer la neutralité des victimes en les anesthésiant, et la participation active des bénéficiaires en accordant des privilèges fiscaux aux détenteurs du pouvoir et de l'argent.
- Après seize ans d'une gestion précise et constamment assu par un ministre remarquablement compétent, il faut reconnaître que les résultats sont à la hauteur de l'ambition. Dès lors, s'indigner de l'injustice de la fiscalité française c'est témoigner d'une naïveté certaine, faire à ceux qui nous gouvernent un procès d'intention, quand l'inégalité systématique est précisément en la matière le moyen délibérément utilisé et l'aboutissement nécessaire d'une politique.

tuelle pesante avec, pour les plus modestes, un système de dévotion et d'exécution à mi-chemin entre une sorte de SMIG fiscal et une indemnité viagère de départ.

b) Pour les autres entreprises, une série d'inclinations progressives ayant pour effet d'augmenter, par un jeu de déductions, leur capacité d'investissement en leur permettant de les effectuer en franchise d'impôt. Mais pas n'importe quelle entreprise ni n'importe quel investissement. Si la sélectivité ne procède pas d'un interventionnisme autoritaire, elle tend à réserver les avantages fiscaux de l'autofinancement à celles dont la situation permet de présumer que leur compétitivité en sera améliorée.

c) Au-delà, les groupes les plus importants négocient directement avec l'administration, par entente contractuelle, des abattements fiscaux. Accords discrets, dépourvus de toute publicité, qui les encouragent, par une franchise partielle ou totale d'impôt, à concentrer sous leur autorité le capital de production, conquérir des marchés extérieurs, investir dans la recherche, se décentraliser et développer leur capacité de financement.

C'est le mérite de l'ancien ministre des finances d'avoir, progressivement, rationalisé l'inégalité de la fiscalité des entreprises en la mettant au service des objectifs prioritaires du Plan : encourager et compétitivité. L'impôt ne contrarie pas l'évolution du capitalisme. Il l'accélère ; il ne corrige pas les effets du marché et de la concurrence, il les renforce.

Cette action n'est d'ailleurs pas limitée au secteur industriel ; elle s'étend à l'agriculture, au commerce et aux services ; elle s'accompagne de mesures spécifiques à certaines branches d'activité : sidérurgie, chantiers navals, entreprises de presse, immobilier, etc.

Mais il est difficile d'avouer que la fiscalité est créatrice d'inégalité, que l'Etat-arbitre prend délibérément parti pour le plus fort. Il est même préférable, politiquement, d'affirmer le contraire. La plupart du temps, l'herméisme vient naturellement au secours du ministre des finances. La complexité apparente suffit à décourager les curieux. Combien de parlementaires ont avoué après coup n'avoir pas compris grand-chose au système de l'impôt fiscal malgré les explications de M. Giscard d'Estaing? Ils l'avaient néanmoins approuvé.

Le cas échéant on hésite pas, avec le cynisme du prince, à placer sous le patronage de la neutralité, ou même de la justice sociale, des mesures qui en sont la négation. Ainsi du régime de l'intéressement aux bénéfices, baptisé « participation des salariés aux fruits de l'expansion des entreprises » alors que, par l'effet des dispositions fiscales, il serait plus justement qualifié d'« intéressement des entreprises en compensation aux contributions des salariés ». Le ministère des finances n'en faisait d'ailleurs pas mystère, révélant, dans une note explicative, que le but de cette réforme était de « associer les travailleurs à des formules de pla-

cielles permettant d'en vérifier les effets. Les décrets dont on dispose continuent, néanmoins, que la part des profits bruts échappant à l'impôt sur les bénéfices tend à augmenter avec la dimension de l'entreprise, autrement dit la charge fiscale tend à diminuer, et que le phénomène s'est renforcé au cours des quinze dernières années (9). Il s'agit d'une tendance, car la réalisation des objectifs reste partielle et imparfaite.

Les avertissements avertis ne manquent pas : « Par le jeu de la double exonération fiscale, l'opération change complètement de caractère. Ce n'est plus l'entreprise qui partage avec son personnel son enrichissement par autofinancement, elle le conserve intégralement. C'est la nation entière qui verse aux contribuables une subvention en contrepartie, lequel tranche pendant cinq ou huit ans dans les caisses de l'entreprise, pour des investissements qui rien ne vient orienter vers les priorités de l'intérêt général. C'est un abus de langage de l'appeler cela prendre une part d'un enrichissement (7). » Le régime de l'intéressement « fait obligation au maître-entrepreneur, dans le seul cas d'ailleurs d'entreprises très productives, d'accepter au Trésor public des sommes qu'il lui sera interdit de verser aux travailleurs avant cinq années (8) ». Rien n'y fit.

Depuis sept ans, les chambres de gaullisme proclament, avec naïveté ou duplicité, qu'il s'agit d'une véritable révolution, première étape d'une voie nouvelle entre collectivisme et capitalisme. Au cours d'un débat télévisé, M. Chaignon le réaffirmait avec beaucoup de conviction et une certaine émotion au moment même où M. Giscard d'Estaing, alors ministre de l'économie et des finances, s'avisait que l'intéressement compensait à l'excès bien cher au Trésor, c'est-à-dire aux contribuables, et qu'il serait peut-être temps que les entreprises participent un peu à la participation. Elles en paieront 10 % en 1974, 17,5 % en 1975, 25 % à partir de 1976. Il ne restait plus, dernière ironie, que qualifier de « justice fiscale » cette correction partielle d'une vieille supercherie.

Si les résultats d'ensemble de la politique fiscale sont probants et conformes aux intentions, la morale libérale veut que la position dominante des grands groupes soit le seul fait de leur esprit d'entreprise et qu'elle soit le résultat d'une capacité productive de l'Etat qui ferait plutôt figure de gêneur. On ne trouvera donc pas de statistiques offi-

cielles permettant d'en vérifier les effets. Les décrets dont on dispose continuent, néanmoins, que la part des profits bruts échappant à l'impôt sur les bénéfices tend à augmenter avec la dimension de l'entreprise, autrement dit la charge fiscale tend à diminuer, et que le phénomène s'est renforcé au cours des quinze dernières années (9). Il s'agit d'une tendance, car la réalisation des objectifs reste partielle et imparfaite.

La fraude chronique et tolérée des petits sert de ballon d'oxygène, tempère les effets de l'action fiscale, désamorce la menace d'un nouveau poujadisme. En ignorant délibérément 20 à 50 % du chiffre d'affaires des entreprises marginales, on retarde, certes, la mutation, on évite sans doute de se voir précipiter sur un autre terrain. Pour les grands, l'évasion, les jeux de sociétés fictives, les paradis fiscaux et les artifices comptables compliqués avantageusement les privilèges légaux. Alors que les P.M.E. accusent fréquemment le gouvernement de « jouer à cache-cache » et de « réserver ses faveurs aux grandes sociétés », on pourrait croire le patronat satisfait. La règle du jeu veut qu'il n'en laisse rien paraître, au contraire. Son attitude : se plaire en permanence des « charges excessives » qui pèsent sur les entreprises françaises », ne jamais reconnaître avoir bénéficié d'un avantage. D'ailleurs, affirmait M. Georges Villiers, lorsqu'il présidait le C.N.F.P.F. « les corvées n'intéressent pas le patronat ». Il les croque, bien sûr, mais sans appétit! Aux autres le bâton.

Dans tous les pays industrialisés du monde occidental, la croissance de la dépense gouvernementale accompagne et entretient le développement. Les commandes publiques, le financement direct ou indirect des investissements garantissent l'expansion de l'économie en évitant les crises, apportent leur soutien à une bonne part de la production privée, protègent la prospérité des grandes entreprises qui contrôlent le marché. La prise en charge immédiate d'une série de dépenses qui, telles l'éducation, la santé, la recherche scientifique, ne sont pas rentables à court terme, préserve pour l'avenir la capacité productive du pays. L'ensemble exige un dispositif capable de fournir les recettes correspondantes.

(Lire la suite page 8.)

## Lire pages 8 à 12

- P. 8-9. — Etats-Unis : une habile organisation de l'évasion fiscale (Frédéric Langer) ; Grande-Bretagne : le refus de freiner une inégalité croissante (Jim Kincaid) ; Pour une nouvelle répartition des charges (Jacqueline Simon).
- P. 10 à 12. — Suède : effets limités de charges lourdement progressives (Per Holmberg) ; Europe : mobiliser l'opinion contre la régression sociale (J. S.) ; Réforme fiscale et révolution socialiste (Jean-Pierre Chevènement).

\* Assistant à l'université de Rennes, auteur, avec Pierre Charpentier, de L'inégalité par l'impôt, Le Seuil, Paris, 1973, et de P. comme fraude fiscale, Ed. Moreau, Paris, 1973.



(Suite de la page 7)

La V<sup>e</sup> République y a pourvu, mettant en place et consolidant un d'impôt qui assure un ponton maximum au moindre coût. Deux impôts, T.V.A. et impôt sur le revenu, forment à eux seuls les deux tiers des rentrées fiscales. Le reste se partageant entre une quarantaine de prélèvements. Cet équipement lourd, directement indexé sur les prix et les revenus, connaît une croissance spontanée et automatique au rythme de l'inflation et de l'augmentation des salaires. Il entraîne la première, réduit les effets de la seconde. La productivité maximum de l'impôt est ainsi obtenue, en dépit des distorsions constantes.

Sur ce plan également, priorité est donnée à la répartition sur l'équité. Le système réserve au gouvernement un précieux atout. Débarassé des demandes humiliantes de création ou de majoration d'impôts, le ministre des finances n'interviendra que pour proposer généralement, avec un grand luxe de précisions, des amendements sans conséquences, à dire avant organisés autour des « recettes de poche » prélevées sur la classe privilégiée, étant assuré que l'essentiel lui sera fourni autrement.

Aux ponctions effectuées pour le compte de l'Etat (environ 500 milliards) s'ajoutent celles des communes et des départements, les taxes parafiscales et les cotisations sociales (127 milliards). Au total, 340 milliards de francs pour 1972 (10). Le plus souvent présentée et complaisamment séparément, cette masse forme un tout : le Prélèvement Obligatoire Global, qui chiffre le coût des interventions publiques et permet de mesurer la pression fiscale ; en moyenne 36,3 % du P.N.B. pour les années 1968-1970, contre 34 % en Allemagne, 34,6 % en Angleterre, 33 % en Suède, 27,9 % aux Etats-Unis (11).

C'est la fonction des entreprises de servir d'intermédiaire pour la collecte de cette énorme masse ; elles assurent les quatre cinquièmes, qu'elles prélèvent chaque année sur le contribuable anonyme : T.V.A., cotisations sociales, taxes diverses. bientôt la quasi-totalité, lorsque l'impôt sur le revenu sera retenu à la source. Elles sont les derniers généraux de notre époque, partageant avec l'Etat le pouvoir de lever l'impôt, facturant le service rendu en déduisant du bénéfice impossible les frais de gestion qu'elle entraîne, gardant les privilèges de la charge. Car les sommes ainsi perçues sur d'autres sont laissées à la disposition de l'entreprise, sans intérêt, pendant un temps variable (un mois, un trimestre ou un an). A la limite, une société peut très bien, pendant trois mois, agir en Bourse ou spéculer sur la monnaie avec les cotisations de sécurité sociale retenues sur les salaires de ses employés.

L'univers fiscal du contribuable moyen est trouqué. Les illusions dont

on l'entretient le privent de toute possibilité de rencontre avec le réel. Entre les « bonnes œuvres » fiscales du ministre des finances, les auto-critiques absolutistes, les plaintes larmoyantes des groupes de pression, et le fume-généralisme dont on l'entretient, la mythologie de l'impôt lui laisse peu de chances de comprendre ce qui lui arrive. Pour l'essentiel, chacun acquiesce l'impôt sans le savoir, quotidiennement, en achetant les biens qu'il consomme, les services qu'il utilise. De 65 à 80 %, du prélèvement global est ainsi assuré par l'intermédiaire de taxes et cotisations multiples.

Elles suivent toutes le même circuit anesthésiant : versées directement à l'administration par l'entreprise, intégrées dans les prix de tout ce qui est produit et commercialisé, réparties sur le consommateur qui, chaque fois qu'il dépense 100 F, paie en moyenne 40 F d'impôts, taxes et cotisations diverses. Sans s'en apercevoir, ou presque. C'est un fait qu'il supporte sans douleur la charge de plomb qui tombe sur lui tous les jours, mais gémis sous le poids de la plume fiscale qu'il doit porter trois fois par an au percepteur. En moyenne, chaque habitant paie 820 F d'impôt sur le revenu sur un prélèvement fiscal total de 6.600 F.

Le paradoxe n'est qu'apparent. La mystification du contribuable rend possible son exploitation. Elle pèse, d'autant plus lourd sur les ménages qu'ils consacrent une part plus

importante de leur revenu à des dépenses de consommation, même de première nécessité. Comme l'a montré une étude du C.R.E.D.O.C. (12), la pluralité des taxes de T.V.A. n'apporte pratiquement aucun contrepoint. Comment pourrait-il en être autrement quand celle-ci taxe parallèlement la S.M. Citroën et la 4L Renault, la robe de grand couturier et le bleu de travail, le caviar et le maquereau, et deux fois moins le séjour dans un palace de grand luxe que dans une pension de famille ?

Ainsi, la pression fiscale est la plus forte pour les revenus les plus faibles, décroît lorsque la part consacrée à l'épargne augmente, c'est-à-dire, en règle générale, lorsque le revenu s'élève. Proportionnel au prix, ne tenant pas plus compte de l'utilité de la dépense que de la situation sociale des personnes, ce formidable prélèvement est la réalité d'une fiscalité qui choisit ses victimes : petits retraités, modestes salariés, ouvriers, employés, cadres moyens chargés de famille.

L'impôt, en France, c'est l'impôt sur la consommation, même de première nécessité. Comme l'a montré une étude du C.R.E.D.O.C. (12), la pluralité des taxes de T.V.A. n'apporte pratiquement aucun contrepoint. Comment pourrait-il en être autrement quand celle-ci taxe parallèlement la S.M. Citroën et la 4L Renault, la robe de grand couturier et le bleu de travail, le caviar et le maquereau, et deux fois moins le séjour dans un palace de grand luxe que dans une pension de famille ?

autres consommateurs : telle est la voie royale du transfert légal de la charge sur les plus faibles. Car l'entreprise, c'est-à-dire ses dirigeants, puisqu'elle ne saurait consommer elle-même quel que ce soit, est le client principal et exigeant des plus grands hôtels, des meilleurs restaurants, des trains de luxe, des premières classes d'avion, des bâtiments les plus modernes aux aménagements intérieurs somptueux, des « clubs-houses » de golf, abbayes renouées, manoirs de chasse ou châteaux de sports d'hiver où s'organisent séminaires, colloques et autres symposiums. Elle dépense aux cadres méritaires, suivant leur place dans la hiérarchie, quelques faveurs et leur entretient les portes de l'Eden : émailler aux frais généraux.

Le bon peuple pense que tous ces fastes sont le fait de riches privilégiés qui dissipent ainsi une fortune plus ou moins bien acquise ; il ne se croit pas concerné, ce qui lui a tort. C'est lui qui paie la facture. Tout sera transformé en charges, déduites du bénéfice imposable et transféré dans les prix. Quel locataire sait que son loyer contient une fraction du prix de la moquette moelleuse, des vitres fumées, de la climatisation, du mobilier design, qui sont au nombre de 80 millions de francs le carré de son modeste appartement de banlieue, le standing qui manque précisément à son trois pièces ? Pour les responsables et dirigeants de l'Etat, les grands commis et hauts fonctionnaires, on arrive au même résultat par des voies plus courtes. Comme le remarquait Gaston Jéze, il y a près d'un demi-siècle, « la classe sociale qui a le pouvoir politique tend à échapper à l'impôt ». Allégués de certaines dépenses et de la charge qui s'y rapporte, ses revenus trouvent leur chemin à travers profits et avantages accordés à l'épargne et au capital.

Le reste de la fiscalité joue un rôle secondaire. L'impôt sur le revenu représente moins de 5 % du revenu brut des ménages, 10 % du prélèvement global. Il est deux fois plus élevé en Allemagne et aux Pays-Bas, dix fois et demi en Suède, en Angleterre, trois fois aux Etats-Unis ou en Suède. Au niveau où il se trouve en France, il est donc incapable de corriger la situation d'exploitation, quand bien même il serait équitablement réparti. Ce n'est pas le cas. Il suffit de lire le rapport du Conseil des impôts (13) pour s'en convaincre.

Privilégiant le capital par la quasi-exonération des plus-values, le prélèvement libérateur, l'effet réducteur du travail fiscal, celui des déductions ouvertes aux revenus fonciers ; sous-évaluant les revenus des agriculteurs d'autant plus qu'ils sont plus élevés, incapable d'appuyer la correction tant ceux de nombreuses professions commerciales et libérales, l'impôt sur le revenu est surtout l'impôt de ceux dont les revenus sont déclarés par des tiers, essentiellement des salariés, cadres moyens et supérieurs. Encore

que, pour les mieux payés, les indemnités diverses, les abattements et déductions forfaitaires. Le jeu du quotient familial réduit les bases d'imposition et l'effet de la progressivité.

Un dirigeant salarié, marié, deux enfants payés en 1973 au maximum 17 % d'impôt, sur le revenu et sa rémunération était de 150 000 F. Si elle était de 300 000 F. Nettement moins s'il avait des revenus du capital et s'il savait se débrouiller, ce qui est souvent le cas. Car la fraude avant d'être industrialisée (14), est artisanale. Dernière préoccupation d'un certain nombre de banquiers, raison sociale d'activités qui la fabriquent : et les vendent à toutes sortes d'entreprises, elle coûte très cher aux autres contribuables. Traditionnellement tolérée et pratiquée en toute impunité, elle est depuis peu dénoncée et réprimée au rythme d'affaires où se côtoient, entre autres, gens du milieu, fonctionnaires corrompus et dirigeants de sociétés respectables.

Il reste que le faible effet correctif du seul impôt qui ait quelque prétention à l'équité est pratiquement annulé par celui, exactement inverse, des cotisations sociales, en particulier des retenues sur salaires dont le montant est d'ailleurs plus élevé (27,5 milliards de francs en 1972). On retrouve là le visage familier d'une fiscalité qui légitime l'injustice. C'est ainsi que, par l'effet du plafonnement, le taux passe de 6,5 % pour un salaire de 10 000 F à 1,5 % pour un salaire de 300 000 F. Lorsque le revenu est multiplié par vingt, le taux de la cotisation est divisé par quatre. Rien ne peut justifier une inégalité aussi délibérément insupportable et dont sont victimes les petits salariés.

On peut se persuader que la croissance prime l'équité, que l'inégalité est relative et tient surtout aux effets d'une fraude trop répandue, aux difficultés d'intégrer dans le système certaines catégories professionnelles, que les avantages accordés aux entreprises ou à l'épargne sont nécessaires à un développement économique qui profite à tous. Estimer que M. Giscard d'Estaing fait ce qu'il peut pour réconcilier les Français avec l'impôt.

Croire cela, c'est nier la réalité d'une politique rationnelle d'exploitation et de mystification qui impose à la masse des contribuables de payer le prix de la concentration capitaliste sur laquelle une caste privilégiée, qui en tire profit, fonde son pouvoir.

CHRISTIAN DE BRIE

(10) Rapport sur les Comptes de la nation 1972, Imprimerie nationale.  
(11) Observateur de l'O.C.D.E., décembre 1972.  
(12) J. Kende avec la collaboration de J. Deaco. Etude des effets différentiels sur la consommation, réalisée pour le compte du commissariat au Plan, C.R.E.D.O.C. 1971.  
(13) Conseil des impôts, Rapport au président de la République, 1972 et 1974.  
(14) J. Cosson, Les Industriels de la fraude, Le Seuil.

### CLANDESTINE PUBLICITE

Tout contribuable français peut désormais connaître le montant d'impôt sur le revenu payé par chacun de ses concitoyens. Le Parlement en avait décidé le principe en 1959. Grâce à la vigilance des gouvernements successifs, la loi, expression de la volonté populaire, est entrée en application dès le 1<sup>er</sup> juillet 1974.

portant à toute personne nommément désignée est punie d'une amende égale au montant des droits divulgués, sans préjudice d'une amende pénale et d'une peine d'emprisonnement de six mois à deux ans (art. 1772 du C.G.L.). C'est un piquet dans le dos, les mains en l'air face au mur, que les Français vont désormais pouvoir s'informer sur les impôts de leurs concitoyens. Une mesure destinée surtout à réprimer les révélations sur l'inégalité des charges fiscales qui ont sensibilisé l'opinion ou ceux des dernières années. De l'auti-publicité, un modèle d'hypocrisie. Cela étant, la visite vaut le déplacement (1). Les listes sont la publicité, du rue du Louvre, la salle des glaces du musée Grévin. C. B.

(1) A Paris : Direction des services fiscaux, bureau de la publicité, 40, rue du Louvre, 1<sup>er</sup> étage, porte 07.

### Des exemptions légales et l'art de taxer sans risques les plus-values

Le système fiscal américain est plus démocratique que celui de la plupart des pays européens en ce sens que 70 % des recettes du gouvernement central proviennent des impôts directs, dont le taux est progressif, contre 31 % en France par exemple. Mais les Américains sont loin d'être égaux devant la loi fiscale. Après M. Richard Nixon, M. Nelson Rockefeller s'approprie qu'il a omis de payer ou fisc quelque 800 000 dollars d'impôts... (1). Même sans parler de fraude, le code des impôts américain

ouvre à l'évasion fiscale de nombreuses portes, particulièrement larges pour les revenus les plus élevés. Dans un livre qui est un grand renseignement aux Etats-Unis, le Viol du contribuable, ou pourquoi vous payez plus et les riches moins (2), Philip M. Stern s'est attaché à décrire ces possibilités d'évasion fiscale et à mesurer l'importance des ressources qui échappent ainsi chaque année au fisc. Selon lui, les Américains disposent d'un revenu supérieur à 100 000 dollars par an (moins

## Etats-Unis : une habile organisation de l'évasion fiscale

Par FREDERIC LANGER

de 1/4 des contribuables) s'attribuent 14,7 % du total en valeur des divers exemptions autorisées par la loi. Ceux qui ont un revenu inférieur à 10 000 dollars (47 % de la population) ne profitent de cette manne qu'à concurrence de 10 %. Les 14,7 % d'impôt omis par les plus riches équivalent à environ 11,4 milliards de dollars, soit trente-quatre fois ce que le gouvernement fédéral dépense

pour la recherche sur le cancer et quarante-huit fois ce qu'il dépense pour les constructions d'hôpitaux. Grâce à ces déductions, sept cent soixante et une familles gagnant plus de 100 000 dollars par an (dont cinquante-six familles gagnant plus de 1 million de dollars) n'ont pas payé un cent d'impôt en 1968. Cette situation fut dénoncée par le secrétaire au trésor de l'époque, M. Joseph Barr, qui se démit de ses fonctions. Le pays s'émua, le Congrès suscit et promulgua le Tax Reform Act

de 1968, entré en vigueur en 1971. Le nombre des familles dont le revenu dépassait 100 000 dollars et qui ne payaient pas d'impôt en 1971 descendit à 100. (1) La fortune des quatre-vingt-quatre membres de la famille Rockefeller s'éleva à 1 025 millions de dollars, selon une déclaration de M. E. D. Rockefeller, conseiller financier numéro un de la famille, devant un comité de la Chambre des représentants (The Times, décembre 1974). (2) The Rape of the Taxpayer, Bancroft Howe, New-York, 1972, 433 p., 10 dollars.

## Pour une nouvelle répartition des charges

Par JACQUES SIMON \*

La C.F.D.T. élabore sa politique fiscale en conformité avec les objectifs généraux qu'elle s'est fixés et selon l'esprit qui anime la lutte qu'elle mène chaque jour au sein d'une société capitaliste. Elle a donc été amenée à classer ses positions en les ventilant entre le court terme et un terme plus éloigné. Mais, en fait, depuis l'élection présidentielle, l'arrivée de la gauche au pouvoir revêt l'aspect d'une hypothèse plausible, ce qui atténue le contraste au niveau des moyens, et peut amener à prendre en considération des solutions qui auraient pu, jusqu'ici, être considérées comme quelque peu futuristes.

L'utilisation des ressources budgétaires résulte d'un choix politique fait par le gouvernement, accepté par le Parlement. Elles ne doivent pas être mises au service de la seule

classe dominante. On admet que chacun participe à l'acte de solidarité nationale que constitue le paiement de l'impôt. Mais cette charge doit être répartie proportionnellement aux possibilités de chacun pour qu'il y ait solidarité effective.

Les prises de position sur les problèmes fiscaux ne peuvent être simplistes. Quand on se prononce pour un effort en faveur des équipements collectifs, la contrepartie de cet accroissement se trouvera dans le financement public, dans l'accroissement du budget de l'Etat. Dès lors, on se peut demander une diminution globale de la pression fiscale sans risquer de voir confier les investissements les plus rentables au secteur privé.

Ceci posé, force est de constater que les lois de finances votées successivement depuis l'avènement de la V<sup>e</sup> République ont contribué à créer un système fiscal très complexe et défavorable aux salariés. La C.F.D.T. dénonce ce système qui est injuste, inefficace et compliqué.

Le régime fiscal actuel se caractérise par un désavantage des catégories les plus défavorisées, celles dont les revenus sont modestes mais exactement couverts dans leur presque totalité, sanctionnés par l'impôt sur la consommation et par l'impôt sur le revenu. Il faut donc obtenir une meilleure répartition de la pression fiscale par :

- Une diminution de l'impôt sur la consommation ;
- Une réforme de l'impôt sur le revenu tendant à moins imposer les petits revenus et à augmenter l'imposition des gros revenus ;
- Une plus large imposition des revenus tirés du capital.

Les résultats attendus de ces réformes seraient d'ailleurs très imparfaits si l'on obtenait parallèlement une véritable sanction de la fraude fiscale. En effet, la correction de classe de la fiscalité est renforcée par le fait que les revenus salariaux sont soumis à l'impôt dans leur quasi-totalité, alors que 27 % des

revenus fonciers, 56 % des bénéfices industriels et commerciaux et 77 % des revenus agricoles échappent en fait à toute imposition (données du rapport du Conseil national des impôts, 1972).

Il s'agit donc d'obtenir : — La suppression de textes qui permettent légalement de soustraire à l'impôt certains revenus, d'augmenter la taxe d'imposition, ou de retourner aux commerçants et artisans une fraction de l'impôt qu'ils ont collecté ;

— Une véritable recherche de la fraude fiscale qui soit accompagnée (car là est le problème) d'une rigoureuse répression des fraudes.

L'utilisation des rentrées budgétaires de l'Etat reflète aussi la politique de gouvernement. En ce domaine, on retrouve la préoccupation majeure de favoriser le capital : ce sont, par exemple, les investissements et les profits réalisés par l'industrie nationale qui sont servis les premiers. De plus, l'ensemble des institutions collectives (santé, éducation...) fonctionne souvent de telle manière que ce sont les classes sociales les plus favorisées qui en tirent le plus gros profit. La politique de la C.F.D.T., en matière de fiscalité, a donc à la fois :

- Des objectifs de politique fiscale ;
- Des objectifs en matière de politique budgétaire qui s'articulent directement sur les revendications en matière de santé, d'éducation, de formation, de transports en commun, etc.

### Consommation et déductions

Ce sont les objectifs de politique fiscale qui sont présentés ici. En ce qui concerne les IMPOTS A LA CONSOMMATION, à long terme la Confédération revendique la diminution des taux ainsi que leur rapprochement au van d'en réduire le nombre, de manière à aboutir à un re-

déploiement de la charge fiscale plus conforme à la justice. La nécessité de prendre en considération des situations conjoncturelles et le poursuite de travaux communs avec la C.G.T., ont pu nous amener à avancer, à court terme, des objectifs plus limités : suppression de la T.V.A. sur les produits de large consommation, taux réduit pour les biens et services à caractère social, extension du taux majoré à tous les biens et services de caractère somptueux.

En ce qui concerne l'IMPOT SUR LE REVENU, nous souhaitons l'institution, tout d'abord, d'une authentique publicité des bases d'imposition, c'est-à-dire des revenus réels, mesure susceptible de réprimer la fraude et l'évasion fiscale. Le principe de l'imposition au nom du chef de famille doit comporter des exceptions pour permettre aux foyers qui le souhaitent de déclarer séparément les deux revenus. Les traitements et salaires doivent bénéficier d'un régime différencié :

— A cause de la fraude existant dans les autres catégories ;

— A cause de la source de ces revenus qui représente une usure humaine, en ce sens incompatible avec le revenu procuré par un capital matérialisable.

L'abattement de 20 % différencie les salariés des autres catégories de redevables soumis à l'impôt sur le revenu. Il faut donc maintenir cet avantage dans le présent et combattre toute tentative patronale ou gouvernementale tendant à rapprocher le régime des autres catégories de celui des salariés. Les présidents-directeurs généraux ne doivent pas être recom-

mandés comme étant des salariés. Nous souhaitons servir de près les FRAIS PROFESSIONNELS. Pour cela, nous préconisons une piste : remplacer le système forfaitaire de 70 % par une déduction de frais réels. Pour le moment, nous revendiquons une déduction de 15 % au lieu de 10 %.

Les DEDUCTIONS SUPPLEMENTAIRES, qui

503 من لاجل



à trois cent quatre-vingt-quatorze... Mais le Tax Reform Act créait en même temps de nouvelles échappatoires. C'est ainsi que l'ancien directeur des studios de la Metro Goldwyn Mayer à Hollywood, M. Louis B. Mayer, bénéficia des dispositions particulièrement complexes et exclusives de l'article 1240 qui lui permirent d'obtenir 2 millions de dollars de déductions d'impôt. A la vérité, cet article avait été rédigé spécialement pour lui, grâce à l'appui de quelques états compréhensifs. L'avantage de telles relations n'est évidemment pas à la portée du contribuable ordinaire... En outre, la manque à gagner qui résulte, pour le fisc, de ces exemptions se traduit par une plus lourde imposition des contribuables qui ne peuvent s'en prévaloir, c'est-à-dire, aux Etats-Unis comme ailleurs, des salariés dont le revenu est intégralement déclaré par leurs employeurs. Le traitement fiscal privilégié dont bénéficient les plus-values est un bon exemple de cette injustice.

Les plus-values réalisées par la vente d'un actif (actions, immeubles, terrains...) sont imposées à un taux particulier, ne dépassant pas 35%. Ainsi, un individu qui ses revenus placent dans la tranche la plus élevée du barème fiscal (taux applicable : 70%) ne paie que 35 dollars d'impôt s'il réalise une plus-value de 100 dollars, au lieu des 70 dollars qu'il

devoir acquitter si les plus-values étaient considérées fiscalement comme les autres revenus. Il bénéficie donc, dans ce cas, d'un avantage fiscal, ou économique d'impôt, de 35 dollars.

Appliquant ce mode de calcul à l'ensemble des contribuables américains, Philip Stern montre que le système de taxation des plus-values favorise grandement les familles les plus riches. Ce résultat est atteint de la manière suivante : d'une part, seuls les riches touchent de substantielles plus-values (voir tableau I) ; d'autre part, plus une famille est riche, plus la part de son revenu provenant de plus-values est importante (voir tableau II) ; ainsi, les familles disposant d'un revenu annuel supérieur à 1 million de dollars - reçoivent - 641 000 dollars par an sous forme d'économies d'impôt, alors que les familles dont le revenu est compris entre 5 000 et 10 000 dollars (ce qui correspond au revenu d'un ouvrier moyen) ne reçoivent que 8 dollars par an (voir tableaux III). Les statistiques sur lesquelles s'appuient ces constatations sont celles des autorités fiscales américaines.

En conséquence, si un millionnaire réalise une plus-value supplémentaire, celle-ci diminuera son taux global d'imposition, puisqu'elle sera taxée à un taux plus faible que ses autres revenus. Par contre, si un ouvrier fait des heures

supplémentaires, le revenu additionnel qu'il reçoit peut le faire passer dans une « tranche » supérieure du barème fiscal. S'il ne s'agit pas d'un ouvrier mais, par exemple, d'un cadre au revenu déjà dans la tranche des 35%, le revenu additionnel découlant par exemple d'une promotion, sera davantage imposé que le plus-value du millionnaire. Le système fiscal américain repose donc sur le principe que le travail de l'argent doit être mieux rémunéré que le travail des hommes.

En outre, les plus-values réalisées sur des biens provenant d'un héritage ne sont pas imposées du tout. Le code fiscal américain considère en effet que le prix d'achat d'un bien, pour celui qui en hérite, est la valeur de ce bien à la date de la mort de son précédent propriétaire. L'avantage considérable de cette disposition particulière, pour ceux qui sont bénéficiaires, apparaît à propos de l'exemple suivant. Supposons qu'un paquet d'actions de General Motors, acheté en 1913 pour 8 millions de dollars, vaille aujourd'hui 105 millions de dollars. Si son propriétaire le vend, il réalise une plus-value de 100 millions de dollars, sur laquelle il paiera 35 millions de dollars d'impôt. Par contre, s'il lègue au mourant ce paquet d'actions à son épouse, celle-ci est considérée par le fisc comme l'ayant « acheté » 105 millions ; elle pourra donc le vendre aussitôt pour 105 millions sans réaliser fiscalement de plus-value, donc sans acquitter l'impôt sur la plus-value.

Certes des droits de succession devaient être versés précédemment sur les 105 millions que valent les actions à la mort de leur propriétaire et non pas sur les 5 millions qu'elles valaient au moment où celui-ci les a achetées. Mais le fisc est loin de récupérer en droits de succession ce qu'il laisse échapper d'impôt sur la plus-value. Car il est très facile de ne pas payer de droits de succession. La manière la plus simple consiste, pour l'actionnaire avisé que nous avons pris en exemple, à léguer le moitié de son paquet d'actions à son épouse, puisque la législation américaine exempte de droits excessifs le moitié du patrimoine si cette moitié est léguée au conjoint de la personne décédée. L'autre moitié peut être versée à une fondation ou à une institution charitable, dont l'épouse du défunt peut d'ailleurs être administrateur, également sans verser d'impôt.

Par l'effet de cette seule disposition, le Trésor américain perd chaque année 4,5 milliards de dollars. Si l'on y ajoute

la manque à gagner provenant de la sous-imposition des plus-values réalisées par des personnes vivantes, on aboutit à la somme colossale de 14 milliards de dollars qui échappent annuellement au fisc. Et Philip Stern de rappeler que le président Nixon avait usé de son droit de veto pour empêcher que le Congrès n'adopte une loi sur l'éducation prévoyant des dépenses égales au tiers de cette somme, sous le prétexte que cette loi était « inflationniste ».

Pour mettre fin à une injustice aussi flagrante, Philip Stern propose d'en revenir au principe constitutionnel selon lequel l'impôt doit être assis sur la faculté contributive des citoyens, et que « 1 dollar est 1 dollar » quelle que soit la source dont il provient. Taxées comme le revenu ordinaire, les plus-values — étant par nature éphémères — auraient tendance tout de même à pénaliser le revenu de l'argent pendant laquelle elles ont été réalisées. Pour que les particuliers ne soient pas découragés de garder, par

exemple, des actions en portefeuille pendant plusieurs années dans l'espoir de les revendre avec profit, Philip Stern propose que l'imposition des plus-values soit étalée sur plusieurs années (par exemple autant d'années que la période pendant laquelle les actions ont été détenues par leur propriétaire), tout en restant frappées du même taux que les autres revenus. En supprimant la possibilité d'évasion fiscale à la succession indiquée ci-dessus, on favoriserait en outre la mobilité du capital, avec ce qu'il est actuellement incité à rester dans une même famille de génération en génération. Les ressources supplémentaires considérables ainsi dégagées pour le Trésor permettraient entre autres d'alléger le fardeau fiscal total et d'en modifier la répartition. Celle-ci est en effet très inégale, puisque la fiscalité pèse surtout sur les couches de la population les plus pauvres (voir tableau IV).

FREDERIC LANGRIS

TABLEAU I

Les familles riches touchent d'importantes plus-values...

Revenu familial annuel (en dollars)	Nombre de contribuables en % du total	Part du total des plus-values (cotisées)
— plus de 200 000	0,02 %	27,8 %
— plus de 100 000	0,1 %	37,7 %
— plus de 50 000	0,6 %	49,9 %
— plus de 25 000	2,9 %	64,5 %
— plus de 10 000	11,9 %	77,1 %
— (moins de 10 000)	(88,1 %)	(12,9 %)

TABLEAU II

...d'autant plus fortes que leurs revenus sont plus élevés...

Revenu familial annuel (en dollars)	% des contribuables déclarant des plus-values	Part de leur revenu provenant des plus-values
— moins de 5 000	4,5 %	1,9 %
— entre 5 000 et 10 000	14 %	2,4 %
— entre 10 000 et 50 000	55,3 %	15,6 %
— 1 million et plus	50,9 %	82,1 %

TABLEAU III

...et sont favorisées par le système de taxation.

Revenu familial annuel (en dollars)	Avantage fiscal annuel moyen résultant de la sous-imposition des plus-values
— plus de 1 million	641 000
— entre 500 000 et 1 million	165 000
— entre 100 000 et 500 000	23 000
— entre 20 000 et 100 000	120
— entre 15 000 et 20 000	55
— entre 5 000 et 10 000	8
— entre 3 000 et 5 000	1

TABLEAU IV

La fiscalité pèse surtout sur les couches les plus pauvres.

Revenu familial annuel (en dollars)	Taux du prélèvement fiscal total
— moins de 2 000	50 %
— 2 000/4 000	34,6 %
— 4 000/6 000	31 %
— 6 000/8 000	30,1 %
— 8 000/10 000	29,2 %
— 10 000/15 000	29,8 %
— 15 000/25 000	30 %
— 25 000/50 000	32,8 %
— plus de 50 000	45 %

N.B. — Le prélèvement fiscal considéré ici comprend les impôts des différents Etats ainsi bien que l'impôt fédéral et les cotisations sociales ; il est brut, c'est-à-dire qu'il ne tient pas compte des ressources reçues de l'Etat sous forme de pensions, allocations diverses, etc. qui ne sont pas non plus comptées dans le revenu.

### Protection du patrimoine et inefficacité de la redistribution

La plupart des Britanniques admettent aujourd'hui que la répartition des revenus et de la fortune est profondément inégale dans leur pays. L'impuissance du système fiscal à modifier cette répartition dans un sens plus égalitaire a fait l'objet depuis quelques années de nombreux débats.

C'est dans la répartition du patrimoine que l'inégalité est la plus flagrante. Les statistiques établies par les autorités fiscales indiquent que la tranche de 1 % des plus riches citoyens possède environ un tiers de la fortune personnelle totale du pays, et que les 10 % les plus riches en possèdent 75 %. A l'autre bout de l'échelle, la moitié la plus pauvre de la population se partage environ 10 % de la fortune personnelle totale.

Il n'existe que deux formes d'impôts sur la fortune en Grande-Bre-

tagne. L'impôt sur le patrimoine (« estate duty ») est perçu au moment du transfert de la fortune, à la mort de son titulaire ; l'impôt sur les plus-values (« capital gains tax ») préleve une partie du bénéfice engendré par la vente d'un actif.

L'impôt sur le patrimoine est progressif. Son taux nominal peut atteindre un niveau très élevé : 75 % pour un patrimoine évalué à environ 1 million de livres sterling. Mais certaines échappatoires permettent facilement d'éviter de payer cet impôt. Tant et si bien que, dans les milieux fortunés, l'impôt sur le patrimoine est considéré comme une forme de fiscalité « volontaire ». En effet, aucun impôt n'est dû sur la succession si les biens ont été transférés à un nouveau propriétaire plus de sept ans avant la mort du propriétaire initial. Les informations disponibles montrent que les riches

## Grande-Bretagne : le refus de freiner une inégalité croissante

Par JIM KINCAID \*

ont fait un usage massif et croissant de ces deux impôts.

Une autre façon d'échapper au paiement de l'impôt sur le patrimoine consiste à diviser celui-ci en plusieurs parts, la section de chacune d'entre elles étant confiée à un mandataire spécialement désigné à cet effet (fidéicommissaire), chargé de verser les revenus du patrimoine et les plus-values à un ou plusieurs bénéficiaires désignés. Sur le plan fiscal, est discrétionnaire, ne sont pas considérés comme faisant partie du patrimoine transféré, au moment de la mort, à de nouveaux propriétaires.

Pour ne prendre qu'un seul exemple, pendant l'année fiscale 1970-1971, la somme totale perçue par l'échiquier (le ministère des finances britannique) au titre de l'impôt sur le patrimoine s'est élevée à un peu moins de 450 millions de livres. Or la valeur totale de la fortune personnelle en Grande-Bretagne s'est accrue de 16 millions de livres pendant la même année, selon des chiffres qui viennent d'être publiés par les autorités fiscales. Ainsi, l'impôt sur le patrimoine perçu sur les individus n'a prélevé qu'environ 2,8 % de la fortune personnelle supplémentaire engendrée pendant cette période.

Ainsi, l'effet de freinage qu'on aurait pu attendre de l'impôt à l'égard de l'inégalité croissante dans la distribution de la fortune, ne s'est pas produit. Pourtant, le processus normal de la croissance économique aboutit à intensifier sans cesse la concentration de la richesse entre les mains d'une minorité. Les plus grandes fortunes sont, pour l'essentiel, composées de biens dont la valeur tend à s'accroître rapidement (actions, terre). Par contre, le patrimoine dont dispose la moitié la plus pauvre de la société est dominé par des biens dont la valeur tend à diminuer avec le temps : automobiles, meubles et équipements ménagers, modestes avoirs liquides placés à des taux d'intérêt trop bas pour compenser la perte de leur pouvoir d'achat due à l'inflation.

(Lire la suite page 10.)

### Comparaison de quatre-vingt-cinq catégories

comparant quatre-vingt-cinq catégories (soixante-trois d'après l'article 83-3 du G.L.I. (Code général des impôts), plus dix-sept autres qui ont fait l'objet d'autres textes), ne comprennent pas à des fins justifiables en soi. Ce sont parfois des primes de pénibilité ou de risque. On pourrait envisager de suivre le Conseil des impôts et demander, dans l'immédiat, leur suppression de dix points, selon la méthode de l'écartement, tout en demandant que l'employeur supporte les frais de la suppression quand la déduction a la caractéristique d'une prime de risque, de pénibilité, etc.

Les personnes exerçant une activité professionnelle devraient pouvoir déduire les frais de garde des enfants jusqu'à un plafond à fixer.

Il est nécessaire d'obtenir la prise en considération de la détention de revenus qu'entraîne la cessation de l'activité professionnelle, les frais d'adaptation à une nouvelle situation et les frais médicaux inhérents à l'état de santé des personnes de troisième âge.

L'abatement de 20 % est spécial aux salariés. Il a été accordé pour mettre sur un pied d'égalité salariés et non salariés, les revenus de ces derniers n'étant pas exonérés comme on peut le dire qu'il est accordé pour contrebalancer le fonds. Au moment de la réforme de l'impôt sur le revenu, la C.F.D.T. s'était déjà prononcé, au Conseil économique et social, pour porter immédiatement cette réduction de 20 à 25 %.

Les CHARGES DEDUCTIBLES doivent être revues : les rentes (pensions alimentaires) doivent toutes être déductibles jusqu'à un plafond à déterminer ; les frais entraînés par la charge effective d'ascendants doivent être déductibles.

### Un barème à revoir

Le barème de l'impôt sur le revenu doit être revu. En outre, il devra être plus nuancé, comporter plus de tranches avec progressivité croissante dans les tranches supérieures.

### Quant aux modalités tenant à la situation

familiale, nous estimons que le QUOTIENT FAMILIAL actuel est injuste. Dans certains cas, la mensualisation peut être favorable (quand, à une date donnée — celle du versement des tiers provisionnels — le total des sommes versées mensuellement est inférieur au montant versé des tiers provisionnels). Ce système est un système transitoire contre le paiement par tiers provisionnels et le retour à la source. La C.F.D.T. s'est prononcé, notamment en 1969 au Conseil économique et social, contre tout système de retour à la source. Cependant nous poursuivons la réflexion sur ce point.

### Taxer le capital

Il n'est pas question de l'IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS, nous estimons nécessaire de revoir les dispositions techniques portant sur les amortissements, l'imposition des plus-values et la rémunération des dirigeants des sociétés. Un code général devrait d'abord fixer de façon légale les décrets des amortissements linéaires. Nous exigeons en outre la réduction des taux de l'amortissement dégressif, dont le maximum doit être fixé à 20 % ou au double de l'annuité normale. Les bâtiments industriels doivent être exclus du bénéfice de ce type d'amortissement. Les immeubles, notamment à usage

### de bureaux, doivent être exclus du bénéfice de l'amortissement s'ils se trouvent dans une zone

fortement urbanisée.

Nous demandons l'application stricte aux PLUS-VALUES de l'imposition dans les sociétés des dividendes, en refusant toute possibilité d'étalement de cette imposition pour les plus-values à court terme. Les plus-values à long terme devraient être taxées au taux de 30 %. Toutes les plus-values sur cesses de titres de placement doivent être considérées comme des plus-values à court terme. Il doit en être de même pour les plus-values réalisées sur la cession ou la concession de propriété industrielle.

La provision pour investissement doit être supprimée. Les autres doivent être au minimum limitées quant à leur montant pour éviter qu'elles constituent des réserves en franchise d'impôt.

Les dispositions existantes sur le contrôle des frais généraux doivent être rendues plus efficaces. Des mesures doivent être prises pour limiter les abus.

Les rémunérations attribuées aux dirigeants de sociétés excepté au travail réel doivent être limitées. Elles constituent à l'heure actuelle de véritables provocations à l'égard de la majorité des salariés. Ces rémunérations ne devraient être déductibles des bénéfices imposables que dans le limite d'un plafond correspondant à x fois le SMIC.

Il faut mettre fin au régime qui soustrait purement et simplement à l'impôt sur les sociétés les bénéfices réalisés par certains types de sociétés (exemple : les sociétés immobilières de gestion).

En période d'inflation, on pourrait rétablir un prélèvement exceptionnel sur les profits réalisés par les banques et les établissements de crédit. Rappelons qu'un tel prélèvement a été institué dans le passé quand, par suite de la hausse de taux d'escompte, ces établissements ont vu augmenter leurs bénéfices de façon considérable.

### Sans négliger pour autant les améliorations

que, dans le cadre de régime actuel d'imposition des bénéfices, il est possible d'apporter à l'élargissement de l'assiette de l'impôt sur les sociétés, nous avons été amenés, lors des débats sur le financement du VII<sup>e</sup> Plan qui se sont déroulés à la section des finances du Conseil économique et social, à nous prononcer pour l'instauration d'un impôt minimal sur le capital des sociétés.

En nous déterminant de la sorte, nous restons dans la ligne que, traditionnellement, nous préconisons : l'imposition globale et permanente du capital, visant par là aussi bien les fonds sociaux que les patrimoines des personnes physiques.

### Reprimer l'évasion et la fraude

CERTES, la loi de finances pour 1974 comporte au titre 22 aux termes duquel « les personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés sont assujetties, à compter de 1974, à une imposition forfaitaire annuelle d'un montant de 1 000 fr ». Il est bien évident que ces dispositions ne constituent qu'un premier pas dans la voie que nous préconisons de suivre.

En ce qui concerne l'ÉVASION FISCALE, LA FRAUDE et les avantages accordés purement et simplement par le législateur, nous demandons la suppression des textes permettant l'évasion fiscale, et la vérification systématique, approfondie et complète des entreprises sous que les agents chargés de cette mission se voient imposer la notion de cécité qui ne peut que nuire au résultat. Cela doit être inclus dans une véritable politique de contrôle fiscal. Cela implique aussi que l'on ne donne pas seulement des moyens théoriques à la Direction générale des impôts. L'action menée par cette dernière ne doit pas consister seulement à donner un pétrole à l'opinion publique des exemples spectaculaires. Elle doit aller jusqu'au bout de ses investigations et de la répression dans toutes les affaires.

JACQUES SIMON.



(Suite de la page 9.)

Aujourd'hui, moins de 5 % des recettes de l'Etat proviennent des formes directes de taxation de la fortune décrites ci-dessus. L'effet redistributif du système fiscal dépend donc presque entièrement de l'impôt direct sur le revenu, et de l'impôt indirect sur la dépense.

si son revenu était le double de celui de la moyenne des Britanniques, il n'en verserait que 3 %. Principale source des recettes de l'Etat, l'impôt direct sur le revenu incarne aussi l'aspect le plus progressif du système fiscal. Il peut en effet atteindre un taux maximum de 75 %.

vingt fois plus que la moyenne nationale n'ont versé au titre de l'impôt direct que 36 % de leur revenu brut.

REPARTITION DU PRELEVEMENT FISCAL TOTAL (1972)

Table with 2 columns: Revenu hebdomadaire, Prélèvement. Rows include Moins de 8 livres, Moins de 11, Moins de 16, Moins de 23, Moins de 34, Moins de 50, Moins de 72, Plus de 72 livres, MOYENNE.

Source: Economic Trends, novembre 1973, page IX.

l'avantage énorme qu'il procure aux hauts revenus. Mari, femme et enfants peuvent faire l'objet de déclarations séparées, chacun étant alors imposé à un taux inférieur.

constater que les personnes appartenant à la catégorie de revenus la plus élevée distinguée par l'enquête ont versé 35 % de leur revenu au titre de l'impôt, soit 2 % de plus seulement que la moyenne du taux de prélèvement fiscal pour tous les contribuables pris ensemble.

Au-delà de la redistribution des revenus par l'impôt

La politique de redistribution des revenus en Suède est caractérisée depuis quarante ans par des interventions multiples, débordant largement le domaine de la seule fiscalité.

soixante-dix-huit communes - primaires - et le système d'assurances sociales. En 1973, les citoyens ont versé en impôts, droits et cotisations sociales les sommes suivantes:

SUÈDE : effets limités de charges lourdement progressives

Par PER HOLMBERG \*

deux tiers restants ont été utilisés pour le consommateur et l'investissement du secteur public. Depuis le début des années 50, les impôts municipaux ont augmenté de beaucoup plus vite que les impôts d'Etat, et les subventions de l'Etat aux municipalités ont également augmenté, particulièrement en faveur des municipalités à faibles ressources.

Les estimations les plus récentes de la fortune nationale - de la Suède, en termes d'actifs physiques, indiquent que le secteur public en possède un peu plus de 25 % (les biens de consommation durable mis à part).

La fortune privée est sujette à un impôt annuel ainsi qu'à une série de taxes quand les biens qui la composent sont vendus, donnés ou transmis par héritage.

Le secteur public en Suède recouvre trois réalités distinctes: l'Etat, les municipalités (vingt-quatre régions, deux cent

Ces trois sommes prises ensemble ont représenté 81 % du produit national brut (P.N.B.) suédois. Un tiers de ce total a été reversé en monnaie aux citoyens sous forme de transferts sociaux, et les

Les impôts directs sur le revenu et la fortune ont fourni un peu moins de 40 % du revenu de l'Etat en 1973, le reste provenant des impôts indirects, des bénéfices des entreprises publiques et des droits et taxes divers.

Un ménage sur deux ne possède d'autre fortune que des biens de consommation durable. Les quelque 5 % des ménages dont la fortune privée dépasse la limite inférieure à partir de laquelle cette fortune est taxée (150 000 C.S.) possèdent environ 50 % de la fortune de l'ensemble des ménages.

Au moment de la vente de terrains, d'immeubles et d'actions, une taxe est prélevée sur ces transactions, au taux actuel de 1 %, procurant à l'Etat un revenu d'environ 400 millions de C.S. par an.

BIBLIOGRAPHIE

- PAYS ETRANGERS ET COMPARAISONS INTERNATIONALES: - Philip M. Stern, The Rape of the Taxpayer, Random House, New York, 1973, 488 p., 10 dollars. - J.C. Kincid, Poverty and Equality in Britain, Penguin Books, Londres. - Bent Hansen et al., La politique budgétaire dans sept pays, 1953-1965, O.C.D.E., Paris. - Les comparaisons internationales de charge fiscale, Statistiques et études financières, n° 88. - Income in Postwar Europe, O.N.U., E.C.E./Add. I, Genève, 1964. - Pierre Beaudoux et Pierre Fournier, articles de la revue l'Expansion, n° 49 (février 1972) et n° 78 (octobre 1974).

- de la redistribution des revenus en Suède, revue Connaissance, n° 4 (octobre-décembre 1973). - Jacques Lecailion, L'inégalité des revenus, Cujas, Paris, 1970, 204 p., 20 F. - Jean Marchal et Jacques Lecailion, La répartition des revenus, Cujas, Paris, 1958, tome 1: Les salariés, 687 p., 24 F.; tome 2: Les non-salariés, 388 p., 23 F. Diffusion Librairie technique, 26, rue Soufflot, Paris (5e). - Jean Rivoli, Vive l'impôt, Seuil, collection « Société », Paris, 1965, 7 F. 50. - La T.V.A. Impôt moderne, textes présentés par J.-P. Galavieille, P.U.F., dossiers Thémas, Paris, 1972, 95 p., 10 F. 20. - Louis Trépo, Les impôts, Marie Cotteret, Droit fiscal, Précis Dalloz, Paris, 1973, 470 p., 36 F. - Louis Cartou, Droit financier et fiscal européen, Précis Dalloz, Paris, 1972, 384 p., 36 F. - Claude Lecour, Revenus agricoles et croissance régionale en France, Brière, Bordeaux, 1966. - Guy Caire, Théorie et pratique de la politique des revenus, P.U.F., collection « Sup », Paris, 1970, 220 p., 12 F.

L'impôt annuel sur le revenu des personnes physiques et des sociétés forme l'essentiel de l'impôt direct. Comme le montre le TABLEAU I, le barème des taux de l'impôt perçu par l'Etat est fortement progressif, alors que celui des municipalités ne l'est que faiblement.

TABLEAU I Un impôt fortement progressif sur le revenu des personnes physiques

Table with 4 columns: Revenu annuel (C.S. avant les déductions de base), Nombre de titulaires (en milliers), Impôt d'Etat, Impôt municipal moyen.

(1) La pension de base (minimum) plus l'allocation logement représentent environ 12 000 à 13 000 C.S. (2) Le revenu annuel moyen d'un ouvrier adulte de l'industrie à plein temps est employé toute l'année est environ de 40 000 C.S. (3) Le salaire annuel normal d'un professeur d'université est légèrement inférieur à 100 000 C.S.

TABLEAU II L'impôt sur la fortune

Table with 2 columns: Actifs nets possédés (après déduction des dettes), Taux de l'impôt.

Réforme fiscale et révolution socialiste

Par JEAN-PIERRE CHEVENEMENT \*

La fiscalité, en France comme dans les autres pays capitalistes, traduit des rapports de forces au sein de la société. Ainsi débatait l'exposé des motifs de la proposition de loi fiscale déposée en 1972 par les groupes parlementaires de la gauche, en application du programme commun.

Cette évidence méritait d'être rappelée. Trop souvent, la véritable nature du débat sur la fiscalité est en effet masquée par des discussions apparemment techniques ou par de vagues discours sur la « justice fiscale ».

La fiscalité, c'est l'ensemble des moyens par lesquels l'Etat prélève autoritairement les ressources nécessaires aux dépenses qu'il décide de faire. L'importance et la nature de ce prélèvement dépend donc de la nature de l'Etat. Dans la mesure où celui-ci représente la classe dominante, en exprime et en défend les intérêts, la fiscalité est nécessairement une fiscalité de classe.

Mais l'Etat est aussi au lieu de la lutte des classes où se réalisent des compromis, par essence provisoires, entre les forces sociales. La répartition de la charge fiscale traduit ces compromis.

En outre, par nécessité, l'impôt doit prélever l'argent là où se trouve la richesse. Il est donc en lui-même une source de contradiction à l'intérieur de la classe dominante, qui a besoin de l'Etat mais régresse naturellement à en financer le fonctionnement.

Ainsi, le débat sur la nature et l'ampleur du prélèvement fiscal est le lieu de conflits, à la fois entre les classes dirigeantes et les autres, et au sein de la classe dominante elle-même. D'où son caractère nécessairement complexe et ambigu.

C'est ainsi que la création de l'impôt progressif sur le revenu fut saluée, au début du siècle, comme une œuvre de progrès, violemment combattue par les privilégiés. Mais ceux-ci s'en sont vite accommodés. S'il y eut d'autres avancées législatives dans la direction de la justice, elles ont été constamment contrecarées par les tentatives des « ennemis » d'entraver les effets de l'impôt par des mesures législatives, d'où dériver l'incidence par le jeu des rapports économiques, d'un vicié le fonctionnement par la fraude et l'évasion. Grâce

en principe pour assurer la « justice dans l'impôt », voire la « justice par l'impôt », l'impôt sur le revenu peut ainsi être considéré, aujourd'hui, comme l'instrument même de l'injustice.

De même, l'imposition des bénéfices des sociétés fut considérée à l'origine comme un scandale par le prolétariat. Il s'en est accommodé, lui aussi, s'efforçant en permanence de l'aménager au mieux de ses intérêts. Intérêts contradictoires, d'ailleurs: autour de cet impôt se manifestent en effet clairement les oppositions au sein même de la classe dominante, plus particulièrement entre le capital monopolistique et les autres intérêts capitalistes.

Il en est de même pour la T.V.A., forme moderne et « techniquement » réussie d'impôt sur la consommation. Moyen de faire payer moyennement tout le monde, et donc d'abord les travailleurs de manière « indolore », cet impôt est aussi un moyen de favoriser le capital le plus dynamique (grâce à la déduction des investissements).

A toute époque, l'Etat du système fiscal traduit donc un compromis, ou plutôt une somme de compromis, entre des forces sociales contradictoires.

Une autre distribution du pouvoir

DANS cette situation, comment situer le combat de la gauche contre la fiscalité actuelle et les propositions qu'elle fait ?

Le combat qu'elle mène sur ce point est important, certes. Dans un pays où les prélèvements obligatoires représentent plus du tiers du produit national, la gauche se doit de dénoncer la part excessive des impôts sur la consommation, l'injustice d'un impôt progressif sur le revenu vicié par la fraude et les multiples avantages accordés aux détenteurs de la fortune, l'insuffisance de la taxation des gros héritages, les « modernisations » de l'impôt sur les bénéfices au profit des monopoles.

Mais le combat doit être relativisé, remis à sa vraie place. La bourgeoisie saura toujours s'accommoder de ce qui est nécessairement, pour elle, un compromis. Et ce n'est pas par une réforme fiscale modifiant les termes de celui-ci que l'on changera la société. Si la fiscalité est « injuste », c'est parce que l'Etat est injuste, et non l'inverse. Et si l'Etat est injuste, c'est parce qu'il représente et soutient un régime social injuste.

Le danger serait grand de faire de la lutte pour une réforme fiscale un combat en soi, ou, au mieux, par exemple, d'une réduction des inégalités. Les socialistes démocratiques européens ont traditionnellement eu une part considérable de leurs efforts sur la fiscalité, avec précisément pour objectif de corriger les inégalités du capitalisme sans toucher à ses structures. Or l'un effort n'a guère eu de résultats: la très forte progressivité de l'impôt sur le revenu n'a guère entravé l'insécurité des conditions de vie. La redistribution du revenu n'est un jeu vain dès lors que la répartition primaire de celui-ci, qui dépend de celle des





et l'emploi qu'en ont été jusqu'à présent rejetés. Dans la pratique, l'alternative à une fiscalité plus lourde dans le développement du secteur public et de la propriété collective. Ainsi des mesures législatives nouvelles ont été prises pour que les fonds considérables des assurances sociales soient moins investis qu'apparaît en éditions d'entreprises privées. Au-delà, on peut prévoir l'expansion des entreprises industrielles publiques, en particulier dans le nord de la Suède où la situation de l'emploi est encore assez mauvaise.

Les règles fiscales applicables à l'épargne et aux revenus du capital ne sont pas sans effet sur la redistribution de la fortune dans le pays. Pour l'impôt sur le revenu, la règle essentielle en Suède est de ne pas favoriser les revenus épargnés par rapport aux autres. En outre, sur le plan fiscal, les revenus du capital doivent être ajoutés aux autres sources de revenu. Cependant il existe à ces règles une exception traditionnelle en faveur des entrepreneurs et des sociétés par actions, qui sont autorisés à déduire de leurs impôts les amortissements de leurs investissements de façon très libérale. La fiscalité relativement lourde qui frappe les bénéfices des sociétés par actions est la contrepartie logique de ces facilités libérales d'amor-

tissement. Elle s'applique et les bénéfices sont distribués aux actionnaires au lieu d'être réinvestis dans l'entreprise. Les bénéfices distribués des sociétés par actions sont taxés au premier lieu au taux de 54% — au niveau de l'entreprise — puis sont à nouveau taxés en tant que revenus — au niveau des actionnaires qui les touchent. Du point de vue de l'actionnaire, ce sévère prélèvement fiscal est compensé par le traitement fiscal plus libéral de l'augmentation correspondante de sa fortune. Du point de vue des institutions politiques, ces règles fiscales stimulent l'investissement réel dans les entreprises privées et, en conséquence, favorisent la situation de l'emploi en général.

La répartition des revenus en Suède a fait l'objet de multiples analyses au cours des dix dernières années. Suivant ces analyses, l'écart entre les différentes catégories de revenus se serait creusé dans les années 50 puis réduit dans les années 60. Il n'agit à du revenu primaire, c'est-à-dire avant impôts et transferts sociaux. Depuis la fin des années 60, l'écart aurait continué à se réduire. Alors que, vers 1950, les 20% les plus riches de la population entraient et sortaient de 53 à 54% du revenu total de cette catégorie, ce même chiffre était tombé à 48-49% au début des années 70.

Les analyses mentionnées ci-dessus sont basées sur le revenu déclaré annuellement ou sur le revenu déclaré annuel. On est en droit d'être sceptique sur la fiabilité de cette source d'information. Cependant, les écarts dans la répartition des avantages sociaux, habituellement non déclarés et non imposables, semblent s'être réduits en raison de l'extension de l'assurance sociale obligatoire. Si l'on tient compte en outre des personnes âgées de plus de soixante-six ans — dont le pourcentage dans la population totale a augmenté et dont le niveau relatif de revenu a été amélioré en raison de l'extension des transferts sociaux, — on peut penser que les écarts de revenu se sont davantage réduits dans l'ensemble depuis la seconde guerre mondiale. La participation nettement croissante des femmes mariées sur le marché du travail et la politique d'égalisation des salaires menée par les syndicats ont également joué un rôle dans la réduction des écarts de revenus primaires.

On estime qu'en 1970 le système fiscal a réduit les écarts de revenus primaires de 35% en Suède. Ce impact «réducteur» de l'impôt serait légèrement plus élevé qu'il y a dix ou vingt ans (on évaluait alors à 28 ou 29%). La dispersion des revenus après l'impôt e-

donc diminués un peu plus que la dispersion des revenus avant impôt.

Techniquement, le processus de taxation des revenus commence avec la déclaration annuelle individuelle des revenus gagnés, provenant du travail, du capital, de la propriété foncière, du commerce, des professions libérales, etc. Les plus-values réalisées lors de la vente de biens immobiliers ou d'actions sont comptabilisées à ce moment. A partir de ce revenu brut, des déductions sont faites des frais encourus pour obtenir le revenu gagné (déplacements, outils de travail possédés en propre, vêtements de l'intérêt des dettes, des pertes nettes de revenus et de transferts dus à des membres de la famille résidant hors du foyer. Si le revenu, après ces déductions, est inférieur à 30 000 c.s. une déduction de base de 4 500 c.s. est opérée, permettant ainsi d'obtenir le revenu imposable. Ces dernières déductions est réduite progressivement jusqu'à un niveau de revenu de 52 500 c.s. Au-delà, elle disparaît.

L'impôt d'Etat sur le revenu est calculé ensuite sur le revenu imposable en fonction d'un barème progressif applicable à l'ensemble des citoyens et indépendamment de l'état civil, du sexe, de la présence d'enfants, etc. L'impôt municipal sur le revenu est un pourcentage du revenu imposable, pourcentage qui

varie selon les municipalités. Les parents célibataires ayant des enfants de moins de seize ans et les couples mariés dont un des deux conjoints ne dispose pas d'un revenu voient leur impôt d'Etat réduit d'un montant uniforme de 1 800 c.s. En 1946, les déductions pour charges de famille ont été remplacées par une subvention générale qui s'élevait pour 1974 à 1 500 c.s. par enfant et par an, et par des subventions au logement en fonction du budget de l'Etat.

Il est certain que le système suédois de taxation des revenus a un effet égalitaire, et ceci bien davantage que la fiscalité de la fortune. Dans une certaine mesure, cet effet est compensé par la fiscalité indirecte. Toutefois la répartition des dépenses publiques est un facteur beaucoup plus important; ce problème n'a pas été évoqué ici, mais des enquêtes récentes tendraient à prouver que les dépenses publiques ont finalement moins d'effet redistributif que le système fiscal. En fait, ces enquêtes aboutissent à la conclusion que le facteur décisif de la différenciation des revenus des individus ou des ménages est l'emploi et non le revenu qui est le plus important champ d'action ouvert à une politique de redistribution est celui du marché du travail.

PER HOLMBERG.

Alimenter le Trésor public réduire les inégalités et orienter l'économie

Europe : mobiliser l'opinion contre la régression sociale

REPLÈT de révolution des idées et des faits dans les domaines politique, économique et social, l'état actuel des conceptions en matière de finances publiques assigne à la fiscalité une triple fonction. La première, que l'on serait tenté de qualifier de traditionnelle, en ce qui concerne les temps lointains où il s'est substitué à la corvée, fait de l'impôt un mode de financement des dépenses publiques au même titre que l'emprunt et l'inflation, et comme les sont, à un degré moindre, les droits de douane et les produits des Domaines. A la fin du dix-neuvième siècle, dans la mesure où, par suite de la généralisation du suffrage universel, les partis du mouvement ont pris le pas sur les partis de l'ordre établi, le pouvoir a pu passer à des formations politiques conscientes de concilier le maintien de structures économiques libérales avec une moindre inégalité des conditions, et le recours à l'impôt personnel et progressif a été considéré comme le moyen d'obtenir des réformes sociales sans modification des structures de la société. Facteur de justice sociale, l'impôt a tendu à devenir égalitaire. Cependant, la remise en ordre des finances publiques, au lendemain de la première guerre mondiale, revêra, dans leur ensemble, les nouvelles dimensions des ministères budgétaires et leur impact sur l'économie nationale. Le prélèvement fiscal est arrivé à dériver une part telle des flux financiers qu'il est vain de soutenir désormais que la fiscalité peut n'avoir aucune incidence sur le comportement des agents économiques.

Dès le lendemain de la grande crise de 1929, comme le notait Gabriel Ardant, «certains hommes formés aux disciplines libérales en furent si étonnés qu'ils sous-estimèrent le rôle de l'impôt, sans bouleverser les structures existantes, en modifiant le volume des débouchés par la mise en œuvre d'une série de techniques financières : l'impôt, la monnaie et le crédit » (1). Puis, sous l'inspiration des doctrines interventionnistes, il est admis non seulement que l'impôt concourt à la réalisation des grands équilibres économiques, mais qu'une politique fiscale s'intègre

à la politique générale des Etats. Pour avoir été commune aux principales nations de la Communauté économique européenne, cette évolution a abouti à des situations qui sont cependant révélatrices de disparités d'un Etat membre à l'autre. Le tableau 1 permet de prendre la mesure des distorsions qui se sont creusées de ce point de vue.

A l'heure actuelle, l'impôt remplit tant bien que mal le rôle qui lui est assigné, celui de remplir les caisses publiques. Quelques réserves, cependant s'imposent. Elles ont trait, tout d'abord, à l'importance grandissante du facteur inflationniste.

D'une part, chez nos principaux partenaires de la C.E.E. le déficit budgétaire a atteint, en 1972, des pourcentages assez importants du produit national brut :

- Italie ..... 6,1 %
— Grande-Bretagne ..... 6 %
— Belgique ..... 4 %
— Pays-Bas ..... 2,3 %
— Allemagne ..... 0,9 %

Par ailleurs, en France même, les lois de finances successives ont mal intégré — c'est le moins qu'on puisse dire — les perspectives à long terme des auteurs des Réflexions pour 1985, celles tout au moins qui présentaient une pression fiscale renforcée pour financer les équipements collectifs. Or cette volonté délibérée de privilégier la consommation individuelle au détriment de la réalisation collective des besoins n'est-elle pas génératrice d'une forme insidieuse du phénomène inflationniste ? Si donc on admet, avec les réserves qui s'imposent, que le premier objectif assigné à la fiscalité est à portée de la main, on peut s'interroger, par contre, après avoir retracé l'histoire de l'impôt au niveau de la Communauté économique européenne, sur le point de savoir si les deux autres fonctions sont remplies correctement.

L'archétype du système fiscal hérité du dix-neuvième siècle n'utilise le vote le système français ? Les impôts indirects y tenaient une place prépondérante, les impôts directs étaient assis sur des signes extérieurs. S'y ajoutaient des droits d'enregistrement appréhendant le capital lors de sa transmission. Les contributions locales, à l'exception des droits d'octroi et de quelques taxes, reposaient sur des centimes additionnels aux impôts d'Etat. Reflet d'une certaine conception de la société, ce régime fiscal favorisait la classe des épargnants et des entre-

preneurs, développant les qualités bourgeoises d'épargne et l'esprit d'initiative.

L'irrésistible ascension du protectionnisme, profondément battue en brèche par l'économie bien ordonnée, et de la protestation contre les injustices auxquelles la révolution industrielle avait donné naissance, le mouvement ouvrier, handicapé au départ par les lois individualistes de la révolution française, devant au cours d'une longue histoire, jalonnée d'émergences et de graves, utiliser avant la reconnaissance du syndicat, entre la mutuelle et la coopérative, le parti politique.

Face à l'injustice du système fiscal, les partis de mouvement, radical et socialiste, devaient faire de la réforme fiscale un cheval de bataille des luttes de la gauche. Ils trou-

vèrent d'abord des alliés chez certains éléments modérés de la bourgeoisie, susceptibles d'être de corriger l'inégalité fiscale due aux impôts indirects en rétablissant la proportionnalité de l'impôt. Pour ceux-là, deux sortes de mesures pouvaient être envisagées :

— Dégrever les denrées de grande consommation les plus utiles en accentuant l'imposition de produits, largement consommés, mais non indispensables à l'existence, tels que le vin, la bière, l'alcool ;

— Recourir à des impôts à caractère progressif sur le capital ou sur le revenu.

Pour d'autres, le recours à l'impôt personnel et progressif était considéré comme le moyen d'obtenir des réformes sociales sans modifier les structures de la société. Cavaignac

notait que « lorsque l'Etat (...) prélève le cinquième du revenu de tous les citoyens, on ne peut méconnaître qu'il est possible, en modifiant cette répartition, d'apporter quelques satisfactions à la passion de justice sociale qui agite les nations françaises ». Il ajoutait : « Toute l'Europe est, à l'heure actuelle, entraînée par ce mouvement ».

Dès la fin du dix-neuvième siècle, ces idées se concrétisèrent, en effet, dans les législations nationales. Le dégreèvement des produits de première nécessité se traduisit par la suppression de l'impôt sur la morture en France en 1870, en Italie en 1894, par l'abolition de l'impôt sur le sel en Belgique en 1870 ; par la réduction des droits sur le thé en Grande-Bretagne.

De cette époque date la discrimination des tarifs applicables aux revenus du travail et à ceux du capital. L'impôt adopté avec l'impôt sur le revenu dès 1866, l'Italie l'a renforcé en 1894. La distinction entre revenu gagné et non gagné apparaît en Grande-Bretagne en 1907 et s'y trouve accentuée en 1909. Elle est obtenue par la voie d'un impôt complémentaire sur le capital, en France en 1894.

Depuis la première guerre mondiale, le prélèvement fiscal exerce, par son importance, une influence marquée sur les facteurs du développement des économies industrialisées de l'Europe occidentale. Mais cette influence s'exerce d'une manière aveugle. Pour ne prendre qu'un exemple, frappant le produit de l'investissement, l'impôt sur le revenu valorise, en effet, d'autres types de placements : profits de la spéculation, gains en capital, bénéfices de la thésaurisation. La progressivité accentue cette incidence et tend à réduire l'investissement dans les industries qui connaissent des alternances prononcées de profits et de pertes.

Ce sont là, pourrait-on dire, autant de retombées de la fiscalité égalitaire sur l'environnement économique. Aussi, sous couvert de neutralité fiscale, une série de mesures ont été adoptées pour en contrebalancer les effets considérés comme pervers. Il en est ainsi du report des pertes sur les bénéfices d'exercices à venir, de la constitution de provisions et franchises d'impôt de l'extension des facilités d'amortissement.

(Lire la suite page 12.)

pouvoirs économiques, peut toujours compenser cet effort de redistribution.

Le combat de la gauche contre la fiscalité actuelle n'a de sens que repris dans son combat d'ensemble pour une autre distribution du pouvoir. Il est indispensable pour démontrer concrètement la mécanisme de l'injustice, pour s'opposer à tout retour en arrière du compromis qu'exprime l'état actuel de la législation, voire pour imposer un compromis plus « avancé ». Il ne doit pas faire oublier l'essentiel qui est politique.

C'est dans cet esprit qu'il faut considérer les mesures fiscales prévues dans le programme commun.

Celui-ci les replace, bien entendu, dans l'ensemble de celles qui concernent les finances publiques. Parmi les objectifs assignés à celles-ci figurent la « diminution de l'inégalité des conditions de vie » et « l'aide à la bonne marche de l'économie ». C'est à ces objectifs que devra répondre prioritairement la fiscalité nouvelle.

« Diminuer l'inégalité », cela signifie d'abord que l'on corrige une injustice fondamentale du système fiscal, en diminuant la part des taxes sur la consommation dans l'ensemble des prélèvements. La réalisation commande évidemment la prudence en ce domaine : c'est pourquoi le programme prévoit, comme première étape, la réduction des taxes sur l'économie des produits de première nécessité. On ira ensuite, on le souhaite, que les besoins financiers le permettent, et cette action sera, en outre, un élément important de la lutte contre l'inflation.

Il s'agit, d'autre part, de « remettre sur

piéd » l'impôt sur le revenu, afin de lui faire remplir le rôle qu'il doit théoriquement jouer dans une société égalitaire. Il est prévu, pour cela, de modifier le barème (on atténue les taxes pour les revenus faibles et moyens, en accroissant la progressivité pour les hauts revenus), de supprimer les avantages accordés aux revenus du capital (en premier lieu l'avoir fiscal) et les nombreuses exonérations qui, s'appliquant à un impôt progressif, ont toutes pour effet, sous des prétextes sociaux ou économiques, de favoriser d'abord les titulaires de revenus élevés.

L'action de justice fiscale sera menée également en modifiant les droits de succession, afin d'alléger l'imposition des fortunes modestes et d'étendre la progressivité, actuellement très limitée, pour les fortunes importantes.

La création d'un impôt sur le capital, « progressif et à faible taux » sur les grosses fortunes et sur le capital des sociétés, en étant un élément important de dispositifs destinés à rétablir la justice en prélevant l'argent là où il se trouve, et surtout en s'attaquant à l'inégalité des fortunes, source essentielle de l'inégalité des conditions de vie.

Par ailleurs, le programme commun prévoit une révision indépendante de l'impôt sur les sociétés afin d'obtenir leur bénéfice réel. L'objectif majeur, ici, est d'assurer l'efficacité économique. Mais, et c'est là l'essentiel, cette efficacité est conçue tout autrement que dans le régime actuel.

Aujourd'hui, on offre, l'efficacité est considérée à tort comme le maximum d'investissement des entreprises et la surexcitation

du capital dans les grandes sociétés. Le taux de l'impôt est apparemment élevé mais, par tout un ensemble de règles législatives et de pratiques administratives, l'assiette de l'impôt est systématiquement réduite. Le « bénéfice fiscal » n'a ainsi guère de rapport avec le profit réel, et les règles qui gouvernent son calcul conduisent à la rétention de celui-ci, au surinvestissement, au gaspillage des frais généraux et des équipements trop vite amortis. L'impôt est ainsi un facteur non négligeable de l'inflation.

La gauche au pouvoir entend instaurer une nouvelle logique de développement économique. L'économie ne sera plus orientée au fonction de l'accumulation de capital mais en fonction des besoins réels d'un plan démocratiquement élaboré.

La fiscalité nouvelle sera un instrument, parmi d'autres, au service de cette logique. Révisé, l'impôt sur les sociétés conduira évidemment à une réduction de l'autofinancement des entreprises. Les sources extérieures, essentiellement bancaires, viendront le relayer ; les décisions d'investissement pourront, dès lors, être soumises aux objectifs de plan. En outre, les entreprises seraient conduites à modifier leur comportement et à réduire les gaspillages.

Eléments d'un projet d'ensemble

TELLES sont les grandes lignes des premières réformes fiscales envisagées par le programme commun. Deux questions peuvent venir à l'esprit à leur sujet : ces réformes sont-elles en phase ? Sont-elles compatibles

avec le nécessaire équilibre des finances publiques ?

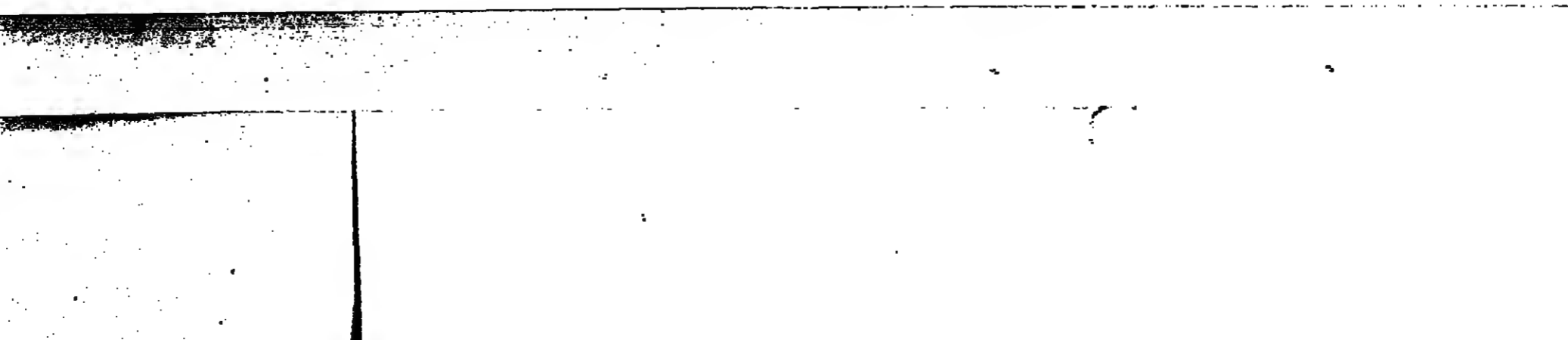
La mise en point des réformes n'est, bien entendu, pas encore complète. Elle a pour d'ailleurs être que lorsque la gauche occupera le pouvoir. Car il faudra tenir compte de la conjoncture et disposer, pour cette mise en point, des services de l'administration fiscale. Mais des travaux importants ont déjà été accomplis. Les propositions de lois et d'amendements déposés au Parlement, ainsi que les propositions avancées par François Mitterrand lors de la campagne présidentielle, en font foi.

Quant à l'équilibre des finances publiques, ce soit assez que ce dogme est, en lui-même, contestable, et qu'on doit l'examiner dans une perspective dynamique. Mais les études faites montrent que le système envisagé devrait permettre un léger accroissement du prélèvement total par rapport à la situation actuelle. Cet accroissement proviendra essentiellement de l'impôt sur les sociétés.

En établissant ces projets, les signataires du programme commun n'ont pas cédé, on le voit, à la tentation de la « public rose ». Portant avec réalisme de la situation actuelle, ils ont traduit l'ambition d'une gauche sociale réajustement de prendre en main le gouvernement de la France.

Mais ce réalisme n'est pas en « réformisme ». Encore une fois, les mesures fiscales ne sont que les éléments d'un projet d'ensemble, qui consiste, pour l'essentiel, à arracher notre pays à la domination du capital monopoliste, pour y ouvrir la voie de socialisme.

JEAN-PIERRE CHEVENEMENT.





(Suite de la page 11.)

Antant de mesures générales, auxquelles se sont ajoutées une série de dispositions particulières prises en faveur d'investissements risqués ou peu rentables, mais jugés nécessaires au développement de l'économie. Il faut éliminer les provisions pour reconstitution de gisements de sociétés minières, les avantages à l'exportation, la déduction de 30 % sur le produit des cessions ou concessions de brevets et les avantages fiscaux dont bénéficient les investissements nécessaires à l'aménagement du ter-

ritoire, au développement de la construction et, plus généralement, à la réalisation de divers objectifs économiques. Grâce à l'ingéniosité ainsi manifestée, qui devait relayer en quelque sorte le recours généralisé à la fraude, force est de constater que les sociétés industrielles se sont facilement adaptées à leurs systèmes fiscaux, de telle manière qu'il est permis de se demander si elles ne sont pas allées trop loin dans cette direction. Il est d'ailleurs assez malaisé plus faire le départ entre les effets automatiques et le résultat des mesures délibérées.

Un bilan décevant

DE guerre en crise, et de crise en guerre, des mesures inspirées par la mise en œuvre d'un certain interventionnisme aboutissent à mettre la politique fiscale au service de la politique économique du pays, soit que la fiscalité participe à l'établissement ou au réajustement des grands équilibres fondamentaux, soit que son aménagement tende à la suppression de divers obstacles à l'accélération et à l'harmonisation de la croissance économique.

Au niveau des structures, la politique fiscale récente a pris en France trois directions essentielles : la réduction des structures traditionnelles, l'aménagement des structures industrielles et l'optimisation de la répartition de certaines charges. La réduction des structures économiques traditionnelles — agriculture familiale, artisanat — est devenue un objectif permanent de la politique fiscale. Mais l'aménagement des structures industrielles est aussi un souci constant des pouvoirs publics. Ces derniers ont d'ailleurs été conduits, assez communément en France, à mettre au point des techniques nouvelles afin d'inciter les entrepreneurs à prendre des décisions conformes aux objectifs de l'Etat : allègement de la charge grevant les investissements, assouplissement du régime des fusions, agréments fiscaux. Enfin l'épanouissement de la libre concurrence postulant une libre circulation des marchandises et une libre circulation des capitaux, des mesures ont été prises pour que la charge fiscale ne constitue pas à l'avantage ou à désavantage un circuit de production ou de commercialisation donné, non plus qu'une entreprise par rapport à une autre.

Alors qu'en Belgique l'incidence anticyclique des variations budgétaires sur la conjoncture paraît assez importante, c'est occasionnellement que, pour leur part, les autorités françaises ont utilisé la politique budgétaire en vue de la régulation de la demande. L'Italie, quant à elle, n'a pratiqué qu'assez peu la régula-

tion de la demande par l'intermédiaire du budget de l'Etat. En République fédérale d'Allemagne, les mesures fiscales ont visé principalement à favoriser la croissance et la stabilisation. Il ne semble guère qu'avant 1960 ou 1967 une politique déflationniste ait été menée à l'origine des mesures budgétaires.

Rien d'étonnant, dès lors, au terme de ce survol de l'histoire fiscale, que le double bilan annoncé débute par le constat de l'insuffisance des résultats obtenus non seulement dans la recherche de l'équilibre économique, mais aussi dans la conduite de la politique économique.

Sous ce rapport, bien que recouvrant la période 1955-1965 dont le terme peut paraître déjà lointain, une étude demandée par l'O.C.D.E. à un groupe d'experts sous la direction de Bent Hansen et intitulée *La politique budgétaire dans sept pays* a le mérite de jeter un éclairage suranné, mais intéressant, sur ce sujet. Elle concerne sept pays, cinq sont actuellement membres de la C.E.E. Le bilan de leur recherche est résumé dans le tableau II.

Dans le contexte économique et monétaire de notre époque, la croissance est donc payée par des hausses des prix plus ou moins accentuées et toujours irréversibles. Une première démarche consiste à nous demander pourquoi les politiques visant à assurer une croissance sans inflation n'ont pas entièrement répondu aux espoirs qu'elles avaient pu faire naître. Sans vouloir relancer le débat entre « indigitaristes » et « monétaristes », il faut bien constater que, dans certains pays, les responsables de la politique économique, ou bien n'ont pas cru à l'utilité d'une action fiscale visant à assurer l'équilibre de l'économie ou bien ont préféré qu'une action sur le crédit et sur la monnaie pouvait suffire.

Par ailleurs, dans la mesure où les dirigeants de l'impôt ont eu recours à l'augmentation ou le resserrement de la fiscalité pour corriger les tendances inflationnistes ou déflation-

nistes, il a pu leur arriver d'être insuffisamment éclairés ou, s'ils n'avaient pas cette excuse, d'agir trop faiblement ou trop tardivement. Des considérations d'ordre politique ont pu, à l'occasion, interférer et servir d'alibi à de telles temporisations; quand elles ne conduiraient pas à agir à contre-courant. De plus, les mécanismes monétaires sont en général plus faciles à mettre en œuvre que les instruments fiscaux. Enfin, si le vote de l'impôt constitue un des attributs essentiels de la souveraineté, la procédure parlementaire est loin d'être toujours rapide.

Une dernière cause des résultats décevants des politiques d'équilibre réside dans l'insuffisance des actions globales. L'avantage des mécanismes keynésiens pour la pensée libérale est de présenter un caractère global. Le libre jeu du marché se trouve ainsi sauvegardé.

Mais lorsqu'il existe du chômage, celui-ci ne se répartit pas également dans tous les secteurs, dans toutes les régions. Si l'on augmente la demande par réduction des impôts, des industries actives se trouvent peut-être en état de pleine production alors que d'autres n'auraient repris que partiellement, ou deçà de leur capacité de production.

Une insuffisante mobilité de la

main-d'œuvre peut donc valoir à un même pays la coexistence de l'activité et de la dépression. Tout ce qui facilite le reclassement des travailleurs réduit le sous-emploi ou plutôt permet d'accroître le taux d'expansion avec une moindre pesée sur les prix. Favoriser la formation professionnelle, perfectionnement, recyclage, tout cela ne dépend pas seulement de la fiscalité. Elle peut y aider, bien sûr, mais cet exemple montre que les notions financières ne sauraient suffire. Des gouvernements s'en sont rendus compte, qui s'efforceraient d'agir directement sur les prix, les salaires, d'autres revenus.

Le caractère limité, dans ses ambitions, des résultats de l'interventionnisme pratiqué en France, n'a pas manqué de frapper les observateurs qui s'accrochent à dire que l'instrument fiscal n'est jamais constitué la pièce maîtresse d'une politique globale. Le sentiment qui prévaut, à cet égard, est que l'impôt a pu être employé pour obtenir un fait économique et social spécifique et localisé. Comme nous l'avons constaté plus haut, une action fiscale est un coup par coup s'est exercée depuis quinze ans au profit de certaines activités et a eu surtout pour but la réforme des structures économiques.

L'impôt, instrument de redistribution du revenu ?

L'INSTRUMENT décevant de la politique économique, l'impôt est-il efficace à l'égard de la réduction des inégalités sociales? L'habit d'arlequin auquel a pu être comparé l'impôt, si l'on augmente la demande par réduction des impôts, des industries actives se trouvent peut-être en état de pleine production alors que d'autres n'auraient repris que partiellement, ou deçà de leur capacité de production.

Un nombre impressionnant d'études convergent vers cette conclusion, qu'elles émanent du Centre d'études des revenus et des coûts, des Communautés européennes ou de l'O.N.U. D'après les calculs d'un universitaire de Cambridge, Harold Lydall, la distribution des salaires se situerait en France non pas au niveau de nos voisins allemands ou belges, mais entre nos voisins et des pays sous-développés comme le Brésil ou l'Inde, au même point que le Japon.

Sur cette inégalité de départ, quel est l'impact du transfert? Celui-ci intervient en deux temps par un relèvement sur les plus riches, s'accompagnant d'un relèvement sur les plus pauvres. Du moins en théorie. Seul le prélèvement opéré par le doublement de l'impôt est en mesure de redistribuer les richesses et de réduire les inégalités sociales nous intéressent ici.

« L'impôt sur le revenu des personnes physiques est modérément progressif, les taxes indirectes sont proportionnelles et les cotisations sociales sont dégressives. Compte tenu des masses respectives de ces impôts (les cotisations sociales représentent plus du triple des impôts directs), le système fiscal français est donc globalement régressif... »

« A l'exception de l'institution en 1945 de la Sécurité sociale (qui n'a pas fait l'objet d'une budgétisation), aucune politique globale de redistribution des revenus per le canal de la recette et de la dépense publiques n'a été mise sur pied... On s'est seulement borné à porter secours à divers groupes sociaux déterminés... Les contributions sociales ont aussi été effectuées au « coup par coup » sous la pression plus ou moins vigoureuse des diverses catégories sociales. »

tion des revenus en France établie à partir des impôts et cotisations sociales à la charge des ménages en 1965, par MM. Foulon, Hatcheva et Kemde. Les auteurs de cette étude concluent en effet et qu'en 1965, dans son ensemble, le jeu des prélèvements collectifs était tel que, au lieu de redistribuer les richesses, le système des revenus primaires moyens par catégorie socio-professionnelle de ménages, il les accentuait dans beaucoup de cas » (3).

Bref, les membres de la C.E.E. présentent une grande diversité de situation. L'écart est considérable entre la Grande-Bretagne, où le gouvernement travailliste, au pouvoir après la seconde guerre mondiale, a appliqué une politique budgétaire tendant à assurer une égalisation des revenus entre les diverses catégories sociales et la France, dont le système fiscal n'est certes plus le modèle que l'Europe a pu nous envier au début du siècle. A ce sujet, le professeur Lalumière a pu écrire :

« A l'exception de l'institution en 1945 de la Sécurité sociale (qui n'a pas fait l'objet d'une budgétisation), aucune politique globale de redistribution des revenus per le canal de la recette et de la dépense publiques n'a été mise sur pied... On s'est seulement borné à porter secours à divers groupes sociaux déterminés... Les contributions sociales ont aussi été effectuées au « coup par coup » sous la pression plus ou moins vigoureuse des diverses catégories sociales. »

Le bilan de l'utilisation de l'impôt à l'égard des inégalités économiques et sociales est donc décevant. La nécessité de satisfaire, par priorité, d'importants besoins administratifs immédiats a enfermé dans des limites étroites toutes les politiques de flexibilité budgétaires cherchant à orienter la conjoncture, à lutter contre les tensions inflationnistes ou à promouvoir le développement à long terme de l'économie.

Par leur impact sur les économies

nationales et les réactions qu'ils suscitèrent, les prélèvements fiscaux ont fait naître des préoccupations nouvelles tendant à donner, aux problèmes de la production et des structures de l'économie, priorité sur celui de la répartition. Il serait erroné de penser, pour autant, que le rôle de l'impôt comme instrument de redistribution du revenu ait diminué. En Europe, la démonstration. Mais, dans certains pays, comme la France, on a, sous couvert de neutralité fiscale, été trop loin dans la résistance aux efforts de l'impôt à fonction égalisatrice. Des réformes importantes s'imposent donc, non seulement en France, mais aussi dans la C.E.E. D'autant plus que l'harmonisation des fiscalités connaît à l'heure actuelle une ren-

En vertu de l'article 100 du traité de Rome, « les dispositions des Etats membres qui ont une incidence directe sur l'établissement ou le fonctionnement du Marché commun doivent être rapprochées ». Mais on peut redouter que l'Europe, étant ce qu'elle est, c'est-à-dire celle des affaires, ne retienne au stade fiscal du dix-neuvième siècle. Si cette nécessaire harmonisation devait se faire dans une perspective de réforme, celle-ci résisterait à être inspirée que par le souci de lutter contre la fraude ou la préoccupation de neutralité fiscale. Il est, dès lors, grand temps que, face au traité de dispositions fiscales qui doit prendre le départ à Bruxelles, l'opinion publique européenne fasse entendre hautement et clairement sa voix pour affirmer que la neutralité fiscale ne saurait constituer le seul objectif d'une réforme de la fiscalité et qu'il convient de saisir l'occasion de corriger les effets régressifs de l'impôt sur le plan social.

Faute d'une telle volonté nettement affirmée et en situation de vide politique, les « autorités responsables » de Bruxelles ne seraient-elles pas tentées de céder au chant des sirènes du patronat pour renouveler, dans un autre domaine, la démarche qui a consisté à faire de l'Europe celle des producteurs avant de susciter l'Europe des consommateurs? Or dans un pays comme le nôtre, où l'Etat prélève une proportion élevée de fiscalité « inéluctable », la prise de conscience par les divers groupes sociaux de leur participation effective aux budgets collectifs est rendue difficile. L'opinion publique étant généralement et anémisée, les contribuables et leurs représentants sont peu motivés pour exercer sur l'exécutif un contrôle de sa politique fiscale et de ses incidences réelles. En assumant ses responsabilités, face à cette situation, le mouvement syndical européen peut imposer que l'harmonisation des fiscalités se fasse dans le sens d'une plus grande démocratie.

J. S.

Tableau II: La diversité des situations en Europe (1955-1965). Columns: Pays, Croissance (%), Chômage (%), Prix (%). Rows: Allemagne, Belgique, France, Italie, Royaume-Uni.

(1) Variation annuelle moyenne du produit national brut, à prix constants. (2) Variation moyenne des prix à la consommation en pourcentage. (3) Variation annuelle moyenne des prix à la consommation en pourcentage.

ESPAGNE

Remous politiques, difficultés économiques, large débat

La fin de la « dictature de consommation »

(Suite de la première page.)

On peut constater que tous les autres journaux, en revanche, prennent assez ouvertement le parti du gouvernement contre les ultras. Qui plus est, ils jugent ce gouvernement à ses intentions, même peu explicites, plutôt qu'à ses actes pas toujours convaincants. Il en va de même pour l'Eglise, ou plus précisément pour l'épiscopat, qui a exprimé par la bouche du cardinal Enrique y Tarancón sa sympathie pour les efforts du président Arias Navarro lors d'une interview publiée en novembre par le quotidien de Barcelone « Vanguardia española ».

A l'inverse, les manœuvres du clan franquiste suscitent plus d'irritation que d'adhésion ou de crainte. Les manifestations de masse menées comme celle du 8 décembre ou Pardo, les radomontades de la Fédération nationale des anciens combattants et de son président, M. José Antonio Giron, les luttes d'influence et les conspirations qui se nouent autour du général Franco ne suffisent plus à lui rendre son profil perdu d'homme providentiel. Le charisme de Franco est mort avec l'annonce de sa maladie, ou, mais de juillet. Les Espagnols se sont accoutumés à la disparition du Caudillo avant même qu'il n'ait disparu physiquement. Certes, son entourage réussit-il toujours à lui faire pren-

dre des décisions capitales; ainsi, à la veille du renvoi du ministre de l'Information, en lui montrant les extraits les plus crasseux des films projetés à Madrid avec l'aval de la censure. Mais, s'il gouverne avec un vigour retrouvé malgré ses quatre-vingt-deux ans, le général Franco impressionne moins et ne rassure plus guère les Espagnols au mal de sauver. Les Espagnols cherchent leur nouveau père, et le président du gouvernement n'est pas loin de remplir déjà ce rôle, à titre intérimaire. Le prince Juan Carlos, par contre, ne parvient qu'à grand-peine à tenir sa place de « grand frère » du peuple espagnol.

LES événements liés aux retombées économiques et sociales de la crise agissent dans un sens très différent, puisqu'ils sont loin de renforcer comme les faits précédents les chances d'une transition possible vers un post-franquisme armé de divers attributs démocratiques. L'Espagne dispose, certes, d'outils pour résister mieux que d'autres pays à la « stagflation ». Ses réserves d'or et de devises atteignent un niveau élevé eu égard au volume de son commerce extérieur. Elle continue, en outre, à offrir des garanties politiques relativement attrayantes pour les investisseurs étrangers rebutés par le Portugal, la Grèce ou l'Italie. Les tra-

voux de construction de l'usine Ford de Valence se poursuivent contre vents et marées. Il reste, cependant, que l'Espagne acquiert enfin une dimension industrielle et exportatrice non négligeable, ou moment précis où le modèle de la croissance indéfinie se trouve partout remis en cause. De plus, l'industrie nationale ne peut produire avec tout des biens de consommation durables — des voitures aux jouets — alors même qu'il apparaît que les grands exportateurs de la proche décennie devront vendre des techniques et des équipements lourds très élaborés. L'Espagne n'a pas de chance.

Comme ailleurs, la crise touche d'abord le secteur automobile, comme en témoignent les fermetures d'usines ou des incendies d'ateliers mal expliqués. Elle frappe aussi par contagion les sous-traitants et l'industrie sidérurgique, ou même du tourisme étranger se ralentit dangereusement. L'extension et la durée des grèves dans les provinces du Nord traduisent l'inquiétude des salariés devant cette situation. La principale préoccupation, cependant, se rapporte au retour probable d'une forte proportion des rieurs émigrés en Europe occidentale. Beaucoup sont déjà licenciés, et les pouvoirs publics prévoient la rentrée de plusieurs centaines de milliers d'entre eux. L'afflux de cette masse de travailleurs habitués à des salaires assez élevés et souvent rompus à la pratique syndicale risque de donner une impulsion nouvelle aux luttes sociales, à un moment particulièrement peu propice à la satisfaction des revendications ouvrières. Il se peut même, dans les campagnes du Sud, que le retour éventuel d'une partie du prolétariat agricole passé à l'industrie relance le problème agraire, quelque peu tombé dans l'oubli pendant les années de prospérité.

Le post-franquisme ne peut plus être par là le « dictateur de consommation » en vigueur depuis 1960, à peu près :

une sorte de fascisme opalsé « du beamer et de la petite voiture », sensiblement différent du fascisme belliqueux « du beamer ou des conors » de l'avant-guerre. Cela explique la hâte avec laquelle les hommes et groupes politiques jusqu'alors plus ou moins identifiés avec le régime fuient le navire pour se réfugier dans une vignette démocratique, ou opèrent ou contraire un retour aux sources de l'autoritarisme pur et dur. D'où l'ombrage de la troisième série d'événements, qui a trait à la recrudescence spectaculaire du débat politique au cours des derniers mois.

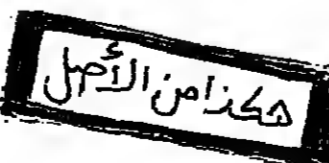
Le pullulement accru des partis et des groupes clandestins n'est pas l'aspect le plus positif de cette renaissance politique. La Catalogne compte, à elle seule, une quinzaine de partis! Plus réconfortant est l'effort de concertation et de clarification entrepris par certaines organisations, ainsi que la régression de la tendance à l'anathème réciproque lors des temps caractéristiques du compartiment des groupes clandestins.

Quatre courants se dessinent dans cette perspective. Le premier est représenté par les ultras, zélés défenseurs d'un fascisme sans bord à la chilienne. Le second est le courant « continuiste » modéré et plutôt libéral, incarné pour une part par le gouvernement lui-même, et pour une autre part par de multiples groupes d'intérêts et cercles financiers, industriels et universitaires, ainsi que par la plupart des grands journaux. Ce courant propose, en substance, de réaliser une ouverture démocratique sans rupture institutionnelle, avec la participation de tous les secteurs idéologiques, à l'exception de l'extrême droite violente et des communistes. Constitué au premier chef par la lutte démocratique associant le parti communiste de M. Santiago Carrillo, les centristes de M. Rafael Calvo Serer, s'ils existent, et les ex-intégristes devenus gauchistes du parti carliste, le troisième courant rassemble, au contraire, les partisans de la « rupture démocratique ».

soit de l'établissement d'un gouvernement constituant excluant le prince Juan Carlos après la disparition du général Franco. Le quatrième courant, représenté à la fois par les socialistes et les ex-démocrates chrétiens, se situe enfin entre les deux précédents, en ce sens qu'il a vocation d'établir un pont entre eux. Par son intermédiaire, une entente ou moins tacite et lointaine entre les trois courants non hostiles à la démocratisation de l'Espagne paraît concevable ou cours des prochains mois, même si les positions de principe demeurent éloignées. C'est tout ou moins ce à quoi s'emploie depuis quelques semaines le leader catholique Joaquín Ruiz-Giménez.

Mais plus notable encore, peut-être, est le fait que le débat sur l'avenir de l'Espagne ne se circonscrit plus seulement aux élites intellectuelles ou militantes. L'extension des grèves le prouve en ce qui concerne les ouvriers et les employés. De leur côté, divers indices laissent la même impression en ce qui touche à d'autres éléments de la population. C'est ainsi qu'une pétition, présentée par la commission catholique Justice et Paix, en faveur de l'annulation des décrets punitifs ou recueillant cent cinquante mille signatures en fait peu de temps, les organisateurs poussant l'audace jusqu'à disposer des tables à cet effet sur les Ramblas de Barcelone. De même, l'hebdomadaire non conformiste « Cambio 10 » a atteint maintes fois un tirage de près de cent cinquante mille exemplaires, soit un chiffre impressionnant si l'on considère que la population de l'Espagne est de 30 millions; elle cesse d'être l'appareil des cabinets ministériels et des conjonctions de salon, de colloques internationaux ou de sacrifices. Là réside sans doute le phénomène le plus important de l'automne dernier en Espagne. Les Espagnols sont enfin prêts à s'assumer, pour peu que leurs leaders potentiels les aident à le faire.

GUY HERMET.





A LA CONFÉRENCE DE GENÈVE SUR LE DROIT HUMANITAIRE

Le refus d'accepter la participation du G.R.P. serait un acte discriminatoire

Par JEAN J.-A. SALMON \*

Lors de la première partie de la conférence diplomatique sur le droit international humanitaire...

nombreux Etats ont procédé à la reconnaissance de la République démocratique du Vietnam...

la présence du secrétaire général de l'ONU. L'accord de Paris a ensuite posé les principes juridiques à respecter...

miennes, puisqu'il s'agit simplement de prendre acte de la réalité.

En plus des gouvernements de la République du Sénégal et de la République du Cameroun...

Dans le même sens, il convient d'indiquer l'installation à Stockholm d'une délégation générale du G.R.P. auprès du gouvernement suédois.

Certes on pourrait relever que la double représentation peut créer des difficultés pratiques...

Attendre le résultat des élections ?

PLUSIEURS délégations ont enfin avancé le point de vue qu'il faut attendre le résultat des élections avant de changer de représentation.

Ceci pourrait à la rigueur se justifier si on était à la veille des élections prévues par l'accord de Paris...

On peut donc conclure qu'aucun argument sérieux n'a été avancé pour justifier le refus de participation du G.R.P. à la conférence de Genève...

meta la volonté du Vietnam du Sud ? Quand on veut bien regarder la situation en ayant à l'esprit l'accord de Paris...

S'agissant des conventions internationales et de la participation à des conférences internationales...

de Paris (27 janvier, 2 mars, 13 juin 1973) dans la situation provisoire actuelle...

La seule attitude conforme aux accords de Paris (27 janvier, 2 mars, 13 juin 1973) dans la situation provisoire actuelle...

Deux gouvernements peuvent représenter le Vietnam du Sud

LA conférence de Genève, plusieurs délégations ont déclaré qu'il leur paraissait impossible que le Vietnam du Sud puisse être représenté par deux gouvernements.

Certes, la règle habituelle dans la pratique internationale est qu'un Etat n'est représenté que par un seul gouvernement dans ses relations extérieures...

La question qui se pose ici est de savoir si l'accord de Paris du 27 janvier 1973 n'invite pas à d'autres solutions. En effet, l'accord a procédé à des constatations de fait...

Dans le cas du Vietnam du Sud, une double représentation de ce genre ne pourrait au surplus être considérée comme une intervention dans les affaires vietnamiennes...

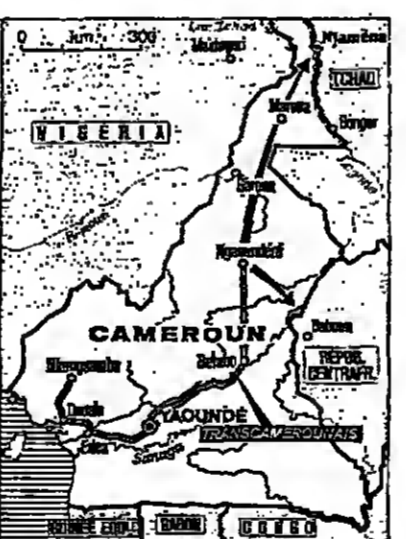
Une réussite de la coopération multilatérale : le Transcamerounais

De notre envoyé spécial ANDRÉ BLANCHET

Si, lors des cérémonies qui marquent à Yaoundé, le 8 décembre dernier, le dixième anniversaire de l'Union douanière et économique...

rounais, les bienfaits que l'avenir ne manquera pas de porter à son actif au-delà de ce qui est dû à son mérite de ne pas concéder le seul Cameroun...

rounais, les bienfaits que l'avenir ne manquera pas de porter à son actif au-delà de ce qui est dû à son mérite de ne pas concéder le seul Cameroun...



Voilà comment Nsoudré, tout petit chef-lieu d'un département exclusivement pastoral, voit des maintenaient s'entasser à ses portes les lourds convois métalliques déchargés des camions...

L'essor promis au Cameroun

Celui du Cameroun n'a pas attendu l'achèvement de la ligne pour prendre appui sur elle. A peine avait-elle atteint Yaoundé...

leur destination, en République Centrafricaine et au Tchad. Un éventail de routes modernes, comme l'Afrique n'en connaît que depuis quelques années...

francophone ne sont-ils pas eux, en retard sur les projets miniers qui donneront lieu à leur construction ? Le fer de M'Elambo pour le Transcamerounais...

Participations européennes et américaines

LA multiplicité des nationalités représentées dans la tribune officielle et à bord de l'aéroport international (fabriqué, lui, à Lagarde-de-Bigorre)...

en acier étaient fournies par la sidérurgie française et les traverses en bois par un groupement d'industriels forestiers du Cameroun. Mais, et ce fut peut-être la plus grande originalité de l'entreprise...

ci l'aurait attendu plus d'un demi-siècle, puisqu'il n'est qu'un premier prolongement de la ligne Douala-Yaoundé...

Tout, dans la situation de Douala, appelait une telle décision, comme l'appelaient vu, les premiers, les Allemands...

(1) U.D.E.A.C. groupe quatre Etats (Cameroun, République Centrafricaine, Congo et Gabon) depuis que le Tchad s'en est retiré en 1968. (2) Conventions d'association entre le Marché commun et dix-neuf Etats africains. (3) 1 franc C.F.A. = 2 anciens francs, ou 0,02 N.F.



# PANAMA

## Les militaires face aux Etats-Unis



Un petit pays s'efforce de reconquérir sa souveraineté nationale et de transformer les bases de la société

Reportage de CLAUDE-CATHERINE KIEJMAN

« **N** avec la gauche, si avec la droite, avec Panama. » Sur fond bleu, le mot d'ordre écrit en lettres jaunes, lancé par le général Omar Torrijos (1), visage poupin en gros plan, chemise et ceinture kaki. Comme une invocation, l'affiche s'étale, immense, sur les façades de bois lésardées des maisons situées à la lisière « del Chorillo », le quartier le plus misérable de Panama, à moins de cent mètres du quartier général du Southern Air Command, haut lieu de la puissance militaire américaine, installé dans la zone du canal (2). Lilliput défile Gulliver.

Le nationalisme ponctue chaque discours, chaque intervention publique des militaires de la garde nationale. Plus que jamais à l'ordre du jour, le nationalisme est pourtant une constante dans la brève histoire de ce petit pays — deux fois plus étendu que la Belgique, mais avec une population qui ne dépasse pas un million et demi d'habitants — amputé dès sa naissance d'une partie vitale de son territoire (3). Panama a longtemps souffert de n'être au yeux du monde qu'un chapeau au nom évocateur des tropiques, un pavillon de complaisance, ou mieux un canal dont la construction fut, en France, à l'origine d'un des plus grands scandales financiers du siècle

demier. Le canal — un des verrous stratégiques du monde — a créé Panama. En 1974, il est le catalyseur de la conscience nationale, mais aussi l'obstacle principal à une véritable unité du pays.

L'évidence saute aux yeux. D'un côté, Ciudad-Panama, la capitale, coïncide, pressée entre le Pacifique et les grilles qui le séparent de la « zone du canal » ; de l'autre, ce cinquante et unième Etat nord-américain, fiché en plein cœur du pays qu'il partage en deux sur toute la largeur de l'isthme. « Panama, dit le général Torrijos, est le seul pays limité par cinq points cardinaux. Le cinquième est une enclave, une frontière intérieure nord-américaine. » D'un côté, le sous-développement latino-américain, le mélange des races. De l'autre, la toute-puissance économique, politique et militaire des Etats-Unis. En pratique, une capitale coupée, isolée des provinces de l'intérieur, où se trouvent les terres les plus riches (4). Les conséquences s'imaginent aisément : le développement des particularismes, des rivalités entre la province et la capitale, fait obstacle au développement économique, mais surtout à une véritable intégration nationale.

« Faire de Panama une vraie nation, affirmer la personnalité panaméenne, tel est notre soci-

été. » Vêtu d'une guayabera (chemise blanche plissée qui se porte sur le pantalon), le regard protégé par des lunettes noires, souriant mais froid, Juan Antonio Tack, le jeune chef de la diplomatie panaméenne, qui nous reçoit dans son bureau du ministère des affaires étrangères, insiste sur ce point. « Rien ne peut se faire, précise-t-il, sans régler cette question du canal, qui s'oppose à notre totale souveraineté. Nos chances de parvenir à ce résultat sont maintenant plus grandes qu'auparavant, car nous bénéficions d'une certaine évolution du monde. Nous faisons partie d'une communauté, les pays en voie de développement, et cela renforce notre position. Nous avons pu, ainsi, réunir à Panama, au mois 1973, le Conseil de sécurité des Nations unies. Sur notre sol la « reconnaissance » du canal a été au centre des débats de la communauté internationale qui a condamné les Etats-Unis. »

« Durant soixante-dix ans, devait déclarer le général Torrijos à l'issue de la réunion extraordinaire du Conseil de sécurité, les Etats-Unis nous ont opposé leur veto dans l'ensemble des résolutions de l'Etat. Aujourd'hui, nous les avons obligés à le faire publiquement, aux yeux du monde entier... »

donnée l'absence d'infrastructure indépendante pour commercialiser la banane. L'unité des Panaméens persiste en apparence. Toutefois, à l'échelon gouvernemental, on s'interroge : le pays ne risque-t-il pas de se trouver finalement isolé, et le conflit ne va-t-il pas profiter aux autres producteurs ?

Panama tempère sa position en reconnaissant à chaque pays le droit de reprendre sa liberté sur le taux de l'impôt afin de préserver, pour l'avenir, l'unité des membres de l'UPEB qui se constitue formellement en septembre à Panama. Pour l'instant, c'est une demi-victoire. Dans la pratique, Panama reste ferme sur le principe du dollar d'impôt mais assouplit ses exigences immédiates et accorde des délais à la compagnie. Celle-ci reprend ses activités et paie un certain arriéré. Le 20 décembre dernier, le général Torrijos annonce, au cours d'une conférence de presse, que l'Etat panaméen rachètera tous les biens de l'United Brands.

« Toute cette affaire, remarque le ministre de l'industrie et du commerce, n'est que le résultat de notre dépendance. Dans nos pays, une compagnie multinationale peut, quand elle le veut, menacer notre économie. Panam, nous, il est évident que nous devons éliminer l'enclave, la présence physique de la compagnie. »

## Le combat pour la souveraineté nationale



Un récent rapport publié par l'ONU relève que le canal rapporte moins de bénéfices à Panama qu'aux Etats-Unis ou aux pays qui l'utilisent. Toutefois, selon les Américains, c'est grâce au canal que Panama a le revenu par tête le plus important de tous les pays d'Amérique centrale, et le quatrième de toute l'Amérique latine (5).

Même si ce ne fut pas une victoire, la réunion du Conseil de sécurité à Panama a, incontestablement, marqué un tournant dans les négociations qui aboutiront à la signature, le 7 février 1974, entre MM. Kissinger et Juan Antonio Tack, d'une déclaration en huit points, prélogue à la conclusion d'un nouveau traité abrogeant définitivement celui de 1903 (6). Selon le secrétaire d'Etat américain, le nouveau traité devra observer à la fois les intérêts des Etats-Unis et ceux de Panama, dont le canal représente la principale ressource naturelle. M. Tack, pour sa part, insiste sur la souveraineté retrouvée (7). Mais il ne cache pas qu'un sérieux obstacle subsiste avant d'aboutir à l'élaboration d'un nouveau traité : les deux pays ne parviennent pas à s'entendre sur l'exacte définition des termes. « Pour le moment, nous n'en avons pas, l'accord n'existe que sur les questions relatives au domaine spécifique de la double administration du canal. Bien des points restent en suspens : les dates à laquelle Panama retrouvera son entière souveraineté, celle de l'immédiate des bases à partir de la réduction progressive des forces armées stationnées dans la zone. Nous n'en sommes encore qu'au stade de la discussion conceptuelle. C'est une négociation de caractère politique, et non encore technique et juridique. C'est pourquoi nous voulons conserver le plus grande souplesse possible et ne pas fixer de date impérative pour la signature du nouveau traité. » (8).

Lors de la signature de la déclaration Tack-Kissinger, les autorités panaméennes avaient monté

l'événement en épingle : c'était un nouveau pas en avant. Toutefois, des doutes sérieux subsistent à la lecture du document et l'optimisme est loin d'être unanime. « Pour le moment, nous ne sommes d'accord que sur un point : la double administration du canal, tout le reste est dans le vago », nous confirme, désabusé, un des collaborateurs du ministre, qui participe à la négociation depuis 1964.

Des personnalités étrangères à la négociation et qui appartiennent à l'opposition de gauche vont beaucoup plus loin dans la critique de la déclaration en huit points. Une analyse, dite des « cinq » (cinq avocats, professeurs, anciens parlementaires), publiée en avril dernier, affirme que la déclaration marque un net recul par rapport aux projets antérieurs de traité. Il ne suffit pas d'abroger le traité de 1903 pour le remplacer par un autre qui ne tiendrait pas compte de la souveraineté et des intérêts de Panama. La déclaration ne fait pas mention de la délimitation et de la neutralisation de la zone du canal. Le point 4, qui touche la construction d'un nouveau canal, objecte cette analyse, prévoit la possibilité, pour les Etats-Unis, d'utiliser toutes les terres, toutes les eaux et l'espace aérien nécessaires à la construction, à l'entretien, à la protection et à la défense du canal, ainsi qu'au passage des navires. La déclaration se limite donc, peut-on lire en conclusion, à la réitération de principes déjà inclus dans le cours de la négociation, comme l'abrogation de la concession à perpétuité. En échange, elle reconnaît et légalise la présence militaire des Etats-Unis. Toutes les prétentions économiques, militaires et politiques sont ainsi reconnues et s'expriment mieux que n'importe quel d'entre eux le rôle colonialiste que Washington entend poursuivre à Panama.

### La "guerre de la banane"

La zone du canal n'est pas le seul signe du colonialisme qui subsiste à Panama. La « guerre de la banane » a permis de s'en rendre compte, en donnant, une fois encore, au général Torrijos l'occasion de manifester son nationalisme militant. La banane représente 53 % des exportations de Panama, et constitue sa deuxième ressource après le canal. Mais c'est une compagnie américaine, l'United Brands Co., successeur de l'United Fruit, qui détient le monopole de la production et de la commercialisation du fruit. Elle est le plus gros propriétaire terrien de Panama, avec vingt-quatre mille hectares de terres, les plus riches du pays, situées dans les provinces de Bocca del Toro et surtout du Chiriquí, à la frontière avec le Costa-Rica.

Troisième employeur du pays après l'Etat et

la Compagnie du Canal, elle occupe quinze mille travailleurs. Exonérée complètement d'impôts jusqu'en 1940, l'United Fruit (puis l'United Brands) ne payait que quelques centimes par caisse de vingt kilos jusqu'à ces derniers mois. Depuis 1949, Panama avait tenté de négocier, à plusieurs reprises, avec la compagnie une augmentation de l'impôt. La compagnie faisait la sourde oreille.

En février 1974, le général Omar Torrijos, après s'être entretenu avec les différents chefs d'Etat d'Amérique centrale et de l'Equateur, notamment avec le président « Pépé » Figueres du Costa-Rica, décida de passer à l'attaque. S'inspirant de l'exemple des pays exportateurs de pétrole (OPEP), il persuada les autres producteurs de bananes d'adopter une attitude commune, de constituer l'Union des pays exportateurs de bananes (UPEB) et d'exiger des compagnies le paiement d'un dollar par caisse de 20 kilos à l'exportation.

« Une des principales raisons de cette soudaine décision, m'explique le ministre du commerce et de l'industrie, M. Manfredi, est l'augmentation du coût du pétrole qui représente pour nous 60 millions de dollars supplémentaires de dépenses par an. Il nous fallait donc trouver l'argent. »

Au départ, les pays producteurs présentent un front uni (9). Mais, peu à peu, les diverses compagnies monopolistes (United Fruit, Del Monte) multiplient leurs pressions économiques et politiques, notamment sur les gouvernements du Costa-Rica et du Honduras, réputés plus libéraux. Les différentes républiques reviennent leur position.

Seul Panama résiste. En avril, Washington lui adresse un mémorandum intitulé : « Position américaine sur le problème de la banane », où il est dit clairement que l'impôt d'un dollar peut porter préjudice au Congrès. Le 25 juillet, enfin, l'United Brands Company décide d'interrompre toute activité. Deux millions de caisses de bananes sont jetées à la mer. A Panama, le ton monte. On parle de plus en plus de nationaliser la Compagnie. La banane fait les gros titres des journaux. Des manifestations sont organisées un peu partout. Le général Torrijos, qui se donne des allures de Fidel Castro, va dans le Chiriquí encourager la combativité des travailleurs. Partout surgissent des affiches aux slogans agressifs : « Halte à l'abus », « Dignité et souveraineté », « Unité populaire face au problème bananier », « Le seul chose que nous ne puissions pas faire, c'est perdre cette bataille ».

Nouvelles vraies et fausses se succèdent. Un journal édité en anglais, le Panama Herald, indique même que Fidel Castro a déconseillé aux Panaméens de nationaliser la compagnie étant

(1) Le général Omar Torrijos de Herrera, chef de la garde nationale, homme fort de Panama, est au pouvoir depuis le 11 octobre 1968. A la suite du coup d'Etat militaire contre l'ex-président Arnulfo Arias, le 12 septembre 1970, l'Assemblée nationale des représentants des « comités » (inscriptions électorales de base) lui a donné les pleins pouvoirs civils et militaires pour une période de six ans. Né en 1929, lieutenant de la garde en 1955, il avait été chargé de la répression de plusieurs mouvements subversifs entre 1958 et 1961, puis promu à Fort-Sherburne et Fort-Guillard, dans la zone du canal de Panama. Modéré au départ, il s'est radicalisé au cours des années.

(2) La zone du canal, où vivent 50 000 civils américains et une dizaine de milliers de militaires, est sous juridiction entièrement américaine. Elle est administrée par le secrétaire américain à l'Etat, représenté par le gouverneur militaire qui est au même temps président de la Compagnie du canal. Le territoire, d'une superficie de 1 400 km<sup>2</sup>, est ainsi réparti : 33 % des terres pour la fonctionnarie du canal, 37 % pour des bases militaires américaines, 51 % inutilisées. Les employés panaméens y sont payés deux fois et demi moins que les américains (environ 200).

(3) Le Parlement colombien ayant rejeté le 12 août 1963 le projet de traité prévoyant la cession aux Etats-Unis d'une zone de 2 km<sup>2</sup> et dont Panama a fait partie pour la construction du canal interocéanique, une jurte provisoire soutenue par la présence des forces navales américaines proclama la sécession de Panama le 3 novembre 1963, et son indépendance le jour suivant. Le 18 novembre 1963, le Français Juan-Varela, un des anciens directeurs de la Compagnie française, comme président de la nouvelle République, signa en présence de la délégation panaméenne, qui arriva le lendemain à Washington, le traité de Bunker-Varela. Véritable braderie, ce traité accorda à perpétuité aux Etats-Unis l'occupation et le contrôle d'une zone terrestre et maritime de 1 400 kilomètres carrés en plein territoire de Panama.

(4) Les terres les plus riches du point de vue agricole et sans doute minier, avec les dernières découvertes de cuivre dans le Chiriquí, à environ 500 km au nord de Panama. Cette région est celle des grands propriétaires terriens.

(5) En 1971, les bénéfices indichés de Panama s'élevaient à 145 millions de dollars (70 millions d'exportation vers la zone, moins de 80 millions de dollars de salaires). Une étude de l'économiste Xavier Gorriola, chargé au ministère des affaires étrangères des rapports économiques sur la zone du canal, établit que, selon des calculs américains, la zone occupée par les bases américaines devrait rapporter 600 millions de dollars par an à Panama en cas de location, comme il est d'usage dans d'autres pays.

(6) Un certain nombre de modifications ont été apportées en 1959 et en 1965 au traité de 1903. A la suite des émeutes qui éclatèrent en 1964 à Panama et qui firent onze morts et 80 blessés, quatre du côté américain, des négociations furent engagées entre les présidents Johnson et Robles. En 1967, le se mirent d'accord sur trois projets de traité : le premier prévoyait l'abrogation du traité de 1903 ; le second, le droit pour les Etats-Unis de construire un canal à niveau dans le territoire de Panama ; le dernier, le règlement du problème des bases américaines et de la sécurité du canal. L'opinion panaméenne n'accepta pas ces accords.

(7) Le point 2 de la déclaration indique que le concept de perpétuité sera éliminé, et le point 3 que le lit de la juridiction américaine sur le territoire panaméen prendra fin promptement.

(8) Sur la réunion du Conseil de sécurité à Panama et la signature de la déclaration on peut voir les articles de Roque Javier de Laureano et Jean-Claude Buhner, dans respectivement dans les numéros d'avril 1973 et de juillet 1974 du Monde diplomatique.

(9) Cf. les articles de Frédéric F. Chastomont et Jean-Claude Buhner dans le Monde diplomatique d'octobre et novembre 1974.

**CITE UNIVERSITAIRE**

**« PAVILLON DU LAC »**

Buñeros, Bouzabesse,  
Poissone, Beurre blanc, Gibiers

Ouvert les jours, Terrasse chauffée

20, rue GREZ (Face Montsouris)

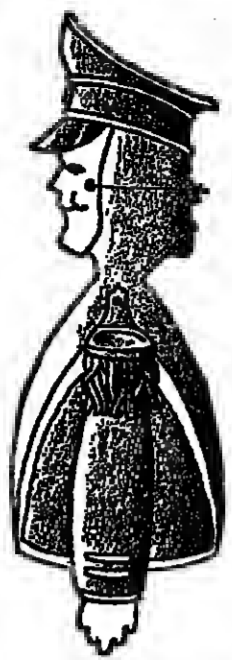
656-20-22

Salle pour banquets, 10 à 40 couverts

سكول من لاجل



es  
ats-Unis



# Le divorce entre l'oligarchie et la Garde nationale

Dans des conditions qui font de Panama un des pays les plus dépendants d'Amérique latine, le combat nationaliste a-t-il des chances d'aboutir rapidement? Cette question se soulève bien d'autres, et d'abord celle de la nature véritable du régime: quelle est l'idéologie de la Garde nationale? Peut-on qualifier le général Omar Torrijos de révolutionnaire, de révolutionnaire, de dictateur aux allures populistes?

Lorsqu'elle prend le pouvoir, en octobre 1968, la Garde nationale proclame son caractère anti-oligarchique. Le régime qu'elle entend instaurer doit répondre aux intérêts de tous. Traditionnellement, la Garde nationale, mise en place par les Américains, a eu pour mission principale de veiller à la sauvegarde des intérêts de la classe possédante et des investisseurs nord-américains.

« Très souvent », explique le général Omar Torrijos, nous avons agi contre les étudiants, les ouvriers, les paysans, etc. Nous étions le troupe de choc. Mais, peu à peu, dans la difficulté de la tâche, nous nous sommes rendus compte que le peuple avait raison de protester et que l'on nous utilisait pour disperser à coups de fusil les multitudes que les erreurs des politiciens sollicitaient. »

Dans une lettre qu'il adresse, le 7 mai 1970, au sénateur Edward Kennedy, le général Torrijos se montre encore plus explicite: « Le gouvernement, écrit-il, était un mariage entre les forces armées, l'oligarchie et les mauvais prêtres (...); le militaire portait son fusil pour faire taire le peuple et défendre à la « canaille » de manquer de respect à la classe gouvernementale. »

Un autre élément explique l'orientation idéologique: l'appartenance populaire et provinciale des jeunes officiers de la garde. Le général Torrijos est lui-même né dans la province la plus misérable de Panama, le Veraguas, dans une famille d'instituteurs ruraux qui éleva péniblement sept enfants.

Comme leurs collègues péruviens qui affirment refuser le capitalisme et le socialisme, les militaires de Panama ne veulent être ni de droite ni de gauche, mais « révolutionnaires ». Toutefois, comme au Pérou, plusieurs tendances coexistent au sein de la Garde nationale, même si aucun responsable n'occupe de la « canaille ». « Nous sommes tous mais surtout le général Omar Torrijos. Il est le leader de la révolution », nous affirme, en esquissant notre question sur la diversité des tendances, un jeune officier, le major

Diaz, secrétaire de l'état-major de la garde et cousin du général Torrijos, qui a la réputation d'être à gauche. Réponse similaire de la part du colonel Noriega, chef de la sécurité, qui pose pour appartenir à la tendance la plus réactionnaire de l'armée et que la droite cherche à opposer au général Torrijos. Dans son bureau orné d'une immense photo du général Torrijos en tenue de combat, et d'un II peut suivre, sur plusieurs écrans de télévision, les allées et venues de la Garde nationale, cet homme épais qui ne se déplace jamais sans plusieurs gardes, se fait éloquent.

« Pourquoi sommes-nous des révolutionnaires? Parce que nous voulons la justice égale pour tous, que nous faisons la guerre à la misère, qu'il n'existe pas de persécution dans ce pays, que notre code de travail est le plus avancé d'Amérique latine, que le pouvoir politique est exercé par tous grâce au système des « conseillers » (10), que les armes sont au service du développement et de la paix. Tout ça, en Amérique latine, c'est une révolution. »

Cette double tendance apparaît de manière plus marquée au sein du gouvernement où les ministres, tous civils, sont généralement âgés de moins de quarante ans. Le ministre des affaires étrangères est classé comme homme de gauche, celui du travail comme communiste, celui de la planification comme homme de droite (c'est pourtant lui qui fut envoyé à Cuba pour signer la reprise des relations diplomatiques entre les deux pays), le ministre des finances est un ancien employé de la Chase Manhattan Bank, celui de la construction est à la CONEP (Confédération nationale des entreprises privées), etc. Ici aussi, la formule est: « Ni avec la gauche, ni avec la droite, des deux moins. »

Cette volonté de ne pas recourir aux notions traditionnelles entraîne une certaine confusion, une certaine ambiguïté. « Nul ne peut jamais préciser dans quel sens va évoluer le régime, une masse de « gauche » est suivie par une masse de « droite », le « leader marxiste » fait au pas ce qu'avait fait le « leader de droite », se plaint l'opposition de gauche. Fin 1973, le gouvernement annonce une loi sur le logement qui interdit les expulsions, réglemente les loyers et prévoit la construction de logements populaires, mais devant les manifestations de la chambre de commerce de la capitale, le ministre du logement fait des concessions. Lors d'une réunion de la junte communale de San-Miguelito, un faubourg de Panama, à laquelle l'assiste, les représentants sont unanimes: ils protestent violemment contre la non-application de la loi, contre les mauvaises conditions de l'habitat et l'augmentation du coût de la vie: « Le gouvernement doit faire quelque chose, sinon ça ira mal », le général Torrijos doit le savoir. » Sur le plan extérieur, la reprise des relations avec Cuba est, pour certains, un signe de « gauche ». Mais, d'autres évoquent que Washington a donné sa bénédiction à cette initiative et que, d'ailleurs, Panama n'a de relations ni avec la Chine ni avec l'U.R.S.S., alors qu'il

en a avec le Chili. A ce propos, il faut ajouter que les exilés chiliens se plaignent de la situation qui leur est faite à Panama et qu'ils n'y sont plus que peu nombreux.

Après six ans de pouvoir, quel est le bilan politique, social, économique du régime? Depuis décembre 1969, tous les partis politiques restent interdits. Pendant les deux premières années, la Junte réprima aussi bien à gauche qu'à droite. Communistes et ouvriers (portiers de l'ancien président Arnulfo Arias) se retrouvent dans les mêmes prisons, dans les mêmes exils. En 1970, une amnistie partielle fut promulguée. L'opposition de droite, qui se retrouve essentiellement dans la CONEP et les associations d'éleveurs, exclue de toute vie politique, se résout à faire des affaires, à gagner de l'argent, à compléter l'occupation et, en définitive, à profiter de la stabilité existante. Une stabilité que se plaisait à souligner, il y a quelques mois encore, M. Nelson Rockefeller lors d'une conférence: selon le nouveau vice-président américain, Panama est le pays d'Amérique latine le plus sûr pour les investissements.

A gauche, on trouve deux attitudes. La « parti du peuple panaméen » (nom du parti communiste), qui s'exprime de plus en plus ouvertement, appuie à peu près sans réserve le régime. On considère qu'une cinquantaine d'élus à l'Assemblée sont d'obédience communiste. Les communistes jouent, en effet, un rôle actif dans le monde ouvrier, chez les paysans, à l'Université, dans la culture. Ceux que nous rencontrons au « parti », à l'Institut national de culture, créé en juillet 1974, à la C.N.T.P. (Confédération nationale des travailleurs panaméens), la plus puissante organisation de travailleurs, regroupant quarante-cinq syndicats et où dominent les communistes, expliquent leur attitude: « Nous avons toujours été persécutés sous les régimes antérieurs. Pour la première fois, un régime nationaliste et réformiste existe à Panama, qui nous permet de participer à la vie politique. Ce gouvernement est favorable aux travailleurs qui bénéficient de lois sociales inexistantes dans les autres pays d'Amérique latine. De plus, sans tenir compte de l'ensemble de la situation du continent. »

La gauche non communiste, sans compter une frange de l'extrême gauche qui reste volontairement éloignée du pays, est beaucoup plus sévère pour le régime du général Torrijos dont le nationalisme et la logorrhée révolutionnaire lui semblent trop empreints de démagogie. « C'est une façade », disent ces adversaires qui font essentiellement partie de ce que l'on pourrait appeler l'intelligentsia et qui s'expriment, pour la plupart, dans une petite publication mensuelle, Dialogue social, onimée au départ par des jésuites progressistes. Ils contestent l'expérience révolutionnaire essentiellement sur deux points: la politique économique trop favorable à l'entreprise privée et l'absence d'une véritable liberté d'expression.

Autres réalisations à porter à l'actif du régime, la réforme de l'éducation. L'éducation en 1972 ce secteur a bénéficié de 26,6 % du budget national. « Nous devons », explique le D<sup>r</sup> Royo, ministre de l'éducation aux allures de professeur, élaborer un type d'enseignement qui produise des hommes capables de participer au développement du pays. Dans un pays comme le nôtre, où le développement de l'agriculture est vital, les écoles installées dans les campagnes doivent être en même temps des unités de production. Un peu comme cela se fait à Cuba. Nous devons donc réorienter complètement notre système éducatif, trop marqué par la tradition euro-

péenne, pour échapper à la dépendance culturelle et économique. Nous devons un peu moins parler de Luther et de la Grèce, plus de Garcia Marquez et des réalités latino-américaines comme le colonialisme et l'impérialisme. Enfin, nous avons besoin de maîtres conscients de leurs tâches, capables d'orienter la communauté. Il nous faut des maîtres révolutionnaires pour avoir des élèves révolutionnaires. Et être révolutionnaire pour un maître, c'est d'abord accepter d'être vivifié dans les coins les plus reculés du pays où nous construisons de nouvelles écoles. »

Dans le Veraguas, la réforme est déjà en route. La décentralisation est commencée. C'est ainsi que nous avons pu visiter une école construite il y a moins d'un an, à l'extrémité de la province, dans un minuscule village privé de routes et accessible seulement par la mer. Ici, l'enseignement et la production vont de pair. Le projet doit être généralisé à l'échelle de la province pour être ensuite à travers tout le pays. A cet effet, une étude est en cours pour déterminer la localisation de chaque école et les possibilités économiques des lieux.

Le développement économique dans le domaine agricole et industriel fait évidemment partie des priorités gouvernementales (11). C'est dans cette optique que s'inscrit, à partir de la construction du grand barrage de Bayano, à l'ouest de Darien, le développement de toute une région qui n'est, pour le moment, qu'une jungle, bien que la capitale se trouve à moins de 100 kilomètres au nord. L'industrie sucrière et le pêche sont aussi en expansion. Autre perspective très favorable, le secteur minier. Depuis 1969, d'énormes réserves de cuivre ont été découvertes dans plusieurs régions, dans le Chiriquí, dans la province de San-Blas, peuplée essentiellement d'indiens. Des contrats d'exploration ont été signés avec des compagnies japonaises ou canadiennes.

« Mais, nous dit le ministre du commerce et de l'industrie, il est pas question d'essayer de concéder l'exploitation. Nous devons avoir avec les compagnies étrangères une relation qui exclue toute possibilité d'enclave coloniale, et un code minier est actuellement à l'étude. Le gouvernement n'a pas encore arrêté une position ferme. Certains veulent une législation très détaillée pour que les entreprises sachent exactement à quel s'en tenir. D'autres sont plutôt favorables à une législation qui trace de grandes orientations mais laisse ouvertes des possibilités de discussion pour chaque cas particulier. »

Le ministre insiste encore sur la situation géographique de Panama, « notre plus grande ressource naturelle ». De nouvelles possibilités sont à l'étude: un oléoduc à travers l'isthme avec une capacité de sept cent mille barils de pétrole brut en provenance de l'Equateur, du Venezuela, de l'Alaska, du Pérou; la construction d'une raffinerie; un terminal pour conteneurs. Pour tous ces projets, Panama compte sur d'importants prêts internationaux, mais M. Manfredi n'exclut ni la participation de l'Etat ni surtout celle des capitaux privés. « Il ne s'agit pas de nous substituer au secteur privé, mais de le compléter. »

Ca respect obtenu de l'entreprise privée, dont les bénéfices, même en période de crise, ne descendent pas ou-dessous de 15 %, fait réagir l'opposition de gauche. « Comment peut-on prétendre faire une révolution quand le pouvoir économique reste dans les mêmes mains? » Toutes facilités sont données aux investisseurs étrangers, dont 90 % sont Américains, alors que 80 % des investissements publics sont contrôlés par les Etats-Unis à travers la Banque Interaméricaine de développement (BID) et l'Agence américaine pour le développement (A.I.D.). Plus de cinquante banques sont installées à Panama, et les dépôts bancaires (5 000 millions de dollars, l'équivalent de la Suisse et de Singapour) sont cinq fois plus importants que le produit intérieur brut du pays. « Ce qui signifie », explique le général Torrijos lors d'une entrevue avec un groupe d'hommes d'affaires américains, qu'on trouve à Panama une politique d'expansion des marchés, d'amples facilités bancaires, aériennes, bancaires, légales, de la main-d'œuvre, une aptitude culturelle pour le contact international; avantages auxquels s'ajoute une administration publique honnête, moderne et responsable. Aujourd'hui, la stabilité, le travail et l'ordre existent à Panama. »



# Réforme agraire et critique de gauche

Le Parlement n'existe plus. Les journaux dépendent tous plus ou moins du gouvernement. Seules quelques stations de radio privées se livrent parfois à la critique. Mais à leurs risques et périls. M. Alberto Quijós Guardia, qui dirige « Radio Impeccata », en sait quelque chose. Pour avoir osé critiquer certaines décisions ou orientations de la Garde nationale et du général Torrijos, il a dû fermer sa station pendant plusieurs mois. En septembre, une station de radio de la ville de Colon a été interdite pendant plusieurs jours pour avoir cité le nom d'un officier soupçonné d'être mêlé à une opération de contrebande dans la zone franche.

Du côté gouvernemental, on répond à ces accusations par l'argument suivant: « Ces gens font le jeu de la réaction et de l'impérialisme. En critiquant le gouvernement révolutionnaire, ils l'affaiblissent dans son combat nationaliste. La révolution doit se défendre. »

Ce même argument a été utilisé au mois de septembre dernier pour justifier le renvoi de dix-huit étudiants de l'Institut national. A l'occasion du premier anniversaire de la mort de Salvador Allende, les étudiants de l'Institut national avaient décidé de manifester devant les ambassades des Etats-Unis et du Chili: des pancartes hostiles aux deux gouvernements, des drapeaux rouges, des appels pour le soutien au MIR. Les autorités académiques s'opposèrent à la manifestation. Les élèves passèrent outre. Ils n'allèrent pas loin. La Garde nationale barra les abords des deux ambassades. L'expulsion des « meneurs » fut décidée. La raison invoquée: ce sont des provocateurs de la réaction. Quelques jours plus tard, cependant, grâce à la protestation de leurs condisciples, des parents, de certains secteurs de l'opinion, ils furent réintégrés à l'Institut.

En dehors des ouvriers, c'est incontestablement parmi les paysans que le général Torrijos est le plus populaire. Depuis 1969, de nouvelles lois agraires ont été promulguées permettant un meilleur partage des terres. Environ 350 000 hectares ont été rachetés ou expropriés, ont été répartis dans des conditions de vie d'environ quinze mille familles. Des « concentrations paysannes » (asentamientos) ont été créées où la terre est travaillée en commun pour le bénéfice de tous, l'Etat apportant son aide technique et financière. Les « asentamientos » ont une vie relativement autonome; chaque communauté élit une direction collégiale qui coordonne à la fois le travail productif et politique. Ces « asentamientos » sont toutefois peu nombreux puisqu'ils ne concernent pas plus de 1 % des terres cultivées et au moins 5 % de la population paysanne, parmi la plus démunie et souvent la plus politisée.

Les « asentamientos » sont représentés au niveau national par la CONAC (Confédération nationale paysanne), dont le secrétaire général, Julio Bermudez, jeune leader paysan, a longtemps travaillé dans la clandestinité et passé de longs mois en prison en 1968. « Nous nous sommes d'abord méfiés des militaires », m'explique-t-il au volant d'une land-rover qui nous mène par des chemins

impraticables vers l'« asentamiento » de La Laguna; nous les considérons trop. Mais, peu à peu, il y a eu les réformes, le combat nationaliste pour la récupération de la zone du canal. Nous nous sommes rendus compte qu'il s'agissait plus des défenseurs de l'oligarchie. Alors nous avons décidé d'appuyer le gouvernement et de profiter des circonstances, tout en sachant que nous devons rester vigilants. »

D'ailleurs, les « asentamientos » sont peu nombreux, installés sur les terres les plus pauvres, et de nombreuses pressions s'exercent ou s'exerceront même du gouvernement pour en limiter le développement.



la Compagnie française pour les travaux du canal. Là, dans le « Marañon » ou dans « El Chorillo », vivent entassés des milliers de misérables, descendants des ouvriers noirs amenés des Caraïbes.

Une faible lumière pour éclairer une pièce où l'on vit dans la plus grande promiscuité, la drogue, l'absence complète d'eau, une alimentation réduite. Ville de transit et de commerce, plateforme financière. Panama évoque les anciennes villes-comptoirs florissantes au dix-neuvième siècle, avec ses marchands hindous, juifs, chinois qui jalonnent mètres après mètres l'avenue Centrale et les rues voisines, dont les trottoirs sont encombrés par les tables des marchands de billets de loterie, ressource importante de l'Etat. Panama est aussi une ville de jeux. Comme dans La Havane pré-révolutionnaire, chaque hôtel possède son casino. Loterie et jeux bénéficient directement à certains militaires de la Garde nationale.

Les contradictions que l'on constate à Panama n'ont pas défini le gouvernement du général Torrijos. Toutefois, dans le panorama général de l'Amérique latine, où le mouvement révolutionnaire est en reflux, où les régimes de droite et fascistes prolifèrent avec la bénédiction nord-américaine, l'expérience panaméenne ne doit pas être négligée. Les réformes, la politique nationaliste, qui facilitent une prise de conscience anti-impérialiste, l'absence relative de répression sont des signes positifs qui peuvent aider à la création de structures permettant un changement à plus ou moins long terme.

Panama est peut-être le pays d'Amérique latine qui réunit les conditions les plus contraires à une expérience révolutionnaire, et même à une prise

# Le jeu du chat et de la souris

de position officiellement anti-impérialiste. Pour s'en convaincre, il suffit de franchir les limites de la zone de confinement dans la jungle qui s'étend de Balboa-Panama, sur le Pacifique, à Colon, sur l'Atlantique, de pénétrer dans l'une des quatre bases. L'omnipotence des Etats-Unis y apparaît pleinement, mais on a surtout le sentiment qu'ils sont ici chez eux et pour longtemps.

A la base d'Albrook, où est installée l'académie des forces aériennes, nous avons assisté au défilé en rangs serrés d'aviateurs venus de toutes les républiques latino-américaines, y compris de Panama, sous les ordres d'officiers parachutistes nord-américains, comme nous avons vu les « brétons verts », anciens de Bolivie ou du Vietnam, participer à l'entraînement « pacifique » organisé le long de la rivière Chagres par l'« école de survie dans la jungle ». A l'« école des Amériques », à Fort-Guárico, sur le rivage atlantique, où l'on peut voir, dans la salle de conférences, les portraits, côte à côte, des principaux chefs militaires latino-américains — le général Pinochet, le colonel Banzer, et même le général Torrijos — un autre spectacle attend le visiteur: l'incendie d'un village vietnamien reconstitué dans la jungle.

Panama et le général Torrijos sont sous surveillance. C'est d'ailleurs un argument fréquemment employé par Omar Torrijos pour expliquer les limites de l'expérience: « Nous ne voulons pas de révolution d'un coin social élevé. » En fait, les limites du général Torrijos ne sont-elles pas justement celles que lui imposent les Américains?

A plusieurs titres, ce régime nationaliste, qui a des préoccupations sociales et entend développer son économie, correspond parfaitement à ces régimes militaires forts que décrivait l'ancien gouverneur Rockefeller dans son rapport sur l'Amérique latine en 1969 et qu'il conseillait de soutenir. Le nationalisme est inévitable, dit-il; le progrès économique et social contribue à apaiser les revendications; les militaires incarnent l'ordre, ce qui est une garantie contre tout extrémisme. « De nombreux militaires, dit encore le rapport, sont profondément mécontents par le progrès économique et social. Ils sont à la recherche de

moyens pour apporter l'éducation et de meilleures conditions de vie à leurs peuples en évitant l'anarchie et la révolution violente. Dans de nombreux cas, il sera plus utile pour les Etats-Unis de travailler avec eux, plutôt que de les abandonner ou de les insulter... »

Et puis, si le besoin s'en faisait sentir, la C.I.A. n'existe pas pour rien, et on trouverait toujours un remplaçant plus docile pour succéder au général Torrijos, qui a déjà été plus d'une fois menacé. Le chat n'a pas fini de jouer avec la souris.



(Copyright CLAUDE CATHERINE KIEJMAN et le Monde diplomatique.) (Dessins de Plantu.)

(10) Les « consejeros » — communautés de base — sont le fondement administratif sur lequel repose le régime. Le pays est divisé en cinq cent cinquante « consejeros » qui élisent chacun un représentant à l'Assemblée qui se réunit une fois par an pendant un mois. L'Assemblée des représentants a un rôle plus formel que réel. C'est en effet la commission législative permanente qui élabore les projets de lois. Mais l'Assemblée des représentants est dirigée par le général Torrijos, l'état-major de la garde et le conseil suprême de l'Etat où l'on trouve les principaux ministres, certains membres de la garde, des personnalités supposées représenter tel ou tel secteur de l'opinion.

(11) Entre 1963 et 1973, le produit intérieur brut a connu une croissance annuelle moyenne de 8 %. En 1972, les services ont représenté pour 26,6 % dans la composition du produit intérieur, l'industrie alimentaire 17 %, l'agriculture 17 %, la construction 13 %. Mais cette croissance économique repose sur d'énormes emprunts faits à l'étranger. Le secteur public a une dette de 444 millions de dollars. Le secteur privé d'environ 1 000 millions de dollars, soit 600 dollars par habitant. C'est, avec le Chili, le pays d'Amérique latine qui a la dette la plus élevée par habitant.



# LE MONDE diplomatique

# Index des articles publiés en 1974

**AGRICULTURE** : L'exploitation des terres vierges ; M. Benjamy précise l'impact de la politique agricole, Bernard Féron (AVRIL). — Assurer l'indépendance des approvisionnements en Europe et atténuer la pression exercée sur le tiers-monde : la stratégie des semences alimentaires, Marcel Mazoyer (MARS). — Alerte aux famines (CL « dossiers », OCTOBRE).

**ATLANTIQUE-PACIFIQUE** : La théorie et la pratique de l'alliance selon M. Kissinger, David Schneiderman ; la détente, le système européen et l'avenir de l'Atlantique, Philippe Devillers (Février) ; la France et ses alliés occidentaux, Charles Zorbighe (JULIET).

**COLONIALISME - DÉCOLONISATION** : La récupération des terres de colonisation en Maroc, Abdallah Chahmi (AVRIL). — Au Tchad, la fin du colonialisme n'a été que la fin de la démocratie, Virgilio Delmondo (Février) ; d'une dictature, M. A. — La coopération franco-algérienne (CL « dossiers », MARS). — Guinée-Bissau : le nationalisme des pays du Cap-Vert et l'unité nationale, Onésimo Silveira (JUN). — L'émancipation algérienne en France, Saoud Wehbi (JULIET). — Les « Vies et Passives des nôtres au Mozambique, Virgilio Delmondo (JULIET).

**CONFÉRENCES** : Les conférences européennes des pays anglophones de la région du Pacifique, Lord Mansfield (AVRIL).

**COMMUNISME** : Moscou envisage une nouvelle conférence européenne mondiale, Bernard Féron (JANVIER). — Les avantages pour Moscou de la politique des blocs, Bernard Féron ; Les P.C. d'Europe et le Marché commun du refus africain, Jean-Claude Mouret (MARS).

**CRISE** : La course aux matières premières, Pierre Jalie ; L'Europe à la recherche d'une nouvelle civilisation, Henri Madelin (JANVIER). — L'exploitation minière du tiers-monde, Christian Goux (FÉVRIER). — La fin du déséquilibre mondial, Bernard Féron (FÉVRIER). — Nouvelles formes d'une troisième guerre mondiale : la crise de l'énergie et le partage du monde entre les deux Grands, Jean-Pierre Vigier (AVRIL). — Une nouvelle stratégie contestation de l'histoire :

Le mythe de la machine, Pierre Domergues (Février), AVRIL). — L'ONU et le nouvel ordre économique international : la détermination et la cohésion du tiers-monde, Pierre Jalie (OCTOBRE). — La crise (CL « dossiers », NOVEMBRE). — Le soulèvement de la vie, Pierre Vissani-Ponté (DÉCEMBRE). — L'Europe de l'est face à la crise de l'énergie, Nicolas Pakirov (DÉCEMBRE).

**CULTURE** : En Espagne, une culture conditionnée, Juan Goytisolo (CL « dossiers », FÉVRIER). — La grande lutte politique contre la liberté culturelle en Uruguay, Claude Fell (JUN).

**DÉMOGRAPHIE - POPULATION** : L'impact du programme de contrôle des naissances annuels des pays économiquement en retard, Suzanne K. Datta-Ray (JANVIER). — A propos de la conférence mondiale de la population : l'importance et les enjeux de l'indépendance démographique dans le tiers-monde, Paul Balta ; deux impératifs de survie, la fin du gaspillage et la réduction des inégalités, René Dumont (AOUT).

**DROIT INTERNATIONAL** : Paris et la justice internationale : une nouvelle définition de la doctrine française en matière de reconnaissance diplomatique, Charles Zorbighe (MARS). — Construction de l'Europe, relations avec les États-Unis : deux conceptions du jeu diplomatique de la France, Charles Zorbighe (JUN).

**ÉCONOMIE** : Les enjeux économiques et militaires de la conférence sur le droit de la mer, Jean-Yves Chapin (OCTOBRE). — Nouveaux problèmes de l'évolution du droit de la mer, Alain Piquemal (CL « dossiers », SEPTEMBRE). — Les fondements juridiques des interventions militaires, Constantin (Février), DÉCEMBRE).

**DROITS DE L'HOMME** : Conventions de Genève et nouvelles formes de la guerre ; la protection des victimes civiles dans les conflits révolutionnaires, Nguyen Khai Vien ; les difficultés de la Cruz-Rouge, Alexandre Casella (FÉVRIER).

**ECONOMIE** : Assurer l'indépendance des approvisionnements en Europe et atténuer la pression exercée sur le tiers-monde : la stratégie des semences alimentaires, Marcel Mazoyer (MARS). — La pêche doit être gérée à l'échelle mondiale, Bernard Féron (FÉVRIER). — L'école de Cambridge et la théorie économique des interventions militaires, Bernard Féron (OCTOBRE). — La crise (CL « dossiers », NOVEMBRE). — Le développement des relations éco-

nomiques entre l'U.R.S.S. et les États-Unis, Bernard Féron (NOVEMBRE).

**MATIÈRES PREMIÈRES** : La course aux matières premières, Pierre Jalie (JANVIER). — L'exploitation et l'indépendance du tiers-monde, Christian Goux (FÉVRIER). — Les pays arctiques ne veulent pas être réduits au rôle de fournisseurs de matières premières, Dr Oskar Arikpo (MARS). — Nouvelles formes d'une troisième guerre mondiale : la crise de l'énergie et le partage du monde entre les deux Grands, Jean-Pierre Vigier (AVRIL). — Le droit des peuples du tiers-monde à disposer de leurs matières premières, Christian Goux (FÉVRIER). — La détermination et la cohésion du tiers-monde : les enjeux de l'indépendance démographique, Pierre Jalie (OCTOBRE). — Après la conférence sur les matières premières : traduire les déclarations en actes, Paul Balta (JUN).

**RELATIONS** : Les richesses minières de l'Amérique latine, Bernard Féron (CL « dossiers », SEPTEMBRE). — Les inégalités structurelles de l'économie mondiale, Frédéric P. Clairmonte (OCTOBRE). — L'Europe de l'est face à la crise de l'énergie, Nicolas Pakirov (DÉCEMBRE).

**PÉTROLE** : Entre la quête du profit et l'empire de l'histoire, Guy de Boscqville (Février), MARS). — Les enjeux économiques et politiques de la recherche d'une nouvelle civilisation, Bernard Féron (FÉVRIER). — Pétrole et finances arabes, Georges Corm (AOUT). — Le rôle de la rente pétrolière, Bernard Féron (FÉVRIER). — Le pétrole et le pétrolier, M. P. (CL « dossiers », NOVEMBRE).

**EX-OUEST (Relations)** : Nouvelles formes d'une troisième guerre mondiale, Bernard Féron (FÉVRIER). — Le partage du monde entre les deux Grands, Jean-Pierre Vigier (AVRIL). — Les enjeux économiques et militaires de la conférence sur le droit de la mer, Jean-Yves Chapin (OCTOBRE). — Nouveaux problèmes de l'évolution du droit de la mer, Alain Piquemal (CL « dossiers », SEPTEMBRE). — Les fondements juridiques des interventions militaires, Constantin (Février), DÉCEMBRE).

**ÉCONOMIE** : Assurer l'indépendance des approvisionnements en Europe et atténuer la pression exercée sur le tiers-monde : la stratégie des semences alimentaires, Marcel Mazoyer (MARS). — La pêche doit être gérée à l'échelle mondiale, Bernard Féron (FÉVRIER). — L'école de Cambridge et la théorie économique des interventions militaires, Bernard Féron (OCTOBRE). — La crise (CL « dossiers », NOVEMBRE). — Le développement des relations éco-

nomiques entre l'U.R.S.S. et les États-Unis, Bernard Féron (NOVEMBRE).

**MATIÈRES PREMIÈRES** : La course aux matières premières, Pierre Jalie (JANVIER). — L'exploitation et l'indépendance du tiers-monde, Christian Goux (FÉVRIER). — Les pays arctiques ne veulent pas être réduits au rôle de fournisseurs de matières premières, Dr Oskar Arikpo (MARS). — Nouvelles formes d'une troisième guerre mondiale : la crise de l'énergie et le partage du monde entre les deux Grands, Jean-Pierre Vigier (AVRIL). — Le droit des peuples du tiers-monde à disposer de leurs matières premières, Christian Goux (FÉVRIER). — La détermination et la cohésion du tiers-monde : les enjeux de l'indépendance démographique, Pierre Jalie (OCTOBRE). — Après la conférence sur les matières premières : traduire les déclarations en actes, Paul Balta (JUN).

**RELATIONS** : Les richesses minières de l'Amérique latine, Bernard Féron (CL « dossiers », SEPTEMBRE). — Les inégalités structurelles de l'économie mondiale, Frédéric P. Clairmonte (OCTOBRE). — L'Europe de l'est face à la crise de l'énergie, Nicolas Pakirov (DÉCEMBRE).

**PÉTROLE** : Entre la quête du profit et l'empire de l'histoire, Guy de Boscqville (Février), MARS). — Les enjeux économiques et politiques de la recherche d'une nouvelle civilisation, Bernard Féron (FÉVRIER). — Pétrole et finances arabes, Georges Corm (AOUT). — Le rôle de la rente pétrolière, Bernard Féron (FÉVRIER). — Le pétrole et le pétrolier, M. P. (CL « dossiers », NOVEMBRE).

**EX-OUEST (Relations)** : Nouvelles formes d'une troisième guerre mondiale, Bernard Féron (FÉVRIER). — Le partage du monde entre les deux Grands, Jean-Pierre Vigier (AVRIL). — Les enjeux économiques et militaires de la conférence sur le droit de la mer, Jean-Yves Chapin (OCTOBRE). — Nouveaux problèmes de l'évolution du droit de la mer, Alain Piquemal (CL « dossiers », SEPTEMBRE). — Les fondements juridiques des interventions militaires, Constantin (Février), DÉCEMBRE).

**ÉCONOMIE** : Assurer l'indépendance des approvisionnements en Europe et atténuer la pression exercée sur le tiers-monde : la stratégie des semences alimentaires, Marcel Mazoyer (MARS). — La pêche doit être gérée à l'échelle mondiale, Bernard Féron (FÉVRIER). — L'école de Cambridge et la théorie économique des interventions militaires, Bernard Féron (OCTOBRE). — La crise (CL « dossiers », NOVEMBRE). — Le développement des relations éco-

nomiques entre l'U.R.S.S. et les États-Unis, Bernard Féron (NOVEMBRE).

**MATIÈRES PREMIÈRES** : La course aux matières premières, Pierre Jalie (JANVIER). — L'exploitation et l'indépendance du tiers-monde, Christian Goux (FÉVRIER). — Les pays arctiques ne veulent pas être réduits au rôle de fournisseurs de matières premières, Dr Oskar Arikpo (MARS). — Nouvelles formes d'une troisième guerre mondiale : la crise de l'énergie et le partage du monde entre les deux Grands, Jean-Pierre Vigier (AVRIL). — Le droit des peuples du tiers-monde à disposer de leurs matières premières, Christian Goux (FÉVRIER). — La détermination et la cohésion du tiers-monde : les enjeux de l'indépendance démographique, Pierre Jalie (OCTOBRE). — Après la conférence sur les matières premières : traduire les déclarations en actes, Paul Balta (JUN).

**RELATIONS** : Les richesses minières de l'Amérique latine, Bernard Féron (CL « dossiers », SEPTEMBRE). — Les inégalités structurelles de l'économie mondiale, Frédéric P. Clairmonte (OCTOBRE). — L'Europe de l'est face à la crise de l'énergie, Nicolas Pakirov (DÉCEMBRE).

**PÉTROLE** : Entre la quête du profit et l'empire de l'histoire, Guy de Boscqville (Février), MARS). — Les enjeux économiques et politiques de la recherche d'une nouvelle civilisation, Bernard Féron (FÉVRIER). — Pétrole et finances arabes, Georges Corm (AOUT). — Le rôle de la rente pétrolière, Bernard Féron (FÉVRIER). — Le pétrole et le pétrolier, M. P. (CL « dossiers », NOVEMBRE).

**EX-OUEST (Relations)** : Nouvelles formes d'une troisième guerre mondiale, Bernard Féron (FÉVRIER). — Le partage du monde entre les deux Grands, Jean-Pierre Vigier (AVRIL). — Les enjeux économiques et militaires de la conférence sur le droit de la mer, Jean-Yves Chapin (OCTOBRE). — Nouveaux problèmes de l'évolution du droit de la mer, Alain Piquemal (CL « dossiers », SEPTEMBRE). — Les fondements juridiques des interventions militaires, Constantin (Février), DÉCEMBRE).

**ÉCONOMIE** : Assurer l'indépendance des approvisionnements en Europe et atténuer la pression exercée sur le tiers-monde : la stratégie des semences alimentaires, Marcel Mazoyer (MARS). — La pêche doit être gérée à l'échelle mondiale, Bernard Féron (FÉVRIER). — L'école de Cambridge et la théorie économique des interventions militaires, Bernard Féron (OCTOBRE). — La crise (CL « dossiers », NOVEMBRE). — Le développement des relations éco-

nomiques entre l'U.R.S.S. et les États-Unis, Bernard Féron (NOVEMBRE).

**MATIÈRES PREMIÈRES** : La course aux matières premières, Pierre Jalie (JANVIER). — L'exploitation et l'indépendance du tiers-monde, Christian Goux (FÉVRIER). — Les pays arctiques ne veulent pas être réduits au rôle de fournisseurs de matières premières, Dr Oskar Arikpo (MARS). — Nouvelles formes d'une troisième guerre mondiale : la crise de l'énergie et le partage du monde entre les deux Grands, Jean-Pierre Vigier (AVRIL). — Le droit des peuples du tiers-monde à disposer de leurs matières premières, Christian Goux (FÉVRIER). — La détermination et la cohésion du tiers-monde : les enjeux de l'indépendance démographique, Pierre Jalie (OCTOBRE). — Après la conférence sur les matières premières : traduire les déclarations en actes, Paul Balta (JUN).

**RELATIONS** : Les richesses minières de l'Amérique latine, Bernard Féron (CL « dossiers », SEPTEMBRE). — Les inégalités structurelles de l'économie mondiale, Frédéric P. Clairmonte (OCTOBRE). — L'Europe de l'est face à la crise de l'énergie, Nicolas Pakirov (DÉCEMBRE).

**PÉTROLE** : Entre la quête du profit et l'empire de l'histoire, Guy de Boscqville (Février), MARS). — Les enjeux économiques et politiques de la recherche d'une nouvelle civilisation, Bernard Féron (FÉVRIER). — Pétrole et finances arabes, Georges Corm (AOUT). — Le rôle de la rente pétrolière, Bernard Féron (FÉVRIER). — Le pétrole et le pétrolier, M. P. (CL « dossiers », NOVEMBRE).

**EX-OUEST (Relations)** : Nouvelles formes d'une troisième guerre mondiale, Bernard Féron (FÉVRIER). — Le partage du monde entre les deux Grands, Jean-Pierre Vigier (AVRIL). — Les enjeux économiques et militaires de la conférence sur le droit de la mer, Jean-Yves Chapin (OCTOBRE). — Nouveaux problèmes de l'évolution du droit de la mer, Alain Piquemal (CL « dossiers », SEPTEMBRE). — Les fondements juridiques des interventions militaires, Constantin (Février), DÉCEMBRE).

**ÉCONOMIE** : Assurer l'indépendance des approvisionnements en Europe et atténuer la pression exercée sur le tiers-monde : la stratégie des semences alimentaires, Marcel Mazoyer (MARS). — La pêche doit être gérée à l'échelle mondiale, Bernard Féron (FÉVRIER). — L'école de Cambridge et la théorie économique des interventions militaires, Bernard Féron (OCTOBRE). — La crise (CL « dossiers », NOVEMBRE). — Le développement des relations éco-

## AFRIQUE

Le rapprochement arabo-africain depuis le sommet arabe d'Algier (JANVIER). — Les pays arabes ne veulent pas être réduits au rôle de fournisseurs de matières premières, Dr Oskar Arikpo (MARS).

**COOPÉRATION** : Février 1975 : un tournant dans les relations arabo-africaines, Marc Fenouillet (JANVIER). — La coopération franco-africaine (CL « dossiers », MARS).

**AFRIQUE AUSTRAL** : La nouvelle démocratie portugaise, première brèche dans les lignes de défense de l'Afrique blanche, Serge Thiébaud (JUN).

**ALGÈRE** : L'émigration algérienne en France, Saoud Wehbi (JULIET).

**CAMEROUN** : Les causes de l'instabilité politique, Georges Nguendo (CL « dossiers », MARS).

**CONGO (République populaire du)** : Le socialisme n'est pas un jeu de mots, Thomas Lamoury (FÉVRIER).

**CÔTE-D'IVOIRE** : Facettes de la politique africaine : deux expériences de développement et d'éducation populaire, Alain Bacirot et Marcel Paul-Sauvage (FÉVRIER).

**ETHIOPIE** : Le combat des nationalistes érythréens, Yves Lohseau (reportage, JANVIER). — Coups de boutoir contre la monarchie, Yves Lohseau (JUN).

**HAÏTI-VOLTA** : La Haute-Volta à l'heure des militaires, Gérard Aimé et Patrick Aoust (DÉCEMBRE).

**MADAGASCAR** : Le gouvernement menacé par la paralysie économique, Francis Parry (MARS).

**MAGHÈRE** : Remous autour de la Tunisie tunisienne : les Maghrébins et l'unité arabe, Paul Balta (FÉVRIER). — Deux Maghrébins face au problème de l'indépendance du monde arabe, Tahar Ben Jelloun (OCTOBRE).

## AMÉRIQUE DU NORD

**CANADA** : Le Canada a-t-il tourné vers l'Europe, Claude Lemelin (OCTOBRE).

**ÉTATS-UNIS** : La stratégie militaire américaine après le Vietnam, Michel R. Kline (MARS). — Nouvelle forme de la guerre mondiale : la crise de l'énergie et le partage du monde entre les deux Grands, Jean-Pierre Vigier (AVRIL). — Les Chicanos en la Sierra Nevada, Roger Hoochok, Thierry Henoch (MARS). — La stratégie arabo-africaine, Bernard Féron (FÉVRIER). — Michael T. Kline (AOUT). — Dossiers pour un nouveau présent : le difficile bilan du Watergate, Anthony Lewis ; La tentative de coup de M. Kissinger, Claude Julien ; Alioune Diop, Sidrigue Chever ; William Bradford Huie ; Gabriel Kolko ; Vers une conservation à visage humaine avec Gerald R. Ford, Bernard Féron (FÉVRIER). — Les études américaines sur M. Kissinger, Alexandre Casella (Février), DÉCEMBRE). — L'impact de la persécution des réfugiés, Armando Uribe (SEPTEMBRE). — Face à la crise économique : l'indépendance démographique, Bernard Féron (CL « dossiers », NOVEMBRE). — Voter après le Watergate, Nina Brown (OCTOBRE). — L'I.L.A. : une illustration de la perversion du pouvoir aux États-Unis, T.-D. Alim a (Février), NOVEMBRE). — Les m-

## AMÉRIQUE LATINE

La réduction des exportations de pétrole arabe : une chance pour l'industrie pétrolière latino-américaine, Elena de la Fouchère (JANVIER). — Les grands succès de l'Amérique latine, Claude-Catherine Kleiman (Février), MARS). — M. Kissinger et l'Amérique latine, Armando Uribe (AVRIL). — L'impérialisme culturel (CL « dossiers », DÉCEMBRE).

**ARGENTINE** : Les enjeux historiques d'une succession civile, Jorge Saverio ; Veste offensive de répression contre la gauche du mouvement ouvrier, Armando Uribe (JUN). — Après l'accession au pouvoir d'Isabel Peron, l'opposition de gauche, Bernard Féron (FÉVRIER). — Les forces de la gauche et les chemins de l'armée, Alain Lehoucq (NOVEMBRE).

**BRESIL** : Le nouveau visage de l'indépendance, Jorge Azevedo (reportage, SEPTEMBRE).

**CHILI** : Le levé du blocus maritime contre le Chili, Frédéric Madecchi (MARS). — Le Chili, du socialisme à la dictature, Catherine Kleiman (Février), JUN). — Étrus et canchamaris de la gauche, Bernard Féron (OCTOBRE). — La nouvelle présidence du Chili, Pierre Kalfon (OCTOBRE). — Les perspectives de la contre-révolution chilienne, A. M. (CL « dossiers », DÉCEMBRE).

**COLOMBIE** : Le collier des paysans et le droit des indiens, Bernard Féron (AOUT). — La fin de l'impérialisme en Colombie ? Dr A. Burpo (SEPTEMBRE).

**CUBA** : Un communiste italien devant la révolution cubaine, Paul-Jean Prassechint (Février), MARS).

**REPUBLIQUE DOMINICAINE** : Le schisme social d'un président socialiste, Claude-Catherine Kleiman (JULIET).

**GUATÉMALA** : L'opposition se renforce au combat, Jean-Claude Mouret (MARS).

**GUAYANA** : La Guyana est libre, Bernard Casson (reportage, JUILLET).

**PANAMA** : Des négociations secrètes engagées avec les États-Unis après l'écrou de Panama sur la restitution du canal, Jean-Claude Mouret (JULIET).

**PARAGUAY** : Le miracle économique du général Stroessner, Pierre Gailard (reportage, SEPTEMBRE). — Les entrées vivantes et les exits, Hubert Barroto-Saguer (SEPTEMBRE).

**URUGUAY** : La grande offensive politique contre la liberté culturelle, Claude Fell (JUN).

**VENEZUELA** : Un défilé de bolshéviks pour le nouveau président, Bernard Casson (reportage, MARS).

## ASIE

La poursuite de l'aide américaine au Vietnam du Sud, T. D. Alim a (JULIET). — L'Asie du Sud-Est entre deux pôles post-impérialistes, T.-D. Alim a (JULIET). — L'impact de la persécution des réfugiés, Armando Uribe (SEPTEMBRE). — Face à la crise économique : l'indépendance démographique, Bernard Féron (CL « dossiers », NOVEMBRE). — Voter après le Watergate, Nina Brown (OCTOBRE). — L'I.L.A. : une illustration de la perversion du pouvoir aux États-Unis, T.-D. Alim a (Février), NOVEMBRE). — Les m-

**VIETNAM (CONFLIT VIETNAM-AMÉRIQUE)** : En réponse aux violations de l'accord de Paris, l'indépendance de l'État, Bernard Féron (FÉVRIER). — La présence américaine en Indochine, Catherine Kleiman (Février), JUN). — Étrus et canchamaris de la gauche, Bernard Féron (OCTOBRE). — La nouvelle présidence du Chili, Pierre Kalfon (OCTOBRE). — Les perspectives de la contre-révolution chilienne, A. M. (CL « dossiers », DÉCEMBRE).

**VIETNAM DU SUD** : La pression militaire de Saigon s'appuie sur la base de la gauche, Bernard Féron (FÉVRIER). — Les perspectives de la contre-révolution vietnamienne, Bernard Féron (OCTOBRE). — Les perspectives de la contre-révolution vietnamienne, Bernard Féron (OCTOBRE). — Les perspectives de la contre-révolution vietnamienne, Bernard Féron (OCTOBRE).

**VIETNAM (CONFLIT VIETNAM-AMÉRIQUE)** : En réponse aux violations de l'accord de Paris, l'indépendance de l'État, Bernard Féron (FÉVRIER). — La présence américaine en Indochine, Catherine Kleiman (Février), JUN). — Étrus et canchamaris de la gauche, Bernard Féron (OCTOBRE). — La nouvelle présidence du Chili, Pierre Kalfon (OCTOBRE). — Les perspectives de la contre-révolution chilienne, A. M. (CL « dossiers », DÉCEMBRE).

**VIETNAM DU SUD** : La pression militaire de Saigon s'appuie sur la base de la gauche, Bernard Féron (FÉVRIER). — Les perspectives de la contre-révolution vietnamienne, Bernard Féron (OCTOBRE). — Les perspectives de la contre-révolution vietnamienne, Bernard Féron (OCTOBRE).

## ASIE

La poursuite de l'aide américaine au Vietnam du Sud, T. D. Alim a (JULIET). — L'Asie du Sud-Est entre deux pôles post-impérialistes, T.-D. Alim a (JULIET). — L'impact de la persécution des réfugiés, Armando Uribe (SEPTEMBRE). — Face à la crise économique : l'indépendance démographique, Bernard Féron (CL « dossiers », NOVEMBRE). — Voter après le Watergate, Nina Brown (OCTOBRE). — L'I.L.A. : une illustration de la perversion du pouvoir aux États-Unis, T.-D. Alim a (Février), NOVEMBRE). — Les m-

**VIETNAM (CONFLIT VIETNAM-AMÉRIQUE)** : En réponse aux violations de l'accord de Paris, l'indépendance de l'État, Bernard Féron (FÉVRIER). — La présence américaine en Indochine, Catherine Kleiman (Février), JUN). — Étrus et canchamaris de la gauche, Bernard Féron (OCTOBRE). — La nouvelle présidence du Chili, Pierre Kalfon (OCTOBRE). — Les perspectives de la contre-révolution chilienne, A. M. (CL « dossiers », DÉCEMBRE).

**VIETNAM DU SUD** : La pression militaire de Saigon s'appuie sur la base de la gauche, Bernard Féron (FÉVRIER). — Les perspectives de la contre-révolution vietnamienne, Bernard Féron (OCTOBRE). — Les perspectives de la contre-révolution vietnamienne, Bernard Féron (OCTOBRE).

**VIETNAM (CONFLIT VIETNAM-AMÉRIQUE)** : En réponse aux violations de l'accord de Paris, l'indépendance de l'État, Bernard Féron (FÉVRIER). — La présence américaine en Indochine, Catherine Kleiman (Février), JUN). — Étrus et canchamaris de la gauche, Bernard Féron (OCTOBRE). — La nouvelle présidence du Chili, Pierre Kalfon (OCTOBRE). — Les perspectives de la contre-révolution chilienne, A. M. (CL « dossiers », DÉCEMBRE).

**VIETNAM DU SUD** : La pression militaire de Saigon s'appuie sur la base de la gauche, Bernard Féron (FÉVRIER). — Les perspectives de la contre-révolution vietnamienne, Bernard Féron (OCTOBRE). — Les perspectives de la contre-révolution vietnamienne, Bernard Féron (OCTOBRE).

## SUPPLÉMENTS

**Sénégal** : les atouts du développement (7 p. - FÉVRIER).

**Le tunnel sous la Manche** (3 p. - FÉVRIER).

**Le Guatemala après les élections** (4 p. - AVRIL).

**Pologne, trente ans de socialisme** (7 p. - MAI).

**L'Union au cœur du Middle-West** (8 p. - JUILLET).

**Le Gabon, Etat pilote de l'Afrique centrale** (10 p. - JUILLET).

**Andorre à la recherche d'Andorre** (1 p. - JUILLET).

**Le Pakistan au vol des nuages** (4 p. - SEPTEMBRE).

**La Sarre, médailles entre Paris et Bonn** (11 p. - OCTOBRE).

**Mexique, une mosaïque de peuples et de terres** (11 p. - OCTOBRE).

**Le Japon et la prospérité** et son revers (10 p. - DÉCEMBRE).

## ORGANISATIONS INTERNATIONALES

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES** : Entre le droit des peuples et le refus de la force, Michel Viallet (JANVIER). — A propos de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale : les insuffisances du Conseil de sécurité dans la crise de Chypre, Jean-J. A. Salmon ; le rôle de l'ONU dans les grands problèmes mondiaux, Pierre Juvigny (OCTOBRE).

**COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE** : Conventions de Genève et nouvelles formes de guerre : les difficultés de la Croix-Rouge, Alexandre Casella ; la protection des victimes civiles dans les conflits révolutionnaires, Nguyen Khai Vien (FÉVRIER).

**MARCHE COMMUN** : L'attitude des partis communistes d'Europe à l'égard du Marché commun : du refus

## ORGANISATIONS INTERNATIONALES

absolu à la reconnaissance d'une réalité objective, Jean-Claude Mouret (MARS).

**ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE** : le nouvel accord sur les tarifs, Jean-Yves Chapin (MARS).

**CONFÉRENCE ISLAMIQUE** : Le sommet de Lahore a-t-il la puissance de l'Islam, D. Rahmatollah (AVRIL).

**CONSEIL D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE** : Le programme du COMECON et l'intégration socialiste, de Marie Lavigne, Bernard Féron (OCTOBRE).

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE** : Après la conférence mondiale de l'alimentation, Elich H. Jacoby (DÉCEMBRE).

## ORGANISATIONS INTERNATIONALES

absolu à la reconnaissance d'une réalité objective, Jean-Claude Mouret (MARS).

**ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE** : le nouvel accord sur les tarifs, Jean-Yves Chapin (MARS).

**CONFÉRENCE ISLAMIQUE** : Le sommet de Lahore a-t-il la puissance de l'Islam, D. Rahmatollah (AVRIL).

**CONSEIL D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE** : Le programme du COMECON et l'intégration socialiste, de Marie Lavigne, Bernard Féron (OCTOBRE).

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE** : Après la conférence mondiale de l'alimentation, Elich H. Jacoby (DÉCEMBRE).

## ORGANISATIONS INTERNATIONALES

absolu à la reconnaissance d'une réalité objective, Jean-Claude Mouret (MARS).

**ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE** : le nouvel accord sur les tarifs, Jean-Yves Chapin (MARS).

**CONFÉRENCE ISLAMIQUE** : Le sommet de Lahore a-t-il la puissance de l'Islam, D. Rahmatollah (AVRIL).

**CONSEIL D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE** : Le programme du COMECON et l'intégration socialiste, de Marie Lavigne, Bernard Féron (OCTOBRE).

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE** : Après la conférence mondiale de l'alimentation, Elich H. Jacoby (DÉCEMBRE).

## ORGANISATIONS INTERNATIONALES

absolu à la reconnaissance d'une réalité objective, Jean-Claude Mouret (MARS).

**ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE** : le nouvel accord sur les tarifs, Jean-Yves Chapin (MARS).

**CONFÉRENCE ISLAMIQUE** : Le sommet de Lahore a-t-il la puissance de l'Islam, D. Rahmatollah (AVRIL).

**CONSEIL D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE** : Le programme du COMECON et l'intégration socialiste, de Marie Lavigne, Bernard Féron (OCTOBRE).

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE** : Après la conférence mondiale de l'alimentation, Elich H. Jacoby (DÉCEMBRE).

absolu à la reconnaissance d'une réalité objective, Jean-Claude Mouret (MARS).

**ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE** : le nouvel accord sur les tarifs, Jean-Yves Chapin (MARS).

**CONFÉRENCE ISLAMIQUE** : Le sommet de Lahore a-t-il la puissance de l'Islam, D. Rahmatollah (AVRIL).

**CONSEIL D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE** : Le programme du COMECON et l'intégration socialiste, de Marie Lavigne, Bernard Féron (OCTOBRE).

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE** : Après la conférence mondiale de l'alimentation, Elich H. Jacoby (DÉCEMBRE).

absolu à la reconnaissance d'une réalité objective, Jean-Claude Mouret (MARS).

**ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE** : le nouvel accord sur les tarifs, Jean-Yves Chapin (MARS).

**CONFÉRENCE ISLAMIQUE** : Le sommet de Lahore a-t-il la puissance de l'Islam, D. Rahmatollah (AVRIL).

**CONSEIL D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE** : Le programme du COMECON et l'intégration socialiste, de Marie Lavigne, Bernard Féron (OCTOBRE).

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE** : Après la conférence mondiale de l'alimentation, Elich H. Jacoby (DÉCEMBRE).

absolu à la reconnaissance d'une réalité objective, Jean-Claude Mouret (MARS).

**ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE** : le nouvel accord sur les tarifs, Jean-Yves Chapin (MARS).

**CONFÉRENCE ISLAMIQUE** : Le sommet de Lahore a-t-il la puissance de l'Islam, D. Rahmatollah (AVRIL).

**CONSEIL D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE** : Le programme du COMECON et l'intégration socialiste, de Marie Lavigne, Bernard Féron (OCTOBRE).

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE** : Après la conférence mondiale de l'alimentation, Elich H. Jacoby (DÉCEMBRE).

absolu à la reconnaissance d'une réalité objective, Jean-Claude Mouret (MARS).

**ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE** : le nouvel accord sur les tarifs, Jean-Yves Chapin (MARS).

**CONFÉRENCE ISLAMIQUE** : Le sommet de Lahore a-t-il la puissance de l'Islam, D. Rahmatollah (AVRIL).

**CONSEIL D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE** : Le programme du COMECON et l'intégration socialiste, de Marie Lavigne, Bernard Féron (OCTOBRE).

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE** : Après la conférence mondiale de l'alimentation, Elich H. Jacoby (DÉCEMBRE).

absolu à la reconnaissance d'une réalité objective, Jean-Claude Mouret (MARS).

**ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE** : le nouvel accord sur les tarifs, Jean-Yves Chapin (MARS).

**CONFÉRENCE ISLAMIQUE** : Le sommet de Lahore a-t-il la puissance de l'Islam, D. Rahmatollah (AVRIL).

**CONSEIL D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE** : Le programme du COMECON et l'intégration socialiste, de Marie Lavigne, Bernard Féron (OCTOBRE).

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE** : Après la conférence mondiale de l'alimentation, Elich H. Jacoby (DÉCEMBRE).







# L'ACTIVITÉ DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

## ONU

### Suspension de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale

L'ASSEMBLÉE générale des Nations unies a suspendu, le 16 décembre, les travaux de sa vingt-neuvième session après avoir épuisé son ordre du jour, à l'exclusion de la question du Proche-Orient, un sentiment général s'étant dégagé pour ne pas l'examiner « en ce moment précis ». L'Assemblée pourra néanmoins se réunir à nouveau pour en débattre, si la situation l'exige.

Le budget voté pour 1974-1975 se monte à 400 millions de dollars, soit 12,1 % de plus que le précédent. Avant de se séparer, l'Assemblée a créé un comité chargé de discuter les observations des gouvernements au sujet de la révision de la charte de San Francisco, dans le dessein de permettre à l'Organisation de réaliser ses objectifs de façon plus efficace. Il devra aussi examiner des propositions visant à renforcer cette efficacité sans modifier la charte. Deux projets de résolutions ont été adoptés sans vote à propos du renforcement de l'ONU et du maintien et de la consolidation de la paix et de la sécurité internationales. Voici les autres décisions essentielles de la 29<sup>e</sup> session :

#### PROBLÈMES POLITIQUES

Par cinquante-six voix contre cinquante-quatre, avec vingt-quatre abstentions, l'Assemblée a décidé de demander aux puissances qui exercent une influence sur les deux parties au conflit cambodgien d'utiliser leurs bons offices pour le ramener à la conciliation, afin de rétablir la paix au Cambodge. Le texte demandant le rétablissement des droits aux Nations unies du GRUNC n'a pas été mis aux voix. Un projet d'amendement à la résolution adoptée, faisant état des « droits légitimes des deux gouvernements », a été repoussé par cent deux voix, avec trente-deux abstentions.

A propos de la question de Corée, l'Assemblée a demandé « instamment » au Nord et au Sud de la Corée de poursuivre leur dialogue pour accélérer la poursuite des négociations (par solennité et une voix contre quarante-trois, avec trente et une abstentions).

#### DECOLONISATION

Par toute une série de résolutions, l'Assemblée a renouvelé ses prises de position traditionnelles sur les problèmes de la lutte des pays sous domination coloniale, sur la situation en Namibie et sur l'apartheid en Afrique du Sud. Elle a demandé, en particulier, aux puissances coloniales de retirer leurs troupes militaires des territoires coloniaux. A propos du Sahara espagnol, elle a chargé la Cour internationale de justice de donner un avis consultatif sur des questions relatives à la situation juridique du Sahara espagnol (quatre-vingt-sept voix pour, avec quarante-trois abstentions dont celle de l'Espagne). Le Conseil de sécurité a été invité à reprendre d'urgence l'examen du conflit racial en Afrique du Sud et de l'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud.

Les représentants des mouvements de libération nationale reconnus par l'O.U.A. pourront désormais, en vertu d'une autre décision de l'Assemblée, participer à titre d'observateurs, sur une base régulière et conformément aux pratiques antérieures, aux travaux des grandes commissions de l'Assemblée générale et de ses organes subsidiaires qui les concernent.

#### PROBLÈMES ÉCONOMIQUES

La « charte des droits et devoirs économiques des États » a été adoptée par cent vingt voix contre quatre, avec quatre abstentions. Cette charte, qui fait partie des pays industrialisés occidentaux s'étant montrés hostiles à son vote au cours de la session. On sait que la nouvelle charte affirme le droit de chaque État à choisir son système économique, politique, social et culturel et à exercer librement sa souveraineté permanente sur ses richesses, ses ressources naturelles et ses activités économiques, y compris le droit de les utiliser et d'en disposer. Nationalisations, investissements étrangers, sociétés transnationales et commerce international sont les principaux thèmes des trente-quatre articles de la nouvelle charte.

Par cent six voix contre treize, avec sept abstentions, l'Assemblée a décidé que le secrétaire général de la CNUCED devrait pouvoir assister aux réunions du comité des négociations commerciales du GATT. D'autres résolutions concernent le programme des Nations unies pour l'environnement, les activités des institutions spécialisées, l'organisation d'une conférence en 1977 sur la lutte contre la désertification, la prochaine session de la conférence des Nations unies sur le droit de la mer au printemps 1975, etc. Le fonctionnement du fonds d'urgence établi en mai dernier pour aider les pays les plus touchés par la crise économique a été précisé.

#### DÉTENTE, DESARMEMENT

Vingt et une résolutions votées sur les problèmes de désarmement recouvrent de multiples questions : interdiction des essais nucléaires, conférence générale du désarmement, établissement des zones exemptes d'armes nucléaires en Proche-Orient et en Amérique latine, réduction de 10 % des budgets militaires des États membres permanents du Conseil de sécurité, maintien d'une zone de paix dans l'Océan Indien et interdiction d'utiliser le climat et l'environnement à des fins militaires.

Un appel a été lancé à tous les États, le 17 décembre, par cent dix-neuf voix contre une (États-Unis) et avec quinze abstentions, pour qu'ils étendent « la sphère de la détente au monde entier », proclamant à nouveau la souveraineté de chaque État sur ses ressources naturelles, le respect de ce droit étant considéré comme le fondement de la paix et de la sécurité.

#### DÉFINITION DE L'AGRESSION

Une définition de l'agression en huit articles — sur laquelle les Nations unies travaillent depuis leur création, après la S.D.N. — a enfin été adoptée à cette 29<sup>e</sup> session. Le Conseil de



sécurité est invité à s'inspirer de ses principes pour déterminer l'existence d'un acte d'agression. Le texte a été adopté sans vote.

#### PROCHE-ORIENT

Un crédit de 49 millions de dollars a été ouvert pour financer les deux forces d'urgence en Proche-Orient, jusqu'au 24 avril prochain. D'autre part, trois textes ont été votés sur les pratiques israéliennes dans les territoires occupés. Le mandat de l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA) a été prolongé de trois ans, jusqu'au 30 juin 1978. Par cent cinq voix contre six et avec dix-sept abstentions, l'Assemblée a demandé à Israël de prendre immédiatement les dispositions nécessaires pour permettre le retour des réfugiés dans les camps de la bande de Gaza d'où ils ont été expulsés. Israël est aussi invité à assurer le retour des personnes déplacées et à s'abstenir de prendre des mesures qui affectent la structure matérielle et démographique des territoires occupés. Il est enfin prié de s'abstenir de lancer des attaques militaires contre les camps de réfugiés.

#### Au Conseil de sécurité : la Namibie, les forces de l'ONU à Chypre et dans le Golan

Dans une résolution votée le 17 décembre à l'unanimité, le Conseil de sécurité a exigé que l'Afrique du Sud prenne les mesures nécessaires pour retirer l'administration illégale qu'elle maintient en Namibie et transférer le pouvoir au peuple namibien, avec l'assistance de l'ONU. Il a demandé l'abolition en Namibie de toutes les lois et pratiques entachées de discrimination raciale et politiquement répressives, en particulier les bantoustans et les foyers nationaux. Le Conseil se réunira avant le 30 mai pour étudier les suites données à cette résolution.

D'autre part, le mandat de la force des Nations unies à Chypre (UNFICYP) a été prolongé jusqu'au 15 juin prochain, par décision à l'unanimité. Les membres du Conseil n'ayant pas participé au vote pour des raisons de principe. Le 29 novembre, le Conseil avait déjà renouvelé pour six mois le mandat de la force de l'ONU, chargée d'observer le désengagement des troupes militaires de la Chine au Golan, comme l'avait préconisé le secrétaire général, M. Kurt Waldheim, au retour d'un voyage effectué en novembre dans la région. La décision a été acquiescée par treize voix, l'Irak et la Chine ne participant pas au vote.

COMMISSION D'ENQUÊTE AU MOZAMBIQUE. — Les Nations unies ont publié le 9 décembre le rapport de la Commission d'enquête sur le Mozambique chargé de vérifier sur place les allégations de crimes de guerre, reprises dans la presse internationale, relatives à l'occupation de la province de Centre-Ouest durant les dernières années de la dictature salazar. Pour l'essentiel, le rapport confirme les faits dénoncés en 1973.

SANCTIONS CONTRE LA RHODESIE. — Selon d'un rapport qui lui était présenté par le ministre des États-Unis, le comité des sanctions du Conseil de sécurité a déposé une fois de plus au début de décembre un rapport sur la Rhodésie, condamnant les décisions du Conseil, d'importer des minerais de chrome, de nickel et d'autres matières de Rhodésie du Sud.

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL. — Le Conseil économique et social a décidé le 5 décembre d'établir une commission intergouvernementale sur les sociétés transnationales et les problèmes liés à l'existence de ces sociétés. Il doit en particulier élaborer un code de conduite à l'attention des investisseurs étrangers.

DEMOGRAPHIE. — Un groupe d'experts chargé des programmes et études des populations nationales africaines a adopté le 15 novembre le rapport concernant les mesures préconisées pour l'application de ces programmes dans les pays africains. La conférence mondiale de la population à Bucarest.

STUPEFIANTS. — L'Organe international de contrôle des stupéfiants a tenu sa quinzième session le 21 octobre au 13 novembre. Il a examiné notamment les conséquences de la récente décision turque d'élever la culture du pavot à l'optimum.

DESERTIFICATION. — Des propositions visant à favoriser le développement intégré des régions arides dans quatre régions du monde (désert de Malacca, golfe de Guinée, golfe arabo-persique et pôle de l'Asie et des parties arides, au sud des Caraïbes) ont été formulées à l'issue de la réunion d'un groupe d'experts convoqué à New-York du 11 au 13 novembre dernier par les Nations unies.

STATISTIQUES DU COMMERCE INTERNATIONAL. — L'ONU a publié, fin novembre, le dernier édition de son Annuaire statistique du commerce international qui porte sur l'année 1972 et dans lequel on trouve des données sur les échanges de cent trente-neuf pays et territoires, classés par commerce mondial, classés par produits et par partenaire.

ENFANCE. — Le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) a adopté, le 21 novembre, une somme de 1,5 millions de dollars pour un programme spécial d'aide aux mères et aux enfants du Bengale et de l'Assam (Inde), sérieusement affectés par des inondations et par la désertion.

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE. — Le comité exécutif de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (O.E.A.) a tenu sa douzième session à Addis-Abeba, du 17 au 21 novembre. Il a adopté cinq résolutions concernant les activités de la Commission dans l'année 1974 et l'utilisation des ressources qui lui sont attribuées dans le cadre de l'assistance technique.

La quatrième conférence régionale sur l'éducation et le développement a eu lieu à Addis-Abeba du 18 au 30 novembre. D'autre part, une conférence régionale sur l'emploi et la formation, organisée par la C.E.A. et diverses institutions nationales d'aide au développement, a été début décembre une association africaine pour le développement et la formation.

COMMISSION ÉCONOMIQUE DES NATIONS UNIES POUR L'AMÉRIQUE LATINE. — Convoquée par la Commission économique des Nations unies pour l'Amérique latine (CEPAL), une conférence latino-américaine de l'industrialisation s'est tenue à Mexico du 23 au 29 novembre. Deux textes ont été

adoptés, une « déclaration de principes » et un « plan d'action », fixant tous deux la position latino-américaine sur l'industrialisation préparée par la deuxième conférence générale de l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI), qui se tiendra dans la capitale péruvienne en mars prochain.

Une autre réunion a eu lieu sous l'égide de la CEPAL, dans la capitale mexicaine, du 2 au 7 décembre, avec la participation de hauts responsables politiques et des experts de tous les États membres. Ses travaux ont été consacrés à l'examen du plan régional pour l'application de la science et de la technologie au développement des pays du sous-continent, ainsi qu'aux moyens de sa mise en œuvre.

Un accord portant sur un programme commun de coopération technique, aux fins de donner une impulsion nouvelle à la recherche scientifique et technologique en Amérique latine, a été signé à Santiago le 28 novembre entre la CEPAL et la Banque interaméricaine de développement. Le coût du programme est estimé à 11 millions de dollars, financés à concurrence de 56 % par la BID, et de 44 % par la CEPAL.

CONFÉRENCE ÉCONOMIQUE DES NATIONS UNIES POUR L'EUROPE. — Le comité pour le développement de la Commission économique des Nations unies pour l'Europe (C.E.E.-ONU) a tenu sa vingt-troisième session à Genève du 25 au 29 novembre. Il a passé en revue l'évolution des économies nationales et des échanges. Seul organisme intergouvernemental d'coopérer de la coopération régionale en matière de statistiques de données statistiques économiques et démographiques, il a examiné les progrès de ses travaux sur des échanges entre l'Europe de l'Est et l'Europe de l'Ouest ; les participants se sont accordés à poursuivre la coopération industrielle entre les deux zones.

— Réunis en novembre sous les auspices des comités des gouvernements pour la science et la technique de la C.E.E.-ONU, des délégués de quatre pays ont envisagé la situation de l'énergie dans dix ou vingt ans, l'évolution des nouvelles techniques de sources d'énergie économique et écologique aux innovations en ce secteur.

— La C.E.E.-ONU a publié, début décembre, une étude préparée par le Centre de la recherche et de l'étude des marchés des produits forestiers en 1974 et Perspectives pour 1975. Selon les experts, certains signes de rétablissement dans l'industrie de la construction pourraient être relevés vers l'automne 1975.

## Cour internationale de justice

### Arrêts dans les deux affaires d'essais nucléaires intentées contre la France

PAR deux arrêts prononcés le 20 décembre par neuf voix contre six, la Cour internationale de justice a déclaré sans objet les requêtes de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande introduites contre la France à propos de ses essais nucléaires atmosphériques. Cette décision s'appuie sur l'intention exprimée par le gouvernement français de cesser ses essais nucléaires dans l'atmosphère.

La Cour a précisé qu'en conséquence les requêtes de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie devant le gouvernement des Fidji dans chacune des affaires tombent, et qu'il n'y a aucune suite à leur donner.

## F.A.O.

### Le conseil établit un projet d'engagement international sur la sécurité alimentaire mondiale

Le conseil de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (F.A.O.) a approuvé, le 2 décembre, un projet d'engagement international sur la sécurité alimentaire mondiale, destiné à prévenir les famines consécutives aux récoltes manquées et aux catastrophes naturelles. Le texte doit recevoir l'approbation des gouvernements des différents pays membres.

Cette initiative sur le plan de la sécurité alimentaire était une des mesures urgentes examinées par le conseil pour rendre effectives les recommandations de l'Assemblée mondiale des Nations unies sur l'alimentation, qui s'est tenue à Rome du 5 au 16 novembre. Pour pouvoir financer les mesures prévues, le conseil de la F.A.O. a décidé la création immédiate d'un fonds de 1 million de dollars.

Un départ, il s'agit pour chaque pays de constituer et de maintenir des stocks de produits alimentaires de base, surtout des céréales, sur une base nationale, dans le cadre d'un système international de politiques, d'objectifs et de principes communs. Pour mettre le système en route, la F.A.O. organisera, fin février, une réunion de spécialistes de ces questions.

La F.A.O. et la conférence mondiale de l'alimentation ont décidé que, pour pouvoir participer à un nouveau plan, les pays en voie de développement devraient recevoir une aide spéciale. Le paragraphe final de la résolution du conseil, qui les organisations intergouvernementales et nationales, à fournir aux pays en développement l'aide technique, financière et alimentaire sous forme de dons ou à des conditions particulièrement favorables afin de développer et de mettre sur pied, dans ces pays, les politiques nationales de stockage appropriées, notamment l'extension des équipements d'entreposage et de transport, selon les priorités de leurs programmes nationaux de développement.

En autorisant un fonds provisoire de 1 million de dollars, ceux de la F.A.O. a donné, entre autres, les moyens de renforcer le système mondial d'information alimentaire et de créer un secrétariat provisoire pour le nouveau conseil mondial de l'alimentation.

Le conseil a décidé de tenir, en mars, une session extraordinaire afin de continuer à prendre les mesures concrètes destinées à mettre en œuvre les décisions de la conférence mondiale de l'alimentation. La session sera présidée par le directeur général à négocier, dans l'intervalle, la part que la F.A.O. pourrait prendre à de nouvelles initiatives, en coopération avec les États-Unis et d'autres organisations.

AIDE ALIMENTAIRE. — Les pays de la zone sahélienne auront encore besoin d'aide alimentaire en 1975 mais bien moins importante qu'en 1974. C'est la conclusion d'une mission d'étude effectuée par des représentants des pays donateurs dans la région. Le rapport de la mission estime qu'il faudra environ 325 000 tonnes de céréales au cours d'une période comprise entre le 1<sup>er</sup> novembre 1974 et le 31 octobre 1975, c'est-à-dire à peu près le tiers de l'aide (plus de 1 million de tonnes) fournie à

ces pays pour combler le déficit alimentaire de la période précédente (qui a pris fin le 31 octobre 1974). Les cultures, selon les dernières estimations de la F.A.O., de zones déficitaires alimentaires seraient actuellement au Bangladesh, en Inde et dans trois pays de la zone sahélienne : Mali, Niger, République centrafricaine. On signale également que des pénuries alimentaires de diverses natures sont prévues dans les pays suivants : Honduras, République dominicaine, Lesotho, Somalie, République démocratique du Yémen, Suriname, Émirats arabes unis, Thaïlande et Zambie.

En 1974, le Programme alimentaire mondial (P.M.A.) a décidé d'envoyer pour plus de 1,5 millions de dollars d'aide alimentaire au Bangladesh, au Lesotho et au Suriname, récemment dévastés par des inondations, ainsi qu'en Somalie, pays affecté par de graves sécheresses.

La F.A.O. a d'autre part été saisie d'une demande d'aide alimentaire au Bénin par M. Marceline de Bénin, vice-président du gouvernement provisoire de ce pays.

ENQUÊTES. — Une consultation d'experts sur l'emploi des matières organiques comme engrais, organisée à Rome par la F.A.O. et l'Agence suédoise pour le développement international, a précisé qu'il serait capital que les pays en développement prennent conscience de l'importance de ces matières organiques pour leur agriculture, en les associant de la manière la plus efficace possible avec les engrais minéraux. Les experts se sont accordés à recommander de promouvoir la production de ces matières organiques à la pénurie d'engrais.

## Travail

### Une conférence mondiale sur l'emploi en 1976

Le conseil d'administration du Bureau international du travail (BIT), qui a terminé les travaux de sa session d'automne le 16 novembre, a décidé de réunir une conférence mondiale sur l'emploi en 1976, conformément à la résolution adoptée par la conférence internationale du travail en juin. Il a examiné, à cette occasion, la « politique de discrimination, de racisme et de violation des libertés et des droits syndicaux appliquée par les autorités israéliennes en Palestine et dans les autres territoires arabes occupés ».

LA CROISSANCE URBAINE EN AMÉRIQUE LATINE. — Selon un rapport soumis à la dixième conférence des pays d'Amérique latine de l'Organisation internationale des travailleurs (O.I.T.) du 25 novembre au 5 décembre, l'Amérique latine connaît un développement alarmant de la croissance urbaine. Les migrations d'immigrants de 1850 à 1970, la proportion de citadins dans la population totale est ainsi passée de 30,8 % à 47,8 % au Brésil, de 35 % à 57,7 % au Colombie, de 32,7 % à 62,3 % au Mexique et de 38,7 % à 57,7 % au Venezuela.

CECIL. — La commission d'investigation et de conseil de la C.I.L. pour l'examen des plaintes en violation de la liberté syndicale (C.I.L.) s'est réunie au Chili le 28 novembre pour une série de trois sessions.

INDUSTRIE ROYAL. — Les délégués de vingt et un pays ont participé à la dernière réunion technique tripartite (experts gouvernementaux, employeurs et travailleurs) sur l'industrie textile, qui s'est tenue à Genève du 28 novembre au 2 décembre. Les débats ont principalement porté sur les droits syndicaux des travailleurs de l'industrie et de la restauration, sur les Finances, sur le développement de tourisme pour les pays en voie de développement.

NOMINATIONS. — M. Bertil Swahn (Suède) et John Wainwright McDonald Jr. (États-Unis) ont été nommés directeurs généraux du BIT. Ces nominations ont pris effet le 15 décembre.

## Météorologie

### Nouvel accord sur les stations océaniques de l'Atlantique nord

La conférence des pénultiennes sur les stations océaniques de l'Atlantique nord, organisée conjointement par l'Organisation météorologique mondiale (O.M.M.) et par l'Organisation internationale de l'éducation civile (O.I.E.C.), s'est à nouveau réunie à Genève du 4 au 5 novembre. (Une première rencontre avait eu lieu du 18 février au 1<sup>er</sup> mars 1974.) Les participants ont conclu un accord qui assurera l'exploitation et le financement d'un réseau de quatre stations océaniques dans l'Atlantique nord (réseau NAOS), qui sera administré par l'O.M.M. Cet accord, à vocation essentiellement météorologique, remplacera, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1975 l'accord de 1945 qui visait surtout à assurer la sécurité de la navigation aérienne et qui avait été conclu sous les auspices de l'O.A.C.I.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE. — M. Hector Winer (Jamaïque) a été porté le 15 novembre à la présidence du conseil exécutif de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

L'UNESCO a reçu le 17 et 18 novembre le prix de la paix « Jean XXIII ».

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ. — Le troisième symposium européen sur le rôle de la pharmacologie clinique comme moyen d'évaluation de la sécurité des médicaments a eu lieu à Heidelberg du 5 au 8 novembre.

Cinquante experts en génétique, en psychologie, en sociologie et en éducation ont participé à Genève du 11 au 15 novembre, à une réunion consacrée au rôle de l'éducation sanitaire dans la lutte contre les maladies transmissibles par contact sexuel.

Une conférence sur les tendances nouvelles de la médecine maternelle et infantile a réuni à Moscou, du 11 au 15 novembre, plus de quatre cents experts venus de trente-deux pays. Ils ont établi un bilan des insuffisances dans ce domaine et recommandé les stratégies destinées à faire face aux conséquences des migrations et de l'urbanisation qui se développent en Europe.

La lutte contre la pollution chimique en Méditerranée a été au centre des débats de la conférence des Nations unies pour l'environnement, convoquée par l'O.M.S. à Copenhague du 16 au 18 décembre, afin de préparer la réunion intergouvernementale qui aura lieu à Barcelone en février, sous les auspices du Programme des Nations unies pour l'environnement.

DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL. — La conférence des Nations unies pour l'industrie des contributions à l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI), réunie à New-York le 22 octobre, a annoncé que les activités de l'ONUDI pour 1975 seront financées par les contributions volontaires de soixante-sept pays, pour un montant total de 2,85 millions de dollars.

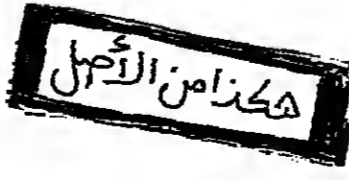
La première partie de la dixième session du comité permanent du Conseil du développement industriel s'est tenue à Vienne du 2 au 14 décembre, pour préparer la deuxième conférence générale de l'ONUDI, qui se déroulera à Lima (Pérou) en mars 1975. L'Organisation d'aujourd'hui a publié à cette occasion un numéro spécial de la série « Études de développement industriel » sur les problèmes d'industrialisation des pays en voie de développement. Ce document traite de la production manufacturière, les échanges, l'emploi et les transferts de technologie, et servira de référence à la conférence de Lima.

AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE. — Cent cinquante scientifiques de vingt-huit pays ont participé du 11 au 15 novembre à Tokyo à la cinquième conférence internationale sur la physique des plasmas et la recherche concernant

VIENT DE PARAÎTRE :

## ANNÉE AFRICAINE 1973

— L'Afrique dans le monde : Les problèmes politiques, économiques et culturels ;  
— Chronologies par État.  
Un volume relié de 730 pages, format 16x24 ..... 192,60 F.T.T.C.  
EDITIONS A. PEDONE, 13, rue Soufflot, Paris-5<sup>e</sup>. — Tél. : 033-05-97









de la Communauté économique européenne. Il a noté l'accroissement de l'aide de la C.E.E. aux pays en voie de développement (320 millions d'unités de compte en 1973, 350 millions en 1974) et s'est félicité de l'initiative visant à apporter des fonds supplémentaires pour les crises énergétiques...

- RECENTES PUBLICATIONS
● La politique monétaire aux États-Unis, dans la série « Etudes monétaires » (238 pages).
● Coopération pour le développement - Examen 1974 : rapport annuel du président du Comité d'aide au développement. Avec une évaluation des changements intervenus au cours des douze derniers mois dans la situation et les perspectives des pays en voie de développement...

Organisation des pays exportateurs de pétrole

Haussa de 4 % du revenu fiscal moyen des pays membres

LES ministres des pays membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), réunis à Vienne les 12 et 13 décembre, ont décidé d'étendre à l'ensemble des pays membres de l'Organisation les décisions prises le 10 novembre par l'Arabie Saoudite, Abu-Dhabi et Qatar : le prix de participation est fixé à 10,46 dollars le baril de pétrole brut (93 % du prix affiché) et le prix de concession majoré de 0,93 dollars le baril...

LES ministres ont pris non plus de décision sur l'indexation du prix du pétrole sur le taux d'inflation des pays industrialisés, du revanche, ils ont affirmé leur soutien à toute initiative en faveur d'un dialogue entre pays producteurs et pays consommateurs.

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT. - Le groupe préparatoire intergouvernemental pour l'élaboration d'une convention sur le transport international multimodal a tenu sa deuxième session à Genève du 11 au 23 novembre.

GATT. - L'ensemble des pays participant à la troisième session des parties contractantes du GATT (accord général sur les tarifs et le commerce) se sont réunis, les 21 novembre, en l'honneur des suggestions présentées dans son discours d'ouverture par le président, M. Fukuda (Japon).

CONSEIL OLEICOLA INTERNATIONAL. - La trente et unième session du Conseil oleicole international a été tenue du 18 au 22 novembre à Madrid, les débats ont porté sur la situation du marché de l'huile d'olive en 1973-1974 et les perspectives pour 1974-1975.

GRUPE ANDIN. - La troisième réunion du comité monétaire et des changes du Groupe andin a eu lieu à Cali (Colombie) du 1er au 7 décembre. Ses travaux ont porté sur : a) les instruments de la politique monétaire et des changes des pays membres...

AVIGNON

VILLE D'ART, DE TOURISME ET DE CONGRES

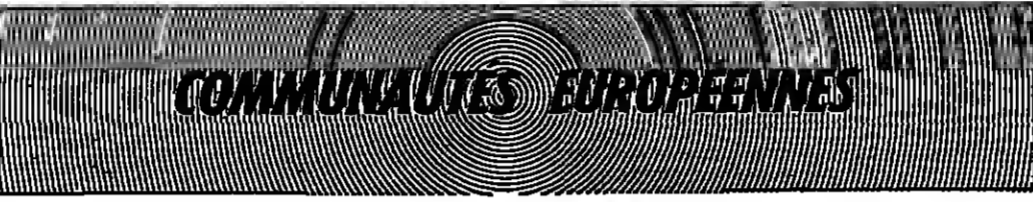


- LE PALAIS DES PAPES : LE PONT SAINT-BÉNÉZET, popularisé à travers le monde par la légende et la chanson ses nombreux salons civils et militaires.
LES TRAMWAYS DE SES MUSÉES.
DE MAGNIFIQUES EXCURSIONS A TRAVERS LA PROVENCE.
SON FOLKLORE (chansons et vieilles traditions).
UN FESTIVAL DRAMATIQUE (15 juillet - 15 août) Théâtre chorégraphie, cinéma, marionnettes.
DES SALLES DE REUNION.
DES SERVICES REGULIERS DE TRAINS « auto-conductés » aller et retour au départ de PARIS STAPLES (Le Touquet), BOULOGNE, LIEGE, BRUXELLES, AMSTERDAM, DUISSELDORE, BAMBOURG, PARIS/EST.
SON IMPORTANT MARCHÉ QUOTIDIEN DE FRUITS ET LEGUMES.
DES SATISFACTIONS GASTRONOMIQUES et des vins de grande crû (Châteauneuf-du-Pape, Côtes-du-Rhône, Gigondas, Vidal, etc.).
LE PALAIS DES EXPOSITIONS avec son équipement pour toutes les manifestations et congrès, ses grandes et harmonieuses salles de conférences, de restaurants, son cinéma, son parking.
Visitez AVIGNON « La Source de la Touraine ». Rendez-vous Jean-Jacques.

présenté par le comité (la fonte) sous le titre : « Bases pour l'harmonisation des politiques monétaires et des changes ».

UNION DOUANIÈRE ET ÉCONOMIQUE DE L'AFRIQUE CENTRALE. - Les présidents Aké (Cameroun), Bongo (Gabon), N'Gouabi (Congo) et Bokassa (République Centrafricaine) se sont réunis du 8 au 9 décembre à Yaoundé pour évaluer le bilan des dix années de fonctionnement de l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale (UDEAC), instaurée le 8 décembre 1964.

ORGANISATION DES PAYS ARABES EXPORTATEURS DE PÉTROLE. - Les ministres des finances et du pétrole des pays membres de l'Organisation des pays arabes exportateurs de pétrole (O.P.A.E.P.) ont ratifié au mois d'octobre l'accord



Marché commun

Un programme d'économie d'énergie

LES ministres de l'énergie des Neuf se sont mis d'accord, le 17 décembre à Bruxelles, sur un programme devant permettre à la C.E.E. d'ici à 1985, d'économiser 15 % de sa consommation d'énergie. Ce programme comporte vingt-deux actions touchant l'industrie, les transports, la consommation domestique et les centrales électriques.

LES ministres ont adopté ce programme sans discussion ainsi que les autres mesures suivantes : 1) Obligation pour les sociétés pétrolières et les États membres de communiquer, à dates fixes, à la commission de Bruxelles, le volume de leurs importations et exportations de produits pétroliers ; 2) Attribution d'un crédit de 25 millions de francs français environ à la recherche sur le recyclage du plutonium (un résidu des centrales nucléaires que sa radioactivité rend encombrant) ; 3) Obligation pour les producteurs d'électricité soumettre aux gouvernements les contrats de fourniture de gaz naturel. Cette mesure tend à éviter autant que possible l'utilisation de gaz dans les centrales électriques.

LES ministres de l'énergie des Neuf ont également adopté le texte d'une résolution définissant une « stratégie énergétique à moyen terme » ; les Neuf s'efforceront pour 1985 de ramener à 40 % (contre 52 % actuellement) leur dépendance énergétique de l'étranger. Le ministre français qui présidait les travaux des Neuf a ajouté que les programmes d'investissements déjà prévus dans la Communauté permettraient dès à présent de prévoir qu'en 1985 la moitié des besoins énergétiques seraient couverts par les ressources de la Communauté. La résolution du conseil exprime donc l'intention d'aller au-delà.

LES ministres ont décidé de se rencontrer dorénavant tous les deux mois. Ils poursuivront le 13 février - à la veille de la conférence préparatoire au dialogue avec les producteurs prévue pour mars - la discussion des objectifs sectoriels (nucléaire, pétrole, gaz, charbon) à fixer pour appliquer cette stratégie générale.

L'épineuse question du recyclage des pétrodollars

LES ministres des finances des Neuf, réunis le 19 décembre à Bruxelles, ont renvoyé à leur réunion de Londres des 7 et 8 janvier la définition d'une attitude commune à l'égard du recyclage des pétrodollars, qui représentent, à l'heure actuelle, 65 à 70 milliards de dollars. Les grands arguments se sont également contents d'enregistrer les propositions de la Commission européenne de Bruxelles sur la création d'une nouvelle unité de compte européenne. Le recours à cette unité de compte au sein du Fonds européen de coopération monétaire et le contrôle renforcé du marché des eurodollars. Enfin, ils ont renvoyé à la session de Londres la fixation d'une attitude commune à l'égard du problème de l'or, après que le ministre français, M. Jean-Pierre Fourcade, ait exprimé le souhait que les Neuf se mettent d'accord sur la comptabilisation du prix du métal jaune au prix du marché libre et la liberté des transactions entre banques centrales.

LES Neuf ont, d'autre part, approuvé une résolution tendant à renforcer la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales. La collaboration entre administrations des différents États membres sera intensifiée, notamment en matière d'informations sur la situation des entreprises multinationales et des holdings et en matière d'enquêtes fiscales.

Vers des rencontres paritaires sectorielles pour traiter du chômage

Les partenaires sociaux, les gouvernements et la Commission de la Communauté européenne ont retenu, le 16 décembre à Bruxelles, le principe des consultations paritaires sectorielles pour traiter du chômage dans certaines industries. M. Michel Durafour, ministre français du travail, qui présidait la conférence tripartite sur l'emploi de la Communauté européenne, a indiqué que les partenaires sociaux désiraient ouvrir des consultations le plus rapidement possible et sans poser de préalable quant à leur caractère institutionnel. Il a précisé que ces consultations concerneraient, en premier lieu, l'automobile, le textile, la chimie, la construction, les travaux publics et l'aéronautique. Jusqu'à présent, de telles rencontres sectorielles entre employeurs et syndicats n'avaient jamais eu lieu dans le cadre de la C.E.E. M. Durafour a reconnu que la crise économique dans laquelle la Communauté européenne est engagée avait incité les Neuf à combler cette lacune.

La conférence a abouti à un second résultat : il a été décidé de remettre en activité le comité permanent de l'emploi, créé en décembre 1970 et qui n'avait jamais fonctionné depuis 1972. Ce comité est chargé de donner des avis consultatifs sur la politique de l'emploi dans la Communauté.

du 10 juillet créant un Fonds de développement destiné à fournir des crédits à faible taux d'intérêt aux projets d'industrialisation des pays arabes et d'autres pays en voie de développement. Le Fonds disposera d'un capital de 500 millions à 1 milliard de dollars.

LES ministres doivent réexaminer les modalités de consultation d'industriels d'investissements dans le rôle de financer certains projets industriels des pays membres (notamment dans le secteur du raffinage du pétrole, de la pétrochimie, de la distribution et du transport des produits pétroliers) et dont la création avait été évoquée lors de la réunion du 10 juillet.

UNION DES PAYS EXPORTATEURS DE BANANES. - Les délégués des pays membres de l'Union des pays exportateurs de bananes (UPEB), dont l'accord constitutif a été signé le 17 septembre à Yaoundé, se sont réunis le 10 et 11 décembre pour étudier les problèmes du prix de ce produit. Ils ont exprimé leur inquiétude devant l'évolution du marché mondial et l'apparition éventuelle sur le marché de l'Asie des producteurs du Proche-Orient. Les réunions suivantes de l'UPEB ont été aussi évoquées.

CONFÉRENCE EUROPÉENNE DES MINISTRES DES TRANSPORTS. - Le conseil des ministres de la Conférence européenne des ministres des transports (C.E.M.T.) a tenu sa quarantième session à Paris le 10 décembre. Les ministres ont révisé son bureau et arrêté le programme de travail pour l'année 1975.

LES ministres des transports veulent ASSURER LES SOCIÉTÉS DE CHEMIN DE FER. - Les ministres des transports des Neuf ont décidé le 11 décembre, à Bruxelles, de tout mettre en œuvre pour assainir la situation financière de leurs sociétés de chemin de fer (en 1974, 1975, 1976).

LES ministres ont adopté la résolution adoptée au mois de juin dernier à Luxembourg, qui prévoit la mise en œuvre de nouvelles mesures de soutien des chemins de fer dans une plus grande autonomie de gestion, en particulier sur le plan financier.

LES ministres ont également décidé d'augmenter de 20 % le nombre des contingents communautaires pour les transports routiers. Ces licences de transport, valables pour l'ensemble des territoires de la C.E.E., représentent toutefois moins de 3 % du trafic international total entre les Neuf.

LES ministres ont également décidé d'augmenter de 20 % le nombre des contingents communautaires pour les transports routiers. Ces licences de transport, valables pour l'ensemble des territoires de la C.E.E., représentent toutefois moins de 3 % du trafic international total entre les Neuf.

LES ministres ont également décidé d'augmenter de 20 % le nombre des contingents communautaires pour les transports routiers. Ces licences de transport, valables pour l'ensemble des territoires de la C.E.E., représentent toutefois moins de 3 % du trafic international total entre les Neuf.

LES ministres ont également décidé d'augmenter de 20 % le nombre des contingents communautaires pour les transports routiers. Ces licences de transport, valables pour l'ensemble des territoires de la C.E.E., représentent toutefois moins de 3 % du trafic international total entre les Neuf.

LES ministres ont également décidé d'augmenter de 20 % le nombre des contingents communautaires pour les transports routiers. Ces licences de transport, valables pour l'ensemble des territoires de la C.E.E., représentent toutefois moins de 3 % du trafic international total entre les Neuf.

LES ministres ont également décidé d'augmenter de 20 % le nombre des contingents communautaires pour les transports routiers. Ces licences de transport, valables pour l'ensemble des territoires de la C.E.E., représentent toutefois moins de 3 % du trafic international total entre les Neuf.

LES ministres ont également décidé d'augmenter de 20 % le nombre des contingents communautaires pour les transports routiers. Ces licences de transport, valables pour l'ensemble des territoires de la C.E.E., représentent toutefois moins de 3 % du trafic international total entre les Neuf.

LES ministres ont également décidé d'augmenter de 20 % le nombre des contingents communautaires pour les transports routiers. Ces licences de transport, valables pour l'ensemble des territoires de la C.E.E., représentent toutefois moins de 3 % du trafic international total entre les Neuf.

LES ministres ont également décidé d'augmenter de 20 % le nombre des contingents communautaires pour les transports routiers. Ces licences de transport, valables pour l'ensemble des territoires de la C.E.E., représentent toutefois moins de 3 % du trafic international total entre les Neuf.

LES ministres ont également décidé d'augmenter de 20 % le nombre des contingents communautaires pour les transports routiers. Ces licences de transport, valables pour l'ensemble des territoires de la C.E.E., représentent toutefois moins de 3 % du trafic international total entre les Neuf.

LES ministres ont également décidé d'augmenter de 20 % le nombre des contingents communautaires pour les transports routiers. Ces licences de transport, valables pour l'ensemble des territoires de la C.E.E., représentent toutefois moins de 3 % du trafic international total entre les Neuf.

LES ministres ont également décidé d'augmenter de 20 % le nombre des contingents communautaires pour les transports routiers. Ces licences de transport, valables pour l'ensemble des territoires de la C.E.E., représentent toutefois moins de 3 % du trafic international total entre les Neuf.

LES ministres ont également décidé d'augmenter de 20 % le nombre des contingents communautaires pour les transports routiers. Ces licences de transport, valables pour l'ensemble des territoires de la C.E.E., représentent toutefois moins de 3 % du trafic international total entre les Neuf.

LES ministres ont également décidé d'augmenter de 20 % le nombre des contingents communautaires pour les transports routiers. Ces licences de transport, valables pour l'ensemble des territoires de la C.E.E., représentent toutefois moins de 3 % du trafic international total entre les Neuf.

LES ministres ont également décidé d'augmenter de 20 % le nombre des contingents communautaires pour les transports routiers. Ces licences de transport, valables pour l'ensemble des territoires de la C.E.E., représentent toutefois moins de 3 % du trafic international total entre les Neuf.

soit accompagnée d'aides « sélectives et dégressives » accordées en fonction des situations différenciées.

ASSOCIATION DE LA GRECE. - La Communauté européenne et la Grèce ont remis en vigueur l'accord d'association qui les liait depuis 1961 et qui avait été suspendu pendant les sept ans et demi de régime militaire.

AUX PAYS LES PLUS TOUCHÉS PAR LA CRISE ÉCONOMIQUE. - M. Claude Cheysson, le ministre européen chargé des relations avec les pays associés à la C.E.E., a signé le 11 décembre un accord relatif à l'accroissement de 120 millions de dollars à distribuer sur dix-sept ans et dont le montant sera de 3 milliards de dollars.

Parlement européen

Résolution pour le « sommet » du 9 décembre

Le Parlement européen réuni en session plénière à Luxembourg a adopté le 9 décembre une résolution s'adressant au « sommet » des chefs d'État et de gouvernement réunis le même jour à Paris. Cette résolution déclare notamment : « Il est urgent de passer, aussi bien sur le plan économique que politique, que sur le plan politique en général, du stade des déclarations d'intention à celui des décisions concrètes. »

La résolution demande par ailleurs que « soit accélérée la transformation de l'actuelle procédure de coopération politique européenne en une procédure communautaire », et que le Parlement européen soit « doté de pouvoirs de décisions budgétaires et de contrôle réels ».

M. Claude Cheysson, au nom de la Commission de la Communauté européenne, a déploré « la procédure détestable des budgets supplémentaires » que pratique le Conseil. Il a relevé que cinq budgets supplémentaires ont été votés qui portent sur plusieurs centaines de millions d'unités de compte, ce qui, dit-il, « est tout de même exorbitant ». Il s'agit de l'aide allemande à la section garantie du FEOGA, du Fonds régional, du Fonds européen de développement, et de l'action d'urgence des Nations unies.

M. Cheysson a qualifié par ailleurs de « paradoxal » le fait que les neuf gouvernements insistent sur la « situation pathétique » dans laquelle se trouvent un certain nombre de pays du tiers-monde (lors de la conférence de Rome) et refusent quinze jours plus tard de fixer le montant de l'aide de la Communauté au tiers-monde.

Pendant trois heures, le Parlement européen s'est penché le 11 décembre sur les résultats du « sommet » de Paris. M. Charles Frings, président des députés allemands d'extrême droite, qui sera le prochain président en exercice du Conseil, qui remplacera M. Suvaingardes, et M. François-Xavier Ortoli, président de la Commission européenne, ont intronisé la politique par deux déclarations sur la conférence de Paris.

Tout en se félicitant des succès obtenus à Paris, les parlementaires n'ont cependant pas manqué de relever que le communiqué reste à très vague sur différents points, par exemple en matière de politique énergétique « qui aurait été difficile de rédiger un texte plus vague que celui du communiqué ». En général, le chapitre consacré à l'élection du Parlement au suffrage universel direct a été accueilli avec satisfaction.

Le Parlement européen a enfin arrêté définitivement le 12 décembre le budget des Communautés européennes pour 1975. C'était la première fois que le Parlement usait de ses nouveaux pouvoirs en matière budgétaire.

CECA

Accord des Neuf pour maintenir la production de charbon

ATTENDU depuis des mois, l'accord entre les Neuf sur la politique énergétique a mené pour réduire la dépendance de l'Europe à l'égard de ses fournisseurs de pétrole a été réalisé au Conseil des ministres du 17 décembre. Le fait que le Conseil ait choisi de ramener de 5 % à 3,5 % par an l'accroissement de la consommation d'énergie de la C.E.E. d'année en année, en plus de la production charbonnière des Neuf, qui devra être stabilisée aux environs de 180 millions de tonnes d'équivalent-pétrole.

Le chiffre peut être apprécié par rapport à l'ensemble de l'approvisionnement des Neuf grâce aux données figurant au tableau publié dans la page ci-contre.

Ainsi, alors que la consommation d'énergie totale des Neuf augmenterait de 47 % en douze ans, celle de charbon progresserait de 10 % (alors qu'il était envisagé, au départ, qu'elle diminue de 23 %). Cette légère progression de la demande de charbon permettrait aux Neuf de maintenir leur production houillère actuelle, dont la proportion dans le total du charbon consommé en Europe reculerait à peine : 72 % contre 70 %.

Joint à l'effort fait sur l'énergie nucléaire et sur le gaz naturel d'origine européenne, cela permettrait de ramener la dépendance énergétique des Neuf, à l'égard de leurs fournisseurs extérieurs, de 63 % actuellement à quelque 50 % (et même à 40 % dans l'hypothèse où l'augmentation dans le tableau ci-dessus). La Commission européenne souhaitait voir les Neuf prendre l'engagement de ramener cette dépendance à 40 % seulement d'ici à 1985, mais le Conseil des ministres a jugé suffisant l'effort nécessaire pour parvenir au taux de 50 %.

L'objectif ainsi fixé, il a été convenu que les Neuf se mettraient d'accord en janvier et février sur les moyens permettant de l'atteindre. On mesurera alors, de façon exacte, les contraintes qu'ils acceptent de s'imposer pour aboutir à une véritable coordination de leurs politiques nationales de l'énergie concernant la production de charbon, la Commission européenne a fait introduire, dans la résolution votée par les Neuf, la nécessité que cette production ait lieu dans des conditions économiques satisfaisantes. Cela pourrait signifier le paiement, le cas échéant, d'une prime de sécurité de l'approvisionnement, destinée à compenser une partie des salaires des mineurs ou des investissements de maintien de l'extraction.

Ceci ne veut pas dire, évidemment, qu'il faudra produire du charbon coûte que coûte. Il sera sans doute difficile d'établir un équilibre entre les exigences de sécurité d'approvisionnement, évoquées par les Neuf, et les considérations économiques de prix et satisfaisables et soulevées par la Commission. Ce sera l'un des enjeux des prochaines réunions. Apparemment, l'essentiel du dispositif d'action proposé par la Commission européenne (voir nos deux derniers numéros) devrait pouvoir être tenu.

HAUSSE DE L'ACTIER ALLEMAND. - Des hausses de 3 à 11 % ont eu lieu en décembre en Allemagne sur la quasi-totalité des produits sidérurgiques. Les extrêmes concernent les tôles hors bande (13 %) et les tôles quarts et les larges plaques (11,5 %). Un seul type d'acier a enregistré une baisse : le rond à brêles (1,5 %). La sidérurgie allemande a justifié ce mouvement par l'élévation de ses coûts de production.

Handwritten text in Arabic script: محمد بن النعمان







# LE MONDE DIPLOMATIQUE

## La « crise » et les investissements américains à l'étranger

### Un élément décisif du renforcement de l'empire

Par DOMINIQUE DE LAUBIER \*

Avant la fin de la décennie en cours, le volume des nouveaux investissements américains à l'étranger aura dépassé son total cumulé depuis vingt-cinq ans. Et ce prodigieux développement pourra s'effectuer sans que les Etats-Unis aient pratiquement besoin de sortir des capitaux frais. L'Europe occidentale et le Japon devront être les principales cibles de cette évolution, les régions industrialisées du monde découvriront ainsi qu'elles vont dans un proche avenir, se trouver dans la situation qui est depuis longtemps celle des Etats traditionnels de l'empire américain. L'analyse ci-dessous explique les raisons et les mécanismes de cette domination renforcée.

DEPUIS un an, il n'est question que de recyclage des capitaux accumulés par les pays producteurs de pétrole et de mise en place de canaux destinés à recueillir leurs surplus financiers et à les échapper vers les pays en proie aux déficits dans leurs échanges extérieurs. Parmi ces canaux, celui des investissements directs que les pays pétroliers pourraient effectuer figure au premier plan des revendications financières qu'ils formulent auprès des responsables des pays industriels. Il se heurte à bien des réticences de la part de ceux-ci, peu soucieux de voir soudain des accordeurs entiers de leurs industries passer sous contrôle étranger, comme le montre l'accueil réservé à la récente tentative de prise de participation dans la firme aéronautique américaine Lockheed.

Mais le recyclage eura sans doute pour effet, dans un premier temps,

d'apporter des capitaux directement, non pas aux pays déficataires, mais bien plutôt aux quelques nations qui apparaissent le mieux placées dans le tourbillon pétrolier qui troppe les nations avancées. Comme l'exprime sans tarder M. Al Hamad, directeur du Fonds koweïtien pour le développement économique des pays arabes, « nous voulons investir dans des projets solides et prometteurs, non dans des marchés financiers en déclin ou dans des entreprises menacées par la faillite ».

Ainsi observe-t-on déjà un processus qui paraît appelé à se poursuivre au moins d'ici la fin de cette décennie, et loutefois les pays producteurs parviennent à maintenir le prix du pétrole à un niveau élevé, susceptible d'assurer des surplus financiers considérables aux plus riches et aux moins peuplés d'entre eux : une fraction très importante de leurs avoirs financiers sera orientée vers les Etats-Unis, qui exercent sur les responsables actuels des finances arabes, de leur aveu même, « une véritable fascination ». On est ainsi conduit à penser que les flux de capitaux dont les Etats-Unis vont bénéficier renforceront les moyens d'action dont les entreprises américaines disposeront au cours des années qui viennent et inciteront ces entreprises à saisir cette occasion pour développer encore leurs investissements à l'étranger et à prendre à bon compte le contrôle d'entreprises européennes risquées en difficulté par la crise économique qui sévit déjà. Ainsi le recyclage des capitaux pourrait-il entraîner une accélération de l'empire économique américain sur les autres pays industriels et aggraver à long terme les menaces qui pèsent déjà sur leur indépendance économique et donc politique.

#### La surévaluation du pouvoir d'achat

BIEN des facteurs, on le sait, sont intervenus pour inciter les entreprises américaines à s'implanter à l'étranger comme elles l'ont fait depuis vingt-cinq ans. Parmi ceux-ci, la surévaluation du pouvoir d'achat du dollar à l'égard des monnaies et des actifs étrangers a joué un rôle non négligeable. Cette surévaluation, admise par les Etats-Unis lors du grand réajustement monétaire de l'automne 1948, a sans aucun doute entraîné le développement des exportations de produits américains, mais elle a, en contrepartie, accru les moyens à la disposition des grandes firmes américaines pour acquérir des actifs à l'étranger. Si, de 1950 à 1958, les sorties de capitaux des Etats-Unis pour financer une fraction des investissements à l'étranger sont quelques peu contrariées par les entraves encore opposées à la liberté de circulation des capitaux entre les pays industriels, et par l'inconvertibilité partielle des grandes monnaies, à partir de 1959 ces obstacles sont levés et, après quelque flottement, on observe une progression spectaculaire à la fois dans l'ensemble des dépenses d'investissement et dans les sorties de capitaux destinées à en couvrir une

\* Responsable des analyses financières du Groupe d'études prospectives internationales.

fraction, le financement du reste reposant sur les profits investis ou sur les capitaux obtenus sur place. De 1950 à 1971, les deux séries évoluent comme l'indique le tableau I. Les deux dévaluations du dollar intervenues, l'une à la fin de 1971 et l'autre au début de 1973, puis sa profonde dépréciation par rapport à la plupart des autres monnaies au cours du premier semestre 1973 dans le cadre des taux de change flottants, n'ont pas menqué d'exercer une influence défavorable sur l'évolution des deux séries en 1972 et 1973. Les dépenses d'investissement ont atteint 16,9 milliards de dollars en 1972 et 20,3 milliards en 1973, ce qui, compte tenu de la diminution du pouvoir d'achat du dollar exprimé en monnaies étrangères, représente en volume, par rapport au niveau atteint en 1971, une diminution

#### Une formidable machine auto-alimentée

MAIS si les pays d'accueil des investissements américains peuvent espérer obtenir de la sorte un soulagement de leurs déficits extérieurs il faut bien voir que cet adoucissement implique une amélioration progressive de leur patrimoine financier et industriel et une diminution de leur autonomie économique. Il représente

de l'ordre de 10% pour 1972 et encore un léger lâchage en 1973. Quant aux sorties de capitaux, elles sont tombées à 3,5 milliards de dollars en 1972 et ont à peine rattrapé en 1973 le niveau de 1971, en dollars dépréciés d'un bon 20%.

Si elle s'affaiblit sérieusement la compétitivité des industries de l'Europe et du Japon et déséquilibre gravement leurs échanges extérieurs, la crise énergétique n'atteint guère les Etats-Unis et renforce, au contraire, la domination économique et financière qu'ils exercent sur les autres pays industriels depuis le fin de la guerre et qu'ils perpétuent sur le point de perdre au début de cette décennie. D' maintenant, les firmes américaines repartent de plus belle à la conquête des actifs industriels et commerciaux étrangers, et leurs prévisions sont plus ambitieuses que jamais. Les dépenses d'investissement auront atteint environ 25 milliards de dollars en 1974 et pourrissent s'élever à 30 milliards en 1975.

Aussi s'est-il paru intéressant de chercher, dans le cadre des travaux poursuivis par le G.E.P.I. (1), à estimer, en fonction de certaines hypothèses, comment les investissements américains pourraient évoluer d'ici à 1980 et vers quels pays, et quels mouvements de capitaux ils pourraient entraîner.

Une estimation très prudente conduit à évaluer l'ensemble des dépenses d'investissement qui seraient réalisées par les firmes américaines de 1974 à 1980 inclus à environ 225 milliards de dollars courants. On a tenu compte en particulier des projets déjà en cours, de l'effet dissuasif exercé par les nationalisations pétrolières au Proche-Orient ou, à l'inverse, du caractère à nouveau attractif présenté par certaines régions (telles les rives de la mer du Nord ou le Canada), enfin de l'assouplissement des réglementations opposées jusqu'à présent à l'entrée de investissements étrangers par quelques pays comme le France et le Japon, contrairement à ce qui a été soupçonné s'ils veulent disposer des devises nécessaires à la tôle ou règlement de leurs déficits courants et au financement de leurs propres investissements à l'étranger. Les dépenses cumulées en sept ans se répartiraient selon des chiffres réunis dans le tableau II.

On le voit, l'évolution tracée ici n'implique pas de modifications très importantes dans l'orientation géographique des nouveaux investissements. En revanche, il est paru nécessaire de prévoir un inféchissement assez sensible des modalités de financement de ces investissements pour tenir compte de la pénurie de capitaux dont l'Europe et le Japon risquent de souffrir au cours de la période sous revue.

De 1950 à 1971, les 113 milliards de dollars d'investissements directs réalisés par les firmes américaines avaient été financés à raison de 42 milliards (37%) par des sorties de capitaux, de 26 milliards (22%) par des profits réinvestis sur place et de 47 milliards (41%) par des capitaux obtenus hors des Etats-Unis par les firmes américaines (2). Pour les sept années sous revue, ces trois sources de financement couvriront respectivement 22,50 et 34% des dépenses d'investissements et, en 1980, les sorties de capitaux financeraient désormais au moins 40% des investissements nouveaux, les profits réinvestis le tiers, et les emprunts un peu plus du quart seulement.

En sept ans, les Etats-Unis enverraient ainsi quelque 80 milliards de dollars vers le reste du monde, jouant un rôle de redistribution non négligeable pour les pays d'accueil. La France, par exemple, pourrait recevoir de Etats-Unis 5 à 6 milliards de dollars, voire 7 milliards, au cours de cette période, soit environ 800 à 900 millions de dollars en moyenne par an, alors que, jusqu'à présent, elle n'avait reçu qu'à peine 400 millions en 1973 et moins de la moitié de cette somme en 1972.

dès 1980 sinon event, contre-balancé par les rapatriements de revenus. Et cela, répétons-le, dans l'hypothèse où les envois de capitaux par les investisseurs américains seront proportionnellement bien plus importants que ces dernières années.

En fait, les actifs industriels accumulés par les Etats-Unis à l'étranger sont si importants que, depuis vingt-cinq ans, ils n'ont cessé de recevoir, à titre de revenus ou de avances sur licences accordées aux filiales, davantage qu'ils n'envoient de capitaux frais à l'étranger, comme le montre le tableau III (en milliards de dollars) :

Ainsi, les Etats-Unis ont-ils pu investir en un quart de siècle près de 200 milliards de dollars à l'étranger, sans bourse délier, si l'on tient compte des revenus engendrés par ces investissements, et en réussissant au contraire à obtenir des rentrées nettes de quelque 70 milliards de dollars ! C'est essentiellement avec de l'argent emprunté à l'étranger ou gagné à

l'extérieur et réinvesti sur place que les firmes américaines étendent peu à peu leur empire sur le monde.

A la fin de 1974, les actifs ainsi accumulés auraient une valeur comptable de l'ordre de 120 milliards de dollars et une valeur réelle que l'on peut estimer à 300 milliards environ. En 1980, la valeur comptable se situera sans doute entre 220 et 250 milliards de dollars, et la valeur réelle à plus de 500 milliards. Les profits annuels avoisineront 40 milliards de dollars et leur solde délégué par le France à l'étranger à la fin de cette décennie. A titre de comparaison, la valeur comptable des investissements britanniques en 1968 sera sans doute, selon nos estimations, de l'ordre de 60 milliards de dollars, environ quatre fois moins que ceux des Etats-Unis, et celle des investissements allemands ou japonais approchera de 40 milliards de dollars.

#### La balance des paiements, un concept vidé de sa signification

LA croissance accélérée des opérations d'investissement à l'étranger par les firmes dites multinationales, essentiellement américaines, a pour effet d'enlever toute signification à la plupart des rubriques de la balance des paiements et tout particulièrement à celle de la balance américaine. Au vu, et à mesure que les grandes entreprises établissent des filiales à l'étranger, les ventes réalisées par celles-ci remplacent — quel que soit le destinataire — les exportations jusqu'à assurées par les maisons-mères. En 1972, lorsque les exportations américaines atteignaient près de 49 milliards de dollars, les experts du monde entier s'inquiétaient du déficit commercial de 7 milliards qui apparaissait alors que, dans le même temps, les filiales américaines des entreprises américaines implantées à l'étranger réalisaient plus de 220 milliards de dollars de ventes, soit quatre fois et demie la valeur des exportations de leurs maisons-mères. En 1980, ces ventes ne seront guère éloignées de 700 milliards de dollars, soit environ trois fois et demie la valeur des exportations américaines envisagées pour 1980.

De leur côté, les ventes réalisées par les filiales se traduisent en partie par des exportations à partir du pays d'accueil. Voilà deux ans, le rapport Fibicoff évaluait la part couverte en 1970 par les filiales établies dans quelques pays dans l'ensemble des exportations réalisées par ces pays, en ce qui concerne le Canada, à plus de 40%, l'Amérique latine 38%, le Royaume-Uni 17% et les six pays fondateurs du Marché commun 10% en moyenne. Il ne fait guère de doute que ces pourcentages seront appelés à s'élever sensiblement d'ici à 1980. Comment qualifier de « canalisation » ou de « britanniques » les exportations effectuées par des entreprises améri-

ciennes susceptibles de rapatrier tôt ou tard vers les Etats-Unis au moins une fraction des profits réalisés de ces opérations ? Comment même qualifier de réserves de change pour un pays des avoirs en devises susceptibles à tout moment d'être transférés vers l'étranger sur un ordre venu de l'étranger pour appuyer la stratégie de telle ou telle firme multinationale, voire tout simplement pour réaliser ses opérations spéculatives ?

Le début de cette décennie faisait apparaître quelques signes d'un certain déclin de la toute-puissance américaine. Son industrie se faisait surclasser, de plus en plus même sur son propre marché intérieur, par ses rivales d'Europe ou du Japon ; sa monnaie se voyait précéder, en tant que monnaie de réserve, le mark, le yen, le florin ou le franc suisse ; ses entreprises multinationales étaient contestées, non seulement par les étudiants gauchistes ou des actionnaires libéraux, mais aussi par des organisations internationales telles que l'ONU, l'O.C.D.E., etc.

Le « Nixon round » et les négociations qui reviennent à l'accompagner sur le réajustement du système monétaire international ou le partage des dépenses militaires représentaient une tentative de l'alignement américain sur l'échelle des dépenses qui semblait lui échapper inexorablement. A peine apparus, ces signes sont révolus. Le drainage de leurs réserves de change pour le règlement de leurs actifs de pétrole met les pays européens devant le choix de crâcher leur politique leur conduite économique et politique. L'Europe n'a-t-elle d'autre destin que d'attendre passivement l'issue du conflit qui pourrait s'ouvrir ?

TABLEAU I EVOLUTION DES INVESTISSEMENTS A L'ETRANGER ET DES SORTIES DE CAPITAL (en milliards de dollars)

	Une progression spectaculaire					Total 1950-1971
	1950 à 1959 (Moyenne annuelle)	1960	1965	1970	1971	
Dépenses d'investissement à l'étranger .....	3,3	3,8	7,5	14,1	16,5	132
Sorties de capitaux .....	1,1	1,7	3,5	4,4	4,9	46

TABLEAU II ACCROISSEMENT DES INVESTISSEMENTS JUSQU'EN 1980 (en milliards de dollars)

	1974 à 1980 (7 ans cumulés)		Pour comparaison 1972 à 1973	
	Milliards de dollars	% du total	Milliards de dollars	% du total
— Europe .....	92	40,8	15,1	40,8
dont les Britanniques .....	(22)	(10,2)	(3,8)	(10,5)
R.F.A. ....	(20)	(8,9)	(3,0)	(8,3)
France .....	(15)	(6,7)	(2,4)	(6,4)
— Canada .....	50	22,2	7,7	20,8
— Japon .....	14	6,2	1,2	3,2
— ANZAS .....	11	4,9	1,6	4,8
— Amérique latine .....	25	11,1	4,4	11,8
— Afrique .....	4	1,8	0,8	2,2
— Asie (sans Japon) .....	19	8,4	1,4	3,8
— Proche-Orient et divers non classés .....	16	7,2	4,8	12,8
<b>Total .....</b>	<b>225</b>	<b>100,0</b>	<b>37,2</b>	<b>100,0</b>

TABLEAU III DES REVENUS SUPERIEURS AUX SORTIES DES CAPITAUX FRAIS (en milliards de dollars)

	1960 à 1970	1971	1972	1973	1974 (prévisions)	Total (25 années)
	1) Investissements réinvestis à l'étranger .....	116	16,5	18,9	20,3	25,3
dont :						
2) Sur sorties de capitaux .....	42	4,9	3,8	4,6	5,7	61
3) Revenus obtenus .....	90	8,4	11,6	17,5	24,9	133
dont :						
4) Rapatriés .....	63	6,4	6,9	9,4	17,7	100
5) Revenues sur licences aux filiales .....	15	2,2	2,4	2,8	3,2	26
Effet net sur la balance américaine (4 + 5 - 2) .....	+ 36	+ 3,7	+ 5,8	+ 7,3	+ 15,2	+ 68

**LE MONDE DIPLOMATIQUE**

Directeur de la publication : Jacques FAUVET  
 Rédacteur en chef : Claude JULIEN  
 Rédactrice en chef adjointe : Micheline FAUVET

Prix de l'abonnement annuel (en francs) :

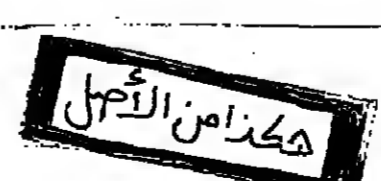
VOIE NORMALE  
 France, DOM. TOM, et colonies sauf Algérie ..... 53  
 Etranger ..... 78

PAR AVION (abonnement et taxes) :

Europe (y compris Turquie d'Asie, Açores, Chypre, Madère, Algérie, Maroc et Tunisie) .....	87	Arabie Saoudite, Iran, Irak, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Egypte, Syrie .....	181
Afrique française, Guadeloupe, Guyane française, Martinique, Réunion .....	68	Birmanie, Chine, Corée, Hongkong, Japon, Indonésie, Malacca, Malaisie, Mongolie, Philippines, Singapour, Taïwan, Thaïlande, Vietnam du Nord, Australie, Nouvelle-Zélande, autres pays d'Océanie .....	140
Comores, Madagascar, Laos, Vietnam du Sud, Nouvelle-Calédonie, Nouvelles-Hébrides, Polynésie française, République Khmère, Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis-et-Futuna .....	116	Autres pays d'Afrique, d'Amérique et d'Asie .....	121

(Chèque postal : Paris 07 4207-23)

Rédaction et administration : 5, rue des Imbues, 75247 PARIS CEDEX 09  
 Tél. : 770-91-29  
 Adresse télégraphique : Jourmond, Paris. Télex : Le Monde 65.572 Paris





Supplément

Les Québécois et LE QUÉBEC



La récente visite officielle en France de M. Bourassa, premier ministre québécois, a fourni l'occasion de revoir une double histoire. Celle, bien connue, des relations franco-québécoises, aujourd'hui apaisées et pragmatiques après l'orage et les espoirs provoqués par l'attitude du général de Gaulle. Celle du Québec lui-même, largement ignorée du public français, enclavé à se satisfaire de la sympathie l'impressionnisme du terme est significative — qu'il éprouve pour sa population. C'est ignorer injustement, en un temps où la défense des minorités prend une telle place, la profondeur et l'intensité de la lutte menée par les Québécois depuis

deux siècles, que le professeur Marcel Rioux retrace ci-dessous.

Mais le Québec est aussi une province d'Amérique du Nord, marquée de certains traits communs aux régions voisines du Canada ou des États-Unis : immensité des espaces, abondance des matières premières qui restent encore à mettre en valeur, modernité. Le syndicalisme lui-même, s'il porte une empreinte proprement québécoise, est aussi marqué par son contexte nord-américain qui l'a imprégné d'un « gangstérisme » importé des États-Unis. Et l'enseignement, affronté à la situation paradoxale du français, s'est

entièrement renouvelé au cours des dix dernières années, trouvant une voie propre, avec des moyens à l'échelle du continent.

Mais c'est l'économie qui est la plus nord-américaine des réalités québécoises. Une économie de grands projets, aux investissements juteux, une économie de grandes masses : primauté des industries primaires traditionnelles et omniprésence du grand capital américain. Les responsables québécois tentent depuis quelques années de rejouer cet ensemble, qui avait été laissé en friche dans le temps où la province était soumise et silencieuse. Malgré la communauté de langue,

ils n'ont trouvé que peu de capitaux français. Pour faire pièce au Canada anglais, ils ont massivement sollicité les investissements américains, tout d'un maître contre l'autre, bâtissant une enviable prospérité qui reste financièrement dépendante, et non colonisée. Dans ses activités économiques, mais aussi politiques et diplomatiques, le Québec doit chaque jour apprécier la marge de liberté dont il dispose pour assurer — l'objectif est fondamental — la permanence du fait français. Une colonie que la France, si elle veut s'en donner les moyens, peut aider largement.

A.-M. G.

Un Etat français au sein du marché commun canadien

Par ROBERT BOURASSA, premier ministre du Québec

TOUS les Québécois partagent la très grande satisfaction que j'éprouve au lendemain de cette deuxième visite officielle en France. Je crois très sincèrement que nous avons pu ensemble donner à la coopération franco-québécoise ce « nouvel élan » dont parlait le président de la République dans l'invitation qu'il m'a faite.

L'accueil que la délégation québécoise a reçu fut des plus chaleureux. L'honneur exceptionnel que m'a fait le président de la République en me permettant dans un geste historique, de participer aux discussions du conseil des ministres, souligne le caractère particulier des liens qui unissent depuis toujours le Québec et la France.

Nous sommes, depuis plus de dix ans, engagés dans une coopération qui a déjà donné des résultats extrêmement encourageants dans les domaines économique, social et culturel. Le bilan des décisions arrêtées au cours des entretiens que j'ai eus avec le gouvernement français et que le premier ministre, M. Chirac, a signés avec moi, donne à notre coopération une nouvelle signification qui, seu et la conviction, en fera un instrument privilégié du développement de nos deux pays.

En effet, nous avons parcouru ensemble un long chemin depuis les années 60. L'impulsion vigoureuse que nos gouvernements ont voulu donner aux activités scolaires et aux échanges spontanés de nos peuples marque une étape importante dans nos relations. La France et le Québec sont les deux plus importants pays de langue et de culture française. Ils sont également deux pays développés, fortement urbanisés et industrialisés. Comment alors, ne pas reconnaître toute la clarté, la volonté des premiers artisans de la coopération franco-québécoise et ne pas rechercher les moyens nécessaires pour continuer de la développer et de lui donner toute sa signification, pour le plus grand avantage de nos concitoyens ?

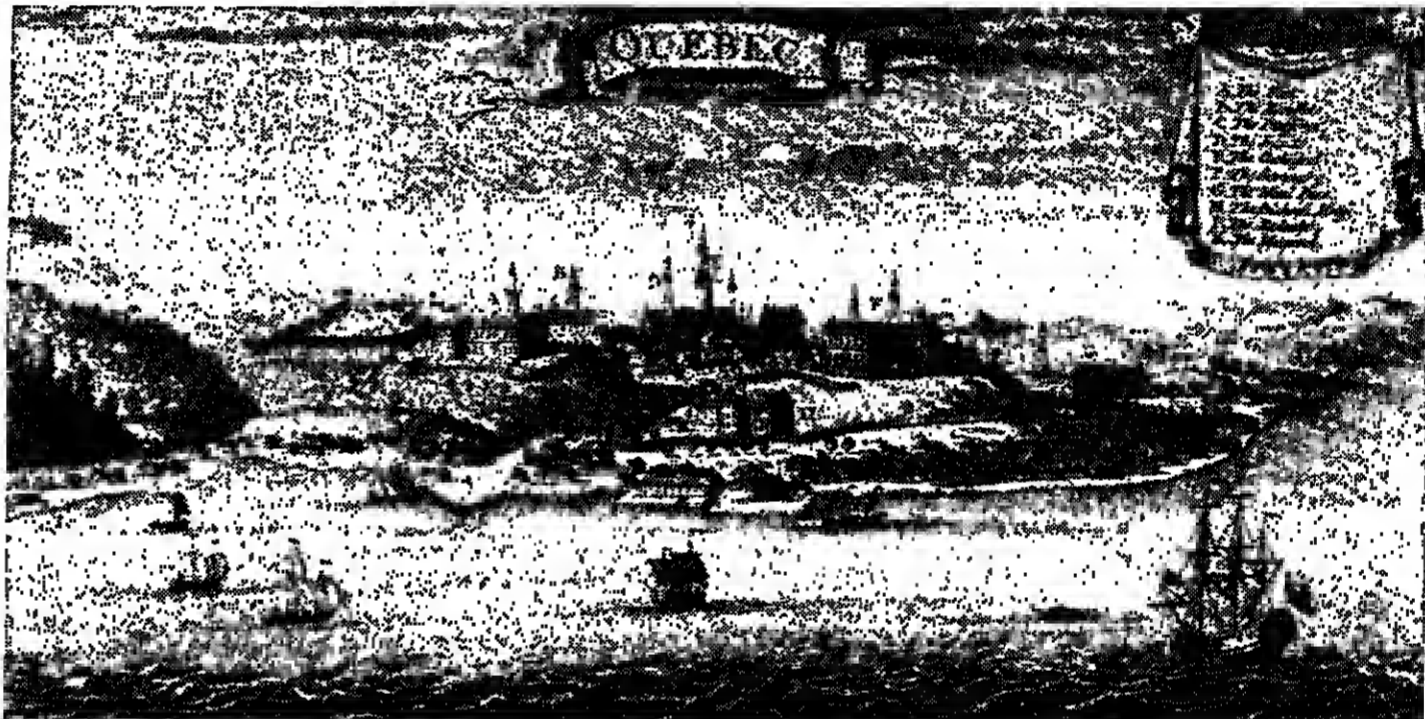
Mon récent séjour en France était particulièrement opportun car la conjoncture économique internationale est de plus en plus délicate et tous les gouvernements doivent revoir leurs priorités et adapter les liens qui les unissent. Le Québec, de son côté, vient d'adopter une loi faisant du français la langue officielle du Québec. Il était donc normal que, dans un tel contexte, il se trouve vers l'un de ses partenaires privilégiés pour faire le point avec lui et convenir des moyens d'intensifier ses relations avec la France.

L'une des grandes qualités de la coopération franco-québécoise est sans doute d'avoir pu constamment s'adapter aux changements de nos politiques internes en incluant nos préoccupations du jour. Cet extraordinaire instrument de communication et d'épanouissement de nos peuples a donc toute la complexité venue pour coller à l'évolution de nos priorités actuelles.

Le relevé des conclusions et des décisions arrêtées au cours des entretiens que j'ai eus en France témoigne, clairement, de cette capacité de la coopération franco-québécoise à rejoindre les nouvelles réalités de nos deux peuples.

La France et le Québec offrent des possibilités de collaboration économique assez exceptionnelles. Depuis plusieurs années, nous avons tenté d'associer davantage nos entreprises. Nous avons obtenu, malgré certaines difficultés, des résultats certains. Plusieurs projets réalisés chez nous sont le résultat direct de ce rapprochement entre nos entreprises et ils attestent des avantages considérables d'une utilisation toujours plus grande de la technologie française en Amérique du Nord. La politique industrielle du Québec s'oriente, dans plusieurs domaines, vers la mise en chantier de grands projets de développement qui nécessitent le rapprochement de technologies variées. Aussi devons-nous nous féliciter d'avoir pu convenir avec nos partenaires français de susciter, en priorité, la conclusion d'ententes industrielles entre des sociétés françaises et québécoises conduisant à des implantations nouvelles ou au développement d'entreprises existantes. Ces accords nous permettront d'opérer d'importants transferts technologiques, de renforcer nos entreprises tout en contribuant à la diversification de nos échanges. Nous avons même pu identifier un certain nombre de secteurs prioritaires où de tels transferts technologiques seraient le plus significatifs : l'électricité et l'électronique, l'agro-alimentaire, la transformation des ressources minières et forestières, les transports.

(Lire la suite page 24.)



(Gravure anglaise représentant la vieille ville de Québec après l'éviction des Français.)

La reconquête de nos arpents de neige

Par MARCEL RIOUX \*

« Je n'ai jamais été plus convaincu que le plus grand et le plus irrémédiable malheur pour un peuple c'est d'être conquis. » (Alexis de Tocqueville, à Québec, le 27 août 1831.)

PEUT-ÊTRE e-on l'impression, en dehors du Québec, que depuis la crise qu'a suscité l'enlèvement de Cross et Laporte par le Front de la libération du Québec (F.L.Q.), en 1970, le Québec s'est assoupi et que le « Vive le Québec libre ! » du général de Gaulle est tombé dans le désert. Il n'en est rien. Le mouvement indépendantiste a sans cesse gagné du terrain, tant à l'élection de 1973 (58 % de la population francophone a voté pour le Parti québécois qui prône l'indépendance) que dans les sondages d'opinion de novembre 1974 (le parti fédéraliste du premier ministre Bourassa se trouve nez à nez avec le Parti québécois). La question du Québec n'est donc pas réglée. Les Québécois ne sont pas encore aussi américanisés que les « Canadiens » et l'indépendance du Québec n'est pas encore faite. C'est l'alternative qui s'offre aujourd'hui aux Québécois : émancipation ou libération nationale. L'américanisation se poursuit lentement : la libération a peine plus vite, les Québécois ayant choisi de devenir indépendants en suivant les règles du jeu fixées par le colonisateur lui-même, celles de la démocratie parlementaire britannique. Il semble bien qu'un peuple qui se paie le luxe de faire une révolution tranquille (1960-1964) ne peut que s'engager dans une voie tranquille de libération nationale. Comment cette question du Québec, qui semblait réglée depuis au moins un siècle, depuis la Confédération des territoires britanniques de l'Amérique du Nord (1867), e-elle resurgi si brusquement au début de

la Révolution tranquille, en 1960 ? Il ne peut sembler que, comme toute, les « Français du Canada », comme de Gaulle les appelle, n'étaient pas si malheureux et que e'ils accusaient certains retards sur les Anglois de la province voisine, l'Ontario, on pouvait les attribuer à quelques inégalités régionales ou une politique de persécution économique viendrait corriger. C'est le thème même des fédéralistes qui soutiennent que les indépendantistes mènent des combats d'arrière-garde et que de vastes jours il faut faire partie de vastes ensembles politiques et l'on ne veut pas être engouturé par l'histoire.

La thèse indépendantiste n'est pas toujours exprimée et défendue comme l'antithèse cohérente de la position fédéraliste : elle gagne en crédibilité quand elle s'appuie sur l'idée que le Québec doit devenir indépendant, non pas d'abord parce que, dans le passé, des ensembles sociaux-culturels comme le sien sont devenus indépendants mais parce que, en 1975, ce que l'on peut prévoir quant à l'avenir des sociétés industrielles le justifie de combattre pour son indépendance ; loin d'être passivistes, les indépendantistes combattent pour assurer l'avenir de leur pays. Il est évident que toute nation dont on veut orienter l'évolution est étendue et datée et contient en elle-même les racines de son avenir ; ce qu'elle-même et les autres l'ont fait devenir détermine autant son évolution future que les limites que le présent et l'avenir dressent contre son action collective ; aussi, si l'on survole brièvement le passé du peuple québécois c'est moins pour assoir historiquement son droit à l'indépendance politique que pour montrer de quel peupla

concret il s'agit et quelles sont ses chances d'insérer son action historique dans celle des sociétés occidentales. Dans cette optique, l'indépendance est moins un droit acquis qu'un geste d'avenir et d'épanouissement.

Au cours des dix-septième et dix-huitième siècles, environ dix mille Français, venus surtout de Normandie, des provinces du Centre-Ouest, d'Ile-de-France et de Bretagne, s'établissent en Amérique du Nord pour y fonder la Nouvelle-France. A l'apo-

gée de la colonisation française, au milieu du dix-huitième siècle, presque toute l'Amérique du Nord est française ; les colonies anglaises ne représentent qu'une mince bande de territoire sur le littoral de l'Atlantique et le Floride est espagnole. En 1763, par la traité de Paris, la France est évincée de l'Amérique du Nord qui deviendra entièrement britannique. C'est la plus grande perte que la France ait jamais eue ; ce sont « les quatre arpents de neige » de Voltaire. Dans ce qui est le Québec d'aujourd'hui restent alors environ soixante-cinq mille francophones qui vont commencer à lutter pour leur survivance.

Survivre

Le groupe qui passe du statut de colonie française à celui de peuple conquis par l'Angleterre va s'arc-bouter au sol — pendant six mois de l'année à la neige et à la glace — pour amorcer sa marche vers sa réalisation nationale. C'est un long chemin, semé d'embûches et de tentations de toute sorte. Déjà, à la fin du régime français, les Québécois avaient acquis assez d'homogénéité pour se distinguer des métropolitains et au développement chaz eux la conscience diffuse d'une ethnie, d'une nationalité en formation. Loin d'être un assemblage hétérogène d'individus attirés ici pour réaliser des gains rapides, le gros de la population s'était établi ici pour y demeurer ; en 1763, on comptait cent vingt-quatre paroisses bien établies. Déjà homogènes par la culture, ils le

devinrent dans leur composition sociale même, après la conquête anglaise. On assiste alors à une sorte de décapitation sociale : les administrateurs, les militaires, plusieurs négociants et commerçants et une partie de la noblesse repartent en France. Les entrepreneurs commerciaux qui restent ici sont vite ruinés, la France ne pouvant honorer que bien faiblement les 41 millions de livres que le Trésor avait émis en traites et en billets pour payer les traites de la guerre de sept ans qui s'échevaill. Plusieurs des seigneurs et des nobles qui restèrent ici gravitent autour de l'administration anglaise et laissent échapper le rôle d'entrepreneurs économiques qu'ils auraient pu tenir. Les villes de Québec et de Montréal deviennent en majorité anglaises et le resteront jusqu'au milieu du dix-neuvième siècle. C'est donc à peu près tout le pouvoir économique, politique et social qui échappe aux Québécois

(Lire la suite page 24.)

\* Professeur de sociologie à l'université de Montréal, Marcel Rioux a publié en France La question du Québec (Les Editions, Paris, 1971), et Les Québécois (Ed. du Seuil, Paris, 1974).





# Un Etat français au sein du marché commun canadien

(Suite de la page 23)

Afin de garantir l'efficacité de nos efforts dans ce domaine, la mise en œuvre de cette nouvelle coopération industrielle a été confiée à un groupe relevant du ministère québécois des affaires intergouvernementales et du secrétariat d'Etat français au commerce extérieur.

Le Québec est dépositaire de richesses naturelles extrêmement importantes. Nous avons à entreprendre leur mise en valeur au fur et à mesure que croissent ses besoins et ceux des marchés mondiaux. Cette entreprise exige des capitaux considérables, dont le Québec ne dispose pas toujours. Aussi nous sommes prêts à accueillir chez nous des partenaires européens. Déjà des rapprochements entre les entreprises françaises et québécoises, publiques et privées, sont envisagés dans cette perspective, et ils nous permettent d'espérer, pour un proche avenir, un développement assez exceptionnel de la coopération entre nos deux pays. Le Québec, comme n'importe quel autre Etat, insiste évidemment pour que l'exploitation de ses richesses naturelles soit faite dans l'intérêt de la collectivité québécoise. Dans les ententes qu'il compte établir avec des partenaires étrangers, il cherche à obtenir des garanties suffisantes pour une plus grande transformation sur place de ses richesses naturelles afin d'accroître l'industrialisation du Québec.

Ma visite à Paris nous a été également permise de consolider les travaux de la commission mixte ACTIM (Association de coopération technique, industrielle et économique), qui a déjà donné des résultats particulièrement encourageants.

Les défis de l'économie moderne sont extrêmement importants et depuis nous avons accès à la mise en œuvre de nos richesses, nous y avons accordé la plus grande attention. Aujourd'hui, la force d'un peuple c'est d'abord sa force économique, puisque l'en ne peut concevoir de progrès social et culturel significatifs sans un minimum de prospérité. C'est la réalisation de cet objectif que nous avons voulu, avec la collaboration des autorités françaises, associer d'une façon décisive la coopération franco-québécoise.

Le Québec s'est donné comme ambition d'être et de demeurer un Etat français au sein du marché commun canadien. Chercher à bâtir le Québec français, ce n'est pas renoncer au Canada, c'est en contraire chercher à enrichir la personnalité culturelle canadienne d'un apport dont elle a absolument besoin pour affirmer son originalité face à l'envahissement culturel américain.

Les quelque six millions de Québécois francophones méritent sur le continent nord-américain le combat difficile et exaltant de la permanence et du développement en cette terre d'Amérique, de la langue et de la culture françaises. Ils reçoivent d'un nombre croissant de leurs concitoyens anglophones, une compréhension toujours plus grande. Les Québécois veulent continuer de vivre le plein de leur expérience canadienne. Elle leur apporte des avantages économiques indéniables et dont ils ne sauraient se priver sans s'infliger à eux-mêmes d'irréparables blessures économiques et sociales, qui compromettent gravement le développement de toute collectivité québécoise.

C'est dans ces termes que s'exprime la « question québécoise ». La réponse que l'immense majorité des Québécois y apportent prouve leur désir de continuer d'associer leur destin à celui de leurs concitoyens du Canada en même temps que leur attachement à la langue et à la culture françaises. Ce double engagement, en l'absence de tout autre, comporte des exigences particulièrement pressantes pour l'ensemble de la collectivité et une vigilance de tous les instants de la part du gouvernement québécois. C'est ainsi qu'il nous est apparu nécessaire, surtout en raison d'une évolution démographique de Québec — baisse de la natalité, difficultés d'intégration des immigrants, etc. — de poser un geste décisif en vue d'affirmer la prééminence du fait français en Québec et de témoigner de la détermination des Québécois d'assurer le respect.

Le gouvernement que je dirige a pris récemment la décision de proclamer la langue française officielle du Québec, et de doter la collectivité des moyens d'en promouvoir le développement dans les grands secteurs de la vie québécoise : l'administration publique, l'enseignement, les entreprises. Une règle de la langue française, chargée de l'application de cette législation linguistique, a été créée. Elle a reçu le mandat d'élaborer des programmes de francisation à l'intention des entreprises industrielles au Québec qui ne donnent pas à la langue française la place qu'elle devrait avoir. A cette fin, la règle mettra en place une gamme complète d'instruments et de services, afin d'aider ces entreprises à amorcer le zéro de leurs communications internes et à opérer les changements de mentalité et d'habitudes correspondants, de façon à permettre aux travailleurs québécois qui ne peuvent pas encore le faire de travailler dans leur langue.

La francisation du monde du travail et de l'entreprise, tout comme celle, d'ailleurs, de l'enseignement, de l'affichage, de la publicité et de l'édition, dépend sans doute en grande partie de la volonté politique de l'Etat — et cette volonté s'est exprimée — mais elle nécessite aussi la collaboration des entreprises et des citoyens du Québec. Nous pouvons déjà nous féliciter d'obtenir cette collaboration et nous y voyons un témoignage de la justesse de l'approche souple et flexible adoptée par le gouvernement pour atteindre ses objectifs de francisation. C'est donc avec une joie immense que les Québécois ont appris le volenté de la France de collaborer avec le Québec en démarrage de la mise en œuvre de cette entreprise de premier ordre de promotion de la langue et de la culture françaises. Il aidera grandement le Québec à mener à terme l'engagement qui est le sien, c'est-à-dire faire du Québec un Etat français au sein du marché commun canadien.

D'autres résultats de mon récent séjour en France présentent dans cette même perspective, un intérêt particulier. Il s'agit d'une entente concernant la mobilité des ressources humaines entre le Québec et la France, cherchant à marier nos pénuries et nos excédents respectifs de main-d'œuvre, et qui permettra au Québec d'accroître le nombre des immigrants francophones qui choisissent de venir s'établir chez lui. Une seconde entente concerne le développement de nos échanges en matière de radio, de télévision et de communications par satellite. Dans notre monde moderne, il s'agit là d'instruments essentiels en développement culturel, qui prennent par ailleurs une signification particulière pour nous étant donné l'environnement, fortement dominé par la culture anglaise, dans lequel s'inscrit la destinée du Québec.

Je me crois donc justifié, face à un tel bilan de ma visite officielle en France, de parler d'un dépassement réel de notre coopération et d'exprimer une fois de plus, au nom de tous les Québécois, notre très grande satisfaction de l'évolution de la coopération franco-québécoise. J'ai déjà dit que les relations directes et privilégiées entre la France et le Québec tiennent de la nature des choses, qu'elles sont de l'ordre de la vie plutôt que de l'ordre du pouvoir, de l'ordre des valeurs aussi bien que de l'ordre des intérêts matériels. Je crois très sincèrement, en terminant ma visite en France que nous avons pu, ensemble, permettre à la coopération France-Québec d'être, de demeurer et de dépasser ce que ses initiateurs pouvaient eux-mêmes envisager.

ROBERT BOURASSA.

# La reconquête de nos arpents de neige

(Suite de la page 23)

Il leur reste, certes, le terra et leurs paroisses dans lesquelles ils vont continuer, avec leurs curés, une vie étale et trépidante pendant plusieurs décennies; ils deviendront de plus en plus isolés des classes dominantes de la France et de la grande tradition écrite; l'alphabétisme n'installe pendant les deux premières générations d'après conquête. Le démographe Jacques Henripin écrit, en 1857: « Il est assez surprenant de constater, toutefois, qu'après la conquête, entre 1760 et 1850, la population canadienne-française a effectivement doublé tous les vingt ans, probablement sans apport net de l'immigration... au cours de deux décennies stables, la population mondiale a triplé, celle de l'Europe a quadruplé, tandis que celle du Canada français a été multipliée par 80, en dépit d'une émigration nette d'environ huit cent mille personnes (!). » C'est ce qu'on a appelé ici « la revanche des décennies ».

Pendant plusieurs décennies, la majorité des Québécois pratiquent un mode de production qui, d'aucuns, après Marx qui l'avait caractérisé, appellent celui des petits producteurs indépendants: dominés et colonisés au niveau de la société globale, les Québécois qui vivent de la terre, dans leurs paroisses et villages, sont propriétaires de leurs moyens de production et vivent dans une espèce d'autarcie et d'égalité; le curé perçoit sa dîme, gouverne le territoire, et le petit propriétaire. Lord Durham, gouverneur de la colonie, écrit des Québécois en 1838 qu'ils « sont doux et braves ».

## Les patriotes

Au cours de la décennie 1830, l'Assemblée législative que dominent les Québécois se bat contre la clique anglaise, qui gouverne et exploite le pays, pour l'obtention d'un gouvernement responsable. Bien que cette lutte se déroule dans une colonie où le métrople a deviné chez les Québécois une lutte ethnique pour l'indépendance nationale; elle oppose les patriotes qui se veulent les représentants du peuple et les Anglais de Londres et d'Ici qui, au nombre de soixante-quinze mille, dominent un demi million de francophones. En 1837, l'administration pense les patriotes à la rébellion. Contre l'armée anglaise, les trois cents villageois de Saint-Denis-sur-Richelieu, armés de fusils et de cinquante-sept fusils, mettent en déroute l'armée du colonel Gore, un soldat de métier qui se vante d'avoir vaincu Napoléon à Waterloo. Les Québécois ne savent malheureusement pas exploiter leur première victoire et sont vite matés par l'armée anglaise. Saint-Denis est mis à feu et à sang. Même chose pour la rébellion de 1838. La colonie est pacifiée. Si les décennies précédentes avaient forgé un peuple bien distinct et bien individualisé, les rébellions marquent la prise de conscience politique de cette nationalité.

Les Anglais le savent et veulent en finir vite avec les colonisés qui deviennent de moins en moins dociles et n'écourent plus leur haut clergé. Ils décident de noyer les Québécois en les unissant avec les Anglais du Haut-Canada qui sont presque aussi nombreux qu'eux et de poursuivre une politique active d'assimilation et d'anglicisation. « Je serais vraiment surpris, écrit le gouverneur Durham, de voir le parti le plus anglais des Canadiens français entretenir quelque espoir de conserver sa nationalité. En dépit de leur résignation acharnée, il est évident que le processus d'assimilation est déjà commencé. La langue anglaise gagne du terrain, comme doit le faire naturellement le langage des riches et des employeurs de main-d'œuvre. »

Avec l'union, en 1840, des deux Canadas, l'anglais et le français, commencent pour les Québécois un siècle de repli sur eux-mêmes, de conservatisme et de domination élitiste. Ce peuple qui, quelques années auparavant, espérait conquérir son indépendance, largement majoritaire dans son pays, est menacé d'extinction et devient vite minoritaire dans un Etat qu'on lui fabrique de toutes pièces. Il ne s'agit plus pour eux de s'opposer, de penser à l'avenir, d'espérer leur indépendance, mais de survivre. Il leur faut essayer de conserver comme un héritage leur religion, leur langue, leurs lois et leurs coutumes. L'Eglise, avec l'assentiment des Anglais, va reprendre son peuple en main et mener une lutte sans merci contre le libéralisme et le laïcisme; elle va prôner la résignation en promettant le paradis aux vaincus. Cette idéologie de conservation va rester dominante pendant tout un siècle. Commence aussi le rôle de ceux que Tocqueville craignait le plus pour l'avenir des Québécois: les colons anglais. On les retrouve surtout chez certains hommes politiques et hommes d'affaires qui font le lien entre les anglophones et les francophones, prêchent la collaboration entre les deux groupes et se font les agents des forces d'anglicisation et de domination économique des Québécois. Le très honorable Pierre Elliott Trudeau est aujourd'hui le continuateur et le

veillent, frugaux, industrieux et honnêtes, très sociables, gais et hospitaliers et se distinguent par une courtoisie ou une vraie politesse qui pénètre toutes les classes de la société: « On peut dire que si les Français ne sont pas une race aussi civilisée, aussi énergique, aussi avide de gain financier que celle qui les environne... possédant tout l'essentiel du confort matériel et qu'ils ne doivent pas être méprisés ou méprisés parce qu'ils cherchent à tout de ce qu'ils ont sans lâcher l'esprit d'accumulation qui hâtonne leurs voisins. » En période de plein essor de l'accumulation capitaliste, c'était là pour les Québécois un très grave handicap que leur avait imposé la domination coloniale.

Après le début du dix-neuvième siècle, une cinquantaine d'années après la conquête, sortent des maisons d'enseignement que l'Eglise maintenait pour la formation de son clergé, une élite lettrée composée surtout de médecins, d'avocats et de notaires qui, en collaboration avec le clergé en classe dominante et grand sur elle de définir le nationalisme québécois et d'assigner des buts à son action collective; pour cette classe, les Québécois forment une nation qui doit tendre vers son indépendance « avec le concours simultané de la résistance passive de la Grande-Bretagne ». C'est surtout cette classe qui représente le peuple dans une assemblée législative qui n'a que bien peu de pouvoir, mais qui est une administration qui est anglaise de haut en bas. Le pays est effectivement dominé par les Britanniques, dont le clergé des séigneurs et le haut clergé catholique sont les instruments dociles.

symbolie d'une lignée qui commença avec Louis-Hippolyte Lafontaine, passe par Sir Wilfrid Laurier et Louis-Stéphane Saint-Laurent; il a contribué à masquer l'état de dépendance politique et économique du Québec envers les pays anglophones du continent. Les avantages que retiennent ces fractions de classes dominantes — hommes politiques, hommes d'affaires, petite bourgeoisie des professions libérales, haut clergé — les poussent à ne pas remettre en cause l'état de dépendance du Québec.

Ce siècle qui s'écoule de 1840 à 1940 marque l'époque de la colonisation tranquille, perturbée de-ci de-là par quelques sursauts nationaux; en 1885, lorsque Ottawa pend Louis Riel, un métis francophone qui avait pris le tête d'un soulèvement de métis et d'indiens contre la spoliation de leurs territoires par le gouvernement canadien, les Québécois réagissent et fondent le Parti national pour unir toutes les forces de la nation; en 1897, ce parti dirigé par Honoré Mercier prend le pouvoir à Québec. En 1899, les Québécois refusent d'aller se battre pour l'Angleterre en Afrique du Sud, et en Europe en 1914.

A partir de 1920, les capitaux américains remplacent graduellement ceux des Britanniques, et le vocateur du Québec comme colonie du Canada et des Etats-Unis se confirme de plus en plus. La classe ouvrière du Québec est la plus exploitée d'Amérique du Nord. Le gouvernement invite d'ailleurs les capitalistes étrangers à venir exploiter ici « le travail bon marché et fiable » de ses ouvriers. L'Eglise dirige tout le système d'éducation, les hôpitaux et l'assistance sociale, conseille les syndicats catholiques et veille à l'orthodoxie de tout le monde. Les ruraux désertent leurs terres qui ne leur font plus vivre et viennent grossir la prolétariat des villes. La grande dépression économique des années 30 trappe le Québec de plein fouet: le clergé prône le retour à la terre et les hommes politiques dirigent les chô-

meure vers le forêt pour qu'il y fonde des paroisses de colonisation. Le colonisé devient à son tour colonisateur!

La deuxième Grande Guerre met fin à la dépression économique et contribue à l'industrialisation et à l'urbanisation accrues du Québec. Les transformations qui s'y déroulent sont tellement importantes qu'au début de la guerre finit d'importance moins les réformistes commencent à contester l'idéologie traditionnelle, les classes dominantes — clergé et petite bourgeoisie des professions libérales — et le gouvernement du Québec, dirigé par un autocrate conservateur, Maurice Duplessis. Même les syndicats catholiques deviendront plus agressifs et contribueront à la radicalisation graduelle des ouvriers québécois. En 1960, avec l'élection d'un gouvernement libéral, l'ancien ordre des choses commence à crouler; un immense mouvement de modernisation du Québec va commencer et qui touche, entre autres, l'appareil de l'Etat, l'éducation et le santé; en 1962, le gouvernement nationalise les compagnies d'électricité, ouvre des délégations générales du Québec à l'étranger et entreprend une collaboration étroite avec les pays francophones; il n'est point de domaine où des changements importants ne se produisent. Le Québec était entré dans le siècle. Les changements sont si nombreux et si exaltants que de nombreux Québécois vont bientôt vouloir aller bien au-delà des réformes qui prévalent les promoteurs de cette révolution tranquille. Plusieurs couches de Québécois — les plus jeunes surtout — se sont aperçus que la cause profonde du retard historique de leur pays ne tenait pas d'abord à leurs classes sociales traditionnelles et à leur idéologie, mais à la façon dont on avait fait le procès pendant les années 50 — mais que celles-ci n'étaient que le reflet d'un phénomène plus global: l'état de dépendance économique et politique du Québec. Alors que les libéraux qui avaient pris le pouvoir en 1960 ne désiraient que retrouver le Canada et les Etats-Unis sans

mettre en cause la domination que ceux-ci exercent sur le Québec, les mouvements de contestation qui naissent en même temps que la révolution tranquille élaborent une idéologie de dépassement, qui renoue avec celle des patriotes de 1837 et qui se rallie de plus en plus à l'espoir socialiste d'une société plus juste et plus humaine.

C'est autour de ces deux axes — l'indépendance nationale et réformes radicales de la société — que de plus en plus de Québécois essaient de bâtir un projet collectif d'existence. Il semble bien difficile de dissocier ces deux transformations: que serait un Québec indépendant ou n'aurait pas cessé l'exploitation et l'aliénation? Comment penser réaliser la transformation de la société sans l'indépendance politique? Pendant ce temps, les tenants de l'idéologie de rattrapage, les libéraux d'Ici, du Canada et des Etats-Unis déploient tous leurs efforts et leurs moyens — qui sont grands — pour perpétuer la domination et la dépendance. Les plus libéraux croient que le Québec pourrait conserver sa langue et sa culture tout en étant aux ordres d'Ottawa et de Washington.

C'est dans le métrople du Québec, Montréal, où le combat le plus dur se joue; les francophones qui comptent pour eux-déjà de 80% de la population du Québec sont réduits à 64% à Montréal; les anglophones y dominent l'industrie, la finance, le grand commerce et attirent les nouveaux immigrants dans leur rang; de plus en plus de francophones fréquentent les écoles et les universités anglophones; les chaînes de télévision et de radio américaines y pénètrent librement. L'américanisation de la vie quotidienne s'y poursuit; par logie du commerce — dont on avait fait le procès pendant les années 50 — mais que celles-ci n'étaient que le reflet d'un phénomène plus global: l'état de dépendance économique et politique du Québec. Alors que les libéraux qui avaient pris le pouvoir en 1960 ne désiraient que retrouver le Canada et les Etats-Unis sans

## La liberté et la vie

En face de toutes ces menaces, les Québécois font preuve d'un vouloir-vivre collectif qui reste impressionnant. Depuis le début des années 60, le clergé et la culture québécoises ont donné des signes de grand vif; on peut dire que c'est justement la prise de conscience de faire partie d'un peuple dominé et dépendant qui pousse la plupart des créateurs à s'engager dans une critique pratique de leur société et à se donner comme des révélateurs de la culture québécoise. Que ce soit dans le cinéma, la poésie, les arts plastiques, le théâtre, le chanson, les Québécois donnent des œuvres d'une grande originalité qui provient que cette culture poursuit se développer et contribuer d'une façon significative à la civilisation occidentale; et le Québec devient une société normale, cette créativité pourrait s'étendre à la politique, à l'économie et l'organisation même de la société. Parce que cette société capitaliste industriellement avancée n'est faite presque sans eux, ils sont plus que même de la critique et d'inventer des façons de vivre plus humaines et plus justes. La classe ouvrière québécoise est devenue, en l'espace de quelques années, le plus dynamique d'Amérique du Nord; elle ressent son exploitation, non seulement au niveau national, mais, plus que d'autres classes, son exploitation comme classe sociale; c'est elle qui se trouve au bout de cette chaîne qui commence aux Etats-Unis, passe

par l'Ontario et se termine chez les ouvriers québécois.

La pratique religieuse a brutalement baissé depuis quelques années; la religiosité aussi. Comme le Québec possède une économie plus fragile que la plupart des régions de l'Amérique du Nord — du fait de la domination et de l'exploitation étrangères, — l'immigration est en baisse et l'émigration en hausse. Seul un projet collectif, qui galvaniserait les énergies et dévoluerait un avenir à construire, un pays à bâtir avec la participation de toutes les classes de la société, pourrait contrer les effets délétères de deux siècles de colonisation. Rien n'est encore tout à fait gagné. Trop de forces travaillent contre la libération et l'apaisement de ce peuple. Certains obstacles viennent de nous-mêmes. Jean Bouthillier, en conclusion de son livre *Le Canadien français et son double*, écrit: « La conquête avait engendré chez nous le terrible dialogue de la liberté et de la mort. C'est dans le dialogue de la liberté et de la vie que se fera notre reconquête. Mais à l'heure de tous les possibles et des échéances déshéritées, ce que doit d'abord valancer notre peuple, c'est sa grande langue, cette surmoine tentation de la mort. »

MARCEL RIOUX.

(1) Voir Marcel Rioux et Yves Martin: *La société canadienne-française*, H. M. Montréal, 1971, pp. 219 et 221.



هكذا من النحل



## L'Amérique en français

Le Québec: 6,000,000 d'habitants en grande majorité de langue et de culture françaises, 1,600,000 kilomètres carrés de richesses à découvrir et une économie en plein essor.

Phénomène original de civilisation, le Québec est la plus européenne des nations d'Amérique et la plus américaine des nations francophones.

Par son ministère des Affaires intergouvernementales, le gouvernement du Québec est présent au monde par un réseau de 17 délégations établies dans 11 pays sur 4 continents.

En France, le gouvernement du Québec entretient des relations directes et privilégiées. Au Tiers-Monde, il participe aux institutions et aux programmes de l'Agence de coopération culturelle et technique des pays francophones et aux programmes de l'Agence canadienne pour le développement international.

Le ministère des Affaires intergouvernementales ouvre le Québec sur le monde et vous fera découvrir l'Amérique en français.

# le Québec en tête!

### EUROPE

(France, Espagne, Portugal)  
**PARIS**  
Délégation générale du Québec  
66, rue Pergolèse  
Paris 75116 (France)  
Tél.: 727-6139

(Benelux)  
**BRUXELLES**  
Délégation générale du Québec  
15, rue de la Loi  
Bruxelles (Belgique)  
Tél.: 11-06-80

(Grande-Bretagne, Scandinavie et Finlande)  
**LONDRES**  
Délégation générale du Québec  
12 Upper Grosvenor Street  
London, W.1 (Angleterre)  
Tél.: MAY 4155

(Autriche, Suisse alémanique)  
**OUSSELDORF**  
Bureau du Gouvernement du Québec  
Ko-Center, Königsallee 30,  
4 Düsseldorf (Allemagne)  
Tél.: (211) 139 52, 56, 54

(Italie, Suisse romane)  
**MILAN**  
Bureau du Gouvernement du Québec  
Via Marzoni 16,  
Milan (Italie)  
Tél.: 79-56-73

**ROME**  
Agence d'orientation (immigration) du Gouvernement du Québec  
a/s Ambassade du Canada,  
Bureau des visas  
30, via Zara  
Rome (Italie)  
Tél.: 844-8763

(Grèce)  
**ATHÈNES**  
Agence du Gouvernement du Québec  
Bureau des visas  
4, Ionnou Ghennatiou  
Ypsilantou  
a/s Ambassade du Canada  
Athènes (Grèce)  
Tél.: 739-511

### AMÉRIQUE

**NEW-YORK**  
Délégation générale du Québec  
1750th Street West  
New York 10020  
Tél.: (212) 581-0770

**BOSTON**  
Bureau du Gouvernement du Québec  
Park Square Building,  
ch. 409  
31 St. James Ave.  
Boston (Mass. 02116)

**CHICAGO**  
Bureau du Gouvernement du Québec  
72 Adams Street West  
Chicago (Illinois 60603)  
Tél.: (312) 726-0681

**DALLAS**  
Bureau du Gouvernement du Québec  
1714 Adolphus Tower  
1412 Main Street  
Dallas (Texas 75202)  
Tél.: (214) 742-6095 ou 9663

**LAFAYETTE**  
Bureau du Gouvernement du Québec  
Box 4011  
800 Jefferson Street  
Lafayette (Louisiane 70501)  
Tél.: (318) 234-3658

**LOS ANGELES**  
Bureau du Gouvernement du Québec  
510 Sixth Street West  
Los Angeles (Calif. 90014)  
Tél.: (213) 880-9156 ou 9157

**TORONTO**  
Bureau du Gouvernement du Québec  
Suite 2820  
Boîte postale 391  
Commerce Court West  
Toronto, Canada - M5L 1G3  
Tél.: 416-868-1754

### AFRIQUE

**ABIDJAN**  
Le conseiller en éducation du Gouvernement du Québec  
a/s Ambassade du Canada  
Immeuble Le général — 4e étage  
Avenue Botreau, Roussel  
Boîte postale 21, 194  
Abidjan, Côte d'Ivoire

### EXTRÊME-ORIENT

**TOKYO**  
Bureau du Gouvernement du Québec  
Sanno Grand Building,  
suite 501  
2-14, Nagata-cho, 2-Chome  
Chiyoda-Ku  
Tokyo 100 (Japon)  
Tél.: 03 561 4618

### PROCHE ET MOYEN-ORIENT

**BEYROUTH**  
Agence d'immigration du Gouvernement du Québec  
a/s Ambassade du Canada  
immeuble Sabbag,  
rus Hamra  
C.P. 2300  
Beyrouth (Liban)  
Tél.: 350-660 poste 75-76



MINISTÈRE  
DES AFFAIRES  
INTERGOUVERNEMENTALES  
GOUVERNEMENT  
DU QUÉBEC





# ÉCONOMIE

## UN MARCHÉ POUR LA FRANCE

**T**OUS les cinq ans, la France redécouvre la Québec. Ce propos déabusé qui court long sur les relations passionnément désillusionnées qui existent entre les deux pays. La France est le client qui a le plus amélioré sa position dans les statistiques québécoises du commerce extérieur depuis quelques années. Les importations françaises en provenance de la Belle Province ont augmenté de plus de 50 % depuis 1970. La France n'est-elle pas le seul pays qui, depuis 1966, ait gagné trois rangs dans la classification des principaux clients étrangers du Québec? Oui, mais... Elle ne reçoit que 1,9 % des ventes du Québec à l'étranger. Le principal (62,15 %) va vers les États-Unis, et la plus grande partie du reste vers le Royaume-Uni.

De longue date, le Québec a attiré, à partir des États-Unis, entrepreneurs et capitaux américains. Donner le pion aux anglophones des autres États de la confédération canadienne n'en était pas l'un des motifs les plus importants. Le temps passant et la prospérité aidant, la province francophone s'oppréte maintenant à emboîter le pas aux autorités d'Ottawa pour mettre au point à son tour et à son échelle une politique plus sélective des investissements étrangers. Les importantes réserves de matières premières et les larges ressources en énergie du Canada en général et du Québec en particulier attirant les entreprises de tous les pays du monde. Une récente enquête pratiquée auprès de 220 firmes qui font environ 60 % du total des investissements non agricoles dans la province du Québec a montré qu'elles avaient l'intention d'augmenter leurs mises de 30 % en 1975. De nombreuses firmes américaines qui souffrent de la mauvaise conjoncture aux États-Unis se rebattent allégrement sur le Canada, dont les actifs, pour la moitié, seraient déjà sous contrôle américain.

En 1974, alors que le produit national brut canadien a diminué d'environ 1,5 % aux États-Unis, il a augmenté de 4,5 % au Québec; et pour 1975 le score devrait s'établir respectivement autour de + 1,5 % et + 3,5 % avec un taux d'inflation de 10 à 12 %. La baisse de la demande ne touche pas encore le marché canadien. Quand on produit 560 millions de barils de pétrole par an, comme c'est le cas du Canada grâce à l'Alberta, on ne s'inquiète pas d'user de modèles américains dérivés d'essence. On chauffe aussi joyeusement, lisent chaque jour dans la presse des informations nouvelles concernant le gigantesque projet d'équipement hydro-électrique de la baie James: 12 milliards de dollars, sur un territoire de forêt grand comme plus de la moitié de la France, et tout cela pour doubler le potentiel de production d'électricité afin de répondre à des besoins qui sont déjà

rapportés aux six millions de Québécois — les plus élevés du monde après ceux des Norvégiens). Les Québécois ne sont cependant pas dupes de leur prospérité présente. « Les investissements étrangers ne doivent pas avoir seulement pour objet de pomper nos matières premières ou de profiter de nos ressources d'énergie », disent-ils. Les matières premières méritent d'être transformées sur place et la province a conscience qu'elle peut faire mieux que d'exporter simplement des minerais ou du bois de l'autre côté de sa frontière, comme c'est, en ce qui concerne le pétrole, le cas actuel. Par ailleurs, l'énergie, si elle est encore relativement bon marché, localement, est comprise. Le projet de la baie James suffit tout juste à couvrir les besoins en 1975 et le prix du pétrole — même celui de l'Alberta — ne saurait rester définitivement bas. Bien sûr, les vicissitudes de l'économie américaine devraient inciter à la prudence. Si la conjoncture ne se retourne pas et si la demande ne reprend pas aux États-Unis d'ici ou milieu de 1975, le Canada en souffrira, car c'est là qu'il envoie plus de la moitié de ses exportations. Le Québec lui-même, il est d'ailleurs d'une prudence toute spéciale lorsqu'il s'agit d'inquiéter son géant voisin. Son autre partenaire commercial traditionnel, le Royaume-Uni, est, lui aussi, en mauvaise posture, et le voit membre de la Communauté européenne...

**A**L'INTÉRIEUR, la politique de grands travaux du Québec est un plan d'assurance contre un éventuel ralentissement d'activité. Outre la baie James, on a entrepris la construction du centre olympique pour les Jeux de Montréal en 1975, l'édification de nombreux hôtels sur les bords du Saint-Laurent, la préparation du nouvel aéroport international (« Mirabel »), etc. À l'extérieur, le développement de liens économiques avec de nouveaux partenaires répond aussi aux préoccupations du moment. Des accords sont négociés avec la Communauté européenne. La préférence impériale britannique doit disparaître pour tous les produits du Commonwealth à la fin de 1977, mais un accord particulier a exclu de l'application de la préférence communautaire un certain nombre de produits que le Québec fournit largement à la Grande-Bretagne: papier journal, pain à papier, contre-plaqué plâtré. Le premier chef d'État étranger reçu officiellement par le président Giscard d'Estaing a été M. Elliott Trudeau, premier ministre du Canada, suivi peu de temps après par M. Robert Bouressa, premier ministre du Québec. Ainsi la vieille France, qui donna jadis sa langue à la Belle Province, se trouve-t-elle aujourd'hui en position d'entretenir de nouvelles relations privilégiées avec elle. Trois cents ans après Champlain et quatre ans après de Gaulle, c'est le Québec qui redécouvre la France. A elle de savoir le reconnaître. J. G.

## La mise en valeur des ressources

De notre envoyée spéciale

**M**ONTREAL, ville chaude. C'est ce que constate l'Européen en plein hiver. « Les Québécois ne semblent vraiment pas avoir de crise de l'énergie », ironisent en ces jours de fin 1974 et début 1975 les visiteurs dans les gratte-ciel des bords du Saint-Laurent. Boulevard Dorchester, M. Robert Boyd, président de la Société d'énergie de la baie James et vice-président d'HydroQuébec, qui contrôle la quasi-totalité de la production et de la distribution d'électricité de la province, explique: « Jusqu'à présent, nous avons pratiqué des tarifs très bas parce que presque toute l'électricité était d'origine hydro-électrique. Mais la consommation double tous les neuf ans. Avec le projet d'équipement de la baie James, nous allons pouvoir faire face aux besoins jusqu'en 1985. Dès l'année prochaine, ou au plus tard en 1976, il faudra décider quels seront les moyens de production en 1996 pour les dix années suivantes. Il reste encore des possibilités d'équipement hydro-électrique au nord et au sud de la région actuellement en cours d'équipement, mais même en les exploitant entièrement, nous allons recourir à la production nucléaire. A mesure que nous ferons appel à de nouvelles sources d'énergie, nous devons songer à entrer dans l'ère des économies. Jusqu'à présent, l'HydroQuébec avait des programmes de promotion publique. Désormais, c'est plutôt l'usage rationnel qui est préconisé. Nous avons annoncé une augmentation de 10 % du prix de l'électricité pour 1975 et demandé l'autorisation de hausse de 10 % en 1976 et encore autant en 1977. Il est vrai que cela représente en réalité une diminution en valeur réelle compte tenu de l'inflation... »

Ainsi, le citoyen québécois, médaille d'argent de la consommation d'électricité dans le monde (après le Norvège), se fournit à bon prix. Pour ce qui est de l'électricité: 687 millions de kilowatts en 1973 au lieu de 604 en 1972. Le huitième du territoire de la province est recouvert d'eau, et elle vit dessus, même si la faible dénivellation du terrain oblige à aménager des espaces gigantesques. Avec l'équipement du territoire de la baie James, plus grand que la moitié de la France, qui, commencé il y a deux ans, se poursuivra jusqu'en fin de la décennie, le pays vit à l'heure des grands travaux.

La consommation d'électricité, même si elle augmente de 10 % par an, ne représente que 21 % de la consommation totale d'éner-

gie de la province. Il faut compter aussi avec le gaz (moins de 5 %), le charbon (moins de 2 %), et surtout le pétrole: 73 %. Au total, la consommation d'énergie du Québec aura doublé entre 1970 et 1985. Mais la consommation du pétrole, qui a une place prépondérante actuellement, ne devrait avoir qu'une croissance annuelle moyenne de 4 à 5 %. Soucieux de réduire sa dépendance envers l'or noir, le Québec l'est comme la plupart des autres États. Il faut dire cependant que la crise de l'énergie, au lieu de

compromettre son équilibre économique, a plutôt mis la province en meilleure posture pour les années à venir. La solidarité canadienne jouant en faveur de la province francophone, le pétrole de l'Alberta devient un atout pour elle. Des approvisionnements sûrs en pétrole à bon marché et une complète autonomie en matière d'électricité: qu'est-ce que le Québec peut demander de plus?

### Le projet de la baie James

**R**ELEVER un défi, peut-être. Au nord-ouest de la province, des milliers de kilomètres de routes sur neige, des ponts de glace sur lesquels passent des poids lourds, des campements provisoires bien établis, des ponts aériens et des hommes qui travaillent en dépit de tout à détourner trois fleuves dans des galeries gigantesques et à établir quatre gigantesques barrages capables de produire 10 millions de kWh en 1985, c'est une gageure.

Les quelque neuf mille Indiens et Esquimaux qui pechent et chassent dans la région viennent de signer un accord avec la Société d'énergie de la baie James s'engageant à leur verser 150 millions de dollars de dédommagement et de redevances dans les années à venir. Qu'en feront-ils? Cette région n'est pas le Far-West, mais elle en tient: le Far-North? Cinq mille hommes sont arrivés pour travailler loin de tout. La plupart sont des journaliers dont le billet de retour vers le monde habité ne sera payé qu'après un mois et demi de séjour. Les salaires payés à l'heure sont l'attraction principale du lieu. On ne les vole d'ailleurs pas.

Au plus fort des travaux, en 1977, la Société d'énergie de la baie James emploiera douze mille personnes sur ce gigantesque territoire de forêts dont le quart sera inondé au lieu du cinquième présentement. Les responsables du projet se félicitent de cette activité. « On considère qu'il faut multiplier par quatre le nombre des postes jondés par notre projet pour évaluer la vitalité des nouveaux emplois créés dans la province à cette occasion. » C'est dire que les travaux entrepris jouent un rôle considérable d'entraînement dans l'ensemble de l'économie québécoise.

Le coût de cette affaire? Douze milliards de dollars; 60 milliards de francs actuels. Seulement la moitié représente des coûts di-

rects: les frais financiers des emprunts (3,3 milliards de dollars) et les dépassements du devis initial (2,5 milliards de dollars) qui sont prévus, aboutissent à doubler le chiffre. Au printemps dernier, le sabotage qui a détruit par le feu cinq dortoirs, éventré deux réservoirs de fuel, défoncé trois groupes électrogènes à coups de bulldozer, et provoqué la fermeture provisoire du camp L.C. 2 où étaient logés les neuf cents ouvriers travaillant à l'un des quatre barrages de la Grande-Baie, a augmenté encore le coût du projet. Il retardera aussi sans doute les délais de fourniture des premiers kilowatts (prévus pour 1980). Fort de l'opinion publique, et examiné par la justice, cet incident fait ressortir les manœuvres violentes et les rivalités entre syndicats pour contrôler l'embauche ainsi que le chantage que les dirigeants ouvriers font subir personnellement aux responsables des travaux, parfois assez faibles pour l'accepter.

La Société d'énergie de la baie James, on l'a depuis trois ans la responsabilité de la construction des nouveaux ouvrages, et la société d'exploitation qu'il s'en servira par la suite sont toutes deux entièrement contrôlées par HydroQuébec. Trente ans après sa création, les Québécois aiment voir dans cette dernière un procureur heureux, puisque plus rentable, de nos entreprises publiques européennes. Créée en 1944 pour prendre la direction d'une société privée, la Montreal Light Heat and Power, et de deux autres sociétés que l'État avait décliné d'acquiescer, HydroQuébec n'a toutefois pris son essor véritable qu'en 1963. Au moment de la nationalisation de la plus grande partie de ce qui restait comme entreprises privées d'électricité dans la province. Son originalité est d'être constamment restée financièrement indépendante de son gouvernement de tutelle. « Elle ne lui a pas coûté

## A Mirabel, ça ira, ça ira!

Mirabel, c'est le nouvel aéroport futuriste de la région de Montréal, le plus gros jamais construit en Amérique du Nord. L'aménagement de 35.612 hectares de terrain (Dallas Fort Worth: 7.100 hectares, Charles De Gaulle: 3.000 hectares), le réaménagement des systèmes de gestion, le choix de localisation d'infrastructures industrielles, tout cela requiert une intervention ferme du gouvernement québécois. On nous confie donc le soin de préparer un schéma de développement global.

En collaboration avec plusieurs organismes et la majorité des ministères québécois, l'Office de planification et de développement du Québec se fixe les objectifs suivants: créer l'harmonie de l'aéroport et sa région, maximiser les effets économiques dus à la création de cet aéroport et procéder à la réorganisation du territoire.

A Mirabel, ça ira et à l'Office de planification et de développement du Québec, nous sommes fiers de contribuer à placer...

# le Québec en tête!



OFFICE DE PLANIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC  
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

محضان الأعمال



# Énergétiques : un gage de prospérité

JACQUELINE GRAPIN

un dollar, mais elle lui rapporte autant d'impôts qu'une entreprise privée, alimenté à titre de portefeuille. Elle ne bénéficie même pas de prêts à des taux préférentiels comme souvent l'É.D.E. française. Avec un actif dépassant maintenant plus de 4 milliards et demi de dollars, et un chiffre d'affaires annuel qui dépasse le demi-milliard de dollars, elle n'a cessé d'être prospère. C'est le résultat d'une politique massive d'investissement, financée, pour environ les trois quarts, à l'extérieur de l'entreprise elle-même sur les marchés financiers du Canada et de l'étranger. HydroQuébec a ainsi pu faire 315 millions de dollars d'investissement en 1973.

L'entreprise québécoise, malgré son dynamisme, suffit tout juste cependant à satisfaire les besoins de sa clientèle locale. Le seul grand contrat d'exportation possible jusqu'à présent a été conclu avec la Power Authority of the State of New York pour établir un régime d'assistance mutuelle avec la métropole de l'État américain. Celle-ci connaît ses limites de consommation en été, quand tournent les appareils de conditionnement d'air, tandis que la région de Montréal a les siennes avec le chauffage en hiver, de sorte que des échanges saisonniers sont possibles. Pour le reste, les ventes à l'extérieur sont limitées à quelques excédents vers l'Ontario.

L'ampleur des besoins énergétiques du Québec devrait aussi être de nature à freiner son intérêt pour le projet de construction d'une usine d'uranium enrichi à la baie James, conçu par le commissariat français à l'énergie atomique et évoqué lors de la visite à Paris du premier ministre du Canada, M. Elliott Trudeau. Les questions que se posent les Québécois au sujet de ce projet sont les suivantes : La Baie James peut-elle détourner suffisamment d'énergie dans son programme initial pour faire fonctionner cette usine ? Comme cela est peu vraisemblable, il faudrait élargir le plan d'équipement de la baie pour permettre la production de 2,5 millions de Kwh en plus. Quel serait le coût de cette énergie supplémentaire ?

La Société d'exploitation de la baie James la vendrait-elle ? Le gouvernement canadien autoriserait-il les transactions internationales sur l'uranium ? Et surtout : qui fera les investissements ? L'usine d'enrichissement d'ura-

nium seule demanderait 1 milliard de dollars, et la capacité d'énergie supplémentaire qui lui serait nécessaire en demanderait encore deux et demi. Le souci de la France est d'abord de trouver à une manière première sécuritaire sûre et relativement bon marché, mais la nouvelle usine n'aurait d'intérêt qu'industriel et commercial pour le Québec puisqu'elle ne fonctionnerait sans avoir besoin d'uranium enrichi. L'Agence canadienne Atomic Energy of Canada dispose de son propre procédé, indépendant des techniques américaines, contrai-

nement à la plupart des autres pays occidentaux. Sa technique emploie l'uranium à l'état naturel avec l'eau lourde, soit un système un peu plus coûteux à installer, mais plus économique dans son fonctionnement que les procédés Westinghouse ou General Electric. Surtout, il semble qu'il présente de plus grandes garanties de sécurité. Le Québec a déjà installé une centrale prototype de 250 mégawatts (Gentilly I) et en construit une autre de 600 mégawatts (Gentilly II) qui devrait être en service en 1976. Une usine d'eau lourde est en projet à proximité.

## Le pétrole, nouveau venu

PAR ailleurs, l'exploration pétrolière du sous-sol québécois se développe. Ses réserves sont réputées modestes, mais un bassin situé le long du fleuve Saint-Laurent renfermerait déjà quelque 2,2 milliards de barils de pétrole. Une entreprise créée par le gouvernement de la province pour développer et exporter ces ressources, la SOQUIP, a été dotée d'un budget de 15 millions de dollars versables à raison d'un million et demi par an entre 1969 et 1979. Mais étant donné les projets pétroliers du Québec, elle ne peut manquer de s'associer largement avec des intérêts privés, et notamment avec les grandes compagnies américaines.

Pour l'heure cependant, la totalité des besoins pétroliers du Québec, c'est-à-dire 73 % de sa consommation totale d'énergie, restent importés. Ce n'est pas pour la province la faiblesse qu'on pourrait croire. La crise de l'énergie, loin de pénaliser le Québec l'a plutôt favorisée par rapport aux autres pays occidentaux puisqu'il tire avantage de la situation du Canada qui produit 580 millions de barils de pétrole par an et possède les plus grandes réserves du monde dans les sables bitumineux de l'Alberta.

Il n'y a guère plus d'un an (encore en septembre 1973) les autorités québécoises s'insurgeaient : « Le gouvernement et les citoyens du Québec n'accepteront certainement pas d'être forcés de s'alimenter en pétrole dans l'Ouest canadien à des coûts supérieurs à ceux du pétrole importé dans le cadre de la politique énergétique du gouvernement du Québec. » Jusqu'à la fin de 1973, en effet, le territoire canadien était divisé en deux, de part et d'autre du fleuve Outouais. L'Ouest utilisait le pétrole brut de son côté et exportait ses surplus aux États-Unis, tandis que

l'Est s'approvisionnait sur le marché mondial (essentiellement au Venezuela et au Proche-Orient), ce qui lui permettait de se fournir à bas prix. Cela entraîna néanmoins les raffineries montrealaises d'exporter des produits raffinés vers l'ouest, et notamment vers l'agglomération industrielle de Toronto.

Avec la crise du pétrole et la hausse des prix internationaux, le gouvernement canadien a décidé de mettre en chantier un oléoduc schématisant le pétrole de l'Ouest jusqu'à Montréal pour garantir une meilleure sécurité d'approvisionnement à l'ensemble du pays et faire jouer entre les États une solidarité financière qui maintienne le prix de l'énergie au plus bas dans l'ensemble de la Confédération. Cela ne va pas sans une forte résistance de la part de l'Alberta et de son premier ministre, baptisé par certains « le premier chet du pétrole de l'Ouest ».

Aujourd'hui, le Québec peut prévoir de construire un super-pétrolier dans le golfe du Saint-Laurent et de développer toute une activité de raffinage, de stockage et de pétrochimie sur les bords du fleuve. C'est dire qu'un élément important de l'économie de cette province, considérée comme l'une des plus tentées par l'autonomie, est orienté vers la satisfaction du marché canadien dans son ensemble et fondé sur le bon exercice de la solidarité confédérale.

La position privilégiée du Québec, gros fournisseur de matières premières disposant d'un potentiel énergétique exceptionnel, le rend désormais plus attirant pour le monde occidental. C'est sans doute pourquoi la province entend, à partir de maintenant, s'offrir le titre de sélectionné parmi les investissements étrangers, ceux qui lui sont le plus

## ÉCONOMIE



profitables. Il lui faut aussi trouver d'importants moyens de financement. « Si nous avions les moyens de nous intéresser à de grands projets, nous pourrions prendre une place importante au Québec, nous a dit un membre de la délégation commerciale française à Montréal. Mais les avons-nous ? Dans tous les grands programmes, le ticket minimum est de 500 millions de dollars... »

**Mirabel complexe aéroportuaire intégré**

Grâce au complexe aéroportuaire intégré, Montréal est en voie de devenir le plus important centre aéroportuaire de chaque touriste international, desservant tout le monde.

Par sa dimension et son équipement, le parc industriel de Mirabel sera un lieu d'investissement unique et stratégique pour l'aéroport, mais un véritable défi.

Tout sera pensé de façon à ce que l'avion, l'usine et l'entrepôt ne fassent qu'un. Nos entrepôts seront construits uniquement en fonction du fret, pas des heures de quelques heures de New York ou Chicago, tandis que notre parc industriel favorisera l'import-export et l'assemblage de produits manufacturés.

Par la réalisation de ce complexe aéroportuaire intégré, l'Office de planification et de développement du Québec contribuera à maintenir...

**le Québec en tête!**

OFFICE DE PLANIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC  
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC





## ÉCONOMIE

# La marche vers l'indépendance est inévitable

Par JACQUES PARIZEAU \*

Le projet de faire du Québec un pays indépendant est à la fois banal dans le monde d'aujourd'hui, qui a vu tant de nouveaux pays apparaître, et unique en son genre, en ce sens que le Québec est un territoire somme toute développé, avancé sur le chemin de l'industrialisation et qui glisse graduellement dans la société post-industrielle. C'est, dans ces conditions, la question nationale au Québec est pour certains une forme d'anachronisme, une sorte de prolongement nord-américain des tensions d'autrefois dans l'empire austro-hongrois.

Assez curieusement, il faut reconnaître que l'idée d'indépendance chez les francophones est assez récente. Elle n'a guère plus de quinze ans. Traditionnellement, le Canadien français a été dit nationaliste. La mot avait un sens différent, selon les générations, mais ne rajeunait guère la sorte du Québec de la Confédération canadienne. Dans un premier temps, ce nationalisme a pris la forme d'une forte réaction contre l'empire britannique. De plus en plus fréquemment, depuis une cinquantaine d'années, le nationalisme était une réaction de défense à l'égard des empiétements du pouvoir central d'Ottawa sur les droits constitutionnels des provinces.

1945 à 1960, la réaction du Québec sera celle du refus, du repliement. Plutôt n'avoir que peu d'autoroutes, plutôt arrêter le développement des universités que de les voir financées par le gouvernement fédéral. Le gouvernement de Québec va être, au cours de cette période, provincial, au pire sens du terme. La seconde réaction, qui commence avec ce que l'on a appelé la révolution tranquille, sera au contraire fortement expansionniste. Avec le gouvernement libéral de M. Lesage commence une phase à la fois de modernisation, brutale dans certains domaines, comme celui de l'éducation, et d'agression systématique du pouvoir fédéral. La conjoncture politique s'y prête. Le personnel politique à Ottawa se veut conciliant. Il n'est que faible, désespéré. À l'opposé, Québec polarise les hommes nouveaux, les idées renouvelées. La parole n'est pas égale, et pendant plusieurs années la récupération des champs d'action budgétaire, des impôts et des pouvoirs, sera spectaculaire.

Pendant ce temps, l'idée de l'indépendance se développe rapidement à

travaux des formations politiques nouvelles, encore peu importantes. En 1968, cependant, le second des grands partis prend le pouvoir, après avoir mené sa campagne à partir du thème « Égalité ou indépendance ». L'agression contre Ottawa continue. Les demandes du Québec deviennent exorbitantes, impossibles à satisfaire, lorsque le nouveau gouvernement demande la récupération de la totalité des trois grands impôts directs : sur le revenu des particuliers, sur les profits des sociétés et sur les successions. Le point de rupture est atteint. Rentré par quelques Canadiens français connus (dont l'actuel premier ministre canadien, M. Trudeau), le gouvernement fédéral refuse d'aller plus loin.

Déjà, au point atteint dans la décentralisation, le Canada n'est plus économiquement gouvernable. Tout ce qu'Ottawa peut vouloir faire, Québec a l'argent et les pouvoirs pour le contraindre. Et vice versa. Les deux gouvernements se lancent dans des voies discordantes pour montrer leur force

Départ d'un convoi publicitaire de camions blindés en 1970 qui va déposer hors des frontières des monceaux de valeurs mobilières. M. Barakatsis, député par les trois partis fédéralistes, en 1973, pour annoncer l'effondrement spectaculaire d'une monnaie québécoise, alors même qu'elle serait créée.

En fait, les deux élections ont porté largement sur des questions économiques. Le Québec peut-il s'administrer lui-même ? Le niveau de vie va-t-il s'affaiblir ? Compté tenu des données qui seront signalées ci-dessous, ces questions-là pourraient faire sourire. Pour comprendre à quel point elles peuvent faire peur, il faut se souvenir que le Québecois francophone a été fort peu associé aux décisions économiques importantes. Les entrepreneurs de la fin du dix-neuvième siècle, assez nombreux, ont disparu. Les grandes entreprises canadiennes anglaises, puis les multinationales, ont traditionnellement dominé les grandes décisions d'investissement.

Sur la base des données économiques seulement, le débat est sans intérêt véritable. Le Québec a habituellement un surplus assez important à sa balance des comptes courants. En fait, il est donc exportateur net de capitaux. Ce n'est pas l'épargne qui manque, même pas ce capital de risque qui, faute de s'employer, aboutit à un ordre dispersé sur la place de New-York. Ce qui manque, ce sont les projets d'investissement émanant de centres indigènes de décisions : entrepreneurs, Etat, coopératives.

Les comptes du Québec avec le gouvernement fédéral ne révèlent pas non plus de situations dramatiques. Ce que les Québécois envoient à Ottawa en impôts n'est pas inférieur à ce qu'ils en reçoivent. Il est arrivé assez souvent dans le passé que le gouvernement fédéral en renvoie nettement moins qu'il n'en prenait. Depuis deux ou trois ans, le solde est plus positif, essentiellement parce que les prestations d'assurance chômage ont été élevées.

Sur le plan des ressources humaines, la encore la situation n'a rien qui puisse faire croire à des catastrophes. Le Québec est maintenant scolarisé autant que le sont les pays industrialisés de l'Ouest. Les universités sont, cependant, un nombre croissant de spécialistes qui ne trouvent qu'à l'étranger les postes qui correspondent à leur entraînement. La majeure partie des postes de direction ou d'administration dans les affaires restent occupés par la minorité anglophone de Montréal. On commence à comprendre que la paix sociale au Québec a été longtemps basée sur une condition fondamentale : celle de la sous-scolarisation des francophones. La jour où ces francophones, qui constituent 80% de la population, produiront 80% des diplômés, et où il faudrait les caser dans le quart des postes, les autres étant occupés par les anglophones, l'équilibre social sauterait : c'est ce qui est en train de se produire.

### Le seuil critique

DANS divers milieux, on comprend que la minute de vérité est arrivée. Le général de Gaulle va chercher à faire basculer la situation. Son « Vive le Québec libre » n'avait rien d'une fantaisie passagère. Il arrivait à point nommé. D'un autre côté, les milieux d'affaires, les milieux financiers, vont maintenant intervenir fortement dans la partie. La création en 1967 d'une véritable panique de fonds à court terme n'aura, compte tenu de la forte concentration des banques canadiennes et de la multitude des succursales, aucun impact sur le crédit. Mais elle va faire perdre la tête à des hommes politiques québécois qui, en quelques années, ont été projetés des affaires communales dans des tractions majeures entre Etats. Le gouvernement de Québec va s'effondrer en tant que gouvernement autonomiste.

Et à peu près en même temps, comme pour prendre le relais, le parti québécois va être fondé, regroupant graduellement à peu près toutes les formations indépendantistes. Le gouvernement de l'Union nationale trainera encore une existence pénible

jusqu'en 1970. Il sera alors remplacé par le gouvernement actuel, dont les lignes de force initiales sont très claires : faire la paix avec Ottawa et faire la paix avec les québécois.

La centralisation des pouvoirs par le gouvernement fédéral reprend. Le Canada retrouve un gouvernement véritable. Québec poursuit une course d'un autre âge auprès des sociétés multinationales pour démontrer que la confiance est revenue. C'est l'ultime territoire aussi grand que la Belgique pour y créer des usines de pâte à papier.

Pendant ce temps le parti québécois progresse rapidement. Alors qu'il y a quatre parties politiques en lice, il recueille 23% des voix en 1970, 30% en 1973. Chacune des élections est marquée par des tentatives spectaculaires de créer des paniques, comme celle qui a si bien réussi en 1967.

\* Économiste du Parti québécois, ancien conseiller économique des premiers ministres Jean Lesage (Libéral) et Daniel Johnson (Union nationale).

### Un objectif élémentaire...

EN fait, au-delà des hésitations, des peurs, des paniques épisodiques, apparaît graduellement un objectif de développement économique et social élémentaire : lorsqu'on a deux fois le niveau de chômage des zones les plus dynamiques de l'Amérique du Nord, quand les revenus sont inférieurs de 20% à la moyenne canadienne, quand, sur un territoire immense, l'économie de certaines régions s'effondre sans que la mobilité de la main-d'œuvre soit suffisante pour les vider, alors se pose, de façon aiguë, le problème de la dépendance à un gouvernement fédéral constamment aux prises avec des arbitrages inextricables entre des régions dispersées sur 5 000 kilomètres et aux décisions de quelques dizaines de sociétés multinationales. Quand un peuple est séparé du reste du continent par sa langue, qu'il possède un gouvernement et des instruments, il est inévitable qu'il soit tenté de s'occuper de ses affaires. Sa réaction n'est pas exacte, prématurée. Elle n'en est pas moins normale.

Un Québec indépendant ne se conçoit guère sans une union douanière avec le Canada. Toute la struc-

ture industrielle du Québec et de l'Ontario — qui, ensemble, regroupent près des deux tiers de la population canadienne — est basée sur une spécialisation des usines de chaque côté de la frontière qui les sépare. Toronto et Montréal vivent en symbiose économique tellement accusée qu'une guerre de tarifs les ruinerait toutes les deux. Elles le savent.

Le parti québécois a longtemps proposé l'hypothèse d'une monnaie commune aux deux pays. Il y a quelques années, une telle hypothèse n'était pas dépourvue de sens. L'Europe des Six franchissait les premières étapes vers ce but. D'autre part, personne au Canada ne se faisait d'illusion quant à l'autonomie des politiques monétaires canadiennes à l'égard des politiques monétaires américaines, même dans le cadre d'un taux de change flexible. La crise monétaire internationale, les fréquents réalignements de taux de change, ont, cependant, fait reculer l'hypothèse d'une union monétaire Québec-Canada. D'ailleurs, le fait que l'Ouest du Canada produise du pétrole et qu'on n'en ait pas encore découvert au Québec rend l'hypothèse encore moins plausible, pour le moment.

**Pour les Jeux Olympiques 76, l'hébergement sera prêt!**

Une vieille coutume québécoise veut que la chambre d'amis soit une des pièces importantes de la maison. Fidèle à cette tradition d'hospitalité, le gouvernement du Québec a créé Hébergement Québec - Olympiques 76.

Tous les logements mis à la disposition du visiteur auront été préalablement inspectés et un certificat de loueur y sera affiché.

HEQUO 76 servira de pont entre l'hôte et le visiteur. HEQUO 76, c'est la garantie que vous serez bien fait et un choc selon les goûts et les disponibilités.

**HÉBERGEMENT QUÉBEC OLYMPIQUES 76**

HEQUO 76  
2100, rue Comte, Montréal, Québec, Canada  
Tél. 514-393-1170, 1171, 1172, 1173

503 من رجب



ÉCONOMIE



Un succès favorisé par notre présence dans la communauté canadienne

Le Québec a fait des pas de géant sur la voie de son développement social et économique au cours des quinze dernières années. Des investissements massifs ont porté des résultats impressionnants, sans toutefois constituer un fardeau fiscal excessif.

Les plus riches, d'offrir à leurs citoyens la même qualité de services essentiels. Au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1974, le Québec a reçu plus de 1 milliard de dollars du gouvernement fédéral canadien au titre de la participation de programmes à frais partagés et de l'assistance à l'enseignement postsecondaire.

Grâce à son autonomie fiscale, le Québec est en mesure de stimuler le développement industriel dans certains secteurs stratégiques, tandis que la S.D.L. (Société de développement industriel) a les pouvoirs et les capitaux requis pour s'associer à des entreprises prometteuses pour le développement économique du Québec.

Le développement des ressources naturelles québécoises nécessite des investissements considérables d'ici la fin de la présente décennie, avec un taux de croissance annuel de près de 20 %.

Il sera peut-être nécessaire de repenser les modes de financement des services publics, notamment en ce qui a trait à des initiatives qui seraient susceptibles d'imposer des contraintes additionnelles sur les finances publiques.

L'homme politique responsable doit considérer ces contraintes tout en continuant à viser au développement harmonieux de la société et veiller surtout à ce que les faibles et les défavorisés ne soient pas pénalisés par le système. L'allocation des ressources de l'État selon une technique administrative appropriée permet dans une certaine mesure de concilier ces exigences souvent contradictoires.

Par RAYMOND GARNEAU \*

Perspectives financières et budgétaires

Le développement des ressources naturelles québécoises nécessite des investissements considérables d'ici la fin de la présente décennie, avec un taux de croissance annuel de près de 20 %.

Les marchés financiers canadiens et internationaux seront assaillis pendant cette période par de fortes pressions découlant de la

ministère des finances et président du conseil du Trésor.

Une devise forte

Le Québec a l'avantage de participer à une communauté économique dont la devise est demeurée stable et forte. Contrairement aux nombreux pays industrialisés dont la monnaie subit une érosion rapide, le Canada a pu résister aux assauts persistants qui ont dangereusement miné la balance commerciale de nations traditionnellement plus fortes.

Le Québec payait ainsi son tribut moins cher que l'Ontario, qui s'approvisionnait en Alberta. La hausse brutale des prix a modifié dramatiquement l'équation. C'est alors que le gouvernement canadien a décidé d'imposer une taxe à l'exportation de son pétrole pour en appliquer le produit à des subventions aux importateurs de l'est du pays.

Malgré les investissements massifs que son gouvernement a dû faire au cours des dernières années, la situation financière du Québec demeure fondamentalement saine. Son budget dépassera les 6,5 milliards de dollars pendant la présente année financière, soit neuf fois plus qu'en 1961.

L'économie québécoise, déficiente à certains égards, est puissamment épaulée par la stabilité économique canadienne. La santé des finances publiques québécoises permet au gouvernement de lancer des initiatives dont les répercussions se font sentir dans tous les secteurs. Qu'il s'agisse de maintenir l'équilibre

Situation financière saine

COUP D'ŒIL SUR LE PASSÉ

Depuis 1534...

- 1534. — Premier voyage de Jacques Cartier qui débarque à Gaspé, à l'extrême pointe orientale du territoire.
1535. — Deuxième voyage de Cartier. Il découvre le Saint-Laurent jusqu'aux berges indiennes de Stadaconé (Québec) et d' Hochelaga (Montréal).
1608. — Le capitaine Samuel de Champlain fonde Québec.
1611. — Première inscription dans les registres des actes de naissance, mariage et sépulture. Le Québec est le seul pays où l'on ait conservé l'état civil des paroisses sur plus de trois siècles.
1629. — Les frères Kirke s'emparent de Québec.
1632. — Québec et l'Acadie sont restitués à la France par le traité de Saint-Germain-en-Laye.
1638. — Fondation de Trois-Rivières par le sieur de LaVallée, sur l'ordre de Champlain.
1642. — Le Champenois Paul Chomedey de Maisonneuve fonde Ville-Marie (Montréal).
1665. — Mgr de Montmorency-Laval fonde le séminaire de Québec, première maison d'enseignement secondaire de la province. En 1828, il en fait l'université Laval.
1698. — Frontenac, gouverneur général de la Nouvelle-France, repousse William Peips devant Québec.
1763. — Prise de Québec par Wolfe. L'année suivante à Sainte-Foy, Lévis échoue dans sa tentative de reprendre la ville. Résignation de Montréal.
1763. — Traité de Paris: la Nouvelle-France est cédée à la Grande-Bretagne.
1774. — Acte de Québec: un reconnaît aux Canadiens la liberté de culte, le droit au code civil français, parallèlement au code criminel anglais; le régime sécularisé est conservé.
1775. — Prise de Montréal par le général américain Montgomery; siège de Québec et mort de Montgomery.
1776. — Levée du siège de Québec.
1791. — Nouvelle Constitution; on divise le Canada en deux provinces: le Bas-Canada (capitale Québec) à majorité française, et le Haut-Canada (capitale York-Toronto) à majorité britannique.
1792. — Première session de l'Assemblée législative du Bas-Canada.
1822. — Création de l'université McGill de Montréal.
1837. — L'autoritarisme du gouvernement provoque une rébellion armée. W. L. Mackenzie dirige celle du Haut-Canada, Louis-Joseph Papineau est l'âme de celle du Bas-Canada. La troupe anglaise mate rapidement les rebelles.
1841. — Union constitutionnelle des deux Canadas.
1867. — Adoption de l'acte de l'Amérique du Nord britannique, qui réunit en fédération quatre provinces: Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Québec et Ontario.
1917. — Les femmes votent pour la première fois aux élections fédérales; ce droit leur sera accordé à l'Assemblée de Québec en 1944.
1948. — Grève de l'éducation, première grande grève contemporaine.
1967. — À Montréal, Exposition universelle et internationale.
1968. — Le Conseil législatif (Chambre haute) est aboli et l'Assemblée législative (Chambre basse) devient l'Assemblée nationale. À son tour, le Québec renonce ainsi au principe du bicamérisme.
1969. — L'Assemblée nationale adopte le projet de loi 83 pour promouvoir la langue française au Québec.
1970. — Octobre: troubles socio-politiques. Le Front de libération du Québec (F.L.Q.) enlève M. James Richard Cross, diplomate britannique en poste à Montréal, et, deux jours après, M. Pierre Laporte, ministre du travail et de la main-d'œuvre et de l'immigration dans le cabinet Bourassa élu en avril. Le premier sera relâché le 4 décembre et renverra à Londres; le second sera tué par strangulation le 17 octobre.
1971. — Avril: visite de M. Bourassa à Paris.
Juin: conférence fédérale-provinciale de Victoria. Un projet de charte constitutionnelle prévoyant le rattachement de la Constitution est rejeté par le Québec, qui estimait que les droits de la province étaient pas assez clairement définis.
1973. — Octobre: élections provinciales. Les libéraux obtiennent cent deux sièges, le parti québécois six, le parti créditiste deux.
1974. — Juillet: adoption de la loi 22 qui fait du français la langue officielle du Québec.

CEGELEC CANADA INC.

représentation de la COMPAGNIE GÉNÉRALE D'ÉLECTRICITÉ

Depuis 10 ans, CECELEC CANADA équipe les grands réseaux électriques canadiens.

Disjoncteurs Delle-Alsthom: 300 unités dont plus de 100 à 700 kV.
Fluobloc Delle-Alsthom: postes 138 kV à 500 kV parmi les plus importants du monde.

Isolateurs Ceraver et Cegelec: 5 millions d'unités.
Transformateurs
Alsthom-Savoisienne: plus de 1.000 unités de 138 kV à 800 kV.

CECELEC CANADA a vendu également des équipements au Canada pour le compte des sociétés du groupe C.G.E.:

- C.I.T. Alcatel: équipement électronique pour câble sous-marin.
C.G.E.E. Alsthom: barres blindées pour centrale hydraulique.
UNELEC: disjoncteurs basse-tension.
Compagnie Générale d'Automatisme: matériels automatiques.

BIBLIOGRAPHIE

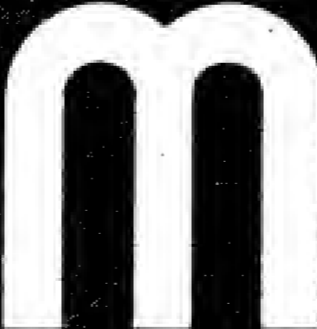
- STANLEY BEEHAU-RYERSON, Le Capitalisme et la Conscience, éd. Parti-Pris, Montréal, 1962. — The founding of Canada, Progress Books, 1963.
DESROSIER et HEROUY, Le travailleur québécois et le syndicalisme, Presses de l'université du Québec, 1973.
L-LAURENT HARDY, Brève histoire du syndicalisme ouvrier au Canada, éd. de l'Épave, 1958.
LOUIS-MARIE TREMBLAY, Le syndicalisme québécois, Presses de l'université de Montréal, 1972.
H.A. LOGAN, Trade Unions in Canada, Toronto, 1948.
J.-P. DESPRIS, Le mouvement ouvrier canadien, YDES, Montréal, 1948.
GERARD BERGERON, Du duplicitisme à Trudeau et Bourassa, éd. Parti-Pris, Montréal, 1971.
En collaboration, sous la direction de PIERRE-ÉLIEOT TRUDEAU, La grève de l'amiante, éd. Cité libre, Montréal, 1956.
HERBERT F. QUINN, The Union nationale, University of Toronto Press, 1963.

Montréal!

parce qu'une bonne vie a bien des facettes.

Vous trouverez dans la Communauté Urbaine de Montréal un riche mélange des cultures française et anglaise.
Des gens qui prennent leurs heures de loisir aussi sérieusement que leurs heures de travail.
Montréal, ce sont 37.300.000 m² disponibles pour l'industrie, des réserves d'énergie jusqu'à l'an 2000 et une abondance de matières premières sur le pas de sa porte.
Avec Montréal, le plus grand aéroport du

monde, son port intérieur actif l'année durant, et son réseau d'autoroutes.
Montréal, est le principal centre de transport du nord-est de l'Amérique.
Par sa votre propre expérience sur Montréal et vous comprendrez pourquoi cette ville fut choisie pour les Jeux Olympiques de 1976.
Visitez Montréal et vous en ferez votre ville favorite.
Écrivez à Montréal et nous vous en montrerons toutes les facettes.



Communauté Urbaine de Montréal

M. Jean-Guy Caron, directeur
Office d'expansion économique
Tour de la Bourse, 800 Carré Victoria, Suite 3904
Montréal H2Z 1A5, Canada

Form with fields for NOM, COMPAGNIE, RUE, VILLE





## MATIÈRES PREMIÈRES

# Tenir compte des contraintes politiques

Par ROBERT POULIOT

La multiplication des cartels de pays exportateurs de matières premières exerce de plus en plus de pressions sur la politique économique québécoise depuis un an et demi. Au moment où le Canada cherche à se doter d'une véritable stratégie industrielle en prenant ses distances à l'égard du capital américain et des politiques de Washington, le Québec cherche à maximiser les revenus de sa production de papier journal, d'amiante et de produits miniers comme le cuivre, le fer, le columbite et l'uranium.

Avec une production annuelle de biens et de services qui promet d'atteindre 55 milliards de dollars en 1980, contre 33 milliards environ cette année, le Québec est évidemment mieux pourvu que la plupart des autres pays exportateurs de matières premières. Toutefois sa base industrielle, dominée à près de 50 % par des investissements étrangers, reste coupée en bonne partie de sa production minière et forestière.

L'enjeu est de taille. Le Québec se compare à lui seul près du tiers du commerce international du papier journal, dont les prix ont doublé en quatre ans. La province contrôle environ 90 % du marché américain de l'amiante, plus de la moitié du marché japonais, environ 40 % des marchés ouest-allemand et français et le tiers du marché italien. Elle produit le quart du cuivre canadien et, tout

en n'inscrivant au global le rang mondial pour sa production, occupe la troisième place comme exportateur derrière le Zambie et le Chili. La production québécoise de columbite est unique sur le continent nord-américain, et, en occupant le deuxième rang sur le marché européen derrière le Brésil, promet d'augmenter considérablement avec le découverte de nouveaux gisements. Le Québec ne produit pas encore d'uranium, même si le Canada est reconnu comme l'un des plus riches réservoirs de réserves au monde; toutefois la découverte de dépôts importants dans le nord de la province et le proximité du complexe hydro-électrique de la baie James font de la province un site stratégique pour enrichir l'uranium destiné aux centrales nucléaires à eau légère. Pour le fer enfin, la région du Québec et du Labrador (le partie continentale de Terre-Neuve) fournit 75 % de la production canadienne, classée quatrième au monde derrière celles de l'U.R.S.S., des États-Unis et de la France. La majeure partie de ce minerai est exportée sous forme de boulettes en Europe, au Japon et aux États-Unis.

Au total, la production minière et forestière devrait rapporter environ 1,5 milliard de dollars cette année au Québec, ce qui représente, malgré l'ampleur des marchés et les perspectives d'avenir, une part relativement modeste du produit provincial brut.

ramenées à 600 000 barils par jour dès l'été prochain pour préserver les réserves du pays et garantir au Canada une auto-suffisance jusqu'en 1982-1983, lorsque démarreront les usines de traitement de sables bitumineux dans le nord de l'Alberta.

Une politique semblable sera adoptée au chapitre du gaz naturel. Dans un premier temps, le prix sera majoré à compter de janvier sur le marché américain et les exportations seront réduites pour protéger les besoins canadiens. Pour sa part, le Québec veut quadrupler sa consommation de gaz naturel d'ici à 1979 grâce à une expansion spectaculaire de son réseau de distribution au détail.

Le scénario esquissé récemment par le gouvernement fédéral dans le

poser une limite de dix ans (avec extension négociable de cinq ans) à la durée des contrats à l'exportation, de garantir les besoins des centrales nucléaires canadiennes pendant au moins trente ans et de maximiser les recettes tirées de la vente à l'étranger, sous forme de prix plus élevés ou de transformation locale plus poussée.

### Une politique minière

C'est à ce titre que le Québec est directement influencé par les objectifs d'Ottawa. Depuis maintenant quatre ans, le gouvernement fédéral prépare les fondements d'une politique minière canadienne. Ses

valorem basées sur les fluctuations mondiales des prix, et en stimulant le prix de participation publique.

Pour sa part, le Québec a créé en 1965 la Société québécoise d'exploration minière (SOQUEM), dont la tâche principale est d'écouler la mise en valeur de dépôts miniers dans la province, sous participation minoritaire ou majoritaire. L'entreprise, entièrement contrôlée par l'État, affichait un profit net de 1,4 million de dollars pour son exercice 1973-1974 et eut un capital souscrit de 40,8 millions de dollars au 31 décembre 1980. Le SOQUEM produit déjà du cuivre et s'apprête à exploiter des gisements de zinc, de columbite, de fer, de titane et de sel.

En outre, le gouvernement provincial a créé au début de 1974 un comité interministériel pour revoir toute la politique fiscale de l'industrie minière et proposer des objectifs

d'intégration de ces activités à l'infrastructure industrielle du Québec.

Au même moment, la province de Terre-Neuve, qui vise les mêmes objectifs d'industrialisation que le Québec, s'apprête à publier le rapport d'une commission royale d'enquête sur l'industrie minière dont les conclusions s'annoncent spectaculaires. Le président de la commission, M. Gordon Goundry, est le principal instigateur de la création en 1965 d'une division des matières premières au secrétariat du Commonwealth à Londres. Originaire de l'Ouest canadien, cet économiste a aussi agi comme négociateur gouvernemental pour plusieurs États africains et asiatiques dans le domaine minier et pétrolier depuis 1967.

La proximité de Terre-Neuve et le partage des retombées économiques de la production de fer au Labrador avec le Québec aura sans doute des effets importants sur la politique minière du gouvernement québécois.

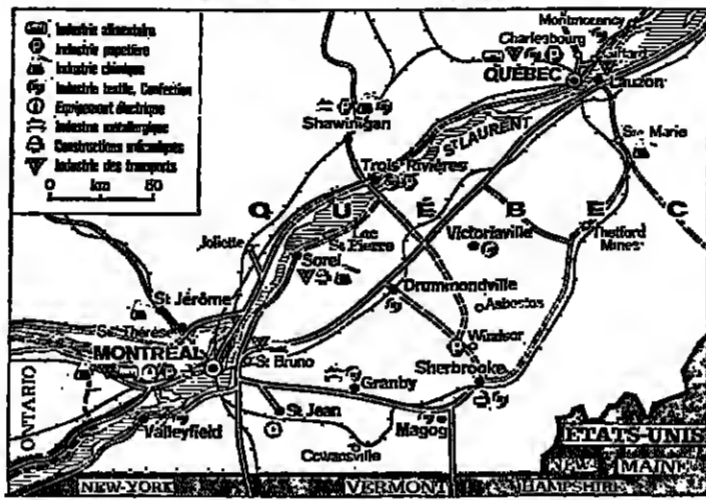
Malgré la transformation accrue de ces matières premières ne saurait être réellement profitable qu'à condition de disposer de sources abondantes d'énergie. À ce titre, le Québec est riche en bassins hydroélectriques (théoriquement, la province pourrait développer jusqu'à 50 000 mégawatts de capacité installée), mais reste pauvre en hydrocarbures: la production de pétrole au Québec est nulle et celle de gaz naturel, près de Trois-Rivières, n'atteindra que 1,4 milliard de pieds cubes pour la période 1967-1977.

### A la recherche d'autres gisements

DES recherches sont entreprises. La Société de développement de la baie James (contrôlée par le Québec), Eldorado Nuclear (contrôlée par Ottawa) et Sonu Nucléaire du Canada (contrôlée par la France) ont conclu cet été une entente pour explorer un territoire de 9 000 milles carrés et évaluer les possibilités de développement de gisements d'uranium. Par ailleurs, sur le front pétrolier deux découvertes importantes de gaz naturel et de condensats ont été faites au large du Labrador par le consor-

tium Eastcan, contrôlé à 46 % par Aquitaine, le Compagnie française des pétroles et Total, et à 10 % par Agip d'Italie. Le groupe compte revenir sur place l'an prochain, avec deux sondes cette fois. Les informations restent trop fragmentaires encore pour juger de l'ampleur de ces découvertes, mais il n'y a aucun doute, même pour Terre-Neuve qui veut limiter la politique pétrolière norvégienne, que le principal marché de consommation de ces réserves sera le Québec.

### LES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES DE LA Vallée DU ST LAURENT



### La carte de l'industrialisation

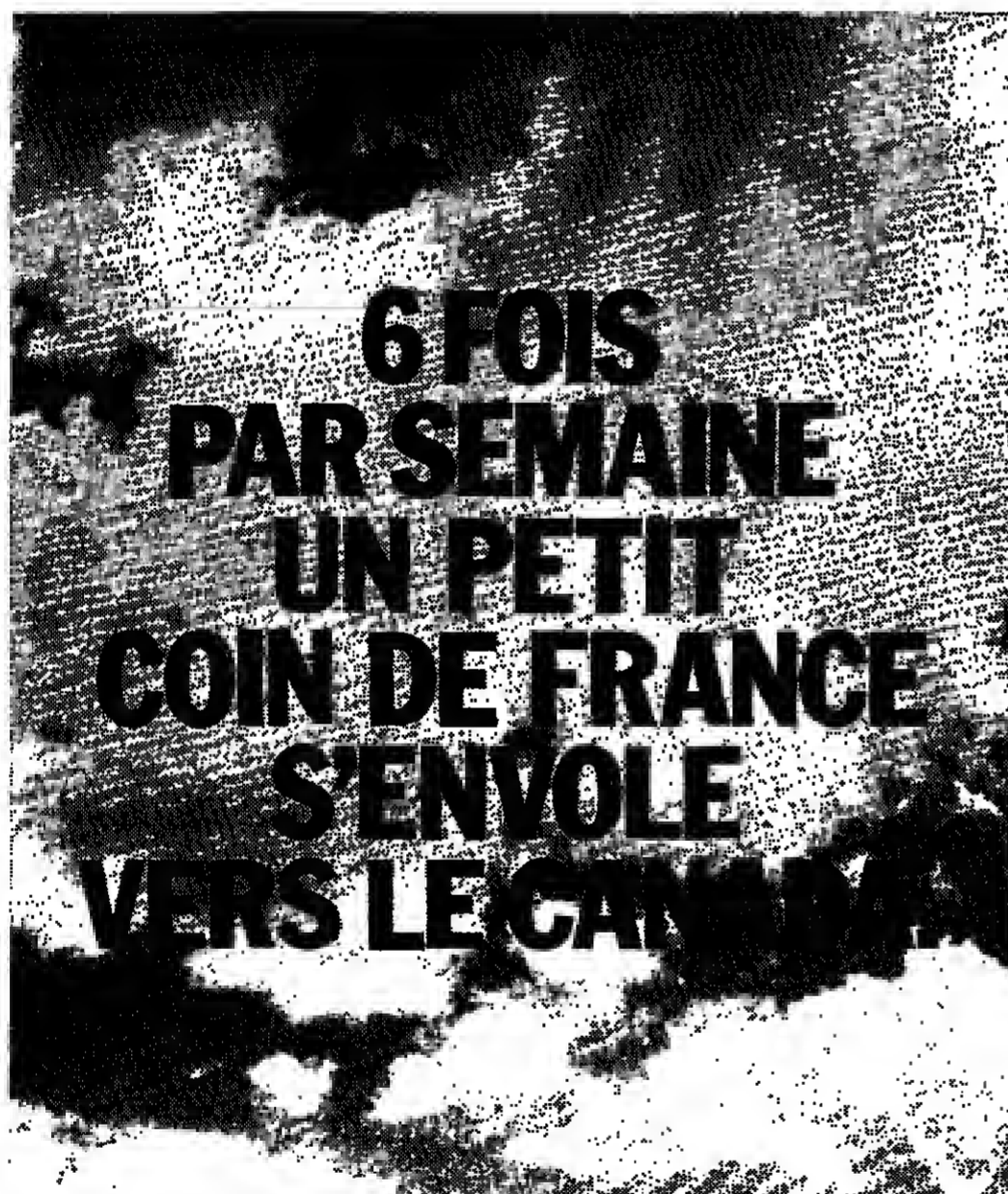
JUSQU'ICI, le Canada a refusé systématiquement de se joindre aux cartels internationaux de matières premières. Il a refusé par exemple de rejoindre l'Organisation des pays exportateurs de pétrole en 1973, alors que son statut d'exportateur net (avec une moyenne d'un million de barils par jour expédiés aux États-Unis) et de gaz naturel (38 % de sa production vendue sur le marché américain) lui permettait de satisfaire aux règles du groupe de Vienne. Officiellement, Ottawa n'a pas été approché par l'OPEP, mais de hauts fonctionnaires des affaires extérieures et de l'énergie affirment que le pays a rejeté les offres de l'OPEP pour ne pas en-

viser des relations déjà tendues avec les États-Unis.

Même réaction à l'égard du Conseil Intergouvernemental des pays exportateurs de cuivre (CIPEC) et du groupe des pays exportateurs de mercure. Cette « prudence diplomatique » n'a pas empêché pour autant le Canada d'obtenir une augmentation de ses revenus pétroliers et gaziers: depuis octobre 1973, les Américains doivent payer une surtaxe qui devrait bientôt atteindre 6 dollars le baril. En outre, les expéditions de pétrole sur le marché américain sont plafonnées à 800 000 barils par jour à compter de janvier et pourraient être

dominée des hydrocarbures constitue l'embryon de la nouvelle politique canadienne des matières premières et le Québec ne saurait y échapper. Pour ce qui touche l'uranium par exemple, Ottawa a décidé de plafonner la participation étrangère, d'im-

consultations avec les gouvernements des États membres en sont toujours à la phase de consultation, mais déjà plusieurs provinces ont créé des précédents majeurs en relevant substantiellement le niveau de leurs redevances, en imposant des taxes ad-



**6 FOIS PAR SEMAINE UN PETIT COIN DE FRANCE S'ENVOLE VERS LE CANADA**

6 fois par semaine, en Boeing 747. Air France assure un vol vers le Canada, à destination de Montréal. Le Boeing 747, c'est un « petit coin de France » qui s'envole: on y retrouve un confort raffiné, une certaine élégance, un bon goût propres à la tradition française.

En classe économique, vous goûterez ainsi à des plats particulièrement soignés, servis avec les meilleurs vins.

Pour vous détendre, vous aurez le choix: voir un film ou prendre un verre au buffet.

Et à la « boutique parisienne » sur tous nos vols, en première classe ou en classe économique — à côté des alcools fins et

des cigarettes — vous trouverez des parfums, des foulards, des cravates, signés des plus grands noms de France.

Pour la 1re classe, un service spécial à l'aéroport. À bord, vous serez accueilli au champagne. Et, dans un siège spacieux, vous dégusterez une cuisine de premier ordre.

Et quand vous voudrez mieux vous détendre, bavarder entre amis, vous pourrez encore vous rendre au bar-salon du 1er étage.

Air France vers le Canada, décidément vous ne quitterez jamais tout à fait la France!

**AIR FRANCE**

**Le Québec en tête!**

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

**Le Québec en tête!**

Les commissions scolaires, dont les membres sont élus par tous les Québécois de 18 ans et plus, sont responsables de l'administration des écoles et des programmes scolaires à l'échelon local ou régional.

Quant aux parents, ils envoient leurs représentants aux comités d'école, ce qui leur permet d'agir comme animateurs et conseillers auprès des directions d'école et des commissions scolaires.

Chaque citoyen peut ainsi prendre une part active à un des plus importants secteurs de notre vie nationale représentant le quart du budget du Québec.

هكزان الكحل



politique

# JEUX OLYMPIQUES



## Les nouveaux bâtisseurs de temples

« Si des hommes sont sacrés », dit-on au stade, c'est parce que des hommes leur ont bâti des temples », dit-on au comité d'organisation des Jeux olympiques à Montréal. Et c'est bien ce que l'on voit, en ce moment, dans la métropole québécoise, sur le terrain schisteux de cinquante hectares situé à la station de métro de Vieux, au bout

du terrain de golf municipal. Amputé presque pour la circonstance, celui-ci a en ses défenses. Oui, mais pour un complexe sportif de rêve que ne ferait-on pas ?

Quatre demi-pyramides (coupées verticalement par le milieu) de dix-sept étages recevront neuf mille athlètes du 17 juillet au 1<sup>er</sup> août 1976 : ce village olympique, qui comportera toutes sortes d'accessoires et de services (restaurant, bibliothèque, discothèque, salle de cinéma, etc.), sort à peine de terre. Mais ce n'est que l'un des cent vingt-cinq programmes qui constituent l'ensemble olympique. Le « clou » du projet, c'est le « centre » olympique, qui comprend notamment le stade, le vélodrome et un

ensemble de trois piscines. Il sera complété à proximité par un bassin d'aviron et dix centres sportifs, déjà construits mais à adapter aux normes et aux besoins olympiques, pour la boxe et la lutte.

D'une conception unique, l'œuvre de l'architecte français Roger Taillibert, est une construction des plus hardies et montées du haut vers le bas et inspirée du mouvement géométrique. Avec seulement quatre piliers extérieurs, sans point intermédiaire, la coque nervurée qui transmet les efforts de la construction par des arcs étagés, un étrange coquillage d'une surface de 13 500 mètres carrés. La forme elliptique du stade qu'elle abritera dans l'une de ses branches pourra contenir 70 000 personnes pendant les Jeux. Mais la structure des gradins — mobiles sur coussin d'air — sera dissociée de l'enveloppe spatiale du lieu, de sorte que l'ensemble pourra se transformer en moins d'une heure pour s'adapter à la géométrie de sports différents. Au-dessus, une gigantesque membrane mobile pourra se tendre à partir du toit central pour protéger des intempéries. Dix-huit étages de salles de sport, de services divers, et un restaurant panoramique seront installés dans ce toit mobile. Le vélodrome (de 70 000 à 100 000 places) pourra se transformer en salle de handball ou de boxe. Le centre de natation se développe

sous forme de trois coupoles protégées par la structure spatiale du toit. Avec son bassin de compétition (50 m), celui de plongeon (25 m) et celui d'entraînement (25 m), plus le bassin de plongée sous-marine, il pourra accueillir dix mille spectateurs pendant les Jeux, deux mille cinq cents places restant définitivement. La polyvalence de l'ensemble et l'utilisation de la gigantesque membrane tendue sur le grand espace du stade sont parmi les facteurs qui devraient lui assurer à coup sûr une utilisation optimale et rentable par la suite.

Pourtant, ni la ville de Montréal, ni la province de Québec, ni la Confédération du Canada n'auront déboursé un denier public pour ces gigantesques travaux. Le budget des Jeux est de l'ordre de 310 millions de dollars : 250 millions pour les installations et 60 millions pour le fonctionnement. Il faut songer aux routes, aux parkings, aux services de santé, aux systèmes de chronométrage, aux télécommunications, à la télévision, aux services de presse, aux hôtels, aux hôtes, aux programmes culturels, aux camps de jeunesse... on en oublie. Pourtant, selon M. Rousseau, président du comité d'organisation des Jeux de Montréal : « Il ne faut pas que l'escalade des coûts fasse fuir l'attention exclusive des pays riches ». C'est pourquoi il a tenté de prouver le mouvement en autofinancant totalement ce vaste programme.

« commanditaires officiels » et autres « promoteurs officiels » des Jeux dont l'apport, qui n'était pas censé dépasser 3 millions de dollars, est maintenant estimé à une vingtaine de millions. Bref ! au train où vont les choses, le problème ultime du comité d'organisation pourrait bien être de trouver le moyen... de ne pas faire de bénéfices.

La démonstration est-elle pour autant aussi convaincante qu'elle veut l'être pour les pays sous-développés ou en voie de développement ? Il est certain que l'ampleur de cette manifestation, avec son milliard de spectateurs de toutes nationalités, en fait un événement mondial incomparable et un support très pair pour toutes sortes d'initiatives.

Mais il faut dire aussi qu'un pays comme le Canada (cela aurait pu être le cas du Japon et de l'Allemagne), avec son marché intérieur puissant et sa prospérité ambiante est particulièrement bien placé pour organiser une telle opération. Tel pays d'Afrique centrale ou d'Extrême-Orient peut-il rivaliser ?

Quatre cent cinquante personnes travaillent en permanence au comité d'organisation des Jeux pendant plusieurs années, plus toutes celles qui vivent autour : n'est-il pas pénible de disperser des équipes expérimentées « quand la fête est finie », au lendemain de la cérémonie de clôture. Après les Jeux de Munich, les équipes allemandes avaient essayé de placer certaines de leurs méthodes et de leurs hôtes à Montréal. Les animateurs canadiens tiennent aujourd'hui des livres de procédure qu'ils s'approprient à transmettre à leurs successeurs à Moscou. Mais ne serait-il pas plus simple et plus sensé qu'une équipe internationale d'organismes soit attachée en permanence à l'administration des Jeux ? Cela pourrait éviter aussi qu'il y ait trop bien fait, l'équipe nationale responsable puisse être soupçonnée de mercantilisme.

J. G.

### Sélection d'ouvrages de

## LA DOCUMENTATION QUÉBÉCOISE

diffusés par

## LA DOCUMENTATION FRANÇAISE

29-31, quai Voltaire - 75340 PARIS CÉDEX 07

QUÉBEC, UNE AUTRE AMÉRIQUE. — Album de 130 photos noir et blanc et couleurs, textes poétiques, 86 F.

LA SITUATION DE LA LANGUE FRANÇAISE AU QUÉBEC (rapport GENDRON). — Rapport de la commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec (3 volumes), 67,50 F.

- 1 - La langue de travail ..... 22,50 F
- 2 - Les droits linguistiques ..... 22,50 F
- 3 - Les groupes ethniques ..... 22,50 F

RAPPORT DE LA COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR L'ENSEIGNEMENT DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC (rapport PARENT). 5 volumes et index analytiques, 69 F.

DOSSIER SUR L'AVORTEMENT. 625 F.

LES AFFICHES DU QUÉBEC. — Série de 46 affiches illustrant les sports et les activités de plein air, éditées par le Haut Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports, en vue de sensibiliser l'opinion dans le temps de la préparation aux Jeux Olympiques qui auront lieu à Montréal en 1976 (Liste et prix sur demande.)

Amis et lecteurs de la BELLE PROVINCE

peuvent se procurer gratuitement le catalogue de

L'ÉDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC

LA DOCUMENTATION FRANÇAISE



### L'autofinancement

AINSI a-t-il obtenu l'autorisation légale de battre monnaie ; et la vente des pièces d'argent olympique devrait rapporter à elle seule 250 millions de dollars. Il y a neuf millions de collectionneurs dans le monde, et les comités olympiques nationaux ont été invités à apporter leur soutien à la promotion (moyennant ristourne de 3 %). La loterie olympique devrait rapporter 82 millions de dollars jusqu'aux Jeux, mais, avec

les deux premiers prix de 1 million de dollars chacun distribué trois fois par an, elle fait les beaux rêves de tout le Canada et a déjà rapporté 53 millions de dollars après moins d'un an de fonctionnement. Il y aura encore les ventes de timbres (10 millions de dollars), de billets d'entrée sur les lieux de compétition (9 millions), les droits de télévision (3 millions), etc. Sans compter les concours privés de tous les « fournisseurs officiels »,

**Un instrument vital**

Le Ministère des Communications a pour mandat le développement et le perfectionnement de réseaux de communications publiques et privées (télédistri- bution, téléphonie) sur le territoire québécois.

Il travaille aussi au développement des communications entre l'appareil gouvernemental et les citoyens par l'entremise de services de soutien, de conseils et d'assistance technique aux autres ministères.

Cette double mission nous amène à faciliter les communications entre Québécois dans le but de favoriser l'épanouissement d'une culture nationale originale et à promouvoir les échanges avec d'autres nations.

Par exemple, les communications instantanées par satellite entre la France et le Québec ou encore, la signature d'une entente entre la Documentation française et l'Éditeur officiel du Québec.

Pour nous, communiquer c'est vivre tout en gardant...

**le Québec en tête!**

MINISTÈRE DES COMMUNICATIONS GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

**Il faut bien plus que des bagages pour voyager**

(G. Vignault)

Le 9 février 1968, les gouvernements français et québécois signent la convention qui crée l'Office franco-québécois pour la jeunesse. Cette organisation publique est présidée par deux membres des gouvernements concernés : un représentant français et un ministre québécois. Elle permet aux Français et aux Québécois de se mieux connaître en échangeant les résultats de leurs expériences professionnelles.

Subventionné par les deux gouvernements, l'Office franco-québécois pour la jeunesse a permis à 22 000 Québécois et Français âgés de 18 à 35 ans de réaliser dans l'autre communauté un voyage d'étude sur un sujet lié à leur engagement professionnel ou social.

L'OFQJ est un instrument de la coopération franco-québécoise à l'écoute des besoins de formation de la jeunesse; c'est un pont entre la France et le Québec.

**le Québec en tête!**

OFFICE FRANCO-QUÉBÉCOIS POUR LA JEUNESSE  
5, rue de Logelbach  
Paris XVIIe, 75017  
Tél. 924-4876

Office franco-québécois pour la jeunesse  
290, place d'Youville  
Montréal H2Y 2B6  
Tél. 873-4255

le Québec en tête!





# SYNDICALISME

## La question nationale et le développement du mouvement ouvrier

Le passage du régime français au régime anglais (en 1760) n'apporta pas de changements fondamentaux dans une économie basée sur l'exploitation des fourneaux, fortement monopolisée et dirigée par une bourgeoisie commerçante et seigneuriale. Sous le régime anglais, l'exploitation des fourneaux se fit par les commerçants anglo-saxons qui, de fait, décapitaient la bourgeoisie canadienne-française, confinant les Canadiens français à l'agriculture. Paradoxalement, c'est sous le régime anglais que fut véritablement instauré et renforcé au Canada le régime féodal. L'Acte de Québec (1774) consacra ce régime en rétablissant tous les droits seigneuriaux au profit de l'aristocratie cléricale.

Cependant, à partir de 1825, se développe un autre type d'économie, basé sur l'exploitation des produits du bois, qui donne naissance au développement d'une bourgeoisie anglo-saxonne économiquement. L'Acte constitutionnel de 1791, qui sépare le Haut et le Bas-Canada mécontenta fortement la bourgeoisie anglo-saxonne de la minorité politique dans un Bas-Canada francophone. Tout en maintenant les pouvoirs de l'aristocratie, l'Acte de 1791 favorisait le développement d'une petite bourgeoisie canadienne française, qui, issue d'une structure économique agricole, représente et défend au Parlement canadien une forme d'économie, bloquant ainsi la plupart des mesures nécessaires au développement de la bourgeoisie anglo-saxonne. L'Assemblée législative parlementaire, jusqu'en 1827, le cadre de luttes farouches entre la petite bourgeoisie « française », qui présente pour la première fois une idéologie nationaliste propre, et la bourgeoisie anglo-saxonne qui doit, contre elle, faire alliance avec l'aristocratie cléricale.

Enfin, les revendications paysannes se font de plus en plus vives, et le pouvoir doit faire face à une certaine agitation dans les campagnes, ce qui l'oblige à s'allier temporairement avec le clergé contre la paysannerie.

### L'implantation du capitalisme

À la suite de la révolte, l'Angleterre rétablit, en 1841, le régime aristocratique et féodal dans les deux Canadas pour écraser la nation canadienne française ainsi en minorité. Les résistances à l'Acte de 1841 furent nombreuses, tant de la part de la bourgeoisie capitaliste, qui, en pleine croissance, avait de plus en plus besoin d'un gouvernement responsable, que de la part de la coalition réformatrice constituée entre les petits bourgeois progressistes et le Haut et du Bas-Canada et qui bénéficiait d'un large appui populaire. Cette époque marque également le début des premières grèves ouvrières.

Cependant, dès 1847, un tournant s'amorce dans la politique coloniale anglaise. La victoire du capitalisme industriel et de la politique de libre-échange créait un climat propice à une transformation des rapports avec les colonies. Au Canada, le développement accéléré s'accroît dans la construction des premières lignes de chemin de fer; mais le capitalisme indigène doit déjà affronter l'expansionnisme des États-Unis et, malgré la signature de traités de réciprocité (1854) qui partageaient avec les États-Unis les richesses du Canada, l'ensemble des intérêts exploités des matières premières gardant aux capitaux canadiens le secteur bancaire et le développement des chemins de fer, la bourgeoisie anglo-saxonne avait de plus en plus la nécessité d'agrandir le marché intérieur et de fonctionner, pour se renforcer, l'ensemble des provinces anglaises d'Amérique du Nord.

### Résistance et grèves ouvrières

JUSQU'EN 1872, toutes les associations ouvrières sont illégales et clandestines. Les conditions de vie de la classe ouvrière étaient devenues de plus en plus mauvaises; c'était la misère totale et la paupérisation absolue. Malgré la répression et l'interdiction qui frappaient toute organisation, la colonie connut beaucoup de grèves (800 à Montréal pour la seule année de 1873).

En 1867, la population ouvrière du Québec était surtout concentrée dans les régions de Montréal et de Québec, et les secteurs industriels les plus importants étaient la cordonnerie (16 500 ouvriers), le vêtement (3 000), le tabac (1 100) et les métiers d'imprimerie (1 900). Montréal regroupait deux grands quartiers ouvriers: l'Ouest (quartier Queens), où étaient groupés la majorité des travailleurs irlandais (employés entre autres à la construction du canal Lachine) et le quartier Est (Sainte-Marie, Saint-Louis, etc.), habité par le prolétariat canadien français.

Les chevaliers de Saint-Crispin, d'origine américaine (ils comptent, en 1870, trois cents loges aux États-Unis et dix-sept au Canada), organisèrent en 1868 la première grande grève de l'indus-

triel. Le problème du Québec est formulé le plus souvent aujourd'hui en termes de question nationale « en de « séparatisme ». Mais on ne peut comprendre la question nationale que dans son rapport aux luttes ouvrières et au développement du mouvement syndical au Québec, qui font actuellement l'objet de recherches difficiles; l'histoire en a toujours été soigneusement étouffée.

Par ESTHER TRÉPANIÉ

1822 conduisirent aux révoltes de 1837-1838. Ces insurrections armées ont toujours été présentées comme des révoltes de type libéral et bourgeois.

Tout cela est vrai, mais néglige l'appui important que la classe ouvrière et surtout le paysannerie, apportèrent à ces luttes et le caractère souvent « révolutionnaire » de certaines de leurs organisations; ainsi les différentes associations d'ouvriers de Montréal et de Québec participèrent au mouvement des patriotes. Ces associations constituèrent les premiers embryons de ce que l'on pourrait appeler des syndicats au Québec. Les ouvriers de l'imprimerie créèrent en 1827 le premier syndicat du pays, et tout indique qu'il existait avant 1830 d'autres « cercles » ouvriers (les travailleurs de la pierre, les menuisiers et charpentiers, qui menèrent en 1834 à Montréal une lutte pour la journée de dix heures, etc.).

C'est en 1827 aussi que les patriotes organisèrent à travers tout le Bas-Canada des comités paroissiaux et régionaux regroupés sous la direction d'un comité central permanent, puis, en 1837, l'association des Fils de la liberté, organisation patriote. Le mouvement possédait ses organes de presse, instruments d'agitation et d'orientation (*la Minerve*, *le Vindicator*, *l'Écho du pays*, etc.), la répression et à la liquidation des juges canadiens français par le pouvoir colonial, les patriotes rétrogradèrent en créant leur propres appareils judiciaires, militaires et administratifs, remplaçant les dignitaires royaux, mais du même coup créant les structures d'une administration municipale propre.

et constitutionnelle se trouvait posée la « dangereuse » question de l'indépendance nationale. Le développement d'un prolétariat qui venait chaque jour grossir l'immigration massive d'ouvriers irlandais et écossais, chassés de leurs pays par la famine. Cela avait, pour effet, outre de créer un chômage croissant et permanent, d'introduire au Canada, en même temps que ces prolétaires européens, les idées révolutionnaires de 1848. L'appui populaire au mouvement radical, ainsi que l'augmentation du nombre des syndicats et des grèves (souvent réprimées dans le sang) faisaient craindre au gouvernement colonial une union éventuelle des ouvriers de toutes origines.

C'est en 1859 qu'on se mit à parler dans les milieux d'affaires de libre-échange, d'abolition des tarifs douaniers entre les provinces d'Amérique du Nord, de tension des marchés, bref de ce qui mènera en 1867 à la Confédération canadienne, qui fut, en définitive, une opération économique. Mais, malgré la signature de ressources du pays à la disposition de ceux qui en avaient déjà le contrôle. Elle fut élaborée par les représentants du capitalisme anglo-saxon, dans un secret relatif et sans véritable consultation populaire, puisque les populations, tant du Québec que des Maritimes et de l'Ouest, étaient assez hostiles à ce projet. Ainsi naquit le *British North America Act*, qui marque le triomphe du capitalisme au Canada et la destination anglophone sur la nation canadienne française.

### Par ESTHER TRÉPANIÉ

trier de la chaussure (neuf semaines). En 1871, l'agitation que connaissait la Grande-Bretagne et les États-Unis se répéta au Canada, où se menèrent des luttes pour la réduction de la journée de travail à neuf heures. En 1872, face à l'agitation ouvrière et aux élections toutes proches, McDonald (premier ministre conservateur) dut faire passer une loi donnant statut légal aux syndicats.

Avec la Confédération naquit la nécessité pour la classe ouvrière de créer un mouvement syndical pan-canadien. En 1873 est instituée, à Toronto, la *Canadian Labour Union*, qui, bien que dissoute en 1875, fut à l'origine du *Congrès des métiers et du travail canadiens* (C.M.T.C.), ou *Trade and Labour Congress*, T.L.C.). Les années 1880 marquent la montée sérieuse et plus rigoureuse organisée du mouvement ouvrier, et surtout que les *knights of labour* (ou chevaliers du travail), importante association ouvrière américaine (clandestine jusqu'en 1870), dont le but explicite était d'organiser tous les ouvriers (ayant un métier ou non) par associations de districts et de villes. Cet organisme fut souvent plus politique que syndi-

cal, connu dès 1881 une expansion rapide au Canada et surtout au Québec.

L'opposition cléricale et conservatrice fera appel à toute la panoplie des arguments nationalistes, patriotiques et religieux pour combattre ce syndicat. Mais la division des clergés des *ouvriers* (la Presse, entre autres, appuyait fortement les chevaliers) et de l'opinion publique empêcha son interdiction.

L'Église, désirant garder le contrôle de ses « ouailles », suscita le *Congrès des métiers et du travail canadiens* (C.M.T.C.), et, en 1911, un groupe de prêtres et de laïcs fonda l'*École sociale populaire*, qui devint le centre de la vie sociale, idéologique, syndicale et syndicaliste catholique. La réunion de ces syndicats donna naissance en 1921 à la *Confédération des travailleurs catholiques du Canada* (C.T.C.C.).

### Duplessis et les syndicats

EN 1930, à la suite de ces créations et de ce large mouvement de syndicalisation, deux types de syndicats se trouvent confrontés (et s'affrontent) au Québec: les « internationaux » (modèle américain) et les « catholiques ». Cette dualité correspond aux deux types de développement capitaliste du Québec: un capitalisme commercial — petite bourgeoisie traditionnelle, protectionnisme, paternalisme, travailleurs peu qualifiés, corporatismes — et un capitalisme industriel — grande bourgeoisie, libéralisme, concentration et larges marchés, travailleurs qualifiés et mobiles, syndicats de négociation.

Malgré des affrontements vifs et un système d'aidés mutuels effectifs respectifs, ni l'un ni l'autre de ces syndicats n'offre de solution politique et ne remet en question le système capitaliste. Si, à la C.T.C.C., le thème de l'anticommunisme est sur-représenté, cela est typique de l'idéologie de ses fondateurs, la petite bourgeoisie nationaliste et le clergé, qui ont tout intérêt à masquer la contradiction capital-travail sous la question nationale (excluant du même coup tout internationalisme).

Malgré des affrontements vifs et un système d'aidés mutuels effectifs respectifs, ni l'un ni l'autre de ces syndicats n'offre de solution politique et ne remet en question le système capitaliste. Si, à la C.T.C.C., le thème de l'anticommunisme est sur-représenté, cela est typique de l'idéologie de ses fondateurs, la petite bourgeoisie nationaliste et le clergé, qui ont tout intérêt à masquer la contradiction capital-travail sous la question nationale (excluant du même coup tout internationalisme).

En 1930, à la suite de ces créations et de ce large mouvement de syndicalisation, deux types de syndicats se trouvent confrontés (et s'affrontent) au Québec: les « internationaux » (modèle américain) et les « catholiques ». Cette dualité correspond aux deux types de développement capitaliste du Québec: un capitalisme commercial — petite bourgeoisie traditionnelle, protectionnisme, paternalisme, travailleurs peu qualifiés, corporatismes — et un capitalisme industriel — grande bourgeoisie, libéralisme, concentration et larges marchés, travailleurs qualifiés et mobiles, syndicats de négociation.

En 1930, à la suite de ces créations et de ce large mouvement de syndicalisation, deux types de syndicats se trouvent confrontés (et s'affrontent) au Québec: les « internationaux » (modèle américain) et les « catholiques ». Cette dualité correspond aux deux types de développement capitaliste du Québec: un capitalisme commercial — petite bourgeoisie traditionnelle, protectionnisme, paternalisme, travailleurs peu qualifiés, corporatismes — et un capitalisme industriel — grande bourgeoisie, libéralisme, concentration et larges marchés, travailleurs qualifiés et mobiles, syndicats de négociation.

par les institutions scolaires et universitaires et, outre la répression maintenue par le régime duplessien jusqu'à la fin des années 50, les chercheurs ont à faire face à de grosses difficultés de documentation (textes et écrits « égarés », statistiques inexactes, etc.). C'est un aperçu de ces recherches que présente ici une jeune historienne québécoise.

Mais l'agitation ouvrière continuait de plus belle: grève de deux mille cinq cents ouvriers de l'amiante en 1915, manifestations de 1917-1918 contre la conscription, la guerre et la détérioration des conditions de vie. La réaction de cette agitation se liguait avec le patronat non seulement le gouvernement et le clergé, mais aussi le syndicalisme d'affaires. Sous la pression de l'A.P.L., en 1917, la C.M.T.C. renonça à la lutte contre la guerre. Mais le contrôle des syndicats catholiques on d'affaires sur la classe ouvrière ne cessait de se resserrer. En 1927 se constitue le *Congrès pan-canadien du travail* (All Canadian Congress), en réaction contre l'impérialisme des syndicats américains. En 1929 fut créé, par le parti communiste, la *Workers Unity League*, syndicat progressiste et militant qui dirige plusieurs grèves au Canada et au Québec.

En 1930, à la suite de ces créations et de ce large mouvement de syndicalisation, deux types de syndicats se trouvent confrontés (et s'affrontent) au Québec: les « internationaux » (modèle américain) et les « catholiques ». Cette dualité correspond aux deux types de développement capitaliste du Québec: un capitalisme commercial — petite bourgeoisie traditionnelle, protectionnisme, paternalisme, travailleurs peu qualifiés, corporatismes — et un capitalisme industriel — grande bourgeoisie, libéralisme, concentration et larges marchés, travailleurs qualifiés et mobiles, syndicats de négociation.

En 1930, à la suite de ces créations et de ce large mouvement de syndicalisation, deux types de syndicats se trouvent confrontés (et s'affrontent) au Québec: les « internationaux » (modèle américain) et les « catholiques ». Cette dualité correspond aux deux types de développement capitaliste du Québec: un capitalisme commercial — petite bourgeoisie traditionnelle, protectionnisme, paternalisme, travailleurs peu qualifiés, corporatismes — et un capitalisme industriel — grande bourgeoisie, libéralisme, concentration et larges marchés, travailleurs qualifiés et mobiles, syndicats de négociation.

En 1930, à la suite de ces créations et de ce large mouvement de syndicalisation, deux types de syndicats se trouvent confrontés (et s'affrontent) au Québec: les « internationaux » (modèle américain) et les « catholiques ». Cette dualité correspond aux deux types de développement capitaliste du Québec: un capitalisme commercial — petite bourgeoisie traditionnelle, protectionnisme, paternalisme, travailleurs peu qualifiés, corporatismes — et un capitalisme industriel — grande bourgeoisie, libéralisme, concentration et larges marchés, travailleurs qualifiés et mobiles, syndicats de négociation.

En 1930, à la suite de ces créations et de ce large mouvement de syndicalisation, deux types de syndicats se trouvent confrontés (et s'affrontent) au Québec: les « internationaux » (modèle américain) et les « catholiques ». Cette dualité correspond aux deux types de développement capitaliste du Québec: un capitalisme commercial — petite bourgeoisie traditionnelle, protectionnisme, paternalisme, travailleurs peu qualifiés, corporatismes — et un capitalisme industriel — grande bourgeoisie, libéralisme, concentration et larges marchés, travailleurs qualifiés et mobiles, syndicats de négociation.

En 1930, à la suite de ces créations et de ce large mouvement de syndicalisation, deux types de syndicats se trouvent confrontés (et s'affrontent) au Québec: les « internationaux » (modèle américain) et les « catholiques ». Cette dualité correspond aux deux types de développement capitaliste du Québec: un capitalisme commercial — petite bourgeoisie traditionnelle, protectionnisme, paternalisme, travailleurs peu qualifiés, corporatismes — et un capitalisme industriel — grande bourgeoisie, libéralisme, concentration et larges marchés, travailleurs qualifiés et mobiles, syndicats de négociation.

et toutes les Unions firent front contre ce projet de loi. Le gouvernement dut le retirer temporairement.

Mais petit à petit, Duplessis fit passer toute une série de lois: des professeurs en 1949, des pompiers et policiers en 1950, pour finir par présenter, en 1954, les lois 19 et 20, désaccréditant rétroactivement 1944, les syndicats ayant toléré des communistes en leur sein. Malgré les manifestations d'opposition, ces lois furent votées et maintinrent jusqu'au début des années 60.

Le Québec compte alors, dans les années 50, trois grandes centrales syndicales: 1) Le *Congrès des métiers et du travail canadiens* (C.M.T.C.), dont une filiale proprement québécoise, la F.T.C. (Fédération provinciale du travail) est fondée en 1938. C'est une centrale « économiste » (participation à l'entreprise, politique affairiste) qui représente alors, au Québec,

la tendance américaine de l'A.P.L. (2) Le C.M.T.C. pratiqua à partir de 1950, une politique de conciliation et de collaboration avec Duplessis, qui, en retour, nommera certains de ses dirigeants à des postes gouvernementaux.

3) La *Confédération des travailleurs catholiques du Canada* (C.T.C.C.). Créés par la petite bourgeoisie et le clergé pour contrer l'influence des syndicats américains, canadiens et pour maintenir leur ascendant sur la classe ouvrière canadienne française, ces syndicats catholiques sont peu combatsifs; ils sont en principe antigreva. De 1913 à 1938, sur cinq cents sept grèves, nait seulement ont été déclenchées par les syndicats catholiques.

Jusqu'en 1939, la C.T.C.C. est surtout implantée dans la construction et les manufactures; le gouvernement et les communautés religieuses ne passent commande qu'àux entrepreneurs qui s'engagent; à n'emboucher que des travailleurs liés aux syndicats catholiques.

Cependant, pour survivre, ces syndicats durent radicaliser leur attitude face au patronat. On assiste, au sein du clergé nationaliste, au développement d'une opposition grandissante à la politique sociale de Duplessis. La C.T.C.C. va donc mener, à partir de 1949, toute une série de grèves, souvent illégales, mais toujours appuyées par une partie du haut et du bas clergé. La première et la plus dure de ces grèves est celle des travailleurs de l'amiante, menée, le 22 septembre 1950, à Compagnie John Mansville, qui dura six mois, impliqua cinq mille travailleurs, et fut une des plus violentes de l'histoire du fait des interventions de la police envoyée par Duplessis.

Bref, cette « révolution tranquille » (qui s'essouffait dès les années 1960) avait assuré les transformations nécessaires au développement de l'impérialisme américain au Québec.

En 1967, une scission se produit au sein du parti libéral. La fraction nationaliste et réformatrice du parti suit René Lévesque, qui fonde le mouvement Souveraineté-Association, devenu par la suite, avec l'appui du Ralliement national et du Rassemblement pour l'indépendance nationale, le parti québécois.

Depuis 1968, le Québec connaît une période d'agitation politique. Outre la politisation des syndicats, la naissance de groupes populaires et progressistes marque un tournant nouveau dans l'histoire du mouvement ouvrier. En 1966 est créée la F.T.C. (Fédération des travailleurs du Québec) et en 1968, la C.T.C.C. (Confédération des syndicats nationaux (C.S.N.)). Ces deux centrales sont, avec la Corporation des enseignants du Québec (C.E.Q.), les trois grandes confédérations au Québec.

Installées dans une pratique syndicale d'affaires, elles ont dû, dans le contexte de la fin de la « révolution tranquille », d'une récession qui s'annonçait, dès 1963-1966, et de la radicalisation des comités de citoyens, envisager l'élargissement et la réorientation de leur action. Ils se redéfinirent donc comme « corps intermédiaires » représentant auprès des États et du patronat les intérêts des travailleurs, ce qui va les conduire à une « critique de la société capitaliste » et à un partage des fronts de lutte: le premier étant celui du travail, dans des syndicats et le deuxième celui des comités de citoyens (luttes au niveau de la consommation).

Cette répartition des tâches resta politiquement orientée vers un projet « social-démocrate », sera couronnée par la création, en 1970, du F.R.A.P., où se rassemblèrent des représentants des syndicats et des comités de citoyens et des C.A.P. (comités d'action politique) de quartiers.

Les années 1970-1971 marquent l'amplification de la récession et les luttes ouvrières se multiplient. Les grèves acquièrent un caractère nouveau et plus politique, et les syndicats engagés de plus en plus dans la voie de l'explication économique. Cette politisation restera cependant souvent vaine, puisqu'elle continue d'être confrontée à une pratique syndicale qui demeure affairiste. Le front commun de 1972 (réunissant la F.T.C., la C.E.Q. et la C.S.N. dans le conflit de la fonction publique) en marque le sommet, et la lutte des fonctionnaires amène le gouvernement à voter des lois spéciales pour forcer le retour au travail, et à faire emprisonner les chefs des trois centrales. Enfin, les divisions inter-syndicales et le fonctionnement bureaucratique des centrales continuent de freiner une réelle politisation des syndicats.

(1) Le C.T.C.C. (Congress of Industrial Organizations) est issu (en 1949) d'une scission au sein de l'A.P.L., menée par John Lewis, président du Syndicat des mineurs.

(2) L'A.P.L. (American Federation of Labor) a été fondée en 1881 par Samuel Gompers. Le C.T.C.C. a rejoint l'A.P.L. en 1955.



صدا من لایکل



# La sidérurgie Québécoise:

## Un témoignage de foi dans l'avenir...

C'est une histoire courte, mais combien passionnante...  
Et aussi une recette... Vous prenez d'immenses mines de fer,  
de l'énergie en abondance — électricité et gaz  
naturel — vous utilisez une technique d'avant-garde...  
Vous saupoudrez le tout de beaucoup de dynamisme  
et de foi en l'avenir...  
Et vous obtenez de l'acier québécois!

Mais, reprenons l'histoire par le début...

À une nation jeune, comme le Québec, qui grandit et se développe, il faut de l'acier, toujours plus d'acier, ce métal universel qui se prête à plus de 10 000 usages et dont la consommation reflète le niveau de vie.

Deux choix s'imposent: en acheter à l'étranger, ce qui entraîne des problèmes d'approvisionnement, de dépendance économique, sans parler des fluctuations constantes dans les prix, d'où influence défavorable sur les secteurs industriels qui l'utilisent.

Ou bien le fabriquer soi-même.

Or en 1964, le gouvernement du Québec crée SIDBEC (contraction de Sidérurgie du Québec), société autonome dont le capital sera entièrement détenu par l'État. L'actuel président directeur général de Sidbec, M. Jean-Paul Gignac est nommé en 1966. Et c'est en 1968, que l'actionnaire approuve l'importante recommandation du président de SIDBEC d'acquiescer 100% des actifs sidérurgiques d'une entreprise privée, la Dominion Steel and Coal Corporation, quatrième société sidérurgique du Canada. L'achat de cette société, qui représente alors un marché de 68 millions de dollars, constituera le premier pas vers la création d'une sidérurgie intégrée.

Une équipe dynamique entoure M. Gignac, aujourd'hui bien connu dans les milieux sidérurgiques internationaux. Elle fait face à une foule de problèmes, tant techniques qu'économiques mais, animée d'une confiance inébranlable, elle surmonte tous les obstacles.

Car les possibilités sont là!

En effet, que faut-il pour fabriquer de l'acier?

### Du fer!

Le Québec, grand comme cinq fois la France, regorge de minerais dont le FER.

### Beaucoup d'énergie!

Dans les territoires du nord du Québec coulent des centaines de rivières qui alimentent barrage après barrage. Et on découvre de nouvelles sources de kilowatts, comme d'autres découvriront de nouvelles mines.

Et puis, il y a le gaz naturel venant des champs pétroliers de l'ouest canadien.



### Une technique!

La principale usine de Sidbec, située à Contrecoeur, près de Montréal, est l'un des complexes sidérurgiques les plus modernes du monde. On y produit de l'acier de haute qualité grâce à un nouveau procédé qui combine la réduction directe, les fours électriques et la coulée continue.

Ce procédé, à la fine pointe de la technique, ainsi que l'excellente performance de l'usine de réduction — en production depuis avril 73 — attire actuellement l'attention des spécialistes du monde entier.

Une foule de produits sortent des usines Sidbec: tôles à chaud et à froid, feuillards ordinaires ou à tubes, profilés, berres, ronds à béton, fil machine, fil industriel, lequel, à son tour, prendra la forme de clous, boulons, rivets, treillis, etc.

C'est ainsi qu'est née une industrie sidérurgique québécoise intégrée dont le chiffre d'affaires, en 1974, atteint environ 200 millions de dollars. Une deuxième phase d'expansion, comportant des investissements de 275 millions de dollars au cours des trois prochaines années, permettra de doubler la capacité de production d'acier, de tripler celle de l'usine de réduction et de participer directement à l'exploitation d'un important gisement minier.

Désormais, l'acier québécois est partout: chez le cultivateur de la Beauce (nous avons une Beauce aussi!) comme dans les wagons du métro de Montréal...

### Au Québec, l'acier... parle français

Dans sa principale usine, notamment, Sidbec utilise une terminologie française jusque dans les termes les plus techniques. En plein cœur de l'Amérique du Nord anglophone, l'acier se fabrique en français aussi bien au niveau de l'ouvrier métallurgiste que de l'ingénieur et de la direction.

### La moins polluante des sidérurgies...

Créer une sidérurgie peu polluante semble une gageure. Et pourtant, l'électricité — cette énergie "propre" et le gaz naturel réduisent fortement cet inconvénient. Grâce à des installations modernes, l'eau du Saint-Laurent, le "fleuve majestueux" dont parlait Chateaubriand, revient à la rivière aussi propre qu'elle en a été tirée. Et 60% des boisés qui entourent ce complexe industriel ont été conservés.

**Au Québec,  
l'acier est plus qu'un besoin...  
c'est le symbole d'une nation  
en marche!**



SIDBEC





# SYNDICALISME

## Le gangstérisme dans la représentation ouvrière

Par GISELE TREMBLAY

DEPUIS bientôt six mois, l'opinion publique québécoise suit avec passion les péripéties et les rebondissements de l'enquête spectaculaire sur l'exercice de la liberté syndicale dans l'industrie du bâtiment et des travaux publics, ce que l'on appelle au Québec « la construction ».

La commission Cléche, ainsi appelée du nom de son président, le juge Robert Cléche, a été chargée de cette enquête par le gouvernement peu après que des délégués syndicaux eurent accusé, au printemps dernier, un chantier du grand projet hydro-électrique de la baie James. Les dommages furent évalués à 35 millions de dollars; c'était le sommet d'une violence endémique qui trouble les chantiers de construction depuis de nombreuses années, comme ailleurs dans les ports américains. On croit alors trouver l'explication de cette violence dans la rivalité qui oppose, sur les chantiers mêmes, les membres de deux grandes centrales syndicales québécoises: la Fédération des travailleurs du Québec (F.T.Q.) et la Confédération des syndicats nationaux (C.S.N.). On se trompait.

Ancien leader social-démocrate devenu une figure populaire de la magistrature, réputé pour son intégrité et son humanité, le juge Cléche n'est pas suspect d'antisyndicalisme. Or ce que la commission Cléche a révélé, c'est l'existence, à la direction de certains syndicats de la construction affiliés à la F.T.Q., d'un système élaboré de banditisme, lié au monde de la pègre, alimenté par les entrepreneurs et protégé par le gouvernement libéral de M. Robert Bourassa. La preuve présentée jusqu'ici, souvent fondée sur l'écoute électronique, est accablante quant aux responsabilités patronales et gouvernementales. La commission d'enquête est un tribunal administratif dont la procédure est très libre et qui n'a de pouvoirs judiciaires que pour contraindre les témoins: il appartient au ministère de la justice d'engager des poursuites. Aussi, pour assurer le succès de ses travaux, le juge Cléche a-t-il compté largement sur la collaboration de la presse et les réactions de l'opinion: il a ainsi transformé les auditions de la commission en une sorte de procès populaire dont les journa-

listes seraient le jury et la réprobation publique la sentence suprême. Cette méthode a provoqué, le mois dernier, une série de démissions spectaculaires parmi les dirigeants syndicaux impliqués et a incité la F.T.Q. à mettre en huis-clos l'ensemble de ses syndicats de la construction. Rien de tel ne s'est encore produit chez les hommes politiques: la preuve contre eux n'est que circonstancielle; la commission n'a encore présenté à leur sujet aucune bande compromettante. Mais ces bandes existent: ce n'est qu'une question de temps — et d'habileté à franchir les obstacles.

Le système mis au jour par la commission Cléche est profond, étendu, ramifié. Le mafia de la construction a fondé ses bases de pouvoir sur le contrôle des bureaux de placement syndicaux: elle tient ainsi, par le chantage et les menaces, les membres de ces bureaux, qui dépendent de ces bureaux pour leur main-d'œuvre, et les ouvriers, qui en dépendent pour leur emploi. Grâce à ces bureaux, elle place aussi ses hommes de main à des postes stratégiques, comme contremaîtres ou délégués syndicaux de chantier. Ce sont souvent des repris de justice, des « gros bras », dont le rôle est multiple: empêcher l'employeur d'embaucher des syndiqués C.S.N. ou forcer les syndiqués F.T.Q. à accepter des rythmes de travail lents de production pour arriver à l'employeur des sommes d'argent ou diverses concessions illégales; vider le chantier de force quand une grève est déclenchée au sommet; saboter l'équipement des employeurs récalcitrants et battre les ouvriers rebelles; triquer les assemblées syndicales; participer à des expéditions présumées ou présumées sur d'autres chantiers; bref, faire régner « l'ordre ».

Ces commandos syndicaux disposent d'armes offensives: ba-

ton de base-ball, coups-de-poing américains, chaînes, gascottes, les armes à feu sont réservées à la dissuasion. En échange de leurs services, qui tendent à établir le monopole de la F.T.Q.-construction et la domination de ses dirigeants corrompus, ils partagent avec ceux-ci l'exploitation et commerciale de ce marché captif. Ils extorquent aux entrepreneurs des salaires de 40 000 dollars par année, sans travailler; ils acceptent des pots-de-vin pour fermer les yeux sur les infractions des employeurs aux conditions de travail en vigueur; ils font le trafic lucratif des faux permis de travail, des fausses cartes de compétence, et même des emplois; ils vendent de la « protection », en promettant la paix aux employeurs qui les paient. Ils gèrent, en outre, des réseaux de prêts usuraires, directement reliés au crime organisé, qui dilapient les territoires et purgent de mort les transgresseurs.

À la tête de ce système, à la F.T.Q.-construction, était jusqu'à sa démission récente un calé appelé André « Dédé » Desjardins, dont le club à Montréal est fréquenté par ses membres connus de la pègre et qui était réussi à étendre son influence hors des chantiers: au sein de l'organisme para-gouvernemental qui administre les lots de la construction, les cadres supérieurs sont de ses anciens collaborateurs ou parents, et les inspecteurs de chantier sont d'anciens membres de ses syndicats; au ministère du travail, il manipule certains hauts fonctionnaires, et même soupçonne-t-on le ministre; et il tient sous le joug au moins une des cinq associations patronales de la construction, formées surtout d'anciens ouvriers devenus entrepreneurs artisans.

On pourrait croire que les hommes politiques impliqués ignorent la vraie nature de leurs appuis syndicaux. Leurs omissions démontrent qu'il n'en est rien. Les entrepreneurs et la C.S.N. ont adressé aux ministères du travail et de la justice un nombre de plaintes restées sans réponse. Par ailleurs, un incident survenu il y a deux ans à l'Assemblée nationale les incrimine. Les députés étaient réunis en commission parlementaire pour étudier les problèmes de la construction. Subitement, des fiers-à-bras de la F.T.Q.-construction, auxquels était joint un majordome noir, armé et assésé de « Dédé », ont investi les lieux, renversant les meubles, dispersant les dossiers et provoquant le saut-qui-neut de la députée. Aucun d'eux ne fut jamais poursuivi, et la commission parlementaire ne fut jamais convoquée à nouveau. Le « message » avait été saisi. Des enregistrements téléphoniques indiquent que les grèves de l'été dernier sur les chantiers, officiellement déclenchées pour obtenir l'indexation des salaires au coût de la vie, visaient en réalité à faire cesser les enquêtes gouvernementales sur les séquestrés de la baie James.

En 1972-1973, la société patronale de la baie James et la seule F.T.Q.-construction menèrent des négociations illégales, sous le haut patronage du gouvernement: la première rencontre, convoquée par le premier ministre, eut lieu à son bureau, en présence de l'homme qui occupait auprès de lui les fonctions de conseiller spécial du gouvernement et d'organisateur électoral du parti.

Les négociations échouèrent parce que la F.T.Q. refusait, en retour du monopole à la baie James, de renoncer à la grève

pour dix ans sur ces chantiers. Cet échec marqua la rupture de la triple alliance F.T.Q.-patronat-gouvernement, puisque les anciens complices se joint, depuis lors, la guerre: le sacage de la baie James, l'instauration d'enquêtes sur les syndicats, les dénonciations patronales contre la F.T.Q. et les grèves de l'été dernier, en sont les batailles. Mais le

président de la Société de la baie James et les responsables syndicaux se sont tus: ils ont tout oublié de la rencontre au bureau du premier ministre. Contribuèrent aux conjurés du l'atavisme, le mafia syndical, d'habitude, ne s'est pas mis à table: la loi du « milieu », la silence, a joué en faveur du gouvernement. Jusqu'ici.

### Trois tests pour l'avenir

L'IMPACT de ces révélations est considérable. Mais il est trop tôt pour en mesurer, à coup sûr, les conséquences sur le mouvement syndical québécois. Il y a ceux qui décrochent: un syndicat F.T.Q. de sept mille membres, confronté à des problèmes semblables dans l'alimentation, a rompu avec la centrale. Déjà, il y a deux ans, d'une scission idéologique à la C.S.N. avaient surgi de nombreux syndicats indépendants et une nouvelle centrale syndicale. Il y a des syndiqués qui n'arriveront pas à surmonter leur dépit et des non-syndiqués (60 % de la main-d'œuvre) qui hésiteront à se syndiquer. A court terme, la classe ouvrière québécoise sort plus divisée de l'expérience.

Au mieux, on peut s'attendre à un effort des simples syndiqués pour assainir leurs syndicats. Avant la commission Cléche, des travailleurs de la F.T.Q.-construction, obligés d'appartenir à une centrale syndicale reconnue pour conserver leur emploi, ont néanmoins formé, à leurs risques et périls, un syndicat parallèle clandestin appelé les « Travailleurs libres de la construction », pour lutter de l'intérieur contre la domination de la mafia syndicale. Ils ont témoigné devant la commission Cléche: ils ont dénoncé l'alliance des dirigeants corrompus de la F.T.Q.-construction avec le patronat et le gouvernement; leur perspective est socialiste.

Les révélations de la commission Cléche ont entraîné, déjà, une modification importante des structures traditionnelles de la F.T.Q. Celle-ci, qui regroupe les sections québécoises des grandes fédérations syndicales nord-américaines, n'a en réalité que peu de pouvoirs sur ses syndicats affiliés: ce sont ces « locaux » qui fournissent l'argent et les services. Sous le règne de

« Dédé », cependant, les syndicats F.T.Q. de la construction ont acquis une large autonomie, pour satisfaire la mafia dirigeante. La F.T.Q., dont les statuts sont muets sur ce chapitre, a obtenu de ses syndicats de la construction la mandate de les mettre en tutelle. Les sièges sociaux américains de ses syndicats protestent, la vraie bataille de l'autonomie paraît engagée.

Mais le véritable enjeu du nouveau rapport de forces, c'est l'unité. Chaque fois que les centrales syndicales québécoises ont fait front commun, c'est toujours le mafia de la construction, qui amenait la F.T.Q. et la C.S.N. à reprendre leurs distances et à rouvrir les hostilités.

Trois tests attendent le mouvement syndical québécois. Le premier, l'automne prochain, c'est la période de renouvellement des cartes (la « chasse ouverte ») qui permet aux travailleurs de la construction de changer d'allégeance syndicale et, dans le passé, a opposé les recruteurs syndicaux dans des guerres implacables. La commission Cléche aura alors soumis ses recommandations au gouvernement, qui aura en le temps de les mettre en vigueur, et l'opinion l'en presse: un nouveau climat pourrait en naître. Les deux autres tests, peu après, mettront face à face le mouvement syndical et les deux anciens alliés de la F.T.Q.-construction: les entrepreneurs, lors des négociations de la construction; le gouvernement, lors des négociations de la fonction publique. Si la commission Cléche est allée jusqu'au bout, l'un et l'autre auront alors perdu de leur impunité et l'épuration en cours n'aura pas affaibli la position des syndicats. Sinon, la commission aura renversé le rapport de forces en faveur du patronat et de l'Etat employeur.

### La corruption politique

PAREIL système ne peut survivre sans complicité politique. A l'appui de cette vérité d'expérience, la commission Cléche a mis en lumière des faits troublants. D'une part, les lois de la construction ont été infléchies ces dernières années dans le sens du monopole de la F.T.Q.-

construction et la plus récente de ces lois a légalisé, après coup, une situation irrégulière voulue par la F.T.Q. et encouragée par le ministre du travail.

D'autre part, des fiers-à-bras de la F.T.Q.-construction étaient, lors des élections, à la solde de candidats libéraux, pour qui ils

**Le Québec a une porte**

Vous voulez savoir comment il y a un comment et y travaille au comment on peut y établir des missions itinéraires en tonnes d'information vous le diront.

Ecrivez-nous pour connaître notre itinéraire.

La Délégation générale du Québec, 66, rue Pergolèse, Paris XVII<sup>e</sup>, 75116, c'est la bonne adresse, si jamais vous aviez...

**le Québec en tête!**

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

هكمان النحل



# la grande richesse du Québec

L'électricité occupe au Québec une place relativement plus importante que dans bien d'autres pays. Sa consommation moyenne par habitant est l'une des plus élevées au monde, et elle ne cesse d'augmenter. En 1960, elle était de 8 600 kWh. En 1965, elle passait à 9 200 kWh. En 1970, elle s'élevait à 11 700 kWh et en 1973, la consommation intérieure a dépassé les 61 milliards de kilowattheures. En 1985, elle sera presque le double.

Aujourd'hui, pour répondre à cette demande, l'Hydro-Québec exploite 48 centrales hydroélectriques dont la puissance varie entre 300 et 1,6 million de kW; une centrale thermique classique de 600 MW et une centrale nucléaire expérimentale, plus des groupes Diesel pour alimenter les régions isolées du nord de la province. Ce qui donne, pour une population de six millions d'habitants, une puissance installée de quelque 11 000 MW, et cela sans compter les 4,5 millions de kW de la centrale Churchill Falls, au Labrador, dont le Québec s'est assuré, par un contrat de 65 ans, la presque totalité de la production.

D'ici 1985, il faudra disposer d'une puissance installée de 30 500 MW, soit 16 400 MW de plus qu'aujourd'hui. Grâce au programme d'équipement mixte actuellement en voie de réalisation, l'Hydro-Québec va

pouvoir, sans difficulté majeure, répondre à la demande en hausse croissante. Elle le fera en continuant d'exploiter le potentiel hydroélectrique exceptionnel dont est dotée la province. Elle le fera également en s'engageant plus avant dans la voie du nucléaire et en recourant, pour les périodes de pointe, à des centrales à réserve pompée ou à des turbines à gaz.

L'hydroélectricité, qui constitue pour l'instant encore 99,9% de la production, continuera d'occuper une place importante avec l'apport du complexe La Grande, dans le bassin versant de la baie James. À elles seules, les quatre centrales hydroélectriques de La Grande, qui commenceront à débiter sur le réseau dès 1980, ajouteront à sa puissance 10 340 MW. Le reste sera comblé par deux autres centrales hydroélectriques et un deuxième groupe nucléaire de 600 MW, actuellement en construction, et diverses installations de pointe dont le choix reste à déterminer.

La demande peut augmenter, tout est prévu pour la satisfaire.

 **Hydro-Québec**





# ÉDUCATION

## Les Québécois ne croient plus à la démocratie par l'école

Par GUY HERZLICH

L'enseignement au Québec au est à l'honneur des bilans et des anniversaires. Tout, au presque, remonte en effet à 1964 : c'est cette année-là qu'une « commission royale d'enquête » a commencé à publier un rapport qui a servi de point de départ à une vaste réforme du système scolaire et universitaire. Celle-ci n'est pas encore totalement achevée. Rares sont cependant les pays industrialisés qui ont dans un délai aussi bref — dix ans, c'est peu pour transformer un système d'éducation — consacré autant d'énergie, de

réflexion et d'argent à une réforme de l'enseignement. Pendant plusieurs années, le gouvernement provincial a consacré à l'éducation 30 % de son budget. Il a renouvelé l'enseignement primaire, réorganisé l'école secondaire, complétée par une nouvelle catégorie d'établissements (les collèges d'enseignement général et professionnel, ou CEGEP), et, enfin, tenté de transformer l'enseignement supérieur (en mettant en place une université publique).

Malgré tous les efforts, une certaine déception est manifeste aujourd'hui. La démocratisation a été en partie réussie, puisque l'école et l'Université sont accessibles à tous. Mais la réforme de l'enseignement secondaire a suscité plus de problèmes qu'elle n'en a résolus, et les Québécois ne se reconnaissent pas tout à fait dans leur école. « L'école, estime un administrateur, est aujourd'hui part du problème plus que situation ou problème. »

« Une réforme n'est jamais terminée », déclarait à l'automne 1972 M. François Cloutier, ministre québécois de l'éducation. Mais il invitait à une conception « plus réaliste » des effets d'une réforme scolaire : si l'école ne peut éliminer les « laissés-pour-compte » de l'économie, elle ne peut vraiment réaliser « l'égalité des chances » entre les différentes catégories sociales. Soumise à des pressions sociales contradictoires, « l'école », dit-il, « est traversée par une période psychologique « cruciale », « elle ne peut échapper à une certaine confusion. »

JUSQU'À une date récente, le Québec avait cru échapper à la crise générale de l'enseignement, parce qu'on avait eu, à l'avance, trouver une réorganisation de l'école conforme aux besoins de l'individu et de la société. L'instrument de cette réforme « totale » a été la « commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec », nommée en 1961. Composée de huit membres, dont un religieux, et présidée par un sociolinguiste, Mgr Alphonse-Marie Parent, vice-recteur de l'université Laval de Québec, qui aurait pu symboliser les notables universitaires de l'époque, cette commission devait proposer dans le domaine de l'éducation l'équivalent de la « révolution tranquille » dans le domaine politique et social, et sanctionner la « déconcentration » de l'enseignement (1).

tele étaient les grands principes, et c'est sur cette base que le gouvernement du Québec a entrepris une réforme complète du système scolaire. Jusqu'à quel point e-on atteint les objectifs fixés ? C'est l'enseignement élémentaire qui y est le mieux parvenu. Les écoles primaires publiques pouvant déjà accueillir la quasi-totalité des enfants, il s'agissait surtout d'en rénover l'enseignement. Les propositions de la commission Parent d'inspirer à la fois des travaux du psychologue Jean Piaget et de l'expérimentateur des pionniers de l'école active — en Europe. Elle suggérait d'adapter l'enseignement aux rythmes

de développement de l'enfant. De fait, l'école primaire a su trouver un style plus libre, un enseignement plus vivant (même pour les disciplines « intellectuelles » comme la français et les mathématiques). Plutôt qu'une série de matières, l'enseignement fait alterner des « activités » (exercices, enquêtes, recherches, comptes rendus oraux ou écrits, etc.). Délivrés de la nécessité de préparer à l'école secondaire, n'ayant à suivre que des « programmes-cadres » (qui fixent seulement quelques objectifs très généraux à atteindre à la fin de l'école primaire), les enseignants se sont attachés surtout à favoriser l'expression des enfants.

deux auxquels on a échoué. D'autre part, pour permettre à chacun d'aller à son rythme, trois niveaux sont prévus dans chaque option : « enrichi », « régulier » et « allégé ». C'est ce qu'on appelle les « options graduées ». Quantitativement, le programme de scolarisation a été rempli avec une célérité considérable : pratiquement, dès 1971 la totalité des jeunes gens âgés de douze à seize ans inclus étaient accueillis dans l'enseignement secondaire, en utilisant toutes les ressources possibles. Cela demandait un effort financier considérable, d'autant plus que l'on commençait en même temps à mettre en place l'enseignement « collégial » et à rénover le système universitaire. Les grands bâtiments en brique, bas, massifs et ocre, que l'on a construits dans les campagnes québécoises, témoignent de cet effort d'investissement.

Mais le réseau est encore loin d'être achevé aujourd'hui : ces écoles secondaires sont encore surlignées dans des locaux anciens plus ou moins adaptés (parfois rachetés aux congrégations religieuses) et arrivent même, dans des zones en croissance comme la banlieue de Montréal, que

Cette déception a contribué à rendre encore plus difficiles les rapports entre les parents, les enseignants et les administrateurs dans les commissions scolaires. Ces institutions jouent un rôle particulièrement important. En effet, au Québec comme dans les pays anglo-saxons l'enseignement n'est pas organisé et géré par une administration centrale (le ministère de l'éducation n'a été créé qu'en 1964), mais par des autorités locales. Celles-ci, les commissions scolaires, engagent les professeurs et les administrateurs, décident de l'emploi de leur budget, de l'organisation de l'enseignement, de la vie des établissements (discipline, services, etc.) ; le ministère ne fixe en principe que des règles et des objectifs généraux. La commission a même ses ressources propres : la taxe scolaire, qui couvre, selon les cas, de 10 à 90 % des dépenses. L'école appartient ainsi à la communauté locale.

### Une école nouvelle : la « polyvalente »

DANS le secondaire, en revanche, il fallait constituer un réseau d'établissements. L'enseignement public n'avait vraiment commencé à se développer qu'en 1966. En 1967, il n'accueillait que 57 % des enfants âgés de douze à seize ans ; une minorité seulement suivaient un enseignement secondaire complet. Des établissements de durée différente, et rigoureusement cloisonnés, se juxtaposaient : collèges classiques (voies traditionnelles vers l'université), cours secondaires — notamment pour les sciences — et une diversité d'écoles de métiers ou d'écoles techniques recrutant à des niveaux différents.

prehensives school » britannique et des systèmes optionnels en vigueur aux États-Unis : il s'agissait de réunir tous les élèves dans un même établissement, en leur fournissant toute la palette des options possibles. Cette école secondaire unique et diversifiée (dite « école polyvalente ») devait assurer une orientation progressive des élèves ; pendant les deux premières années une grande partie de l'enseignement reste commune (langue maternelle et langue « seconde », mathématiques, sciences, arts et techniques). Mais, par la suite, les options prennent de l'importance pour dépasser, en dernière année, la moitié de l'horaire. Pour éviter qu'un élève ne soit retardé par un échec, le passage d'une année à l'autre se fait par matière : on ne reprend que les

Mais le réseau est encore loin d'être achevé aujourd'hui : ces écoles secondaires sont encore surlignées dans des locaux anciens plus ou moins adaptés (parfois rachetés aux congrégations religieuses) et arrivent même, dans des zones en croissance comme la banlieue de Montréal, que

### Les déboires du « décloisonnement »

M AIS le « gigantisme », l'« anonymat » — le tableau étant d'ailleurs exagéré — ne sont pas les seuls reproches adressés aujourd'hui aux nouvelles écoles secondaires. C'est le principe de la réforme elle-même qui est attaqué. Au cours d'un colloque organisé en octobre dernier à l'occasion du dixième anniversaire du « plan Parent », certains pédagogues ont carrément proposé, aux applaudissements de l'assistance, de revenir à l'organisation ancienne de l'enseignement secondaire. En fait, au Québec comme dans la plupart des pays industrialisés, l'école a été « débordée par son succès », selon l'expression d'un des réformateurs. La prolongation de la scolarité y a amené de nouvelles catégories d'élèves. Mais ceux-ci ne pouvaient bénéficier de l'enseignement traditionnel, et l'école n'avait pas été suffisamment préparée à les recevoir. « L'école secondaire est aujourd'hui accessible à tous, déclarait un administrateur. Il nous faut maintenant payer pour... »

multiplié les options et fragmenté les enseignements. Les élèves ont souffert du mal à s'y retrouver. Le décloisonnement des programmes devait permettre le respect des cheminement individuels. On l'a si bien permis que l'on doit maintenant déclarer de son orientation en troisième année du secondaire (2) et qu'un élève peut se réveiller en cinquième année sans avoir fait le mathématique dont il aurait besoin pour aller là où il veut maintenant aller », déclarait récemment à une réunion d'administrateurs scolaires M. Jean-Paul Desbiens, ancien haut fonctionnaire du ministère de l'éducation, aujourd'hui directeur d'un CEGEP privé. Plusieurs enquêtes ont recueilli les mêmes avis parmi les élèves : ceux-ci se plaignent de manquer d'information sur les options et les débouchés.

Le gouvernement provincial a souhaité améliorer le fonctionnement de ces institutions : elles avaient des dimensions très variables, et surtout des ressources très inégales selon les revenus des habitants. Les modes de désignation des commissaires n'étaient pas moins différents. Beaucoup étaient des notables dont les préoccupations ne répondaient qu'à des besoins des enfants de milieux populaires. Depuis 1972 (et même dès 1971 pour la province), les commissaires sont élus par tous les habitants de la localité ou de la région. En même temps, pour compenser le regroupement des commissions (le nombre a été ramené de mille huit cent quatre-vingt-six à deux cent cinquante-neuf), qui les élisent dans chaque famille, on a créé dans chaque établissement un comité d'école élu par les parents pour les informer et exprimer leurs vœux. Ainsi espérait-on en faire véritablement les usagers de l'école.

Comme ailleurs aussi, l'école a subi les ramifications de l'agitation politique et sociale à l'extérieur, d'autant plus que la prolongation de l'enseignement a créé une « société adolescente » : des élèves se sont mis en grève pour qu'une école reste « française » aussi bien que pour exiger une modification des examens. D'autres difficultés sont nées de la réforme elle-même, en particulier de la recherche systématique de la « polyvalence ». Dans le but de « décloisonner » les programmes et d'offrir le maximum de choix, on a

Pour aider les élèves, sans doute e-t-on doté les établissements de services d'orientation et de consultation psychologique. Mais dans l'organisation pratique de l'école ceux-ci sont souvent inaccessibles ou mal connus. De même e-t-on prévu toute une série d'activités socio-éducatives et de clubs ; mais souvent elles ne font que se juxtaposer à la liste des options, sans permettre une véritable activité personnelle ou collective des élèves. « Nous voudrions employer une partie de nos loisirs à des activités sociales, mais nous ne savons où aller, qui voir, comment nous organiser », déclaraient des jeunes à un colloque de la Commission des écoles catholiques de Montréal (C.E.C.M.) en 1973.

Mais cette réforme ne paraît pas avoir joué complètement son rôle. Un grand nombre de familles s'en sont désintéressées ; malgré un considérable effort d'information du ministère de l'éducation, guère plus d'un tiers des parents au total ont participé aux élections (soit moins qu'en France pour les élections des conseils d'administration des établissements secondaires). Surtout, elle semble avoir suscité de nouveaux conflits. Les parents, associés à la gestion mais n'ayant pas de contrôle direct — n'étant pas les « propriétaires » de l'école — se sont souvent mis devant le fait accompli par les enseignants ou les administrateurs, et ont tendance à se montrer revendicatifs.

## La Société Radio-Canada au premier plan de la radio-télévision au Québec

Les émissions de langue française de la Société Radio-Canada, dont près de 75 pour cent sont produites au pays, couvrent l'ensemble du Québec :  
• Radio MA: 5 stations et 16 stations privées affiliées  
• Radio MF: 4 stations  
• Télévision: 4 stations et 7 stations privées affiliées  
Radio-Canada est membre de la Communauté des télévisions francophones et de la Communauté radiophonique des programmes de langue française et membre associé de l'Union européenne de radiodiffusion (UER). Les pays francophones collaborent avec Radio-Canada à des coproductions théâtrales, dramatiques, musicales et documentaires.  
Radio-Canada atteint 98 pour cent de toute la population canadienne.



La Maison de Radio-Canada à Montréal.

### Deux déceptions

LES élèves se plaignent aussi — comme dans les lycées et collèges français — que les professeurs soient trop « absents », trop absorbés par leurs problèmes professionnels. Eux-mêmes soumis à un emploi du temps « éclaté », les professeurs ont souvent peu de contacts entre eux d'une discipline à l'autre ; ils tendent, les plus jeunes faits d'une formation adaptée, les plus anciens par facilité, à revenir à un enseignement traditionnel, et à refuser tout ce qui n'entre pas dans ce cadre (notamment l'organisation des activités parascolaires). « Nous avons eu tendance à réformer les structures plutôt que l'enseignement lui-même ; il aurait été plus important de changer les mentalités des enseignants et de transformer les modalités d'apprentissage », dit aussi Ghislaine Focquet, qui fit partie de la commission Parent et travaille aujourd'hui au ministère de l'éducation à la mise en œuvre de projets d'éducation des adultes. « On a mis au dernier rang des urgences la formation des enseignants — et on n'a pas assez aidé ceux qui sont en service à supporter le changement. »

« allégé ». Ils n'ont pas plus loin que l'enseignement professionnel court », dit M. Gaston Michaud, commissaire scolaire d'un secteur « dévolonisé » (le quartier Orléans) qui rassemble les cinquième des enfants inscrits dans les écoles de la C.E.C.M. L'école secondaire ne vient même pas à garder ses élèves ; près de 10 % abandonnent avant d'avoir achevé leurs études.

À ce désenchantement des pédagogues répond la déception des parents. L'école n'a pas compensé les handicaps socio-culturels. L'organisation des enseignements en trois niveaux a souvent abouti à recréer une ségrégation. « Ici, 80 % des élèves suivent un enseignement

Ces abandons (les drop out), dus peut-être à des échecs scolaires, sont particulièrement nombreux parmi les enfants des catégories défavorisées : dans une des écoles d'Orléans, par exemple, un élève sur quatre abandonne ses études secondaires avant le fin. « L'école, conclut M. Gaston Michaud, est faite pour la classe moyenne. La première chose que les enfants des classes populaires y apprennent, c'est à se méfier. Cette condamnation brutale n'est sans doute pas partagée par tous. Mais l'école a déçu. Certains parents attendaient qu'elle inculque à leurs enfants certaines normes sociales : elle ne les enseigne plus. D'autres, plus nombreux, attendaient de la prolongation de la scolarité l'égalité des chances d'ascension sociale : l'école ne garantit pas celle-ci ; elle n'a même pas su protéger contre le chômage. Elle n'est pas, comme on l'avait espéré, « la grande égalisatrice » des conditions sociales.

La réforme n'a pas non plus complètement changé les pratiques. Un poste de commissaire ou la présidence d'un comité d'école peut être parfois un moyen d'entamer une carrière politique locale, ou de récompenser des militants. Les nouveaux élus se comportent parfois en notables, laissent la masse des parents à l'écart des décisions : on a vu l'an dernier dans une banlieue de Montréal des parents faire appel aux tribunaux pour empêcher le vote des bâtiments d'une école primaire par le conseil scolaire. Les relations ne sont pas plus faciles avec les enseignants. Ceux-ci tendent à considérer les parents comme des gêneurs (« on les voit bien assez ») et à s'opposer à toute intervention de leur part : ainsi ent-ils parfois réussi à leur interdire l'accès de l'école. Il est vrai que les interventions des parents jouent parfois dans un sens conservateur : en novembre dernier, dans la région de Montréal, les parents ont chassé les enseignants d'une école pour obtenir le retour aux anciennes méthodes d'enseignement.

Conflits normaux ? Sans doute. Mais ils prennent place dans le climat général un peu tendu des relations entre le pouvoir central et les autorités locales : pour éviter les gaspillages et rétablir un équilibre entre les pauvres et les riches, le ministère juge nécessaire de contrôler l'usage que les commissions scolaires font de leurs ressources ; les commissions accusent le ministère d'utiliser des normes et critères pour réduire leurs prérogatives et enlever l'administration de l'éducation aux communautés locales.

(1) Les établissements restent divisés en catholiques et protestants. Mais l'enseignement religieux recouvre plus qu'une matière, dont les élèves peuvent se désintéresser. Les dispenses à la demande des parents. (2) À quatorze ans.

سكول من ليهول



ÉDUCATION



Les universités sortent lentement de l'atonie

Par GUY ROCHER \*

DANS tout le système scolaire québécois, c'est l'Université qui a le moins changé depuis le début de ce que l'on a appelé la révolution tranquille. C'est-à-dire depuis les années 60. Bien sûr, l'Université québécoise accueille plus d'étudiants qu'auparavant, dans des locaux relativement neufs, avec un corps professoral plus nombreux, peut-être plus qualifié, mieux rémunéré qu'auparavant. Bien sûr aussi, l'Université a-t-elle été au cours des dernières années le lieu de certaines contestations, dont la presse a fait état, ce qui pouvait donner l'impression que les choses bougeaient et que les campus universitaires étaient des milieux d'innovation et d'intense fermentation.

Rien n'est cependant plus loin de la réalité. C'est le recteur de l'Université Laval de Québec, Larkin Kerwin, qui déclarait lui-même récemment : « Dans leurs démarches de chercheurs, les universitaires sont souvent des agents d'innovation scientifique et sociale. Mais l'Université qu'ils constituent collectivement paraît lente à se transformer, rétractaire au changement, allargique au renouveau. » Effectivement, à part quelques changements de structures, quelques adaptations mineures de pédagogie, quelques transformations de programmes et une progressive mais efficace bureaucratiation, l'Université québécoise ne s'est pas profondément transformée. Elle n'a pas connu les perturbations profondes qui se sont produites au niveau de l'enseignement secondaire et dans les collèges classiques, ainsi que dans l'enseignement technique et professionnel. En 1969, on a créé l'Université du Québec et ses quatre campus, avec mission de rapprocher le milieu universitaire et de le rapprocher du peuple. Mais la nouvelle institution s'est très vite rangée et, au lieu d'être le ferment novateur qu'on espérait, elle s'est sagement alignée sur les vieilles universités.

En compensation, le CEGEP (Collège d'enseignement général et professionnel) a été et demeure un milieu bien plus actif et effervescent. Créé à partir de 1967 par le regroupement d'anciens collèges classiques, d'instituts de technologie et de divers établissements, le CEGEP a été ces dernières années le lieu principal de la contestation des étudiants et des professeurs. Ces derniers se sont

syndiqués dès le début des CEGEP, alors que les professeurs d'université ont mis plus de dix ans à le faire : ils ont mené diverses actions — avec des succès variés. Il est vrai — tantôt contre leurs administrateurs, tantôt contre le ministère de l'éducation. Quant aux étudiants des CEGEP, on les a souvent vu occuper leurs locaux. Ils ont contesté tour à tour leurs professeurs, leurs programmes d'études, leurs administrateurs, le ministère de l'éducation, dans une variété d'actions entreprises la plupart du temps à l'intérieur d'un collège ou d'un groupe de collèges, rarement toutefois par l'ensemble des CEGEP du Québec. Comment s'explique cette atonie du milieu universitaire, en comparaison du collège d'enseignement général et professionnel ? Il est permis d'émettre plusieurs hypothèses. Une première tient à la conjoncture économique, nationale et internationale. Le climat de récession économique que l'on a connu au Québec comme dans toute l'Amérique du Nord ces dernières années. La saturation du marché du travail dans bien des secteurs, la forte compétition pour l'en-

Prise de conscience chez les enseignants

UNE seconde hypothèse tient au corps enseignant. Celui des CEGEP est plus jeune et plus radical que celui des universités. Les CEGEP se sont constitués au moment où le clergé se retirait pour une bonne part des collèges classiques, en même temps que les enfants nés dans l'après-guerre entraient en rang serrés à la fin des études secondaires et qu'on leur ouvrait toutes grandes les portes des CEGEP grâce à la gratuité des études et à un régime de prêts et de bourses. Il s'est recruté un grand nombre de professeurs chez les jeunes diplômés des universités. Parfois même chez les étudiants du deuxième et du troisième cycle. Les jeunes enseignants, dont beaucoup appartiennent à la génération militante des années 60, ont introduit au CEGEP un climat général d'engagement social et politique, sans nécessairement chercher à endoctriner leurs étudiants.

Ils ont d'ailleurs été souvent déçus : leurs étudiants étaient moins militants qu'eux, en tout cas moins politisés, moins actifs dans les parties

politiques, les mouvements sociaux, les manifestations de rue. Les étudiants des CEGEP s'engageaient plus volontiers dans des luttes pour des causes qui les concernaient personnellement, bien plus rarement pour des causes nationales ou au service de mouvements idéologiques. En comparaison de leurs collègues des CEGEP, les universitaires ont vu l'autonomie de leurs institutions fondre progressivement, au profit du ministère de l'éducation. Ils se sont usés les ongles à sauver une certaine idéologie de la participation, qui paraissait de plus en plus utopique. Ils ont mis beaucoup de temps à comprendre que le lieu de la prise de décision s'était déplacé du bureau de leur recteur à celui des hauts fonctionnaires du ministère. Cette lente prise de conscience a finalement abouti après plusieurs années à la syndicalisation des professeurs d'université, qui n'est qu'un

voile de s'effectuer. Il n'est donc pas étonnant que le syndicalisme naissant dans l'Université ne soit pas en état d'entreprendre des luttes impor-

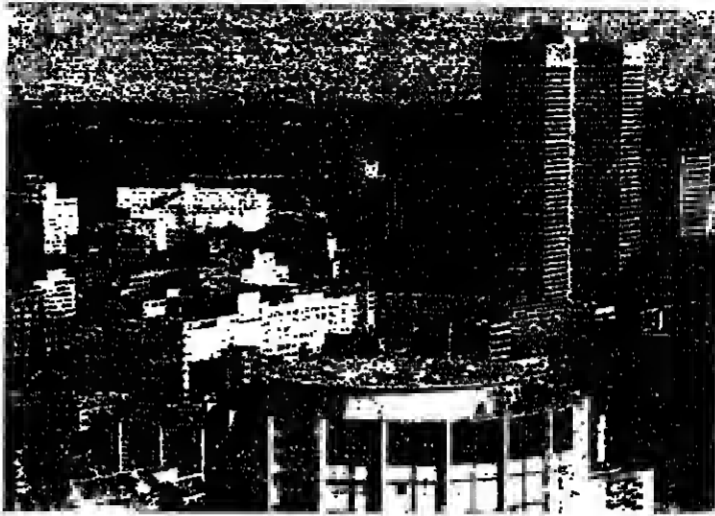
tautes, et il est peu probable qu'il se radicalise prochainement. Une troisième hypothèse peut encore être avancée : le suicide du syndicalisme étudiant en 1969 a entraîné un vide politique et idéologique dont les effets se font sentir depuis lors dans le climat de nos universités. Dans les années 60, les syndicats étudiants ont mené des luttes difficiles, parfois maladroites, toujours épuisantes, sur un certain nombre de points : le coût des études, la pédagogie traditionnelle, les structures autoritaires de la direction des universités. Plusieurs de ces luttes étaient inachevées en 1969, au moment où le syndicalisme étudiant s'est fait hara-kiri (1).

Depuis lors, les étudiants ont mené certaines actions, mais toujours en ordre dispersé, sans organisation centrale, sans stratégie ni à long ni à court terme. L'absence d'une structure de base et d'un encadrement donnait à ces interventions un caractère trop souvent éphémère, incohérent et finalement inefficace.

La même logique avait amené les étudiants à se retirer de tous les postes que les administrations universitaires leur avaient progressivement accordés, au nom d'une certaine conception de la participation. La voix des étudiants ne se faisait donc plus entendre dans les différentes instances administratives et pédagogiques, ni dans aucun des processus de prise de décisions.

Sans doute, l'idéologie qui sous-tendait ce retrait des étudiants et le fin du syndicalisme étudiant n'était pas sans intérêt. C'était une idéologie qui obéissait à une conception exigeante de la démocratie : elle voulait que tous participent à la prise de décisions, au lieu de déléguer toute autorité à quelques représentants dont on disait qu'ils finissaient par trahir les intérêts de leurs commettants. On croyait que le leadership étudiant n'avait été trop souvent qu'un leurre, car les délégués chargés de représenter les

\* Professeur de sociologie à l'Université de Montréal, à l'été 1974, de la « Commission Parent » qui a préparé la réforme de l'enseignement au Québec.



LA FACULTE DES SCIENCES

Intérêts de leurs collègues adoptaient bientôt le point de vue des administrateurs : obéissant eux-mêmes à des ambitions personnelles, ils devenaient finalement carriéristes dans l'action étudiante. De plus, il se trouvait que les administrations universitaires n'avaient réservé aux étudiants qu'un nombre restreint et minoritaire de sièges dans les assemblées, commissions et comités susceptibles de prendre des décisions de quelque importance. Cela confirmait les étudiants dans l'idée que la participation ne leur vaudrait toujours que ce que les administrateurs et professeurs étaient prêts à leur accorder.

Cependant, l'idéologie de la démocratie de la base n'a finalement pas moins desservi les étudiants. La prise de décisions quotidienne en assemblée générale s'est avérée une illusion au moins aussi grave que celle du leadership. Elle aboutit à la désorganisation, à l'inaction et au silence des étudiants. Elle a laissé le champ libre aux administrateurs et aux professeurs qui ont manifesté beaucoup d'habileté pour ne pas heurter de front le populisme étudiant, tout en prenant les décisions qu'ils voulaient et en manipulant les situations comme ils l'entendaient. Depuis 1969, les étudiants n'ont donc plus joué le rôle d'agents novateurs qu'ils étaient en train d'acquiescer au cours des années 60. Le conservatisme des

universités est pour une large part attribuable au retrait et au silence de la plus dynamique de leurs composantes.

Il s'opère présentement un mouvement de retour au syndicalisme étudiant, inspiré largement par des étudiants des CEGEP ou qui en sont sortis, et n'ont pas connu le climat anti-syndical étudiant des années 1967 à 1969. S'il voit le jour, ce nouveau syndicalisme étudiant sera vraisemblablement d'abord très radical, car il risque fort d'être aux mains des groupuscules d'extrême gauche. Il sera en tout cas le mérite de former professeurs, administrateurs et étudiants à prendre parti devant un certain nombre d'options qui les concernent, ou qui intéressent d'une manière plus globale l'avenir du Québec. C'est peut-être ainsi que l'Université québécoise retrouvera un peu du rôle actif qu'elle a joué dans une certaine mesure au début de la révolution tranquille, durant les années 50 et 60, et qu'elle a presque complètement perdu depuis le début des années 70.

(1) À l'automne 1969, les dirigeants de l'Union générale des étudiants du Québec (U.G.E.Q.), qui réunissait les associations de toutes les universités et de tous les collèges du Québec, décidèrent de dissoudre leur organisation. En fait, cette mesure a entraîné par la suite la disparition des associations d'elles-mêmes.

**Dualité de la vie**

Le ministère des Affaires culturelles applique une politique décentralisée et une notion moderne de culture considérablement élargie. Elle s'intègre dans un cadre global qui a pour fin première la qualité de la vie, par la formation des artistes et l'aide à la création, par la diffusion des moyens de culture sur toute l'étendue du territoire et une décentralisation favorisant l'épanouissement des facultés créatrices de chaque citoyen, par la conservation du patrimoine historique pour l'amélioration de l'environnement dans un contexte d'urbanisme total.

L'épanouissement des facultés créatrices de chaque citoyen, la création d'un milieu plus conforme à son action et à sa sensibilité, l'avènement d'un mode de vie correspondant à ses aspirations profondes, voilà autant d'éléments qui font que la vie atteint une plus grande qualité.

**le Québec en tête!**

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES  
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC





# LE FRANÇAIS

## Une bataille deux fois séculaire et

La survivance du français au Canada est un phénomène historique exemplaire, par sa durée d'abord, par son caractère perpétuellement incertain (c'est le « paradoxe », la « miracle »), et parce qu'il met en cause deux langues qui, jusqu'à une époque relativement récente, étaient de même « catégorie » à l'échelle mondiale (comme on le dit de boxeurs ou de lutteurs). Mais aussi parce qu'il met en jeu un nombre remarquable de facteurs : linguistiques, et aussi économiques, religieux, juridiques, sociologiques et démographiques (1).

DANS les années 1660-1670, un siècle après les premiers voyages de reconnaissance, le décor, les acteurs et presque le scénario du conflit sont en place. Jusqu'alors territoire à fourrures au statut anarchique, la Nouvelle-France tente de devenir une colonie de peuplement : Louis XIV y envoie le régiment de Carignan, des colons pauvres et les « Filles du Roi » : les Ordres religieux masculins et féminins mettent la main sur ce qui est, pour eux, à la fois une terre de mission à l'égard des Amérindiens et une immense et riche source de main-d'œuvre. Orateurs, érudits, sulpiciens, paysans et artisans : ce sera désormais le visage du Québec durant deux siècles. Québec et Montréal sont « fondés », l'intendant Omer Talon enracine sur les bords du Saint-Laurent, devenu un fleuve « français », ces pères fondateurs de la nation canadienne française que sont les Hébert, les Giffard de Montcal, etc.

C'est dans les mêmes années que Mgr de Laval crée à Québec le séminaire, qui restera pour plus de deux siècles le haut lieu de l'enseignement au Canada, et qui est aujourd'hui l'université Laval. Et encore (1673) que Jolliet, le Père Marquette, puis LaSalle, reconnaissent les Grands Lacs, l'Ohio, le Mississippi jusqu'à son embouchure, et que le continent nord-américain, de Terre-Neuve à La Nouvelle-Orléans, apparaît comme un immense empire français en puissance, incomparablement plus vaste et plus prometteur que les colonies anglaises de la côte atlantique, qui étouffent entre l'Océan et les Appalaches. Elles étouffent parce qu'elles se

peuplent. Alors que des Français, déjà moins nombreux (aventuriers de la foi ou de la traite des peaux), se dispersent sur tout le continent, le peuplement anglais, constamment alimenté par l'émigration, se concentre sur la façade atlantique, maritime et commerciale. La densité l'emporte sur l'espace, le pragmatisme sur la spiritualité, l'accumulation du capital sur la conservation de la foi. En 1670, la Nouvelle-France compte six mille sept cents colons ; la Nouvelle-Angleterre a dépassé les quatre-vingt mille. La natalité du groupe français reste faible, d'abord des protestants français (à la suite de la révocation de l'édit de Nantes), qui pouvait avoir pour l'Amérique française des conséquences décisives, s'est fait vers la France et la Hollande parce que le clergé a déjà transposé la province en masse gardée du catholicisme le plus intransigeant ; quant aux puritains anglais et écossais, aux « fleur-de-lain » irlandais, ils se dirigent à peu près uniquement vers la Nouvelle-Angleterre, qui compte, au début du dix-septième siècle, quatre cent mille habitants contre dix-huit mille seulement pour la communauté française du Canada.

À partir de 1740, dans une société qui a pris son visage rural-clérical, la natalité commence à produire ses effets : le groupe canadien français quintuple en moins d'un siècle, alors que le groupe anglais des colonies atlantiques, en dépit du flot des immigrants, n'a pas tout à fait quadruplé (de quatre cent mille à un million et demi). Le rapport démographique est devenu légèrement moins défavorable : un à dix-sept. Mais la capacité d'attraction du groupe anglais est beaucoup plus forte ; désormais, c'est à une lutte acharnée entre le taux de reproduction (toujours favorable aux Français) et le taux d'immigration (toujours favorable aux Anglais) que se livrent les deux communautés, et l'écart ne fera que croître en faveur des seconds, atteignant aujourd'hui (pour le continent nord-américain) trente contre un (environ sept millions de francophones contre deux cent dix millions d'anglophones).

Ce déséquilibre numérique est d'autant plus inquiétant que le Canada (alors entièrement français) est une terre béate, sans frontières naturelles, et la résistance linguistique du groupe québécois est d'autant plus étonnante

qu'elle n'avait aucun accident géographique ou s'accrocher, alors que ce type de résistance est normalement le fait de collectivités protégées par une situation insulaire (Sardaigne, Corse) ou une zone montagneuse (Basques). Cette ouverture jouera doublement au détriment des francophones : en favorisant l'entrée, par la mer ou le continent, d'immigrants non français, et en facilitant le cas échéant (par exemple dans le dernier tiers du dix-neuvième siècle), l'exode des francophones.

Un n'est qu'à l'échelle de l'Amérique du Nord que le rapport des forces joue très largement en faveur des Anglo-Saxons. Le Canada, lui, est entièrement de langue française ; en 1760, des estimations officielles lui donnent quatre-vingt-dix mille habitants de langue française sur les territoires actuels du Québec, de l'Ontario et du Manitoba) contre seulement six cents (600) anglophones, essentiellement le petit groupe des marchands montréalais. Ces particularités déjà modernes (la marche forcement de francophones d'un empire anglophone) vont avoir, entre 1760 et 1780, deux conséquences contradictoires, toutes deux défavorables au groupe français. Dans un premier temps, la puissance numérique des Anglo-Saxons les amène à évincer du Canada la France et à conquérir leur autonomie. Dans un deuxième temps, cette même puissance amène les Anglo-Américains à revendiquer et à conquérir leur autonomie. Dans le faible intervalle qui sépare la défaite française (1763) de l'indépendance américaine (1781), les Canadiens français ont eu à choisir entre le loyalisme à la Couronne britannique et le passage aux côtés des colons anglais révoltés. Le clergé se prononce pour la domination anglaise, toute franche, contre l'indépendance dans l'ensemble américain ; le peuple et une partie de la petite bourgeoisie pour le ralliement aux États-Unis, et il s'en fait de peu (des chefs et des initiatives) que celui-ci l'emporte.

Il est vain de refaire l'histoire et de se demander si le Québec, la Gaspésie, le pays Outaouais, devenus (comme il n'a tenu qu'à eux) des États américains, auraient plus facilement sauvé-gardé leur langue dans ce cadre. L'appui inconditionnel du clergé catholique français au roi d'Angleterre a sans doute été un facteur de dupes, la gratitude de la puissance coloniale s'est limitée à tolérer (et implicitement

à encourager) la domination du clergé catholique sur la population française, sous la condition que celle-ci restait colonisée, dépendante et dévalorisée, et que la réalité des pouvoirs, en particulier économiques, appartenait à la minorité anglaise, alors infime.

C'est le lendemain même de la victoire anglaise, que cette infime minorité fait sentir le joug de la langue à la population canadienne. En 1763, alors que le Québec n'est plus qu'un territoire sans administration militaire, une pétition des notables demande au roi d'Angleterre de protéger la population contre la tyrannie de « quatre ou cinq Personnes de Loy » qui n'entendent point notre langue, et qui voudraient qu'aucune loi que nous ne pouvons comprendre de nos Constitutions... auxquelles nous serons toujours prêts de nous soumettre lorsqu'elles nous seront connues ; mais comment les connaître si elles ne nous sont point rendues en notre langue ? » (2).

Ces « quatre ou cinq personnes de Loy » recevront de la défaite anglaise aux États-Unis un renfort instantané : c'est au Canada que se regroupent les « loyalistes », une centaine de mille, qui préfèrent le statut colonial anglais à l'indépendance américaine. Ils s'installent en partie dans les Maritimes (au sud de l'estuaire du Saint-Laurent), en partie dans la province même de Québec, et surtout sur les riches terres de la rive nord du lac Ontario. Du coup, ce n'est plus seulement au sud que les Canadiens sont pressés et refoulés par des Anglo-Saxons, mais à l'ouest et à l'est, d'où les Acadiens ont été brutalement déportés dès 1760 pour faire place à des colons anglais et écossais. Le rêve d'une Amérique francophone est dissipé ; le clergé y substituera peu à peu celui d'un Canada missionnaire « mainteneur » élu par Dieu des véritables traditions de la France chrétienne et monarchique, promu (en lieu et place de la même patrie apostate) à la dignité de fils aîné de l'Église, pourvoyeur pour l'Amérique de missionnaires et de religieux.

Pour gagner la collaboration de ce clergé déjà détaché de la France, et prévenir ainsi tout risque de révolte, de sécession ou de ralliement à l'indépendantisme américain, Londres a octroyé, en 1774, à ses nouveaux sujets (acte de Québec), le droit de pratiquer leur religion et d'être jugés selon leurs lois coutumières pour autant

### Une majorité dévaluée

C'est le lendemain même de la victoire anglaise, que cette infime minorité fait sentir le joug de la langue à la population canadienne. En 1763, alors que le Québec n'est plus qu'un territoire sans administration militaire, une pétition des notables demande au roi d'Angleterre de protéger la population contre la tyrannie de « quatre ou cinq Personnes de Loy » qui n'entendent point notre langue, et qui voudraient qu'aucune loi que nous ne pouvons comprendre de nos Constitutions... auxquelles nous serons toujours prêts de nous soumettre lorsqu'elles nous seront connues ; mais comment les connaître si elles ne nous sont point rendues en notre langue ? » (2).

à encourager) la domination du clergé catholique sur la population française, sous la condition que celle-ci restait colonisée, dépendante et dévalorisée, et que la réalité des pouvoirs, en particulier économiques, appartenait à la minorité anglaise, alors infime.

Ces « quatre ou cinq personnes de Loy » recevront de la défaite anglaise aux États-Unis un renfort instantané : c'est au Canada que se regroupent les « loyalistes », une centaine de mille, qui préfèrent le statut colonial anglais à l'indépendance américaine. Ils s'installent en partie dans les Maritimes (au sud de l'estuaire du Saint-Laurent), en partie dans la province même de Québec, et surtout sur les riches terres de la rive nord du lac Ontario. Du coup, ce n'est plus seulement au sud que les Canadiens sont pressés et refoulés par des Anglo-Saxons, mais à l'ouest et à l'est, d'où les Acadiens ont été brutalement déportés dès 1760 pour faire place à des colons anglais et écossais. Le rêve d'une Amérique francophone est dissipé ; le clergé y substituera peu à peu celui d'un Canada missionnaire « mainteneur » élu par Dieu des véritables traditions de la France chrétienne et monarchique, promu (en lieu et place de la même patrie apostate) à la dignité de fils aîné de l'Église, pourvoyeur pour l'Amérique de missionnaires et de religieux.

Pour gagner la collaboration de ce clergé déjà détaché de la France, et prévenir ainsi tout risque de révolte, de sécession ou de ralliement à l'indépendantisme américain, Londres a octroyé, en 1774, à ses nouveaux sujets (acte de Québec), le droit de pratiquer leur religion et d'être jugés selon leurs lois coutumières pour autant

### PUBLICATIONS OFFICIELLES

- sur la conjoncture et une étude de fond. Le numéro 450 F, l'année 11 F.
- Rapport sur l'enseignement, 1962-1963, 218 p. Rapport Parent. Ce texte est à l'origine des grandes réformes du système scolaire, 5 vol., 1 476 p., 12,50 F.
- Rapport sur la santé et le bien-être social (Rapport Castonguay). Le système de Sécurité sociale du Québec, la lutte contre le chômage.
- La situation de la langue française au Québec (Rapport Gendron). Indispensable à la compréhension du problème des langues en contact au Québec, 3 vol., 67,50 F.

sur la conjoncture et une étude de fond. Le numéro 450 F, l'année 11 F.

— Rapport sur l'enseignement, 1962-1963, 218 p. Rapport Parent. Ce texte est à l'origine des grandes réformes du système scolaire, 5 vol., 1 476 p., 12,50 F.

— Rapport sur la santé et le bien-être social (Rapport Castonguay). Le système de Sécurité sociale du Québec, la lutte contre le chômage.

— La situation de la langue française au Québec (Rapport Gendron). Indispensable à la compréhension du problème des langues en contact au Québec, 3 vol., 67,50 F.

(1) La plupart des citations de cette étude sont empruntées à l'ouvrage fondamental de Guy Rothblat et Jean Meynaud, *Le choc des langues au Québec, 1760-1870*, les Presses de l'Université Laval, Québec, 1972, 767 pages.

(2) Op. cit., page 97.

Le franc et la langue du travail

le Québec en tête!

OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE  
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

مكتبة الأمل





# toujours incertaine par JACQUES CELLARD

Alexis de Tocqueville, qui ne passe cependant que huit jours au Bas-Canada en 1831, relève immédiatement que, dans les villes, l'anglais, langue d'une petite minorité, est de loin la plus présente dans toutes les communications destinées au public (à Montréal) : « bien que le français soit la langue presque universellement parlée, la plupart des journaux, des affiches et jusqu'aux enseignes des marchands français sont en anglais... Toute la population ouvrière de Québec est française, on n'entend parler que français dans les rues. Cependant, toutes les enseignes sont anglaises ; il n'y a que deux théâtres, qui sont anglais... Presque tous les journaux imprimés au Canada sont imprimés en anglais » (3).

Les observations de Tocqueville ne valent que pour les villes ; c'est en cela qu'elles sont précieuses. La situation qu'elles démontrent est déjà moderne ; toutes choses égales d'ailleurs, c'est à cette situation que le Québec doit faire face en 1974. Durant tout le dix-neuvième siècle, le Canada des campagnes n'est que le prolongement de la grande Révolution des Patriotes (1836-1839), non seulement son refus de s'associer à cette révolte, menée par la petite bourgeoisie mais largement appuyée par le paysannerie et le prolétariat, mais encore sa hâte à approuver la répression et à y applaudir. Quand, à l'été de 1837, la reine Victoria monte sur le trône d'Angleterre, on chante le Te Deum dans toutes les églises de Québec, qui se vident dès les premiers mots de l'hymne.

français. Le second, immédiatement soumis aux contraintes du travail industriel, c'est-à-dire du patronat et des « petits chefs » anglais, voit sa langue se dégrader de jour en jour, comme toute langue servile. Tous liens techniques et tous rapports industriels et commerciaux avec la France rompus depuis un siècle, c'est exclusivement en anglais que se fait au Canada la révolution industrielle. Ce n'est ni par indifférence ni par servilité que l'ouvrier québécois de la seconde moitié du dix-neuvième siècle se laisse imposer une terminologie de métier et de travail à peu près entièrement anglaise, ou calcule de l'anglais, mais parce que la terminologie française correspondante (et qui se forge à la même époque en France) n'est jamais parvenue au Canada. C'est aussi parce que, qu'il soit analphabète (souvent) ou qu'il ne puisse accéder à aucune lecture (les journaux sont trop chers pour lui), il n'a pas de contact avec la langue écrite, qui maintient une norme et empêche ou retarde la créolisation. L'anglicisation à partir du prolétariat de France est la même époque dans la même situation.

Ces trois systèmes de langue ont conservé jusqu'à ces dernières années toute leur réalité : il y a bien dans le Québec actuel coexistence de trois « niveaux » de français : celui de la bourgeoisie, des universitaires, des successeurs des « élites » et de ceux qui restent du clergé — c'est le français parlé et écrit dit universel — celui de la petite province — qui est proprement le français québécois — et celui du prolétariat urbain, le jocular. C'est de la connaissance inévitable de ce dernier à travers les relations maître-esclave, que les anglophones ont tiré de bonne heure l'impression que les Canadiens français ne parlaient plus en fait qu'un patois, un « lousy french », qui ne pouvait aucunement soutenir la comparaison avec l'anglais, international et normalisé ; et que l'anglicisation de la population canadienne était non seulement inscrite dans les mémoires linguistiques, mais encore se ferait au bénéfice des francophones eux-mêmes. De bonne foi ou non, il était bien entendu dans l'intérêt des meilleurs anglophones de dévaloriser le français parlé au Canada. On ne s'étonne donc pas de voir, derrière la

campagne des années 60 pour faire du jocular la langue nationale du Québec, des inspirations et des encouragements de milieux français acquis, plus ou moins consciemment, à la thèse de l'anglicisation inévitable à long terme, le jocular servant à l'anglicisation de cheval de Troie à l'égard de la province. De même qu'il se constitue au dix-neuvième siècle trois systèmes de français au Québec, il se dégage en face de l'anglais trois réactions, trois perspectives : l'assimilation volontaire, le bilinguisme, la résistance intégrée. Chacune de ces perspectives a ses partisans, qui ont tous d'excellents arguments à l'appui de leur « projet », et c'est en définitive la perception des intérêts matériels du groupe social considéré, ou de l'individu, qui dicte ces réactions.

L'intégration — le refus de l'anglais à n'importe quel degré — revient à nier la présence même des anglais au Canada, ce que ne peuvent faire les groupes bourgeois, surtout des villes, qui tentent au contraire de s'intégrer au système urbain anglais pour conserver ou accroître leurs revenus. Les vrais défenseurs du « français seul » sont la paysannerie et le clergé des campagnes, qui ne constituent aucunement un groupe de pression. L'anglicisme de la paysannerie, du petit artisanat et du prolétariat (l'anglicisation de celui-ci est superficielle et ne touche que les mots techniques), masquera longtemps la pénétration et la domination de l'anglais dans la province.

En sens inverse, l'assimilation à des partisans avoués et actifs dès le début du dix-neuvième siècle. Ce sont les réalistes, indifférents (sans le dire trop haut) au maintien du catholicisme mais préoccupés par l'absence de Français dans le processus de développement du capitalisme industriel qui se poursuit au Canada. Leur raisonnement est le même que celui des Canadiens anglais clairvoyants, ce qui ne doit pas être dit sans précaution, car ils systématisent d'intelligence avec l'ennemi. Les uns et les autres voient bien (et avec regret) que la fermeture du Canada à l'égard des anglais est une erreur de religion, sa langue et ses fermes, n'est pas une attitude « payante » pour une communauté. Elle laisse aux anglais l'initiative politique et économique, et conduit au fait de croire les partisans de l'assimilation, des Canadiens devenus « de langue anglaise » parlant et participant avec des chances égales à la construction du pays. Mais l'assimilation n'est jamais dans de telles conditions que la suite donnée à une volonté individuelle ; aucun groupe géographique ne peut disparaître, ne peut être assimilé, ne peut être « assimilé », certainement beaucoup plus nombreux au cours du dix-neuvième siècle qu'on ne le croit généralement, cessent dès leur assimilation de compter comme une donnée du problème.

Même désobéissant à que l'assimilation, le bilinguisme est la perspective généralement prônée et adoptée par la bourgeoisie du Québec. Il n'est d'abord que l'attente d'un retour à la victoire anglaise et de l'entrée du Canada dans l'empire anglais ; puis admis comme une nécessité, somme toute satisfaisante, pour la bourgeoisie, comme un moyen de bien qu'on aura toujours en danger le moment venu ; enfin franchement encouragé. Le clergé, qui ne touche sa clientèle rurale qu'en latin, manifeste quelques réserves verbales : apprendre l'anglais, c'est tout de même risquer d'être infecté par l'esprit de liberté, d'indépendance, les collèges de jésuites, et d'une façon générale l'enseignement clercal supérieur, n'oublie pas que leurs élèves bourgeois doivent savoir l'anglais, et comme un minimum de français ne leur est pas enlevé, approuve en 1842 par l'évêque de Québec, fait obligation aux élèves de ne parler qu'en français dans la récréation du soir. Le risque que prend alors l'Eglise canadienne a été pesé : il est possible qu'à très long terme

le bilinguisme de la classe dirigeante gagne les classes laborieuses, que ce bilinguisme mène à l'abandon du français et celui-ci à l'abandon du catholicisme, ou tout au moins à la perte des privilèges matériels exorbitants du clergé québécois. Mais ce long terme est si lointain ! Aussi longtemps que la province conservera sa structure campagnarde et paroissiale et que le clergé restera le plus gros propriétaire foncier, il est sans grand danger de persister à quelques maîtres quelques bilingues de se glisser dans la société urbaine-industrielle anglaise.

Les témoignages ne manquent pas sur l'ampleur du bilinguisme canadien-français durant tout le dix-neuvième siècle, même s'il se réduit à quelques phrases en anglais qui font illusion sur l'observateur superficiel.

Un publiciste français, Duvergier de Léauranne, croit constater en 1854, à Montréal, que si « la population française encombre les derniers rangs du peuple canadien (!) », presque tout le monde se sert également des deux langues et vous ne pouvez pas toujours savoir à quelle race

appartient l'homme à qui vous parlez, mais l'anglais décline rapidement prédominant. Les familles françaises de la classe élevée commencent à copier les mœurs et le langage des conquérants... Presque toutes les familles de l'aristocratie de Québec ont contracté des alliances avec les Anglais, et parlent déjà souvent la langue officielle que la langue natale (5). Le témoignage de Duvergier, anglophile et américanophile, avère, antilectalité militante, n'est cependant pas à rejeter sur ces points précis. L'engouement pour l'anglais, durant tout le dix-neuvième siècle, est confirmé par tous les observateurs : les Canadiens, au dire d'un député (1865) « affectent de parler l'anglais quand ils n'en savent même pas le premier mot ». Mgr LeFebvre, évêque de Trois-Rivières, et à tous égards, l'opposé de Duvergier de Léauranne, déclare en chaire à Ottawa, en 1866 : « La langue française que les Canadiens nous ont imposée, c'est la nécessité de parler la langue anglaise. Il est à propos, je l'avoue, que plusieurs se convertissent à l'anglais, mais de cette façon, ne gagnent que le strict nécessaire (5) ».

## Niveaux de langue et lutte des classes

AINSI se constituent au Canada français, dans la première moitié du dix-neuvième siècle, trois situations de langue, en fait trois systèmes linguistiques. Au sommet, le clergé, élite culturelle du pays — il n'y a guère de place pour des intellectuels laïques —, il maintient dans l'enseignement (mais un enseignement qui vient de lui et lui revient à peu près entièrement) un français très correct, et en fait très châtié. « Tous les ecclésiastiques que nous avons vus, écrit Tocqueville, sont instruits, polis, bien élevés. Ils parlent le français avec pureté. En général ils sont plus distingués que la plupart de nos curés de France (4) ». Cette distinction est évidemment celle de l'expression ; formé aux humanités les

plus classiques, entraîné à la prise de parole, le clergé donnera longtemps à l'étranger de passage une opinion flatteuse injustifiée du français en usage au Canada. À ce clergé, il faut ajouter la bourgeoisie libérale française — son élève et imitatrice — qui fonde dans la province ses premiers (et faibles) littérateurs.

En-dessous, les deux classes de producteurs : la paysannerie et le prolétariat. La première parle, comme il se doit, un français paysan qui, dans son domaine et à son niveau, reste remarquablement stable. Aujourd'hui encore, les habitants du Saguenay, du lac Saint-Jean, de la Gaspésie, se reconnaissent le même en ville à l'authenticité populaire (au meilleur sens du terme) de leur

français. Le second, immédiatement soumis aux contraintes du travail industriel, c'est-à-dire du patronat et des « petits chefs » anglais, voit sa langue se dégrader de jour en jour, comme toute langue servile. Tous liens techniques et tous rapports industriels et commerciaux avec la France rompus depuis un siècle, c'est exclusivement en anglais que se fait au Canada la révolution industrielle. Ce n'est ni par indifférence ni par servilité que l'ouvrier québécois de la seconde moitié du dix-neuvième siècle se laisse imposer une terminologie de métier et de travail à peu près entièrement anglaise, ou calcule de l'anglais, mais parce que la terminologie française correspondante (et qui se forge à la même époque en France) n'est jamais parvenue au Canada. C'est aussi parce que, qu'il soit analphabète (souvent) ou qu'il ne puisse accéder à aucune lecture (les journaux sont trop chers pour lui), il n'a pas de contact avec la langue écrite, qui maintient une norme et empêche ou retarde la créolisation. L'anglicisation à partir du prolétariat de France est la même époque dans la même situation.

En sens inverse, l'assimilation à des partisans avoués et actifs dès le début du dix-neuvième siècle. Ce sont les réalistes, indifférents (sans le dire trop haut) au maintien du catholicisme mais préoccupés par l'absence de Français dans le processus de développement du capitalisme industriel qui se poursuit au Canada. Leur raisonnement est le même que celui des Canadiens anglais clairvoyants, ce qui ne doit pas être dit sans précaution, car ils systématisent d'intelligence avec l'ennemi. Les uns et les autres voient bien (et avec regret) que la fermeture du Canada à l'égard des anglais est une erreur de religion, sa langue et ses fermes, n'est pas une attitude « payante » pour une communauté. Elle laisse aux anglais l'initiative politique et économique, et conduit au fait de croire les partisans de l'assimilation, des Canadiens devenus « de langue anglaise » parlant et participant avec des chances égales à la construction du pays. Mais l'assimilation n'est jamais dans de telles conditions que la suite donnée à une volonté individuelle ; aucun groupe géographique ne peut disparaître, ne peut être assimilé, ne peut être « assimilé », certainement beaucoup plus nombreux au cours du dix-neuvième siècle qu'on ne le croit généralement, cessent dès leur assimilation de compter comme une donnée du problème.

Le bout du tunnel

Il est difficile aujourd'hui, après dix ans de fièvre indépendantiste, de se représenter l'état d'humiliation volontaire dans lequel était tombée au début du vingtième siècle, à l'égard de l'anglais, la fraction dirigeante du peuple canadien-français. Il y a dans cet engagement une part de calcul, à vrai dire d'un calcul naïf : en se lançant avec zèle dans le bilinguisme, le Québec oblige « moralement » les autres provinces à respecter au moins les droits des minorités francophones et peut-être, qui sait, à développer l'usage du français hors du Québec. C'est sous-estimer le mépris dans lequel la langue du vaincu est tenue à l'époque et par le gouvernement fédéral (dont l'habitude de se modifier que beaucoup plus tard, quand le Québec deviendra « un problème »), et surtout par les gouvernements provinciaux. Mépris encore largement répandu dans tout le Canada anglais et qui s'allie à l'habitude de se mépriser les français est une langue noble, mais vieillie, dépassée ; celle des intellectuels des oasis, mais non des indigènes et des hommes d'affaires ; on ne peut pas « travailler en français » ; au Québec, il ne s'agit même pas du français, mais d'un patois, un patois de parution. Ces images sont au Québec même. Le français y est depuis toujours survolté comme langue de culture, ignoré comme langue de travail. Durant toute la première moitié de ce siècle, le culte du français littéraire touche à l'idolâtrie dans les milieux dirigeants (francophones) de la province : idolâtrie très sélective, qui comporte un fort arrière-plan de masochisme et au moins de honte à l'égard de la langue effectivement parlée au Québec. Cette attitude est bien-être le plus conventionnel (le contenu même de la littérature et de la pensée française est sévèrement filtré et censuré par l'Eglise) à l'exception de ce que toute dernière manifestation (on veut l'espérer), avec l'invitation à Montréal de l'académie Goncourt (cuisinier inclus. Le « bien-manger » fait pendant au bien-être écrit), plénipotentiaire putative de la « culture » française.

Dans les premières années du siècle cependant, l'écart entre le rêve et la réalité commence à être perçu. Mais cette prise de conscience ne débouche que sur des paroles, des formules inébranlables, une agitation décolorée (d'ailleurs strictement limitée aux chapelles du culte de la francité), et finalement sur le recours à Dieu « pour sauver la langue », donc sur un acte d'impuissance. « N'y a-t-il pas une tendance à nous à nous servir trop facilement, sans nécessité réelle, de la langue anglaise ? » se demande avec une fausse naïveté en 1901, le chef de file de la défense du français au Québec,

Jean-Paul Tardivel, « La langue française, c'est notre drapau national ». La « nationalité » d'humiliation volontaire dans lequel était tombée au début du vingtième siècle, à l'égard de l'anglais, la fraction dirigeante du peuple canadien-français. Il y a dans cet engagement une part de calcul, à vrai dire d'un calcul naïf : en se lançant avec zèle dans le bilinguisme, le Québec oblige « moralement » les autres provinces à respecter au moins les droits des minorités francophones et peut-être, qui sait, à développer l'usage du français hors du Québec. C'est sous-estimer le mépris dans lequel la langue du vaincu est tenue à l'époque et par le gouvernement fédéral (dont l'habitude de se modifier que beaucoup plus tard, quand le Québec deviendra « un problème »), et surtout par les gouvernements provinciaux. Mépris encore largement répandu dans tout le Canada anglais et qui s'allie à l'habitude de se mépriser les français est une langue noble, mais vieillie, dépassée ; celle des intellectuels des oasis, mais non des indigènes et des hommes d'affaires ; on ne peut pas « travailler en français » ; au Québec, il ne s'agit même pas du français, mais d'un patois, un patois de parution. Ces images sont au Québec même. Le français y est depuis toujours survolté comme langue de culture, ignoré comme langue de travail. Durant toute la première moitié de ce siècle, le culte du français littéraire touche à l'idolâtrie dans les milieux dirigeants (francophones) de la province : idolâtrie très sélective, qui comporte un fort arrière-plan de masochisme et au moins de honte à l'égard de la langue effectivement parlée au Québec. Cette attitude est bien-être le plus conventionnel (le contenu même de la littérature et de la pensée française est sévèrement filtré et censuré par l'Eglise) à l'exception de ce que toute dernière manifestation (on veut l'espérer), avec l'invitation à Montréal de l'académie Goncourt (cuisinier inclus. Le « bien-manger » fait pendant au bien-être écrit), plénipotentiaire putative de la « culture » française.

Dans les premières années du siècle cependant, l'écart entre le rêve et la réalité commence à être perçu. Mais cette prise de conscience ne débouche que sur des paroles, des formules inébranlables, une agitation décolorée (d'ailleurs strictement limitée aux chapelles du culte de la francité), et finalement sur le recours à Dieu « pour sauver la langue », donc sur un acte d'impuissance. « N'y a-t-il pas une tendance à nous à nous servir trop facilement, sans nécessité réelle, de la langue anglaise ? » se demande avec une fausse naïveté en 1901, le chef de file de la défense du français au Québec,

En ce sens, on peut écrire que les données véritables du problème du français au Québec n'ont jamais été posées clairement en deux siècles, de 1760 à 1960 : en termes de pouvoir et de vision. Il est bien difficile à cet égard de parler d'une « trahison » des élites, cléricale et laïque, ou d'une « collaboration » avec l'ennemi ; on peut tout aussi bien plaider en faveur du clergé que, en choisissant la résistance par la foi et la contre-offensive par les bureaux, il utilisait avec habileté les seuls moyens possibles dans le contexte économique et idéologique du dix-neuvième siècle ; et que son seul tort aura été de ne pas avoir assez tôt (et en fait, de ne jamais avoir vu) que le système très cohérent et très efficace qu'il avait édifié pour sauver le « enclos canadien » ne pouvait pas résister à la monnaie des réalités modernes. L'écrasement de la Révolte des patriotes et le grand exode vers les Etats-Unis des années 1850 ne laissent guère d'autre choix aux « élites » québécoises que le refuge dans le rêve éveillé — un rêve que le régime Duplessis transformera en cauchemar : quand une nouvelle génération tentera, à partir de 1945, de poser les vraies questions. Il apparaîtra alors que l'enclos québécois est en réalité un ghetto marqué de tous les caractères linguistiques du ghetto : la corruption de la langue et en fait le triomphe d'une « langue mixte » (le jocular est un yiddish), le culte formel du passé (la « culture française » est au Québec ce que la Jérusalem perdue est aux ghettos), le drame de la conscience déchirée pour les dévains. Littéralement, jusqu'en 1965, l'intellectuel québécois vit une situation kafkaïenne ; le Châtelet, le Procès, le Verdict, sont sans doute les textes qui, par un étonnant détour de l'espace et de la race, éclairent le plus profondément la littérature québécoise d'aujourd'hui.

Cet aujourd'hui qui est, toutes démythifications et démythifications accomplies, celui du véritable problème et de la véritable bataille, et dont la véritable interrogation n'est plus : pourquoi le français au Québec ? mais — plus brutalement, c'est-à-dire plus authentiquement — : Pourquoi UN Québec ?

## Le Québec solution d'avenir

espace, les matières premières, les ressources énergétiques, une main-d'œuvre qualifiée et une conjoncture politique favorable représentent les éléments de solution à tout problème de développement industriel.

C'est pourquoi le Québec est en mesure de répondre au défi du monde industriel moderne. Nous possédons :

- l'espace (une superficie de 1,648,000 km<sup>2</sup>)
- les matières premières (le Québec est premier producteur d'amiante dans le monde occidental, et producteur de première importance de titane, de niobium, de cuivre, de zinc et de fer)
- les ressources énergétiques (14,000,000 de kilowatts de puissance effective)
- une main-d'œuvre qualifiée (dans le domaine minier, hydraulique et énergétique)
- et aussi une conjoncture politique favorable.

Nous pouvons sûrement réaliser de grandes choses ensemble, il suffit d'avoir :

# le Québec en tête!

MINISTÈRE DES RICHESSES NATURELLES GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

le Québec solution d'avenir

espace, les matières premières, les ressources énergétiques, une main-d'œuvre qualifiée et une conjoncture politique favorable représentent les éléments de solution à tout problème de développement industriel.

C'est pourquoi le Québec est en mesure de répondre au défi du monde industriel moderne. Nous possédons :

- l'espace (une superficie de 1,648,000 km<sup>2</sup>)
- les matières premières (le Québec est premier producteur d'amiante dans le monde occidental, et producteur de première importance de titane, de niobium, de cuivre, de zinc et de fer)
- les ressources énergétiques (14,000,000 de kilowatts de puissance effective)
- une main-d'œuvre qualifiée (dans le domaine minier, hydraulique et énergétique)
- et aussi une conjoncture politique favorable.

Nous pouvons sûrement réaliser de grandes choses ensemble, il suffit d'avoir :

# le Québec en tête!

MINISTÈRE DES RICHESSES NATURELLES GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

### BIBLIOGRAPHIE

**HISTOIRE**

- LES CANADIENS FRANÇAIS DE 1760 A NOS JOURS, de Mason Wade traduit de l'anglais par Adrien Vienne avec le concours de Francis Dufau-Labeyrie, Le Cercle du livre de France, 2<sup>e</sup> édition, 1964, 2 volumes, 1760-1914 : 665 pages ; 2<sup>e</sup> volume : 1911-1963 : 583 pages.
- ELEMENTS D'HISTOIRE DU BAS-CANADA, de F. Ouellet, Cahiers de Québec, H.M.H. Montréal, 362 pages. Aspects de l'histoire économique et sociale du Bas-Canada depuis le milieu du 17<sup>e</sup> siècle : analyses sociologiques intéressantes, surtout pour le 19<sup>e</sup> siècle.
- FEDERALISME, AUTONOMIE, INDEPENDANCE
- LE SYSTEME POLITIQUE DU CANADA, INSTITUTIONS FEDERALES, sous la direction de Marcel Séguin, Éditions de l'université d'Ottawa, 1970, 517 pages.
- LES MŒURS ELECTORALES DANS LE QUÉBEC DE 1761 A NOS JOURS, de J. et M. Hamelin, Éditions du Jour, Montréal, 1962. Vivant et bien documenté.
- LE CANADA, DERNIERE CHANCE DE L'EUROPE, de Châtelet, Julien, Grasset, Paris, 1965.
- LE CANADA FRANCAIS APRES DEUX SIECLES DE PATIENCE, de Gérard Espeyron, Seuil, Paris, 1967, 224 pages. La thèse de l'autonomie.
- LE CANADA A L'HEURE DU CHOIX, de Walter Gordon, Éditions H.M.H. Montréal, 1968, 139 pages.
- DE GAULLE AU QUÉBEC, de Jean Tardivel, Éditions du Jour, Montréal, 1967, 121 pages.
- LE FEDERALISME ET LA SOCIÉTÉ CANADIENNE FRANÇAISE, de Pierre-Elie Trudaine, Éditions H.M.H. Montréal, 1967, 320 pages.

(3) Op. cit., pages 139-147.  
 (4) Op. cit., pages 168-170.  
 (5) Op. cit., page 162.  
 (6) Op. cit., p. 294-308. Sur le problème actuel du jocular, lire : Le Jocular de Troie, de Jean-Marcel Paquette.









## Un tremplin pour l'Amérique

Si, comme nous, vous avez le Québec en tête et que vous désirez investir, bâtir de nouvelles usines, agrandir votre marché, nous sommes prêts à engager le dialogue.

Le ministère de l'Industrie et du Commerce est en mesure de vous fournir une aide technique et professionnelle visant à favoriser la création de sociétés en participation.

Sa situation géographique privilégiée par rapport à l'Amérique, son économie en plein essor, ses ressources naturelles et humaines font du Québec un tremplin de premier choix pour vous lancer à l'assaut du marché nord-américain.

Notre rôle est de faire en sorte que tous les mécanismes de coopération fonctionnent à plein rendement pour le plus grand intérêt de tous.

Le ministère de l'Industrie et du Commerce sera toujours votre meilleur allié et vous constaterez combien il est rentable d'avoir...

# le Québec en tête!



MINISTÈRE  
DE L'INDUSTRIE  
ET DU COMMERCE

GOUVERNEMENT  
DU QUÉBEC





# CINÉMA

## Une lutte pour l'indépendance culturelle et économique

Par LOUIS MARCORELLES

Le vendredi 22 novembre 1974, en fin d'après-midi, une délégation de l'Association des réalisateurs de films du Québec (A.R.F.Q.) occupait les locaux du Bureau de surveillance du cinéma (B.S.C.), au 380 de la rue McGill, au rez-de-chaussée des anciens locaux de la police de Montréal qui abritent également l'Office du film du Québec et le Cinémathèque québécoise. Occupation amicale, obtenue presque avec la complicité du responsable du B.S.C., occupation bien préméditée par Jean-Pierre Lefebvre, président de l'A.R.F.Q., et ses jeunes camarades du bureau de l'Association, notamment Jacques Leduc, Roger Frappier, André Forcier. Très vite le mouvement fait tâche d'huile. Au début de la semaine qui débute le 25 novembre, une trentaine de cinéastes ont rejoint le B.S.C. Parmi eux, un seul Québécois anglophone, Robin Spry, le réalisateur de *Prologue* (film sur la convention démocrate de Chicago en 1968). Les autres cinéastes anglophones restent muets, et pour cause. Leur combat n'a jamais été celui des Québécois francophones.

En occupant le B.S.C., l'A.R.F.Q. a soigneusement « calculé » son coup. Elle sait que le B.S.C. a seul pouvoir pour accorder leur visa de sortie aux films projetés sur les écrans québécois, en majorité américains, et parmi eux d'innombrables films pornographiques (mais ils viennent aussi bien d'Europe). En paralysant l'activité du B.S.C., elle menace d'arrêter la sortie des films, elle oblige l'industrie, et d'abord les directeurs de salles, à réagir à la veille des fêtes. Le cinéma, au Québec plus qu'ailleurs, est la parole de notre système capitaliste, les aberrations d'une économie basée sur le seul profit y acquiescent une évidence presque paradoxale. Depuis 1962, à l'époque où M. Jean Lesage, à qui on associe immédiatement le slogan de « révolution tranquille », est au pouvoir, une première loi-cadre est envisagée pour protéger l'industrie naissante de ce qui n'est encore que le cinéma canadien français. Depuis cette époque quarante projets successifs sont restés lettre morte, n'ont trouvé, sinon aucun écho, du moins aucune réalisation concrète

supra des autorités supposées leur donner via et réalité en dernière instance. Depuis toujours, une rumeur jamais démentie affirme que la police provinciale du Québec hésite à enrayer des mesures qui traitent à l'encontre des intérêts des partis politiques du Québec, généralement « subventionnés » par les grandes compagnies américaines. Le conflit a atteint aujourd'hui sa phase aiguë dans la mesure où le gouvernement provincial de M. Henri Bourassa, qui se flète d'avoir fait passer la loi 22 chargée de défendre le souveraineté du Québec dans le domaine culturel et linguistique, ne s'est pas encore décidé à prendre une décision en ce qui concerne le cinéma. Depuis le mois d'octobre 1971, un mémoire est en souffrance au ministère des affaires culturelles du Québec, mémoire qui contient un projet détaillé de loi-cadre du cinéma qui permettrait à l'industrie cinématographique du Québec d'envisager l'avenir avec plus de sérénité.

Le but poursuivi est la création d'un Centre national de la cinématographie et l'élaboration de mesures « visant à soutenir le développement économique de tous les secteurs de l'activité cinématographique au Québec ».

### Les subventions

CE jour le film de long métrage est subventionné soit par des organismes fédéraux, relevant exclusivement de la compétence d'Ottawa, soit par des producteurs privés qui, sauf dans le cas du film pornographique (et même dans ce cas Ottawa aide souvent), ont néanmoins recours à l'aide de l'Etat canadien pour maintenir en vie une industrie canadienne du cinéma. Quatre organismes sont habilités à dispenser, directement ou indirectement, les fonds nécessaires à la production de longs métrages au Canada : en premier lieu la S.D.I.C.C. (Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne, ou Canadian Film Development Corporation, ou C.F.D.C.), créée en 1967; l'Office national du film, créé en 1959 par John Grierson, et qui produisit en 1963 son premier film de long métrage, *Pour le suite du monde*, de

bee, création, production, diffusion, exploitation». S'inspirant des exemples danois, suédois, français, italien, anglais, une dotation est prévue aux fins de fonctionnement de cet organisme, évaluée à 3 millions de dollars. Cet argent serait réuni en reversant au fonds d'aide de l'industrie ainsi créé le total de la taxe d'amusement perçue au cinéma au Québec, qui est de 50 cents par habitant. Cette somme serait répartie entre les divers secteurs de l'industrie selon les prorata suivants : 55% à la production, 20% à la distribution, le reste aux diverses autres branches, exploitation, archives du cinéma, courts métrages, etc. Pour ce qui est de la production, ces 55% seraient ainsi ventilés : 20% de « prime au succès » applicables à tous les films québécois (ceux aujourd'hui remis en question par les responsables, car ils aboutissent subrepticement à augmenter les recettes des films à succès, qui de ce fait n'en ont pas besoin), 20% à titre de « prime à la qualité », enfin 15% de « prime de compensation », pour des films peu commerciaux.

Michel Brault et Pierre Perrault; Radio Canada, le société de télévision qui peut commander des films documentaires et de fiction; le Conseil des arts qui donne des bourses. L'O.N.F. a considérablement ralenti sa production dans le film de fiction de long métrage, complètement fait marche arrière dans sa politique de promotion de jeunes talents, et se voit désormais essentiellement une agence de services, le documentaire et l'animation dominant dans le secteur créatif.

M. Sydney Newman, l'actuel haut commissaire de l'O.N.F., dont le mandat devait arriver à expiration, a clairement défini une politique pour l'organisme qu'il dirige, qui vaut aussi bien pour la S.D.I.C.C., dont il est un des membres du conseil d'administration : « L'Office d'aujourd'hui conscient de graves lacunes à combler sur le plan des priorités

nationales... (il) se demande si ses films offrent une image suffisamment vraie et claire du Canada pour permettre aux Canadiens de prendre conscience de leur situation dans un monde en mutation rapide. Les films de l'Office, au tout autre titre canadien, ont-ils préparés les Canadiens à s'éveiller sur fait qu'en matière de commerce le Canada ne jouit d'aucun statut spécial auprès de ses puissants voisins du sud? Les films canadiens ont-ils contribué à rendre les Américains plus conscients de notre importance pour leur pays? » Ce texte fut écrit à l'origine pour le rapport annuel de l'O.N.F. pour l'année 1971-1972.

Or la S.D.I.C.C., qui, à l'aide de son fonds spécial de développement de l'industrie cinématographique canadienne, commande entièrement les destinées de cette dernière, édicte des lois très strictes quant au financement des projets qu'elle appuie. Sur un budget X, elle avancera 40 à 50% du devis total en argent comptant, mais se réserve un droit de regard exclusif sur le scénario, le réalisateur, les sociétés de distribution et de production. La société de production fournira entre 15 et 20% du devis total, payée comptant, avec en outre un droit de regard sur le scénario et le réalisateur, la société de distribution, une voix décisive quant au choix des comédiens et au montage final. Investisseurs privés et société de distribution fourniront entre 16 et 28% du devis du film, avec droit de regard sur le choix du scénario et des comédiens. La distribution, avec l'exploitation, est le premiers remboursés.

Concrètement, ces mesures aboutissent à signer le cinéma canadien, et d'abord le cinéma canadien de langue anglaise, sur les normes américaines et hollywoodiennes. Pour toucher le grand public américain, le film canadien devra prendre un visage américain dans l'écriture du scénario, le choix des comédiens, la technique de narration, la promotion. Les jeunes cinéastes canadiens anglophones acceptent mal cette nécessité commerciale, cette tentation permanente de se laisser absorber cultu-

relement par les Etats-Unis voisins. Pour le Québec, ces données sont entièrement inacceptables. Tout l'effort des organismes syndicaux responsables vise à contrecarrer cette politique qui met en outre en évi-

dence l'antagonisme fondamental entre le pouvoir fédéral, Ottawa et le gouvernement Trudeau, d'une part et les exigences provinciales du Québec qui veut toujours plus de souveraineté, d'autre part.

### La fin d'une époque

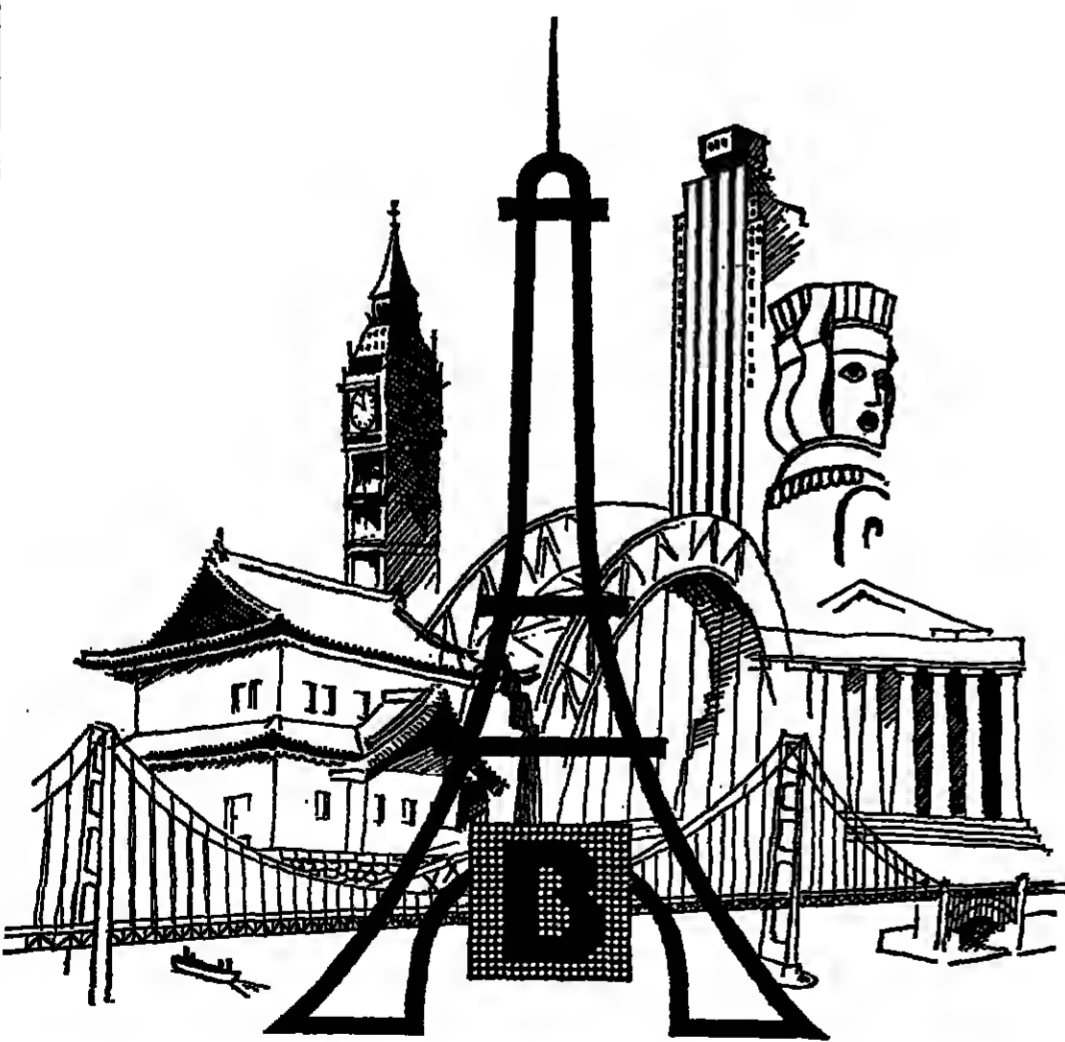
EN gros, les cinéastes québécois demandent que le gouvernement du Québec prenne en main la direction du cinéma du Québec. Dût notre vanité nationale en souffrir, le cinéma français n'est plus sur les bords du Saint-Laurent que quantité négligeable. Le film américain et le film pornographique se partagent les recettes, avec quelques films québécois nettement minoritaires et de qualité inégale. Sans vouloir l'admettre en public, les cinéastes québécois savent bien qu'un certain « verige du succès » a gagné les milieux cinématographiques après les recettes extraordinaires des films « déshabillés » (mais bien indéhabillés) de Denis Héroux, Valérie et l'imitation, le triomphe de la comédie satirique de Claude Fournier *Deux femmes en or*. Avec l'aide de la S.D.I.C.C., Claude Jutra, en co-production avec la France (co-production presque nominale du côté français), a réalisé un *Kamouraska* d'après le roman d'Anne Hébert, avec Geneviève Bujold dans le rôle principal, qui marque l'apogée de cette loi des grands. Aujourd'hui, les cinéastes se retrouvent le dos au mur. Les évidences s'imposent. Dans le partie négative du bilan, le coup de frein très net donné à l'O.N.F. par Sydney Newman, qui a interdit, à deux ans d'intervalle, deux documentaires de très long métrage sur la condition ouvrière réalisés par deux cinéastes importants du Québec, *On est au coton* de Danya Arcand en 1970, *Vingt-quatre heures et plus* de Gilles Groulx en 1973. On connaît en Europe *la Meudite Galette* et *Réjane Padovani*, les deux premiers films de fiction d'Arcand. On ignore l'œuvre du plus important des cinéastes québécois avec Pierre Perrault et Jean-Pierre Lefebvre, Gilles Groulx.

L'O.N.F. ne produirait plus aujourd'hui des œuvres comme *Un pays sans bon sens* et *l'Acadie, l'Acadie* de Pierre Perrault. Il a refusé de subventionner le nouveau film de Michel Brault, co-réalisateur de *l'Acadie, l'Acadie* : les *Ordres*. La S.D.I.C.C. a finalement donné son appui, après que Michel Brault ait refusé toute référence directe au Front de libération du Québec et à la politique du gouvernement Trudeau lors des événements d'octobre 1970 qui aboutirent à l'assassinat du ministre québécois Laporte. Malgré son sujet délicat, *les Ordres*, toujours à l'affiche à Montréal, ont provoqué au Québec une véritable prise de conscience sur la signification profonde de cette époque. Robin Spry, le seul cinéaste anglophone à s'être solidarisé avec les occupants du Bureau de surveillance, a pu tourner à l'O.N.F. une version « anglaise » de ces événements, *Action*, plus une critique des documents qui y sont montrés dans un second film intitulé *Reaction*. Robin Spry parle aux Québécois anglophones de Montréal et les fait parler à leur tour. L'ignorance du sens de ces événements est effarante, et assure Robin Spry : « aujourd'hui, ceux qui avaient semblé un peu réagir à l'époque même des événements semblent avoir tout oublié. Il faut leur rafraîchir la mémoire ».

Le Québec et le cinéma indépendant québécois (cinéma anglophone dans le cas de Spry) sont à l'avant-garde d'une lutte pour l'autonomie culturelle et la complète libération des impératifs culturels et économiques yankees qui a peu d'exemple aujourd'hui dans le monde. L'explosion des cinéastes des locaux du Bureau de surveillance, le lundi 25 novembre à minuit par la police, marque non pas la fin mais le début d'un combat, certainement le plus original de ceux menés à ce jour par un cinéma national pour affirmer son identité.

# BNP DANS LE MONDE ENTIER

AU CANADA (DEPUIS 1961)



# BNP

CANADA INC.

(anciennement : Société Financière Pour le Commerce et l'Industrie S.F.C.I. Ltée)

Filiale de la Banque Nationale de Paris "Intercontinentale"

Siège Social: Tour de la Bourse - Montréal

MONTREAL - QUEBEC - TORONTO



# BANQUE NATIONALE DE PARIS

Siège Social: 16, Boulevard des Italiens 75009 Paris

سكزا من ليهل







I.F.M. Diplomatique

MAURITANIE

La nationalisation de la MIFERMA

Par VINCENT DE BURETEL

UNE société étrangère qui procure à l'Etat plus du tiers de ses ressources budgétaires, qui assure à elle seule plus de 80% des exportations nationales, qui investit chaque année plus de deux fois ce qu'investit l'Etat lui-même, qui assure le quart des emplois salariés du pays: telle était la Société des mines de fer de Mauritanie (MIFERMA), société presque entièrement contrôlée par des capitaux étrangers, véritable Etat dans l'Etat.

Pour tout démocrate, et pas seulement pour les démocrates mauritaniens, une telle situation constituait un véritable défi à l'exigence légitime d'indépendance nationale. L'annonce, faite le 22 novembre dernier par le gouvernement mauritanien, de la nationalisation de la MIFERMA, venant moins de deux ans après la sortie de la Mauritanie de la zone franc et la création d'une monnaie nationale, confirme de manière spectaculaire un recul important de l'impérialisme dans cette zone — particulièrement de l'impérialisme français.

Par l'intermédiaire de la MIFERMA, les puissances européennes et le Japon ont disposé durant les quinze dernières années en Mauritanie de conditions d'approvisionnement en minerai de fer outrageusement avantageuses. A ce jour, plus de 80 millions de tonnes de minerai à haute teneur de la Kedie d'Idjil ont été expédiés vers ces pays, le rythme actuel étant de 12 millions de tonnes par an. Les conditions de prix auxquelles le minerai a été exploité constituent un avantage exorbitant pour les puissances européennes et japonaises.

Les principaux clients de la MIFERMA étaient aussi pour la plupart ses propres actionnaires: les grandes sociétés sidérurgiques européennes Usinor, British Steel Corp., Thyssen, Halsidor. Ils avaient de toute évidence intérêt à ce vendre à eux-mêmes le minerai au prix le plus bas possible, de façon à réduire le chiffre d'affaires et profits déclarés en Mauritanie sur la base desquels étaient calculées les diverses redevances à l'Etat mauritanien. Cela était rendu possible par le fait que — comme pour tant d'autres matières premières — le prix de référence du marché mondial était facilement contrôlé par les grandes puissances consommatrices. Les profits ainsi détournés se retrouvaient évidemment en Europe au bas des bilans des grandes sidérurgies.

C'est ainsi que, de 1963 (début de l'exploita-

tion du minerai mauritanien) à 1973, le prix de la tonne (FOB) de minerai sur le marché mondial est passé de 9,4 dollars à 9,5 dollars (descendant jusqu'à 6,0 dollars en 1969), soit une progression de moins de 5% en dix années, alors que dans le même temps les prix de l'acier en France augmentaient de 70%. Si le prix du minerai depuis 1963 avait simplement suivi la progression moyenne des prix des produits achetés par la Mauritanie aux puissances industrielles, un calcul simple montre que c'est plus d'un milliard de francs (tourds) supplémentaires qu'aurait dû déboursier l'Europe et le Japon durant ces dix années. Encore ce chiffre est-il tout relatif, car le prix de 1963, retenu ici comme référence, ne représentait déjà certainement pas la valeur réelle du minerai. Il est peut-être bon de rappeler ces faits, alors que les discussions vont s'engager autour du problème de l'indemnisation des anciens actionnaires. La question mériterait en effet d'être posée de savoir qui doit indemniser qui...

MAIS au-delà de ces constatations il reste à expliquer la décision de la nationalisation de la MIFERMA, prise par le gouvernement de M. Moktar Ould Daddah, pour en discuter la portée. Car c'est le même Moktar Ould Daddah qui, plus de dix ans auparavant, le 15 juin 1963, lors de l'inauguration des installations de la MIFERMA à Zouerat, déclarait: « La MIFERMA constitue le symbole d'une coopération internationale conforme à notre idéal et dont nous ne cesserons demain de favoriser le développement. »

C'est le même Moktar Ould Daddah qui, le 26 mai 1968, ordonnait personnellement à l'armée mauritanienne de tirer sur les ouvriers de la MIFERMA en grève, qui manifestaient pour obtenir des salaires décentés et la suppression de l'apartheid — imposé par la société étrangère, et qui virent tomber ce jour-là plusieurs dizaines de leurs camarades.

C'est encore le même régime qui, durant les dernières années, faisait emprisonner et torturer les opposants du Mouvement national démocratique et du parti des « Kadélines » dont l'une des premières revendications était la nationalisation de la MIFERMA.

Changements soudains, politique incohérente de la part des dirigeants mauritaniens? Nous ne le pensons pas. Il semble au contraire qu'il s'agisse, au-delà des particularités tactiques, d'une politique tout à fait cohérente. Mais pour tenter de saisir cette cohérence, il convient de revenir à la fin des années 50 qui vit à la fois la naissance de la société minière et celle de l'Etat mauritanien.

LES principaux protagonistes de l'époque étaient les mêmes qu'aujourd'hui: le peuple mauritanien; les classes dominantes de la société mauritanienne; enfin, évidemment, le France, puissance industrielle roseissante, en même temps que puissance coloniale en déclin. L'un des premiers soucis du capitalisme français était de se doter d'une industrie stratégique — la sidérurgie — à la mesure de ses ambitions. Cela explique l'intervention directe et massive de l'Etat pour favoriser la concentration en deux grands pôles (Usinor et Wendel-Stelalor) de l'industrie sidérurgique jusque-là dispersée, et pour acquérir le contrôle de nouvelles sources d'approvisionnement en minerai de fer afin de suppléer le minerai lorrain devenu peu compétitif.

Mais, dans le même temps, c'est le déclin de la puissance coloniale, sous les coups déjà victorieux du peuple vietnamien puis du peuple algérien. Devant le risque de voir ses foyers embraser l'empire colonial tout entier, le général de Gaulle, préservant ainsi au mieux les intérêts du capitalisme français, adopta vis-à-vis des pays d'Afrique et de Madagascar une politique préventive, tendant à éviter la situation la plus défavorable pour une puissance coloniale: l'indépendance arrachée par un peuple en armes.

Cette politique préventive faisait appel au deuxième protagoniste: les classes dominantes des pays africains et malgaches. Elle consistait à négocier avec elles ce qu'on pourrait appeler le « compromis néocolonial ».

Les classes dominantes en Mauritanie étaient constituées par les chefs féodaux traditionnels dont le colonisateur avait soigneusement maintenu les privilèges et parmi lesquels il avait formé les fonctionnaires subalternes de son administration. Ils étaient regroupés dans un parti disposant des faveurs du colonisateur, dont le leader — déjà — était M. Moktar Ould Daddah.

Les termes du « compromis néocolonial » étaient à peu près les suivants: la puissance coloniale transmettait les attributs et privilèges du pouvoir d'Etat et garantissait ce pouvoir par un soutien technique, financier et militaire, en échange de quoi les classes dominantes africaines acceptaient de se voir déposséder des

moyens monétaires et de crédit et d'orienter leur politique vers le meilleur accueil des sociétés étrangères en leur accordant des avantages fiscaux exorbitants et en leur garantissant « stabilité politique » et « paix sociale ». Car c'est à ces conditions que les grandes firmes sidérurgiques européennes allaient réunir les capitaux (1,5 milliard de francs à ce jour) nécessaires pour extraire et acheminer le minerai de la Kedie d'Idjil.

Certes ce compromis était très avantageux pour l'ancienne puissance coloniale, qui conservait sous une autre signature l'essentiel de ses droits et prérogatives. Mais cela correspondait au rapport de forces existant à l'époque: les classes dominantes de cette Afrique balkanisée par le colonisateur ne disposaient par elles-mêmes ni des moyens ni de l'expérience nécessaires au fonctionnement d'un Etat moderne. Si elles voulaient conserver leur position privilégiée dans leurs nouvelles nations respectives, elles n'étaient objectivement pas en mesure à l'époque de suivre un autre chemin que celui de l'indépendance de droit et de la soumission de fait.

Les quinze années qui ont suivi ont montré amplement (1) que c'est le troléisme protagoniste, le peuple mauritanien, qui a fait les frais de ce « compromis néocolonial ». Car c'est ce peuple — peysans pauvres et petite élite, pêcheurs, artisans, castes serviles de toutes sortes, dockers, ouvriers ou fonctionnaires — qui, dans les rapports de production féodaux maintenus comme dans les nouveaux rapports capitalistes, continuait de produire les richesses sans recevoir pour le plus grand nombre autre chose que le strict nécessaire pour survivre, quand la sécheresse le lui laisse; c'est ce peuple dont beaucoup de jeunes, poussés par la baisse des productions vivrières et le chômage, calamités impérialistes, vont venir vendre à vil prix leur force de travail en Europe; c'est parmi ce peuple que la MIFERMA va chercher son contingent de manœuvres, sans cesse épuisés, sans cesse renouvelés, pour un salaire de 300 F par mois, soit cinq à six fois moindre que celui d'un mineur lorrain.

A la fin des années 50, le peuple mauritanien, maintenu dans l'ignorance et l'obscurantisme tant par ses maîtres féodaux que par le colonisateur, ne pouvait saisir les tenants et aboutissants de la situation et ne pouvait donc intervenir de façon indépendante.

AU cours des quinze dernières années, le rapport de forces entre ces trois protagonistes, non seulement en Mauritanie mais dans le monde entier, s'est progressivement modifié.

La fin des années 50, le peuple mauritanien, touchant jusqu'aux centres nerveux du système occidental, renforçant ses contradictions, rendant toujours plus âpre la lutte pour le contrôle des matières premières et des marchés, ne permettait plus à une puissance de second ordre comme le France de conserver en Afrique le « chèque gardé » qu'elle avait peu ou prou maintenue jusqu'à la fin des années 50. Ces conditions ont rendu possible les sorties successives de la zone franc, inaugurées par la Mauritanie.

D'autre part, les luttes des peuples du tiers-monde ont fait un considérable bond en avant depuis une quinzaine d'années, ainsi que la conscience de leurs intérêts fondamentaux. Pour la première fois, une confrontation armée de grande envergure entre un petit peuple déterminé à vivre libre et une grande puissance a tourné à l'avantage du premier. L'exemple et l'expérience du peuple vietnamien se sont propagés aux quatre coins du monde et ont suscité une solidarité telle qu'aucune grande puissance ne saurait plus, comme il y a vingt ou cinquante ans, pratiquer impunément la politique de la canonnelle.

En Mauritanie les luttes se sont développées à partir de 1968 autour des mots d'ordre de nationalisation de la MIFERMA et d'indépendance nationale, qui ont conduit à la constitution du Mouvement national démocratique; elles n'ont pas fléchi malgré plusieurs campagnes de brutale répression, et ont certainement le facteur décisif expliquant le succès qui vient d'être pris.

Enfin, les classes dominantes des pays du tiers-monde se sont considérablement renforcées durant la dernière période. Accumulant progressivement les capitaux et le savoir que leur concédait éhémment l'impérialisme, acquérant l'expérience de la gestion d'un Etat et d'une administration moderne, écoutant le voix de la Chine socialiste de la tribune de Bandung et celle de l'ONU, s'organisant entre elles et se rencontrant dans de multiples conférences, les classes dominantes de ces pays prirent peu à peu conscience de leurs intérêts communs et de leur force collective.

Le besoin, vital pour l'impérialisme, des travailleurs et des matières premières du tiers-monde, donne à leur solidarité une puissance

qui bouscule tous les rapports existants. Cette solidarité, qui n'est d'abord exprimée dans des cadres régionaux, devient aujourd'hui mondiale.

Une trace de cette évolution est laissée par la succession des votes à l'ONU où les grandes puissances ont été mises en minorité. En décembre dernier, l'ambassadeur des Etats-Unis à l'ONU accusait les pays du tiers-monde d'exercer une « majorité despotique »: ce à quoi le représentant de l'Algérie répliqua que le monde avait profondément changé depuis vingt ans et qu'il convenait de « se mettre dans le courant de l'histoire, sans regret pour un passé révolu ». Il exprimait là de façon claire la conscience du nouveau rapport de forces créé sur la base de la solidarité des pays du tiers-monde.

La nationalisation de la MIFERMA est un effet de cette solidarité. Le soutien ouvert des pays arabes — en particulier de l'Algérie — rend inimaginable toute riposte brutale de la France (qui n'aurait pas écrit le pétrole pour le...), en même temps qu'il rend possible l'indemnisation nécessaire au maintien des bonnes relations avec les sidérurgistes européens, futurs clients, et la Banque mondiale, futur bailleur de fonds.

La décision du gouvernement mauritanien de confier la gestion de l'ancienne MIFERMA à la Société nationale industrielle et minière (S.N.I.M.) récemment créée se traduira certainement par un rôle plus actif joué par la Mauritanie dans le sens de l'organisation d'un front mondial des producteurs de minerai de fer. Bien que le fer ne soit pas le pétrole, que le tiers-monde ne produise que 40% du minerai extrait de par le monde et que les réserves mondiales soient abondantes, l'organisation d'un tel front avec l'Australie, le Brésil, le Libéria, les pays d'Amérique latine, etc., permettrait certainement à ces pays de mieux résister à la dégradation de leur pouvoir d'achat, dégradation organisée jusque-là par les grandes puissances.

LA nationalisation de la MIFERMA, à l'instar du mouvement général de récupération des richesses par les pays du tiers-monde, se fait aux dépens des puissances industrielles. La question qu'il convient de poser en conclusion est de savoir: au profit de qui?

Car les classes dominantes mauritaniennes, à travers cette mesure, cherchent d'abord à consolider et élargir leur base économique et sociale. La nationalisation s'inscrit donc dans une politique de développement s'appuyant sur le peuple ou l'utilisant comme masse de manœuvres chaque fois que celle-ci sert les objectifs propres de ces classes dominantes, mais le réprimant dans le cas inverse.

La politique de développement préconisée par le régime de M. Moktar Ould Daddah est caractérisée par une ambiguë industrialisation s'appuyant essentiellement sur l'apport des capitaux étrangers, et pour cela elle nécessite une tactique de concessions mutuelles avec les puissances impérialistes.

A cette politique, le Mouvement national démocratique (M.N.D.) s'oppose une autre, fondée sur le principe suivant: une politique d'indépendance nationale doit d'abord compter sur la mobilisation des forces populaires, secondement sur l'aide des pays amis, jamais sur l'aide de l'impérialisme. Une telle politique nécessite l'instauration des libertés démocratiques d'organisation et d'opinion, qui n'existent pas actuellement en Mauritanie. Elle suppose également une réforme agraire détruisant en particulier les rapports de production féodaux qui dominent encore à la campagne; elle suppose une politique de développement industriel répondant non pas aux besoins du marché mondial — c'est-à-dire du marché impérialiste — mais aux besoins du peuple mauritanien: outillage pour l'agriculture, industries alimentaires transformant la production agricole, matériaux de construction pour les puits et le bâtiment, etc., bref, allant dans le sens d'une plus grande autonomie du pays sur le plan économique. Dans le cadre d'une telle politique, il est évident que, pour le M.N.D., l'indemnisation des anciens actionnaires de la MIFERMA ne saurait être envisagée.

Telles sont les deux thèses et les deux politiques — cohérentes chacune dans la défense de leurs intérêts propres — qui s'affrontent aujourd'hui en Mauritanie, et certainement dans la plupart des pays du tiers-monde. Tactiquement il leur arrive de s'épauler mutuellement dans la lutte contre l'adversaire commun. Mais leur opposition est profonde, car l'une emprisonne l'indépendance nationale dans les intérêts de ses intérêts égoïstes de classes bureaucratique et féodale, tandis que l'autre libère de toute entrave la capacité et le volonte d'indépendance du peuple.

(1) Pour une analyse plus précise, voir l'article de Francis de Chazotte dans le Monde diplomatique de juillet 1972.

Dans ce numéro :

- P. 2 à 4: LE PEUPLE PALESTINIEN : NAISSANCE D'UNE CONSCIENCE NATIONALE, par Eric Bouleau. Suite de l'article de William R. Polk : Menaces en Proche-Orient.
P. 5: CINEMA POLITIQUE : COMBATS DE PALESTINE, par Ignacio Ramonet, Serge Le Peron et Guy Hannebelle.
P. 6: La coopération soviéto-française s'approfondit, par Spartak Beglov. Intellectuels et paysans dans la Chine rurale, par Jean Dubois.
P. 7 à 12: L'IRREGALITE FISCALE : France : Faire payer aux contribuables le prix de la concentration capitaliste, par Christian de Brie; Etats-Unis : Une habile organisation de l'évasion fiscale, par Frédéric Langer; Grande-Bretagne : Le refus de

- freiner une inégalité croissante, par Jim Kincaid; Suède : Effets limités de charges lourdement progressives, par Per Holmberg; Europe : Mobiliser l'opinion contre la répression sociale (J.S.), — Pour une nouvelle répartition des charges, par Jacques Simon; Réforme fiscale et révolution socialiste, par Jean-Pierre Chevènement.
Suite de l'article de Guy Herzmet : La fin de la « dictature de consommation » en Espagne.
P. 13: La participation du G.R.P. à la prochaine conférence de Genève sur le droit humanitaire, par Jean J.-B. Salmon. Une réussite de la coopération multilatérale : Le Transcaucasien, par André Blanchet.

- P. 14 et 15: PANAMA : Les militaires face aux Etats-Unis, reportage de Claude-Catherine Klejman.
P. 16 et 17: Index des articles publiés en 1974. Carnet des ambassades. — Nouveaux gouvernements.
P. 18 à 21: L'activité des organisations internationales.
P. 22: LA « CRISE » ET LES INVESTISSEMENTS AMERICAINS A L'ETRANGER : Un élément décisif du renforcement de l'empire, par Dominique de Laubier.
P. 23 à 42: LES QUEBECOIS ET LE QUEBEC (supplément).
P. 43: Les livres du mois.

صكذامن لراصل